MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Fonction publique : faits et chiffres 2003

Directeur de la publication

Jacky Richard Rédacteur en chef Françoise Dussert

Réalisation Éric Troestler, Patricia Vandooren

Contributions Bernard Amat, Marie-Agnès Andéole, Nadine Barthélémy, Annie Brenot-Ouldali, Hélène Desert, Arnaud Dosseur, Marie-Christine Landry, Isabelle Macario, Roger Martinez, Pierre Massal, Sarah Ou-Rabah, Claudine Pinon, Philippe Raynaud, Gaëlle Troccon,

Josette Wertheim

« En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© La Documentation française - Paris, 2004

ISBN: 2-11-005671-1

C'est avec un nouveau titre : « Fonction publique : faits et chiffres 2003 », plus précis, et un périmètre élargi aux trois fonctions publiques, qu'est présenté cette année le « rapport annuel de la fonction publique de l'État ».

Ce véritable bilan social, présenté au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État le 9 juillet 2004, rassemble les informations nécessaires pour comprendre l'évolution de la fonction publique, année après année. Il constitue à ce titre un document de référence pour les décideurs, les parlementaires, les responsables syndicaux, les gestionnaires, mais aussi pour toute personne s'intéressant à la fonction publique de près ou de loin : étudiant, chercheur, futur fonctionnaire...

Les données statistiques qu'il contient permettent de nourrir la réflexion sur les grands chantiers en cours consacrés à la modernisation de la gestion des ressources humaines : la structure des effectifs et le recrutement, les relations de travail, l'égalité professionnelle, la rémunération ou les départs en retraite.

Enfin, la présentation de séries longues permet de mettre en perspective l'évolution du nombre et des caractéristiques des agents de l'État, et des fonctions publiques territoriale et hospitalière, depuis 1980.

Sommaire

	Budget de l'Etat	6
	1.1 Dépenses induites	6
	1.2 Emplois budgétaires	12
2	Les trois fonctions publiques	20
	2.1 Effectifs des trois fonctions publiques	20
	2.2 Fonction publique de l'État	30
	2.3 Fonction publique territoriale	40
	2.4 Fonction publique hospitalière	44
	2.5 Séries longues	46
3	Effectifs des ministères	54
	3.1 Données générales	54
	3.2 Non-titulaires	62
	3.3 Âge des agents de l'État	66
	3.4 Positions statutaires	76
	3.5 Répartition géographique	78
	3.6 Séries longues	84
4	Égalité professionnelle	92
	4.1 Encadrement supérieur de l'État	92
	4.2 Parité dans les jurys de concours	98
	4.3 Parité dans les organismes consultatifs	102
5	Rémunérations	106
	5.1 Généralités	106
	5.2 Les rémunérations	114
6	Temps de travail	122
7	Recrutement	128
	7.1 Recrutement par concours depuis 1990	128
	7.2 Profil des candidats	134
	7.3 Les recrutements par ministère	144
	7.4 Recrutement niveau attaché	150
	7.5 Recrutement niveau administrateur	158
8	Insertion professionnelle des travailleurs handicapés	164
	Retraites	172
,	9.1 Effectifs des retraités	172
	9.2 Montant des pensions	182
10		
10	Relations professionnelles	188
	10.1 Elections aux commissions administratives paritaires	188 198
	10.2 Commission de recours du CSFPE	
	10.3 Grèves	202
Ш		204
	II.I Crédits sociaux	204
	11.2 Accidents du travail	210
12	Formation	218
	12.1 Formation initiale et continue	218
	12.2 Formation par ministère	224

I Budget de l'État

I-I Dépenses induites

es dépenses induites, dépenses liées au personnel en activité ou retraité de la fonction publique de l'État, ont représenté en 2003 124 milliards d'euros, soit 45 % des dépenses du budget général, contre 44 % en 2002.

Entre 2002 et 2003, le montant des dépenses induites augmente de 1,6 %. La plus forte hausse provient des dépenses de pension qui progressent de 4,6 % en un an.

En 2003, les dépenses induites se décomposent en :

- -53,3 % de dépenses de rémunérations d'activité (66,2 milliards) ;
- -10.7% de cotisations et prestations sociales à la charge de l'État (13,3 milliards);

- 26,0 % de pensions civiles et militaires de retraite (32,3 milliards);
- 2,5 % de pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre (3,1 milliards) ;
- 5,3 % de subventions aux établissements d'enseignement privé (6,6 milliards) ;
- 2,2 % de dépenses diverses (frais de déplacement, aide sociale...).

Les rémunérations d'activité comprennent la masse des rémunérations brutes, y compris la part ouvrière des cotisations sociales, versées aux personnels de l'État en activité (traitement, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, primes et indemnités). Elles représentent plus de la moitié des dépenses de personnel et des pensions.

III Définitions et méthodes

L'analyse des dépenses induites repose sur une **exploitation** des budgets d'exécution. Il s'agit donc des dépenses réelles.

Les dépenses de rémunérations de La Poste et de France Télécom sont exclues, mais les pensions versées à leurs anciens fonctionnaires en font partie.

La masse salariale représente 97 % de ces rémunérations d'activité. Elle correspond aux rémunérations versées à des personnels occupant un emploi permanent à temps complet ou rémunérés sur crédits par référence à la grille indiciaire de la fonction publique, à l'exclusion du personnel rémunéré sur la base des salaires pratiqués dans le commerce et l'industrie (certains personnels ouvriers, les vacataires...).

Cotisations sociales à la charge de l'État: part employeur des cotisations versées d'une part au régime général au titre du risque maladie (prestations en nature) pour les agents titulaires et les agents permanents non-titulaires, et

d'autre part à l'Ircantec au titre du risque vieillesse pour les seuls agents permanents non-titulaires.

Prestations sociales: prestations directement prises en charge par l'État telles que les prestations familiales, les traitements des agents en congé de longue durée, ainsi que des agents victimes d'accidents de service ou du travail. S'y ajoutent des prestations facultatives telles que les prêts, aides ou allocations divers.

Frais de personnel : incluent l'ensemble des rémunérations d'activité (y compris les vacations), les cotisations et prestations sociales, ainsi que les pensions civiles et militaires de retraite.

Dépenses indexées: éléments de rémunérations qui, indexés sur la valeur du point de la fonction publique, évoluent parallèlement aux traitements d'activité. Cette caractéristique en fait un concept budgétaire important. C'est sur cette base qu'est évaluée l'incidence financière globale sur le budget de l'État des mesures salariales prises pour la fonction publique.

Pour plus d'informations

Loi de finances 2003

Dépenses induites 1-1

Tableau I-I : Les dépenses induites de 1999 à 2003 en milliards d'euros

	1999	2000	2001	2002	2003
I					
Rémunérations principales	48,372	49,105	50,175	51,699	52,305
Indemnités résidentielles et de transport	1,135	1,294	1,333	1,457	1,473
Primes et indemnités	8,061	8,778	9,223	10,079	10,448
Supplément familial de traitement	0,656	0,688	0,692	0,709	0,717
Autres charges connexes, NBI (I)	0,798	0,812	0,865	0,879	0,948
Crédits non ventilés par nature	0,307	0,355	0,388	0,378	0,351
Total I : rémunérations d'activités	59,329	61,031	62,675	65,202	66,242
Dont masse salariale	57,618	59,418	61,019	63,494	64,546
II					
Cotisations sociales (2)	11,002	10,582	10,570	11,447	11,166
Prestations sociales (3)	1,787	1,853	1,954	2,084	2,115
Pensions	27,235	28,500	29,603	30,927	32,348
Divers frais de personnel (4)	0,401	0,300	0,225	0,154	0,151
Total Frais de personnel (I+II)	99,754	102,266	105,028	109,814	112,022
III					
Impôts et taxes	0,409	0,426	0,436	0,448	0,487
Frais de déplacement	1,281	1,268	1,248	1,399	1,198
Subventions enseignement privé hors enseignement agricole	5,881	6,074	6,308	6,462	6,634
Pensions et allocations ACVG (5)	3,527	3,450	3,406	3,167	3,136
Autres (6)	1,022	0,973	0,863	0,735	0,901
Total dépenses induites	111,873	114,457	117,290	122,026	124,378
dont dépenses indexées (7)	103,251	105,347	108,244	113,008	114,903

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

⁽¹⁾ C'est-à-dire : indemnités compensatrices, préavis et licenciements, pertes d'emploi, pécules, indemnités exceptionnelles de mutation et CPA, ainsi que les revenus de remplacement (CAA). NBI : nouvelle bonification indiciaire. CPA : cessation progressive d'activité.

⁽²⁾ Part employeur.

⁽³⁾ Prestations sociales obligatoires et facultatives, ainsi que prestations familiales.

⁽⁴⁾ Dépenses de personnel non ventilées et vacations.

⁽⁵⁾ Anciens combattants et victimes de guerre.

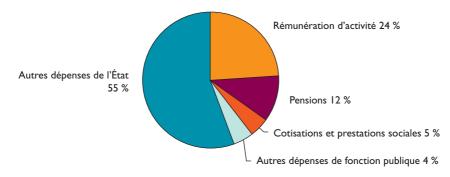
⁽⁶⁾ Indemnités représentatives de frais, primes d'alimentation (militaires), aides sociales, secours et prêts.

⁽⁷⁾ Dépenses indexées : dépenses directement liées à la valeur du point.

I Budget de l'État

I-I Dépenses induites

Graphique I-I: Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État en 2003



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

Tableau I-2 : Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État de 1999 à 2003, en milliards d'euros

	1999	2000	2001	2002	2003
Rémunération d'activité	59,329	61,031	62,675	65,202	66,242
Pensions	27,235	28,500	29,603	30,927	32,348
Cotisations et prestations sociales	12,789	12,436	12,524	13,531	13,281
Autres dépenses fonction publique	12,521	12,491	12,487	12,360	12,507
Autres dépenses de l'État	148,787	144,844	148,740	155,440	153,892
Budget de l'État	260,660	259,301	266,030	277,460	278,270

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

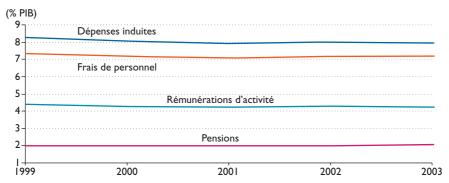
Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

Les dépenses induites par la fonction publique représentent 45 % du budget général de l'État en 2003.

Budget de l'État

Dépenses induites I-I

Graphique I-2 : Évolution des dépenses induites par la fonction publique en pourcentage du PIB



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

Tableau I-3 : Principales composantes des dépenses induites par la fonction publique de l'État pour 2003

(en milliards d'euros)

	Budget civil	Budget militaire	Total
 I			
Rémunérations principales	43,826	8,479	52,305
Indemnités résidentielles et de transport	1,011	0,463	1,473
Primes et indemnités	7,073	3,376	10,448
Supplément familial de traitement	0,549	0,168	0,717
Autres charges connexes (NBI)	0,798	0,150	0,948
Crédits non ventilés par nature	0,317	0,034	0,351
Total I : rémunérations d'activité	53,573	12,669	66,242
II			
Cotisations sociales	10,042	1,124	11,166
Prestations sociales	1,708	0,408	2,115
Pensions	32,348	0,000	32,348
Divers frais de personnel	0,147	0,003	0,151
Total I+II : frais de personnel	97,818	14,204	112,022
III			
Impôts et taxes	0,438	0,048	0,487
Frais de déplacement	0,700	0,498	1,198
Subventions enseignement privé hors enseignement agricole	6,634	0,000	6,634
Pensions et allocations anciens combattants et victimes de guerre	3,136	0,000	3,136
Autres subventions	0,434	0,467	0,901
Total I+II+III : dépenses induites	109,161	15,217	124,378

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

l Budget de l'État

I-I Dépenses induites

Tableau I-4 : Décomposition des rémunérations d'activité en 2003

(en milliards d'euros)

	(0.1
	Total
Rémunérations principales :	52,305
- titulaires	41,585
contractuels	2,293
 auxiliaires administratifs 	0,173
 auxiliaires d'enseignement 	0,322
vacataires	0,042
 base privée 	0,996
— militaires	6,895
Charges connexes :	3,138
 supplément familial de traitement 	0,717
 indemnités résidentielles 	1,473
charges connexes	0,948
Primes et indemnités :	10,448
— civiles	7,363
— militaires	3,085
Non réparti	0,351
Total rémunérations d'activité	66,242

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

Tableau I-5: Répartition des rémunérations d'activité par ministère en 2003

(en milliards d'euros)

	'
Ministères	Total
Affaires étrangères	0,751
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	1,256
Culture et communication	0,400
Défense	12,669
Écologie et développement durable	0,000
Économie, finances et industrie	6,059
Équipement, transports, logement, tourisme et mer	2,418
Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	5,196
Jeunesse, éducation nationale et recherche. I. Jeunesse et enseignement scolaire	29,430
Jeunesse, éducation nationale et recherche. II. Enseignement supérieur	4,662
eunesse, éducation nationale et recherche. III. Recherche et nouvelles technologies	0,010
lustice	2,111
Outre-mer	0,124
Services du Premier ministre	0,121
Services du Premier ministre, voir Aménagement du territoire	0,004
ports	0,200
Travail, santé et solidarité	0,830
Total	66,242

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, budgets d'exécution.

Budget de l'État

Dépenses induites 1-1

Tableau I-6: Répartition par nature des primes et indemnités en 2003

(en milliards d'euros)

(en minarus u euros)
Total
7,363
0,575
2,292
0,998
0,491
1,757
1,250
3,085
1,017
1,034
0,561
0,325
0,004
0,143

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Direction du budget, exécution de la loi de finances.

l Budget de l'État

I-2 Emplois budgétaires

e nombre d'emplois inscrits au budget de l'État en loi de finances initiale 2003 diminue de l 745 emplois par rapport au budget 2002. Les emplois d'ouvriers d'État continuent de diminuer. De même, les emplois de contractuels, après une hausse exceptionnelle en 2002 à la suite de l'arrêt Berkani, baissent à nouveau.

Le ministère de la Justice et la Direction générale de l'aviation civile ont bénéficié d'une progression de l'ordre de 3 % du nombre de leurs emplois, le ministère de l'Intérieur de l'ordre de 1,3 %. Le transfert des emplois du musée du Louvre du budget de l'État sur le budget de l'établissement public a entraîné une baisse de 8 % du nombre des emplois du ministère de la Culture. Les effectifs des autres ministères restent relativement stables, avec une légère tendance à la baisse. Au

ministère de l'Éducation nationale, la baisse du nombre de contractuels (emplois de maître d'internat et de surveillants d'externat) est compensée en partie par une augmentation du nombre de titulaires.

Si le nombre d'emplois de titulaires a peu varié, une requalification importante de ces emplois s'est opérée. En 2003, 25 000 postes de catégorie A et 13 000 postes de catégorie B supérieure ont été créés. Dans le même temps, 32 000 emplois de titulaires de catégorie B et 2 000 de catégorie C ont été supprimés. Le glissement de B en A résulte pour une bonne part de la transformation des emplois d'instituteurs en emplois de professeurs des écoles qui se poursuit. Par ailleurs, le classement de certains corps (greffiers, contrôleurs du travail...) en B supérieur explique le glissement de B en B supérieur.

III Définitions et méthodes

Emplois budgétaires : emplois permanents à temps complet autorisés par la loi de finances initiale et retracés dans les « verts », documents budgétaires annexes de celle-ci. Un emploi autorisé peut ne pas être pourvu. À l'inverse, un emploi budgétaire peut servir de support de rémunération de deux personnes employées à mi-temps. Les résultats présentés dans ce chapitre sont issus de **l'exploitation des « verts » budgétaires 2003.** Le traitement a été réalisé à partir des fichiers informatiques transmis par la direction du budget. Cette exploitation est réalisée par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation chaque année. Le bureau de la coordination statutaire participe à l'élaboration de ces résultats par l'affectation de la catégorie hiérarchique à un grade donné.

Pour plus d'informations

- Loi de finances 2003.
- Projet de loi de finances pour 2004.
- « Les emplois budgétaires 2003 », Hélène Désert, Isabelle Macario, rapport DGAFP, octobre 2003.

Emplois budgétaires 1-2

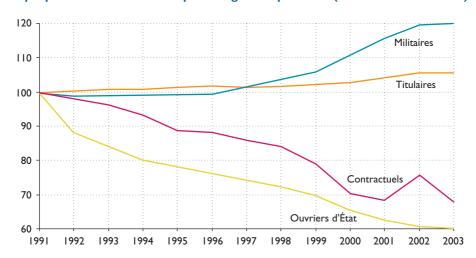
Tableau I-7: Emplois budgétaires (hors appelés) par statut depuis 1991

Années	Titulaires	Contractuels	Ouvriers d'État	Militaires	Total
1991	1 610 643	81 280	95 608	302 741	2 090 272
1992	1 616 357	79 676	84 248	299 107	2 079 388
1993	1 626 635	78 304	80 337	299 018	2 084 294
1994	I 626 048	75 981	76 799	299 662	2 078 490
1995	1 631 995	72 335	74 782	300 655	2 079 767
1996	I 640 526	71 858	72 718	300 879	2 085 981
1997	I 637 23I	69 968	70 902	307 215	2 085 316
1998	1 641 114	68 427	69 295	313 348	2 092 184
1999	I 646 633	64 287	66 905	320 202	2 098 027
2000	I 656 458	57 188	62 569	335 920	2 112 135
2001	I 678 804	55 663	59 974	349 565	2 144 006
2002	1 700 141	61 801	58 114	361 929	2 181 985
2003	I 704 476	55 058	57 475	363 231	2 180 240

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances.

Graphique 1-3 : Évolution des emplois budgétaires par statut (indice base 100 en 1991)



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances.

l Budget de l'État

I-2 Emplois budgétaires

Tableau 1-8: Emplois budgétaires (hors appelés) par section budgétaire depuis 1999

Sections budgétaires	1999	2000	2001	2002	2003
Affaires étrangères	9 474	9 475	9 471	9 466	9 409
Agriculture et pêche	30 243	29 441	30 388	31 202	31 098
Aménagement du territoire et environnement (1)	2 692	2 901	3 204	3 597	3 599
Aménagement du territoire	141	141	144	123	123
Environnement	2 551	2 760	3 060	3 474	3 476
Anciens combattants et victimes de guerre (2)	2 178				
Culture	14 679	14 776	14 968	15 314	14 010
Économie et finances	180 448	179 705	179 705	181 121	179 771
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche	I 068 954 I	068 886 I		094 436 l	092 593
Enseignement scolaire	941 567	941 413	954 232	964 118	961 454
Enseignement supérieur et recherche	127 387	127 473	128 722	130 318	131 139
Travail et affaires sociales	24 310	24 542	25 067	25 713	25 579
Travail	9 985	10 115	10 339	10 593	10 534
Santé publique et services communs	14 325	14 427	14 728	15 120	15 045
Équipement, logement, transports et tourisme	101 044	100 655	100 729	101 969	101 220
Mer	2 380	2 388	2 451	2 522	2 547
Urbanisme et services communs	98 341	97 946	97 957	99 126	98 352
Tourisme	323	321	321	321	321
Intérieur et décentralisation	163 145	163 434	164 508	169 554	171 728
Jeunesse et sports (3)	6 73 1	6 738	6 741	6 743	5 949
Justice	61 789	63 026	64 404	67 173	69 215
Outre-mer	3 579	4 092	4 979	5 572	5 782
Services du Premier ministre	I 834	I 924	2 080	2 241	2 254
Plan	210	208	207	206	205
Secrétariat général de la Défense nationale	222	229	255	278	278
Services généraux	1 402	1 487	1 618	1 757	1 771
Total budget ministères civils	1 671 100	I 669 595	1 689 198	1 714 101	1 712 207
Défense	415 747	431 177	443 017	455 626	455 382
Total budget général	2 086 847	2 100 772	2 132 215	2 169 727	2 167 589
Aviation civile	10 598	10 778	11 207	11 674	12 067
Journaux officiels	П	П	11	П	П
Légion d'honneur	412	415	415	415	415
Monnaies et médailles	147	147	146	146	146
Ordre de la Libération	12	12	12	12	12
Total budgets annexes	11 180	11 363	11 791	12 258	12 651
Total général	2 098 027	2 112 135	2 144 006	2 181 985	2 180 240

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : lois de finances 1999 à 2003.

⁽¹⁾ En 2003, l'Environnement est devenu « Écologie et développement durable », et l'Aménagement du territoire est rattaché aux services du Premier ministre.

⁽²⁾ Emplois affectés au ministère de la Défense à partir de 2000.

⁽³⁾ En 2003, la Jeunesse est rattachée à l'Enseignement scolaire.

Emplois budgétaires 1-2

Tableau I-9: Évolution 2004-2003 des emplois budgétaires

Sections budgétaires	Emplois budgétaires 2003	Solde créations suppressions d'emplois	Solde des mesures d'ordre	Emplois budgétaires 2004 (1)
Affaires étrangères	9 409	- II2	- 4	9 293
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	31 098	— 326	28	30 800
Culture et communication	14 010	— 100	- 91	13 819
Écologie et développement durable	3 476	35	53	3 564
Économie, finances et industrie	179 771	- 2 002	– 53	177 716
Équipement, transports, logement, tourisme et mer				
I. Services communs	98 352	— I 02I	– 33	97 298
IV. Mer	2 547	31	0	2 578
V. Tourisme	321	- I	0	320
Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	171 728	739	38	172 505
Jeunesse, éducation nationale et recherche				
I. Jeunesse et enseignement scolaire	961 454	- 3 550	48 621	1 006 525
II. Enseignement supérieur	131 139	35	- 45	131 129
Justice	69 215	2 199	– 24	71 390
Outre-mer	5 782		0	5 782
Services du Premier ministre				
I. Services généraux	1 771	– 28	28	1 771
II. Secrétariat général de la Défense nationale	278	2	21	301
IV. Plan	205	– 3	0	202
V. Aménagement du territoire	123	– 2	0	121
Sports	5 949	– 71	- I	5 877
Travail, santé et solidarité				
I. Travail	10 534	- 71	44	10 507
II. Santé, famille, personnes handicapées et solidarité	15 045	- 144	50	14 951
Défense	15 045	- 147	– 58	455 177
Total budget civil	2 167 589	- 4 537	48 574	2 211 626
Budgets annexes	12 651	– 24	4	12 631
Total budget général	2 180 240	- 4 561	48 578	2 224 257

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : direction du budget, loi de finances initiale 2004.

⁽¹⁾ La variation constatée des emplois budgétaires entre 2003 et 2004 s'explique par la suppression de 4 561 emplois et l'inscription en mesure d'ordre de 48 578 emplois : il s'agit d'inscrire dans les tableaux d'emplois des ministères des emplois effectivement occupés mais qui n'apparaissaient pas, pour diverses raisons (statut de contractuels, agents temporaires), dans les documents budgétaires et de traduire la suppression au sein du budget de l'État d'emplois transférés dans des établissements publics.

Les principales mesures d'ordre 2004 portent sur :

^{48 796} emplois d'assistants d'éducation et d'enseignants non-titulaires inscrits sur postes budgétaires,

⁵⁰⁸ emplois transférés dans divers établissements publics.

l Budget de l'État

I-2 Emplois budgétaires

Tableau I-10 : Répartition des emplois budgétaires par section budgétaire et par catégorie statutaire en 2003

Continue hard-facione	Catégories statutaires					
Sections budgétaires	Titulaires	Contractuels	Militaires (1)	Ouvriers d'État	Total général	
Affaires étrangères	7 040	I 933	436		9 409	
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	30 631	457	10		31 098	
Écologie et développement durable	3 021	411	2	42	3 476	
Culture et communication	13 082	926		2	14 010	
Économie, finances et industrie	175 981	3 570	59	161	179 771	
Jeunesse, éducation nationale et recherche	1 063 244	29 327	0	22	I 092 593	
Jeunesse et enseignement scolaire	936 344	25 110			961 454	
Enseignement supérieur	126 900	4 217		22	131 139	
Travail, santé et solidarité	24 028	1 551	0	0	25 579	
Travail	9 701	833			10 534	
Santé, famille, personnes handicapées et solidarité	14 327	718			15 045	
Équipement, transports, logement, tourisme et mer	87 215	4 178	614	9 213	101 220	
Mer	1 933	7	607		2 547	
Services communs	85 112	4 020	7	9 213	98 352	
Tourisme	170	151			321	
Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	165 717	2 886	1 492	1 633	171 728	
Sports	5 668	281			5 949	
Justice	68 591	607	17		69 215	
Outre-mer	I 786	196	3 765	35	5 782	
Services du Premier ministre	1 592	752	33	0	2 377	
Aménagement du territoire	70	53			123	
Plan	83	122			205	
Secrétariat général de la Défense nationale	90	160	28		278	
Services généraux	1 349	417	5		1 771	
Total budget ministères civils	I 647 596	47 075	6 428	11 108	1 712 207	
Défense	45 587	7 615	356 795	45 385	455 382	
Total budget général	1 693 183	54 690	363 223	56 493	2 167 589	
Aviation civile	10 721	364		982	12 067	
Journaux officiels	П				Ш	
Légion d'honneur	407	4	4		415	
Monnaies et médailles	146				146	
Ordre de la Libération	8		4		12	
Total budgets annexes	11 293	368	8	982	12 651	
Total général	I 704 476	55 058	363 231	57 475	2 180 240	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2003.
(1) Y compris les volontaires.

Emplois budgétaires 1-2

Tableau I-II: Emplois budgétaires d'administration centrale, y compris les emplois d'inspection générale, en 2003

Sections budgétaires	Administration centrale	Total emplois budgétaires	% Administration centrale
Affaires étrangères	3 993	9 409	42,44
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	2 020	31 098	6,50
Écologie et développement durable	843	3 476	24,25
Culture et communication	1 100	14 010	7,85
Économie, finances et industrie	8 980 (I)	179 771	5,00
Jeunesse, éducation nationale et recherche	3 583	1 092 593	0,33
Jeunesse et enseignement scolaire	3 583	961 454	0,37
Enseignement supérieur	0	131 139	0,00
Travail, santé et solidarité	3 697	25 579	14,45
Travail	1 028	10 534	9,76
Santé, famille, personnes handicapées et solidarité	2 669	15 045	17,74
Équipement, transports, logement, tourisme et mer	2 552	101 220	2,52
Mer	0	2 547	0,00
Services communs	2 383	98 352	2,42
Tourisme	169	321	52,65
Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	2 651	171 728	1,54
Sports	375	5 949	6,30
Justice	2 547 (2)	69 215	3,68
Outre-mer	273	5 782	4,72
Services du Premier ministre	2 377	2 377	100,00
Aménagement du territoire	123	123	100,00
Plan	205	205	100,00
Secrétariat général de la Défense nationale	278 (3)	278	100,00
Services généraux	1 771	1 771	100,00
Total budget ministères civils	34 991	1 712 207	2,04
Défense	5 378 (4)	455 382	1,18
Total budget général	40 369	2 167 589	1,86
Aviation civile	0 (5)	12 067	0,00
Journaux officiels	П	П	100,00
Légion d'honneur	100	415	24,10
Monnaies et médailles	0 (6)	146	0,00
Ordre de la Libération	12	12	100,00
Total budgets annexes	123	12 651	0,97
Total général	40 492	2 180 240	1,86

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source: loi de finances 2003.

⁽¹⁾ Y compris les emplois de contrôle.

⁽²⁾ Dont 569 emplois au Conseil d'État, 287 au Casier judiciaire national, 8 au Conseil supérieur de la magistrature et 179 au service de l'emploi pénitentiaire.

⁽³⁾ Y compris les emplois de la Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information qui n'ont pas été distingués.

⁽⁴⁾ Dont 536 ouvriers d'État.

⁽⁵⁾ Les emplois d'administration centrale ne sont pas distingués des emplois des services déconcentrés.

⁽⁶⁾ Les 146 emplois correspondent à des emplois techniques. 77 emplois, issus du budget de l'Économie, des finances et de l'industrie, sont affectés en administration centrale.

I Budget de l'État

I-2 Emplois budgétaires

Tableau I-12: Répartition des emplois budgétaires de titulaires civils par section budgétaire et par catégorie hiérarchique en 2003

Continue budattaine		Ca	tégories hiérarc	hiques	
Sections budgétaires	A	CII (I)	В	С	Total général
Affaires étrangères	I 774	33	1 116	4 117	7 040
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	14 462	4 441	2 896	8 832	30 631
Écologie et développement durable	1 214	680	246	881	3 021
Culture et communication	4 574	337	2 074	6 097	13 082
Économie, finances et industrie	41 969	449	54 847	78 716	175 981
Jeunesse, éducation nationale et recherche	790 016	10 095	107 416	155 717	I 063 244
Jeunesse et enseignement scolaire	705 267	8 736	96 463	125 878	936 344
Enseignement supérieur	84 749	1 359	10 953	29 839	126 900
Travail, santé et solidarité	6 269	4 048	3 470	10 241	24 028
Travail	2 055	2 903	336	4 407	9 701
Santé, famille, personnes handicapées et solidarité	4 214	1 145	3 134	5 834	14 327
Équipement, transports, logement, tourisme et mer	8 219	9 424	12 997	56 575	87 215
Mer	482	3	566	882	1 933
Services communs	7 687	9 420	12 421	55 584	85 112
Tourisme	50	1	10	109	170
Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	8 244	189	24 749	132 535	165 717
Sports	3 417	27	554	I 670	5 668
Justice	14 056	13 513	2 550	38 472	68 591
Outre-mer	355	17	334	I 080	I 786
Services du Premier ministre	502	I	236	853	1 592
Aménagement du territoire	7		12	51	70
Plan	6		46	31	83
Secrétariat général de la Défense nationale	30		10	50	90
Services généraux	459	1	168	721	1 349
Total budget ministères civils	895 071	43 254	213 485	495 786	I 647 596
Défense	5 742	7 054	6 282	26 509	45 587
Total budget général	900 813	50 308	219 767	522 295	1 693 183
Aviation civile	7 460	I 756	411	I 094	10 721
Journaux officiels	П				H
Légion d'honneur	135	4	80	188	407
Monnaies et médailles	67		79		146
Ordre de la Libération	1	I	I	5	8
Total budgets annexes	7 674	I 76I	571	I 287	11 293
Total général	908 487	52 069	220 338	523 582	I 704 476

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : loi de finances 2003, bureau de la coordination statutaire de la DGAFP pour l'affectation de la catégorie hiérarchique à un grade donné.

⁽¹⁾ CII : classement indiciaire intermédiaire, réservé à certains corps de catégorie B, créé par le protocole Durafour du 9 février 1990.

Emplois budgétaires 1-2

Tableau I-13 : Emplois budgétaires de titulaires civils dans les principaux corps en 2003

Niveau hiérarchique	Corps ou grade	Emplois	%
Catégorie A	Professeur des écoles	258 401	15,2
	Professeur certifié et assimilé	241 432	14,2
	Professeur de lycée professionnel	72 657	4,3
	Professeur agrégé de l'enseignement du second degré	51 800	3,0
	Maître de conférence	34 532	2,0
	Professeur d'éducation physique et sportive	27 237	1,6
	Personnel de cat. A des services déconcentrés de la Direction générale des impôts	18 750	1,1
	Professeur des universités	15 333	0,9
	Professeur d'enseignement général de collège (corps en voie d'extinction)	14 812	0,9
	Personnel de direction de l'Éducation nationale	13 801	0,8
	Conseiller principal d'éducation	11 468	0,7
Catégorie B	Instituteur (corps en voie d'extinction)	80 024	4,7
	Contrôleur des impôts	22 054	1,3
	Contrôleur du Trésor public	18 934	1,1
	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de l'Éducation nationale	18 547	1,1
	Corps de commandement et d'encadrement de la Police nationale	14 933	0,9
Catégorie C	Corps de maîtrise et d'application de la Police nationale	99 512	5,8
	Adjoint administratif des services déconcentrés	93 080	5,5
	Ouvrier d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement de l'Éducation nationale	60 549	3,6
	Agent de constatation ou d'assiette des impôts	33 536	2,0
	Ouvrier professionnel des services déconcentrés	26 576	1,6
	Agent de recouvrement du Trésor	26 570	1,6
	Agent d'exploitation des travaux publics de l'État	25 649	1,5
	Gradé et surveillant de l'administration pénitentiaire	21 383	1,3
	Adjoint administratif	20 027	1,2
	Agent administratif des services déconcentrés	15 037	0,9
	Maître ouvrier des services déconcentrés	10 775	0,6
	Adjoint administratif d'administration centrale	9 741	0,6
Ensemble		1 357 150	79,6
Total des titula	ires civils	I 704 476	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source: loi de finances 2003.

Les emplois de ces vingt-huit corps représentent 79,6 % de l'ensemble des emplois budgétaires de titulaires civils et 62 % du total des emplois budgétaires 2003.

2-1 Effectifs des trois fonctions publiques

es trois fonctions publiques emploient 4,925 millions de personnes, soit un salarié sur cinq. 5 l % appartiennent à la fonction publique de l'État, 30 % à la fonction publique territoriale et 19 % à la fonction publique hospitalière. S'ajoutent, en 2002, 32 l 300 bénéficiaires d'emplois aidés : contrats emploi-solidarité, contrats emploi consolidé, contrats emplois-jeunes. Compte tenu du temps partiel et du temps incomplet (modalités plus fréquentes dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière que dans la fonction publique de l'État), une personne physique correspond à 0,9 équivalent temps plein.

Parmi les agents ayant un emploi principal dans la fonction publique, 735 000 sont non-titulaires. La fonction publique territoriale (FPT) est celle qui en emploie le plus, la fonction publique hospitalière (FPH) le moins. L'analyse de cette population dans les ministères montre qu'environ la moitié occupe à coup sûr des emplois qui ne peuvent « statutairement » être occupés par des titulaires et que l'autre moitié comprend nombre de personnes occupant des emplois saisonniers ou occasionnels. Des enquêtes conduites dans les collectivités territoriales ou dans les hôpitaux, pour leur part, arrivent à des proportions d'environ un non-titulaire sur deux sur un emploi non permanent.

Dans la fonction publique, les femmes sont largement majoritaires: elles occupent 58 % des emplois. Cette situation est la résultante d'écarts importants selon les statuts et le type de fonction publique: on compte 11 % de femmes parmi les militaires, 15 % parmi les ouvriers d'État, 75 % dans la FPH (mais seulement 40 % parmi les médecins). Parmi les assistantes maternelles, la proportion est proche de 100 %.

La majorité des agents appartient à la catégorie C dans les trois fonctions publiques réunies, mais la catégorie A est prépondérante dans la fonction publique de l'État. L'importance de certains métiers au sein des trois fonctions publiques dessine la structure hiérarchique de chacune comme de l'ensemble. Le poids des enseignants rend la part de cadres dans la fonction publique de l'État (FPE) exceptionnelle en comparaison des deux autres fonctions publiques, comme du secteur privé (44 % dans la FPE, 14 % dans la FPH en comptant les médecins, 8 % dans la FPT, 14 % dans le secteur privé). Aussi, la part de la catégorie A de la FPE tire-t-elle vers le haut l'ensemble où l'on atteint la proportion de 28 %. Mais, compte tenu du poids de la catégorie C dans la FPH et surtout dans la FPT, c'est au niveau C qu'on trouve la plus forte proportion d'agents : 48 %.

Hors enseignants, la part de la catégorie C est encore bien plus importante. Elle est prépondérante dans la FPT et la FPH, et elle le devient dans la FPE lorsqu'on retire les enseignants. La catégorie C réunit alors 59 % de l'ensemble des agents non-enseignants et la part du niveau A n'est plus que de 15 %.

Que l'on soit dans une configuration avec ou hors enseignants de l'État, la catégorie B représente environ le quart des agents. La prise en compte des enseignants ne fait que permuter l'ordre d'importance entre niveau B et niveau A: hors enseignants des ministères, la catégorie B est la seconde après la catégorie C. La FPH, dont 37 % des agents relève de la catégorie B (les infirmiers appartiennent à cette catégorie), contribue beaucoup à l'importance de ce niveau dans l'ensemble de la fonction publique.

III Définitions et méthodes

Le périmètre de la fonction publique : au sens strict, un agent de la fonction publique travaille dans un organisme dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. C'est ainsi qu'ont été décomptés les 4,9 millions d'agents sur emploi principal de la fonction publique. Ces personnes travaillent dans les services civils et militaires de l'État (administrations centrales et services déconcentrés), dans les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et dans les établissements publics à caractère administratif nationaux ou locaux, tels que le CNRS, les universités, les hôpitaux publics, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, les caisses des écoles...

Effectifs des trois fonctions publiques 2-1

Au sens large, la fonction publique inclut des agents travaillant dans d'autres types d'organismes de droit public mais dont les agents sont soumis au droit privé. Ce périmètre élargi porte l'effectif de la fonction publique à 5 millions de personnes (sans compter La Poste ni les enseignants de l'enseignement privé sous contrat).

Les établissements publics à caractère administratif (EPA) à recrutement de droit privé sont les caisses nationales de sécurité sociale (Acoss, CNAMTS, Cnaf, CNAVTS) dont le statut normal de recrutement des agents est, à titre dérogatoire, le droit privé. Ces établissements ne figurent pas avec les autres EPA de la fonction publique de l'État au sens strict. En effet, au sein de la Sécurité sociale, caisses nationales (établissements publics nationaux à caractère administratif) et caisses locales (organismes privés) les agents sont gérés de manière homogène.

Les quelques autres EPA nationaux autorisés à recruter certaines catégories de leur personnel sous le régime du droit privé restent classés dans la catégorie des EPA à recrutement normal de droit public.

Pour leur part, les organismes consulaires (chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers), établissements publics *sui generis* sont situés hors du champ de la fonction publique.

Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) sont soumis au droit commercial et recrutent normalement sur la base du droit privé (sauf exceptions comme l'Office national des forêts). Les effectifs des EPIC qui ne sont pas des entreprises nationales (c'est le cas lorsque moins de la moitié de leurs ressources provient de leur activité commerciale), sont classés dans la fonction publique au sens large. En revanche, les entreprises publiques constituées en EPIC (La Poste, SNCF, RATP, EDF...) et, a fortiori, les autres entreprises publiques qui ont un statut de société (Air France, GIAT industries, France Télécom...) ne font pas partie de la fonction publique.

D'autres organismes de droit public participent au service public, les groupements d'intérêt public (GIP) notamment. Ces derniers sont des structures de droit public permettant d'associer des personnes morales de droit public entre elles ou, le plus souvent, d'associer des personnes de droit public avec des organismes de droit privé. Les personnels sont souvent mis à disposition ou détachés des organismes constitutifs du GIP. Mais le recrutement direct de personnes rémunérées sur le budget du GIP est possible. Dans le cas où l'activité du GIP est de nature administrative, les agents sont de droit public, sans pour autant être soumis aux dispositions du statut général. Sinon, les agents relèvent du droit privé.

Dans la catégorie « autres organismes » figurent les associations syndicales autorisées (ASA) de propriétaires. Ce sont le plus souvent des personnes privées qui se regroupent pour entreprendre des travaux collectifs. Ces associations sont érigées en EPA (locaux) car elles exercent des prérogatives de puissance publique. Leurs personnels, de droit public, ne relèvent pourtant pas du statut général de la fonction publique territoriale.

Pour plus d'informations

- « L'emploi public est tiré par la fonction publique territoriale », Philippe Raynaud, Économie et Statistique, n° 369-370, 2003, Insee.
- « L'observatoire de l'emploi public », Rapport annuel 2003, La Documentation française.

2-1 Effectifs des trois fonctions publiques

Tableau 2-I : Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 3 l décembre 2002

				Fo	nction	publique au sen	s large			
		For	nction publique a	ı sens strict		EPA à	EPIC hors	GIP et autres		
			EPA à recrutementde droit public (1)	Total	%	recrutementde droit privé (2)		organismes (3)	Total	%
Fonction	Titulaires	I 738 470	78 609	1 817 079	71,8	84	8 524	209	I 825 896	70,0
publique	Militaires	324 732	42	324 774	12,8		7	1	324 782	12,4
d'État	Ouvriers d'État	56 136	1 717	57 853	2,3		П	27	57 891	2,2
(FPE)	Non-titulaires	198 780	132 158	330 938	13,1	15 816	50 328	4 114	401 196	15,4
(4)	Total FPE	2 318 118	212 526	2 530 644	100,0	15 900	58 870	4 351	2 609 765	100,0
	Titulaires	872 013	238 265	1 110 278	76,0		7 334	I 078	I II8 690	74,5
Fonction publique territoriale (FPT) (4)	Non-titulaires	210 650	83 366	294 016	20,1		31 880	1 614	327 510	21,8
	Assistantes maternelles	50 493	5 371	55 864	3,8				55 864	3,7
(111) (4)	Total FPT	1 133 156	327 002	1 460 158	100,0		39 214	2 692	I 502 064	100,0
Fonction	Titulaires		731 452	731 452	78,3				731 452	78,3
publique	Non-titulaires		109 769	109 769	11,7				109 769	11,7
hospitalière	Médecins		93 049	93 049	10,0				93 049	10,0
(FPH) (4)	Total FPH		934 270	934 270	100,0				934 270	100,0
	Titulaires et militaires	2 935 215	I 048 368	3 983 583	80,9	84	15 865	I 288	4 000 820	79,3
	Non-titulaires	409 430	325 293	734 723	14,9	15 816	82 208	5 728	838 475	16,6
FPE +FPT +	Ouvriers d'État	56 136	1 717	57 853	1,2		11	27	57 891	1,1
FPH	Assistantes maternelles	50 493	5 371	55 864	1,1				55 864	1,1
	Médecins		93 049	93 049	1,9				93 049	1,8
	Total	3 451 274	I 473 798	4 925 072	100,0	15 900	98 084	7 043	5 046 099	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources: Insee, Drees, DHOS.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes) ; voir tableau 2-6.

Emplois principaux.

FPE: métropole, DOM-TOM, étranger.

FPT: métropole, DOM et St-Pierre-et-Miguelon.

FPH: métropole et DOM; y compris internes et résidents; non compris praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et médecins libéraux. Y compris non-titulaires sur crédits de remplacement (non inclus dans les publications précédentes).

- (1) Y compris les établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et les établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'établissements à caractère administratif (EPA).
- (2) Caisses nationales de sécurité sociale (Acoss, CNAMTS, CNAF, CNAVTS) et Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale (Cnesss).
- (3) Autres organismes: organismes de droit public non qualifiés d'établissements publics (Institut franco-allemand de recherches, Institut de gestion sociale des armées et ASA (associations syndicales autorisées).
- (4) Chiffres provisoires.

Effectifs des trois fonctions publiques 2-1

Tableau 2-2 : Effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31 décembre 2002

				Fo	nction	publique au sen	s large			
		Fon	nction publique au	sens strict		. EPA à	EPIC hors	GIP et autres		
			EPA à recrutement de droit public (1)	Total	%	recrutementde droit privé (2)	entreprises publiques	organismes (3)	Total	%
Familian	Titulaires	1 672 998	76 299	1 749 297	73,4	70	8 310	204	1 757 882	71,6
Fonction	Militaires	324 732	42	324 774	13,6		7	1	324 782	13,2
publique d'État (FPE)	Ouvriers d'État	55 002	1 540	56 542	2,4		11	26	56 579	2,3
(4)	Non-titulaires	158 640	93 778	252 418	10,6	13 555	46 618	3 519	316 109	12,9
(1)	Total FPE	2 211 373	171 659	2 383 032	100,0	13 625	54 946	3 750	2 455 352	100,0
Famatian	Titulaires	816 501	223 472	1 039 974	79,4		7 088	774	1 047 835	77,7
Fonction publique territoriale (FPT) (4)	Non-titulaires	153 457	61 625	215 082	16,4		30 167	1 127	246 376	18,3
	Assistantes maternelles	49 479	5 112	54 591	4,2				54 591	4,0
(111) (4)	Total FPT	1 019 437	290 209	1 309 646	100,0		37 254	1 901	1 348 802	100,0
Fonction	Titulaires		695 022	695 022	80,9				695 022	80,9
publique	Non-titulaires		100 015	100 015	11,6				100 015	11,6
hospitalière	Médecins		63 876	63 876	7,4				63 876	7,4
(FPH) (4)	Total FPH		858 913	858 913	100,0				858 913	100,0
	Titulaires et militaires	2 814 231	994 835	3 809 067	83,7	70	15 405	979	3 825 520	82,0
	Non-titulaires	312 097	255 418	567 515	12,5	13 555	76 785	4 646	662 501	14,2
FPE + FPT	Ouvriers d'État	55 002	1 540	56 542	1,2		11	26	56 579	1,2
+ FPH	Assistantes maternelles	49 479	5 112	54 591	1,2				54 591	1,2
	Médecins	0	63 876	63 876	1,4				63 876	1,4
	Total	3 230 810	1 320 781	4 551 591	100,0	13 625	92 200	5 651	4 663 067	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources: Insee, Drees, DHOS,

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes); voir tableau 2-6.

Emplois principaux.

FPE: métropole, DOM-TOM, étranger.

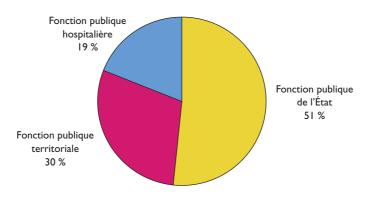
FPT: métropole, DOM et St-Pierre-et-Miquelon.

FPH: métropole et DOM; y compris internes et résidents; non compris praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et médecins libéraux. Y compris non-titulaires sur crédits de remplacement (non inclus dans les publications précédentes).

- (1) Y compris les établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) et les établissements à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), catégories particulières d'établissements à caractère administratif (EPA).
- (2) Caisses nationales de sécurité sociale (Acoss, CNAMTS, CNAF, CNAVTS) et Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale (Cnesss).
- (3) Autres organismes: organismes de droit public non qualifiés d'établissements publics (Institut franco-allemand de recherches et Institut de gestion sociale des armées) et ASA (associations syndicales autorisées).
- (4) Chiffres provisoires.

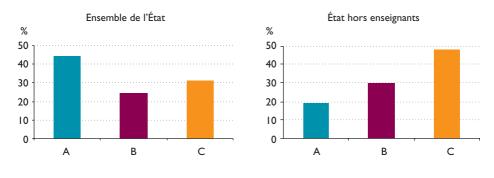
2-1 Effectifs des trois fonctions publiques

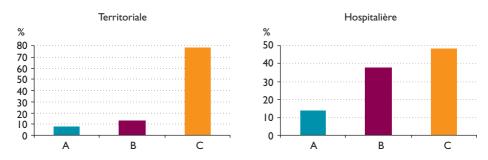
Graphique 2-I: Répartition des effectifs entre les trois fonctions publiques



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Sources : Insee, Drees, DHOS.

Graphique 2 - 2 : Répartition par catégorie hiérarchique dans chacune des trois fonctions publiques





DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Sources : Insee, Drees, DHOS.

Effectifs des trois fonctions publiques 2-1

Tableau 2-3 : Répartition par catégorie hiérarchique des effectifs des trois fonctions publiques au 31 décembre 2002

	Catégorie A en %	Catégorie B en %	Catégorie C en %	Total
Ministères (1)				
Titulaires civils	52,1	17,4	30,5	I 738 470
dont enseignants	87,6	12,4		839 555
dont non-enseignants	18,9	22,1	59,0	898 915
Non-titulaires	42,5	36,4	21,2	198 780
dont enseignants	89,4	10,6		50 720
dont non-enseignants	25,0	45,9	29,0	148 060
Ouvriers d'État	0,0	10,2	89,7	56 136
Total agents civils	49,7	19,0	31,3	1 993 386
dont enseignants	87,7	12,3		890 276
dont non-enseignants	18.7	24,5	56.8	1 103 110
Militaires	12.8	57.9	29.2	324 732
Total	44,5	24,5	31,0	2 318 118
dont enseignants	87,7	12,3	,	890 276
dont non-enseignants	17,4	32,1	50,5	1 427 842
EPA à recrutement de droit public				
Titulaires et militaires	55,4	21,7	22,9	78 651
Non-titulaires	35,5	26,6	37,9	132 158
Ouvriers d'État		9,5	90,5	1 717
Total	43, I	24,5	32,4	212 526
Fonction publique de l'État				
Titulaires et militaires	46,2	23,7	30,0	2 141 853
Non-titulaires	39,8	32,6	27,6	330 938
Ouvriers d'État	0,0	10,2	89,8	57 853
Total	44,4	24,5	31,1	2 530 644
Fonction publique territoriale (1; 2)				
Titulaires	7,1	14,0	78,9	1 110 278
Non-titulaires	12,0	14,6	73,4	294 016
Assistantes maternelles			100,0	55 864
Total	7,8	13,6	78,6	1 460 158
Fonction publique hospitalière (I)				
Titulaires	3,8	43,1	53,2	731 452
Non-titulaires	7,3	28,4	64,3	109 769
Médecins	100,0			93 049
Total	13,8	37,1	49,1	934 270
FPE + FPT + FPH				
Titulaires et militaires	27,5	24,5	47,9	3 983 583
Non-titulaires	23,3	24,4	52,3	734 723
Ouvriers d'État	0,0	10,2	89,8	57 853
Assistantes maternelles			100,0	55 864
Médecins	100,0			93 049
Ensemble	27,7	23,6	48,7	4 925 072
Ensemble hors enseignants des ministères	14,3	26,1	59,6	4 034 797

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources: Insee, Drees, DHOS.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes). Emplois principaux.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

⁽²⁾ Répartition par catégories de tous les emplois, principaux et secondaires, appliquée aux emplois principaux.

2-I Effectifs des trois fonctions publiques

Tableau 2-4 : Pourcentage de femmes dans la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31 décembre 2002

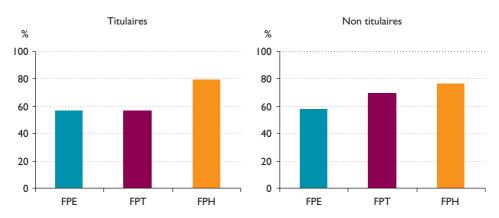
	Ministères	EPA	FPE	FPT	FPH	3 FP
Titulaires	57,4	50,2	57,1	56,7	79,5	61,4
Non-titulaires	57,0	59,0	57,8	69,5	79,4	65,7
Militaires	10,9	16,7	10,9			10,9
Ouvriers d'État	14,8	37,9	15,4			15,4
Médecins					39,8	39,8
Assistantes maternelles				98,3		98,3
Total	49,8	55,6	50,3	60,5	74,9	58,2
Total hors militaires	56, I	55,6	56,I	60,5	74,9	61,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources: Drees, DHOS, Insee.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes). Emplois principaux.

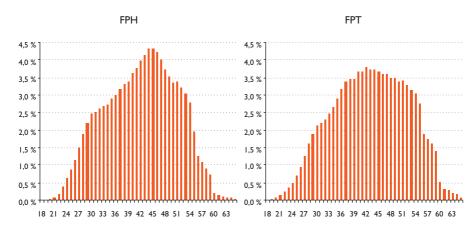
Graphique 2-3: Part des femmes, titulaires ou non-titulaires, dans les trois fonctions publiques

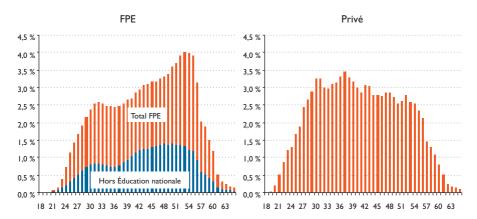


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Sources : Drees, DHOS, Insee.

Effectifs des trois fonctions publiques 2-1

Graphique 2-4 : Pyramides des âges de la fonction publique et du secteur privé





DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : fichier de paie des agents de l'État au 31 décembre 2001, enquête sur l'emploi de mars 2001 (Insee), CNRACL.

CHAMP:

FPE : titulaires civils des ministères civils, hors emploi aidés.

FPT et FPH: titulaires affiliés à la CNRACL.

Privé : salariés des entreprises privées, hors CDD, apprentis, intérimaires, stagiaires et emplois aidés.

2-1 Effectifs des trois fonctions publiques

Tableau 2-5: Répartition par région des effectifs au 31 décembre 2002

	Fonction publique de l'État (I) (2)	Fonction publique territoriale (1) (3)	Fonction publique hospitalière (4)	Total des trois Fonctions publiques	Population en 2003 en milliers	Part d'emploi public pour 1000 habitants
Alsace	67 250	31 192	29 922	128 364	1 775	72,3
Aquitaine	118 988	70 500	41 973	231 461	2 988	77,5
Auvergne	52 061	29 357	24 045	105 463	1 314	80,2
Basse-Normandie	50 630	31 450	26 009	108 089	I 436	75,3
Bourgogne	61 442	33 487	27 894	122 823	1 612	76,2
Bretagne	120 738	64 698	47 381	232 817	2 978	78,2
Centre	92 616	54 128	39 660	186 404	2 467	75,6
Champagne-Ardenne	62 154	24 933	23 612	110 699	I 337	82,8
Corse	13 196	7 549	3 657	24 402	266	91,7
Franche-Comté	46 924	23 202	19 304	89 430	1 131	79,1
Haute-Normandie	59 331	43 282	26 254	128 867	I 787	72, I
Île-de-France	566 654	330 916	170 566	1 068 136	11 131	96,0
Languedoc-Roussillon	88 671	59 214	32 132	180 017	2 402	74,9
Limousin	29 438	16 969	15 389	61 796	711	87,0
Lorraine	107 332	42 963	36 187	186 482	2 319	80,3
Midi-Pyrénées	108 355	62 236	37 097	207 688	2 638	78,7
Nord-Pas-de-Calais	134 689	86 733	56 402	277 824	4 013	69,2
Pays de la Loire	96 460	68 363	51 542	216 365	3 312	65,3
Picardie	64 522	36 095	30 349	130 966	I 869	70, I
Poitou-Charentes	66 461	40 519	25 789	132 769	I 668	79,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	198 728	125 651	62 044	386 423	4 665	82,8
Rhône-Alpes	197 934	126 274	87 323	411 531	5 814	70,8
Total métropole	2 404 574	1 409 711	914 529	4 728 814	59 635	79,3
Guadeloupe	16 378	12 991	5 166	34 535	439	78,7
Martinique	15 357	13 048	6 709	35 114	391	89,9
Guyane	8 051	4 932	I 522	14 505	178	81,3
Réunion	26 605	19 238	6 344	52 187	754	69,3
DOM SAI (Défense)	4 708			4 708	0	
Total DOM	71 099	50 209	19 741	141 049	1 761	80, I
Métropole et DOM	2 475 673	I 459 920	934 270	4 869 863	61 396	79,3
Collectivités d'outre-mer (5)	18 417	238		18 655		
Étranger	36 554			36 554		
Total fonction publique	2 530 644	1 460 158	934 270	4 925 072		

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, Drees, DHOS.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes).

Emplois principaux.

- (I) Chiffres provisoires.
- (2) Y compris EPA nationaux.
- (3) Y compris EPA locaux.
- (4) Y compris établissements d'hébergement pour personnes âgées.
- (5) Pour la FPT n'est prise en compte que la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Effectifs des trois fonctions publiques 2-1

Tableau 2-6 : Bénéficiaires d'emplois aidés au 31 décembre 2002 et 2003

	Effectifs	au 31 décemb	re 2002	Effectifs a	u 31 décembro	2003
Bénéficiaires	CES, CEC,	Emplois- jeunes	Total bénéficiaires d'emplois aidés	CES, CEC	Emplois- jeunes	Total bénéficiaires d'emplois aidés
Police nationale		12600	12600		10 400	10 400
Justice		1700	1700		1700	1700
Collectivités territoriales (hors associations)	83 000	50 700	133 700	67 900	29 300	97 200
EPA nationaux ou locaux	13 900	8 600	22 500	11 500	5 700	17 200
EPIC nationaux ou locaux (I)	2 700	4 400	7 100	2 100	2 000	4 100
Établissements publics d'enseignement (2)	49 400	58 000	107 400	45 500	29 800	75 300
Établissements publics de santé (3)	30 000	6 300	36 300	24 900	4 300	29 200
Ensemble de la fonction publique	179 000	142 300	321300	151 900	83 200	235 100
Associations, mutuelles, autres	126 600	83 300	209 900	113 100	69 100	182 200
Total secteur non marchand	305 600	225 600	531 200	265 000	152 300	417 300

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources

Emplois jeunes : Darès, ministère de l'Éducation nationale.

[—] Pour la Police nationale et la Justice : fichier de paie Insee en 2002, ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice en évolution de 2002 à 2003.

⁻ CES, CEC (et CEV en 2002) : stocks Darès répartis par employeur selon les coefficients de ventilation Cnasea.

⁽I) Y compris entreprises publiques constituées en EPIC (EDF, RATP, SNCF, La Poste...).

⁽²⁾ Parmi les emplois-jeunes des EPE, on compte 55 800 aides-éducateurs en 2002, et 28 200 en 2003 employés dans les établissements d'enseignement public et privé du premier et deuxième degré du ministère de l'Éducation nationale. Les autres (2 200 en 2002 et 1 600 en 2003) travaillant dans les établissements d'enseignement relevant d'autres ministères (de l'Agriculture notamment) ou dans des universités.

⁽³⁾ Y compris les hôpitaux privés participant au service public hospitalier.

2-2 Fonction publique de l'État

P armi les 2,531 millions d'agents de la fonction publique de l'État au 31 décembre 2002, 91 % appartiennent à des ministères (2,318 millions) et 9 % à des établissements publics nationaux à caractère administratif (212 500 au 31 décembre 2002). Un peu plus de 331 000 personnes sont non-titulaires : 199 000 dans les ministères et 132000 dans les établissements publics.

Certaines missions de l'État sont prises en charge par les établissements publics, personnes morales distinctes, dotées de l'autonomie administrative et financière. En contrepartie de cette autonomie, les établissements sont soumis à la tutelle des ministères compétents. Les établissements publics permettent aux ministères d'exercer une action dans un domaine spécialisé: formation, recherche, diffusion culturelle, santé...

Sont définis dans ce rapport comme agents des établissements publics nationaux les agents rémunérés sur le budget propre de ces établissements. Les personnes en fonction dans un établissement public mais rémunérées sur le budget de l'État (la plupart des personnels des lycées, collèges et universités, par exemple) figurent dans ce rapport parmi les agents de l'État.

Entre 1980 et 2002, le transfert de missions de l'État à ses établissements publics administratifs a largement contribué à la croissance de ces derniers. Alors qu'ils ne représentent que 8 % des effectifs de la fonction publique de l'État, ils ont contribué pour 24 % à l'augmentation des effectifs.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, administration à faibles effectifs au demeurant, est celui qui a le plus recours à la formule de l'établissement public. Sur 60 200 agents, 28 400 appartiennent au ministère lui-même, soit moins de la moitié, et 31 800 à un établissement public sans compter les caisses nationales de sécurité sociale, classées hors fonction publique, mais qui sont juridiquement des EPA (dérogatoires). Aux Affaires étrangères, à la Culture et à l'Agriculture, les proportions s'établissent aux environs des deux tiers dans les ministères et un tiers dans les établissements. D'autres ministères, à effectifs plus faibles, sont dans le même cas de figure. Les ministères les plus importants (hors Défense), ont une répartition de leurs agents plus proche de la moyenne : 7 % des agents de l'Éducation nationale sont rémunérés par des établissements publics, 5,5 % de ceux de l'Économie, 10 % de ceux de l'Équipement.

Pour plus d'informations

- « Les agents de l'État au 31 décembre 2002 », Annelise Robert et Dominique Quarré, Insee-Première, n° 987, septembre 2004.
- « Répertoire des établissements publics nationaux », Philippe Raynaud, DGAFP, décembre 2001.
- « Les agents de l'État : évolutions entre 1990 et 2000 », Aline Pauron et Dominique Quarré, Insee-Première, n° 865, août 2002.

Fonction publique de l'État 2-2

Tableau 2-7 : Effectifs de la fonction publique de l'État aux 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002

			2001 (1)				2002 (2)			
			9/	6 par statu	t			9/	par statu	it
	Effectifs au 31-12-2001		Titulaires et militaires	Ouvriers d'État	Non- titulaires	Effectifs au 31-12-2002	% de femmes	Titulaires et militaires	Ouvriers d'État	Non- titulaires
Ministères civils	I 880 876	57,0	89,1	0,7	10,2	I 899 485	57,1	89,3	0,7	10,0
Défense	414 365	15,7	87,4	10,8	1,8	418 633	16,7	87,6	10,5	1,9
Tous ministères	2 295 241	49,5	88,8	2,5	8,7	2 318 118	49,8	89,0	2,4	8,6
EPA à recrutement de droit public	195 672	54,9	39,5	0,8	59,7	212 526	55,6	37,0	0,8	62,2
FPE au sens strict	2 490 913	49,9	84,9	2,4	12,7	2 530 644	50,3	84,6	2,3	13,1
EPA à recrutement de droit privé	14 682	75,4	0,5		99,5	15 900	74,9	0,5		99,5
EPIC hors entreprises publiques	52 272	33,3	15,8	0,0	84,1	58 870	38,8	14,5	0,0	85,5
GIP et autres organismes	3 772	53,3	4,6		95,4	4 351	53,6	4,8	0,6	94,6
FPE au sens large	2 561 639	49,7	82,9	2,3	14,8	2 609 765	50,2	82,4	2,2	15,4
La Poste (3)	292 879	46,6	77,7		22,3	288 186	47,5	74,8		25,2
Enseignants de l'enseignement privé sous contrat (4)	148 908	73,2	1,1		98,9	152 288	73,I	1,0		99,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes); voir tableau 2-6.

Emplois principaux.

- (1) Report des effectifs de l'année 2000 pour les établissements publics, les GIP et autres organismes, la Poste, l'enseignement privé sous contrat.
- (2) Chiffres provisoires.
- (3) Exploitant public. Y compris agents de droit privé.
- (4) Les enseignants de l'enseignement privé sous contrat sont payés par l'État.

2-2 Fonction publique de l'État

Tableau 2-8 : Répartition des effectifs de la fonction publique de l'État entre ministères et EPA (I)

	Part des effectifs dans les ministères	Part des effectifs dans les EPA	Dont part des EPA en situation dérogatoire (2)
Affaires étrangères et coopération	59,6	40,4	0,0
Agriculture	62,2	37,8	4,5
Culture	64,0	36,0	10,5
Défense et anciens combattants	98,8	1,2	0,3
Économie, finances et industrie	94,8	5,2	1,5
Éducation nationale	92,9	7,1	1,3
Emploi et solidarité	42,2	57,8	41,6
Équipement	89,3	10,7	3,6
Intérieur	99,9	0,1	0,0
Jeunesse et sports	82,5	17,5	0,0
Justice	98,6	1,4	0,0
Outre-mer	100,0	0,0	0,0
Services du Premier ministre	68,5	31,5	0,0
Total	91,6	8,4	2,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources: Insee.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes).

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

⁽²⁾ EPA dans lequel le statut normal de recrutement est celui de non-titulaire.

Fonction publique de l'État 2-2

Tableau 2-9: Effectifs des établissements publics nationaux et autres organismes publics au 31 décembre 2002 par catégorie

	Statut	A	В	С	Non renseignée	Total	% de femmes
	Titulaires	43 550	17 090	18 011	_	78 651	50,2
EPA nationaux à recrutement de droit public (I)	Non-titulaires	41 221	31 023	45 637	15 994	133 875	58,7
	Total	84 771	48 113	63 648	15 994	212 526	55,6
	% de femmes	43,5	65,5	63,3	_	_	_
	Titulaires	47	18	19	_	84	51,2
EPA nationaux à recrutement	Non-titulaires	5 641	2 817	7 347	П	15 816	75,0
de droit privé (2)	Total	5 688	2 835	7 366	П	15 900	74,9
	% de femmes	54,5	80,2	88,6	_	_	_
	Titulaires	I 373	2 233	4 925	_	8 531	26,3
EPIC nationaux hors	Non-titulaires	20 510	14 267	14 653	909	50 339	40,9
entreprises publiques	Total	21 883	16 500	19 578	909	58 870	38,8
	% de femmes	31,2	52,4	35,7	_	_	_
	Titulaires	44 970	19 341	22 955	-	87 266	47,9
Total EPN	Non-titulaires	67 372	48 107	67 637	16 914	200 030	55,5
IOTAI EFN	Total	112 342	67 448	90 592	16 914	287 296	53,2
	% de femmes	41,6	62,9	59,4	-	-	-
	Titulaires	108	36	7	5	156	40,4
GIP	Non-titulaires	994	991	457	83	2 525	55,2
uir	Total	1 102	1 027	464	88	2 681	54,3
	% de femmes	51,8	53,3	63,I	_	_	_
	Titulaires	24	30	_	_	54	13,0
. (2)	Non-titulaires	316	424	873	3	1 616	53,6
Autres organismes (3)	Total	340	454	873	3	I 670	52,3
	% de femmes	27,1	54,4	61,1	_	_	_

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes); voir tableau 2-6. Emplois principaux.

⁽I) Y compris les agents des établissements publics locaux d'enseignement recrutés sur ressources propres.

⁽²⁾ Caisses nationales de sécurité sociale (Acoss, CNAMTS, CNAF, CNAVTS) et Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale.

⁽³⁾ Organismes de droit public à compétence nationale non qualifiés d'établissements publics (Institut franco-allemand de recherches et Institut de gestion sociale des armées).

2-2 Fonction publique de l'État

Tableau 2-10 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2002 (I^{re} partie)

		% de titulaires % de femmes	
Académie de France à Rome	7	14,3	28,6
Académie des sciences d'outre-mer	9	11,1	55,6
Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss)	477	2,5	53,7
Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole (Ex Acofa)	146	4,8	49,3
Agence de maîtrise ouvrière Travail Justice	12	_	33,3
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé	945	18,1	73,I
Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé	1 161	1,6	44,7
Agence nationale des fréquences	304	58,6	36,8
Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah)	48	60,4	45,8
Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact)	79	8,9	58,2
Agence nationale pour l'emploi (ANPE)	25 638	1,0	72,5
Agence nationale pour l'indemnisation des français d'outre-mer (Anifom)	63	82,5	63,5
Agence pour l'enseignement français à l'étranger	9 049	78,7	57,4
Agences de l'eau	I 885	4,4	51,3
Bibliothèque nationale de France (BNF)	988	0,3	53,9
Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg	8	_	75,0
Caisse d'amortissement de la dette sociale	15	13,0	46,7
Caisse des dépôts et consignations (CDC) et autres EPN du groupe CDC	6 296	73, I	63,6
Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)	351	2,0	64, I
Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés et Fonds de financement	10 717	0,3	77,8
de la protection complémentaire de la CMU		,	,
Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés et Fonds de solidarité vieillesse	3 834	0,4	76,2
Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS)	I 294	97,6	66,2
Centre de sécurité sociale des travailleurs migrants	148	14,2	73,6
Centre des monuments nationaux	966	4,6	67,I
Centre d'études de l'emploi (CEE)	84	16,7	57,I
Centre d'études du milieu et de pédagogie appliquée (Agriculture)	7	_	71,4
Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq)	707	74,8	72,0
et Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)		,	72,0
Centre d'expérimentation pédagogique de Florac	29	44,8	58,6
Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts	814	56,1	66,6
Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (Cnac)	1 367	1,0	52,2
y compris Bibliothèque publique d'information (BPI)	1 301	1,0	32,2
Centre national de documentation pédagogique (CNDP)	2 155	68,5	57,8
et centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP)		0,00	
Centre national de la cinématographie française (CNC)	471	28,7	62,0
Centre national de la recherche scientifique et Observatoire de la Côte d'Azur	29 334	86,9	42,7
Centre national de promotion rurale de Marmilhat	93	11,8	66,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes); voir tableau 2-6.

Emplois principaux. Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics. Les personnes payées par l'État exerçant dans les EPA, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, figurent dans les effectifs de l'État.

Fonction publique de l'État 2-2

Tableau 2-10 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2002 (2e partie)

	Total	% de titulaires	% de femmes
Centre national d'enseignement à distance (CNED)	l 591	51,3	68,8
Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous)	125	37,6	53,6
Centre national d'études supérieures de sécurité sociale (Cnesss)	521	3,5	31,1
Centre national du livre	326	2,8	47,9
Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref)	819	73,4	38,1
Centre national études agronomiques des régions chaudes	153	2,0	46,4
Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea)	1814	1,8	61,2
Centre régionaux de la propriété forestière (CRPF)	583	2,4	29,8
Centre technique du livre de l'enseignement supérieur	_	_	_
Centres d'éducation populaire et de sports y compris Centres régionaux d'Antibes et d'Île-de-France	1 507	1,3	33,I
	16 793	13,8	Γ0.0
Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) Chancelleries d'universités		,	59,0
	25 9	12,0	64,0
Collège de France	238	_ 0.1	33,3
Commission des opérations de Bourse (Cob)		-,	55,5
Conseil supérieur de la pêche	805 71	4,3	12,3
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	7 i 1 694	38,0	56,3
Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)	1 074	60,4	48,0
Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse	1 008	4,3	37,6
et École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre	/53	02.1	41.0
École nationale d'administration (Ena)	652	83,1	41,9
École nationale de formation agronomique de Toulouse	74	1,4	44,6
École nationale de la magistrature (ENM)	732	90,3	63,0
École nationale de la santé publique (ENSP)	752	60,9	58,4
École nationale de l'aviation civile (Enac)	667	0,5	32,5
École nationale de ski et d'alpinisme	5	_	100,0
École nationale de voile	7	_	71,4
École nationale d'équitation	168	26,2	20,8
Ecole nationale des chartes	3	-	100,0
École nationale des ponts et chaussées	932	24,4	27,3
École nationale du génie rural, des eaux et forêts (Engref)	32	3,1	59,4
École nationale du patrimoine	90	1,1	64,4
École nationale supérieure des arts décoratifs	249	-	39,0
École nationale supérieure des beaux-arts	17	1,3	32,5
École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques	33	9,1	75,8
École polytechnique	828	21,3	43,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source: Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes); voir tableau 2-6.

Emplois principaux. Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics. Les personnes payées par l'État exerçant dans les EPA, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, figurent dans les effectifs de l'État.

2-2 Fonction publique de l'État

Tableau 2-10 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2002 (3e partie)

	Total	% de titulaires	% de femmes
École pratique des hautes études	133	_	64,7
École technique agricole et forestière	6 275	13,4	56,0
Écoles d'architecture	1 028	0,8	38,2
Écoles d'ingénieurs des travaux agricoles et assimilées	682	2,6	32,7
Écoles d'ingénieurs et assimilées	1 653	0,6	46,2
Écoles nationales de la marine marchande (ENMM)	157	_	26,1
Écoles nationales supérieures des mines (Paris, St-Etienne)	317	3,8	28,4
Écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines (Albi, Alès, Douai, Nantes)	189	1,1	34,9
Écoles nationales supérieures d'ingénieurs du ministère de la Défense	679	18,6	32,5
Écoles nationales supérieures du paysage	105	1,0	39,0
Écoles nationales vétérinaires	1 640	32,7	57,9
Écoles normales supérieures (ENS) — Cachan, lettres et des sciences humaines, Lyon, Ulm	187	1,1	55,6
Écoles supérieures d'ingénieurs agricoles et assimilées	265	2,6	48,3
Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense	9	11,1	33,3
Établissement français des greffes	135	5,9	73,3
Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (Enesad) y compris Ancien INRPEA	120	1,7	56,7
Établissement national des invalides de la marine (Enim)	518	74,9	73,9
Établissement public de maîtrise d'ouvrages des travaux culturels	89	10,1	57,3
Établissement public de santé national de Fresnes	242	62,0	73,I
Établissement public du musée du quai Branly	129	10,1	72,9
Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	4	_	25,0
Établissements publics du musée du Louvre	1 467	0,5	63,6
Fondations Carnegie et Singer-Polignac	15	_	40,0
Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (Fas)	279	7,2	74,2
Fonds de solidarité	8	62,5	62,5
Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat et Fonds de répartition des ressources affectées aux fonds d'assurance-formation	_	_	_
Grands établissements à l'étranger — Athènes, Extrême-Orient, Archéo. Orient., Rome, Velázquez	377	35,8	38,5
Groupe des écoles des télécommunications (Paris, Brest, Évry)	1 193	17,8	40,7
Institut de France	331	1,5	50,2
Institut de recherche pour le développement (IRD ex-ORSTOM)	3 450	47,8	30,4
Institut de veille sanitaire	224	7,6	71,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes); voir tableau 2-6.

Emplois principaux. Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics. Les personnes payées par l'État exerçant dans les EPA, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, figurent dans les effectifs de l'État.

Fonction publique de l'État 2-2

Tableau 2-10 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2002 (4e partie)

	Total	% de titulair	es % de femmes
Institut des hautes études de défense nationale	8	25,0	37,5
Institut français de l'environnement (Ifen)	63	34,9	57,1
Institut géographique national (IGN)	1 869	37,3	39,9
Institut national agronomique de Paris-Grignon	43	20,9	48,8
Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture	75	10,7	20,0
Institut national de la jeunesse et d'éducation populaire	23	_	73,9
Institut national de la propriété industrielle (INPI)	814	2,1	61,4
Institut national de la recherche agronomique (Inra)	9 849	86,7	47,5
Institut national de la recherche pédagogique (INRP) et Centre international d'études pédagogique (CIEP)	493	59,6	60,4
Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)	6 464	74,3	63,4
Institut national de recherche en informatique et en automatisme (Inria)	I 556	57,3	34,3
Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets)	535	77,2	41,5
Institut national des appellations d'origine (Inao)	273	1,5	58,2
Institut national des langues et des civilisations orientales (Inalco)	47	_	59,6
Institut national des sports et de l'éducation physique (Insep)	98	_	42,9
Institut national d'études de la sécurité civile	99	_	12,1
Institut national d'études démographiques (Ined)	176	81,3	67,6
Institution nationale des invalides	398	78,6	59,0
Instituts d'études politiques (IEP)	92	6,5	70,7
Instituts nationaux des jeunes aveugles, des jeunes sourds	875	47,0	63,0
Instituts nationaux des sciences appliquées (Insa) — Lyon, Rennes, Rouen, Toulouse	382	4,2	57,3
Instituts nationaux polytechniques (INP) — Grenoble, Nancy, Toulouse	540	6,9	63,7
Instituts régionaux d'administration (Ira)	949	59, I	47,3
Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	633	1,6	70,6
Institut national d'histoire de l'art	16	_	62,5
Inventaire forestier national	33	27,3	30,3
Laboratoire central des ponts et chaussées	611	69,4	31,6
Les haras nationaux	691	82,6	21,9
Lycée d'enseignement maritime et aquacole	20	_	50,0
Masse des Douanes	_	_	_
Météo France	3 190	95,0	21,3
Musée de la marine	134	11,9	59,0
Musée de l'air et de l'espace	118	1,7	28,8
Musée de l'armée	123	39,8	43,9
Musées Henner, Moreau, Rodin	60	53,3	58,3
Museum national d'histoire naturelle	342	5,0	56,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes); voir tableau 2-6.

Emplois principaux. Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics. Les personnes payées par l'État exerçant dans les EPA, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, figurent dans les effectifs de l'État.

Métropole, DOM-TOM, étranger.

2-2 Fonction publique de l'État

Tableau 2-10 : Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2002 (5e et dernière partie)

	Total	% de titulair	es % de femmes
Observatoires de Paris et Institut de physique du globe	2	_	50,0
Office des migrations internationales (OMI)	578	12,5	71,1
Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)	454	70,0	61,0
Office national de la chasse (ONC)	I 922	1,4	11,5
Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)	I 539	83,4	66,I
Office universitaire et culturel pour l'Algérie (Ouca)	31	3,2	9,7
Palais de la découverte	276	42,8	44,9
Parcs nationaux	459	64,5	34,2
Syndicat des transports d'Île-de-France	107	10,3	57,9
Thermes nationaux d'Aix-les-Bains	401	74,8	63,1
Universités, IAE	18 947	7,2	61,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes); voir tableau 2-6.

Emplois principaux. Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics. Les personnes payées par l'État exerçant dans les EPA, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, figurent dans les effectifs de l'État.

Métropole, DOM-TOM, étranger.

Fonction publique de l'État 2-2

Tableau 2-11 : Établissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial au 31 décembre 2002

	Total	% de titulaires	% de femmes
Agence de développement rural et d'aménagement foncier de Nouvelle-Calédonie	24	12,5	50,0
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)	1 159	2,8	56,3
Agence française des investissements internationaux	59	1,7	40,7
Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar)	470	3,4	62,6
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra)	378	1,1	43,9
Agence nationale pour la part des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC)	48	25,0	47,9
Agence nationale pour les chèques-vacances	157	4,5	62,4
Caisse française de développement (Ex-CCCE)	I 374	1,8	43,5
Centre de coopération internationale en recherche agronomique (Cirad)	I 875	3,1	38,7
Centre français du commerce extérieur (CFCE)	454	3,1	70,3
Centre national des arts plastiques (CNAP) et École nationale supérieure de création industrielle	268	3,0	45,9
Centre national d'études spatiales (Cnes)	2 581	2,6	34,8
Cité de la musique	239	6,7	53,1
Cité des sciences et de l'industrie (CSI)	1 009	4,4	52,8
Comédie française	421	13,5	44,4
Commissariat à l'énergie atomique (CEA)	18 214	1,2	29,7
École nationale supérieure des métiers de l'image et du son	82	1,2	46,3
EPN d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux	16	6,3	56,3
Établissement français du sang	6 722	0,5	74,9
Établissements publics du parc et de la Grande Halle de la Villette	243	5,8	51,0
Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre	75	4,0	58,7
Institut d'émission des départements d'outre-mer (ledom)	145	_	65,5
Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)	64	_	70,3
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)	1 371	1,7	40,3
Institut national de la consommation (INC)	74	6,8	63,5
Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)	564	20,7	40,2
Laboratoire national d'essais (LNE)	654	1,8	37,8
Office de développement de l'économie agricole dans les DOM (Odeadom)	34	5,9	52,9
Office national des forêts (ONF)	11 239	61,6	17,0
Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera)	1 885	1,8	22,8
Office national interprofessionnel des céréales (Onic)	688	92,7	54,8
Office national interprofessionnel des fruits des légumes et de l'horticulture (Oniflhor)	166	3,0	63,3
Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles	107	2,8	62,6
Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Onipam)	14	14,3	50,0
Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (Onipma)	64	4,7	40,6
Office national interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviculture (Onivea)	344	2,9	50,3
Office national interprofessionnel des vins (Onivin)	367	1,4	63,8
Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (Onilait)	335	2,4	58,8
Opéra national de Paris et Centre national de la danse	1 649	1,6	39,9
Réunion des musées nationaux (RMN)	1 516	0,5	69,9
Théâtres nationaux	574	1,4	40,4
Union des groupements d'achat public (Ugap)	813	5,4	59,4
Voies navigables de France et Chambre nationale de la batellerie artisanale	335	5,7	61,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

CHAMP : hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes) ; voir tableau 2-6. Emplois principaux. Effectifs rémunérés sur le budget propre des établissements publics. Métropole, DOM-TOM, étranger.

2-3 Fonction publique territoriale

u 31 décembre 2002, les collectivités territoriales emploient 1,460 millions d'agents sur emploi principal, hors bénéficiaires d'emplois aidés, répartis comme suit : 78 % dans les régions, départements et communes et 22 % dans les établissements publics administratifs locaux. Les communes, avec 64 % du total des agents restent les premiers employeurs, même si leur part dans l'emploi territorial total a baissé depuis 1983 au profit des établissements publics.

Près d'un emploi sur deux des collectivités territoriales est situé dans la filière technique, un quart dans la filière administrative et un dixième dans la filière sociale, qui comprend notamment le cadre d'emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles. Les emplois des filières culturelle et d'animation constituent chacune un volume d'emploi de 4 %. Ce sont également celles qui emploient, avec la filière sportive, le plus de non-titulaires.

Selon le type de collectivité, les compétences nécessaires ne sont pas les mêmes et les cadres d'emploi pèsent alors d'un poids différent. Certaines filières relèvent plus spécifiquement de certains types de collectivités. Les fonctions de police relèvent des communes, celle de lutte contre l'incendie des départements, les métiers de l'animation et de la culture dépendent, pour l'essentiel, des communes ou des établissements intercommunaux, la filière médico-sociale ressortissant aux communes et aux départements. Seules les filières technique et administrative sont présentes dans toutes les collectivités.

Les emplois non permanents de la fonction publique territoriale favorisent le recrutement de non-titulaires. Un agent territorial sur cinq est non-titulaire. Cependant, la création progressive des différents cadres d'emploi dans la FPT s'est accompagnée d'une diminution de la part de non-titulaires (30 % en 1983 et 20 % en 2002). Le recours aux non-titu-

laires semble lié à l'absence de cadres d'emploi correspondant à certains besoins de recrutement (informaticiens, par exemple) et au fait que, dans certaines filières, le recrutement se pratique essentiellement sur des emplois non permanents répondant à des besoins occasionnels ou saisonniers. D'après une enquête du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), 47 % des non-titulaires occupent un emploi de ce type. C'est en particulier le cas dans la filière animation, dont 71 % des emplois sont occupés par des non-titulaires. Dans la filière culturelle, la proportion est de 42 %, dans la filière sportive de 27 %. À cadre d'emploi donné, le taux de non-titulaires varie peu selon le type de collectivité.

La structure par filière et par statut se traduit par une féminisation importante.

Dans la fonction publique territoriale, le taux de féminisation, qui atteint 61 % (59 % hors assistantes maternelles) est en lien direct avec la proportion importante de non-titulaires. Parmi ces derniers, la part des femmes y est de 70 %, contre 57 % parmi les titulaires. Dans la plupart des filières, pourtant, la proportion de femmes est un peu plus faible chez les non-titulaires, mais elle est beaucoup plus importante dans la filière technique où les effectifs sont, de loin, les plus nombreux : on compte dans cette filière 66 % de femmes parmi les non-titulaires contre 40 % de femmes parmi les titulaires. Les femmes non-titulaires de la filière technique sont massivement des agents d'entretien.

Le niveau C concerne 79 % des agents de la FPT. Compte tenu des missions qui incombent à la FPT, les métiers qui rassemblent le plus d'agents relèvent de la catégorie C: quatre cadres d'emplois appartenant à cette catégorie (agents d'entretien, agents techniques, agents administratifs et adjoints administratifs) réunissent la moitié du personnel territorial. Les catégories B et A représentent, respectivement, 13 % et 8 % des agents.

Fonction publique territoriale 2-3

III Définitions et méthodes

Dans la fonction publique territoriale, les agents relèvent de grades rattachés aux statuts particuliers de cinquante-neuf cadres d'emplois. Les cadres d'emplois correspondent, au regard des fonctions exercées ou des domaines de compétences, à des filières : administrative, technique, culturelle, sportive, médico-sociale, police municipale, sapeurs-pompiers professionnels, animation.

Pour plus d'informations

- « L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2002 », Marie-Hélène Kérouanton et Dominique Quarré, Insee-Première, n° 986, septembre 2004.
- « Les agents non-titulaires territoriaux », CNFPT, juin 2003.
- « Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état au 31 décembre 1999 des collectivités territoriales », CNFPT/DGCL, décembre 2002.

2-3 Fonction publique territoriale

Tableau 2-12 : Effectifs de la fonction publique territoriale aux 31 décembre 2001 et 2002

		2001					2002 (I)			
		% de	(% par sta	atut		% de	Q.	% par st	atut
	Effectifs	,	Titulaires	Non- titulaires	Assistantes maternelles	Effectifs	,	Titulaires	Non- titulaires	Assistantes maternelles
EMPLOIS PRINCIPAUX										
Régions, départements, communes	1 106 929	61,5	76,6	18,8	4,6	1 133 156	62, I	77,0	18,6	4,5
EPA locaux (2)	299 614	56,8	73,0	25,1	1,9	327 002	56,7	72,9	25,5	1,6
Fonction publique territoriale	I 406 543	60,5	75,8	20, I	4,0	1 460 158	60,9	76,0	20,I	3,8
dont assistantes maternelles	56 639	98,4	0,0	0,0	100,0	55 864	98,3	0,0	0,0	100,0
FPT hors assistantes maternelles	1 349 904	58,9	79,0	21,0	0,0	1 404 294	59,4	79,1	20,9	0,0
EPIC locaux	37 524	40,9	19,7	80,3	0,0	39 214	41,0	18,7	81,3	0,0
ASA et GIP	2 117	57,0	47,0	52,9	0,1	2 692	64,3	40,0	60,0	0,0
Total	1 446 184	60,0	74,3	21,7	3,9	I 502 064	60,3	74,5	21,8	3,7
dont assistantes maternelles	56 641	98,4	0,0	0,0	100,0	55 864	98,3	0,0	0,0	100,0
Total hors assistantes maternelles	1 389 543	58,4	77,4	22,6	0,0	1 446 200	58,9	77,4	22,6	0,0
EMPLOIS SECONDAIRES										
Régions, départements, communes	51 764	70,0	35,8	64,2	0,0	51 987	67,3	33,0	67,0	0,0
EPA (2)	18 096	72,2	34,2	65,8	0,0	16 468	69,4	35,1	64,9	0,0
Fonction publique territoriale	69 860	70,6	35,4	64,6	0,0	68 455	67,8	33,5	66,5	0,0
EPIC	540	70,0	12,0	88,0	0,0	506	63,4	14,2	85,8	0,0
ASA et GIP	3 004	74,6	51,6	48,4	0,0	2 482	72,6	52,7	47,3	0,0
Total	73 404	70,7	35,9	64,I	0,0	71 443	68,0	34,1	65,9	0,0
TOUS EMPLOIS										
Régions, départements, communes	1 158 693	61,8	74,8	20,8	4,4	1 185 143	62,3	75,0	20,7	4,3
EPA locaux (2)	317 710	57,6	70,8	27,4	1,8	343 470	57,3	71,1	27,4	1,6
Fonction publique territoriale	I 476 403	60,9	73,9	22,2	3,8	1 528 613	61,2	74, I	22,2	3,7
dont assistantes maternelles	56 639	98,4	0,0	0,0	100,0	55 864	98,3	0,0	0,0	100,0
FPT hors assistantes maternelles	1 419 764	59,4	76,9	23,1	0,0	I 472 749	59,8	76,9	23,1	0,0
EPIC locaux	38 064	41,3	19,6	80,4	0,0	39 720	41,3	18,6	81,4	0,0
ASA et GIP	5 121	67,3	49,7	50,3	0,0	5 174	68,3	46,I	53,9	0,0
Total	1 519 588	60,5	72,5	23,8	3,7	1 573 507	60,7	72,6	23,8	3,6
dont assistantes maternelles	56 641	98,4	0,0	0,0	100,0	55 864	98,3	0,0	0,0	100,0
Total hors assistantes maternelles	1 462 947	59,0	75,3	24,7	0,0	1 517 643	59,3	75,3	24,7	0,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee, enquête sur les collectivités territoriales.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes) ; Voir tableau 2-6. Métropole, DOM-TOM et St-Pierre-et-Miquelon.

⁽¹⁾ Chiffres 2002 provisoires.

⁽²⁾ Hors organismes consulaires, établissements publics à caractère administratif ne relevant pas du statut général de la fonction publique.

Fonction publique territoriale 2-3

Tableau 2-13 : Répartition des effectifs de la fonction publique territoriale par filière d'emploi au 31 décembre 2001

(en %)

	Titulaires	Non-titulaires	Total	% de non-titulaires dans la filière (1)
Administrative	26,2	12,7	23,1	12,5
Technique	47,2	42,2	46,I	20,9
Culturelle	3,3	8,2	4,4	42,2
Sportive	1,2	1,5	1,2	27,2
Sociale	10,1	10,8	10,3	23,9
Médico-sociale	4,7	5,4	4,9	25,2
Médico-technique	0,2	0,3	0,2	26,1
Sapeurs pompiers professionnels	3,6	0,0	2,8	0,4
Police municipale	1,7	0,2	1,4	3,6
Animation	1,6	12,9	4,1	71,0
Hors filière	0,1	3,7	0,9	89,5
Non déterminée	0,0	2,2	0,5	99,9
Total	100,0	100,0	100,0	22,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : Insee.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés et assistantes maternelles à domicile, y compris emplois secondaires.

(1) Taux global calculé, y compris emplois secondaires et hors assistantes maternelles et apprentis.

2-4 Fonction publique hospitalière

es personnels des hôpitaux et établissements autonomes d'hébergement pour personnes âgées s'élèvent à 934 270 personnes fin 2002. 95 % travaillent dans les hôpitaux publics et 5 % dans les établissements autonomes pour personnes âgées. Pour apprécier l'importance de la fonction publique hospitalière (FPH), il faut noter que ses personnels comprennent en outre ceux qui travaillent dans des structures appartenant aux collectivités territoriales et sont recensés avec les personnels territoriaux : 60 000 personnes environ sont dans ce cas, dont la moitié de titulaires.

La fonction publique hospitalière est celle qui compte le moins de non-titulaires et le plus de femmes. Pour la première fois cette année, des données relatives aux non-titulaires sur crédits de remplacement dans la fonction publique hospitalière ont été introduites, complétant celles sur les non-titulaires sur emploi permanent présentées antérieurement. L'amélioration de la couverture statistique est importante puisqu'elle porte le nombre de non-titulaires, fin 2002, de 56 200 si on ne compte que ceux sur emploi permanent à 106 000 y compris ceux sur crédits de remplacement. La proportion de nontitulaires dans l'emploi des hôpitaux et maisons de retraite passe ainsi de 6 % à 12 %, ce qui reste le taux le plus faible des trois fonctions publiques. Le poids de la filière soignante (70 % des agents), aux emplois par tradition féminins, conduit à une situation où les trois quarts des agents sont des femmes. La filière soignante est logiquement largement majoritaire: elle représente 70 % du personnel non médical des hôpitaux. Dans cette filière, les effectifs les plus nombreux appartiennent aux corps des infirmiers (26 %), des aides-soignants (24 %) et des agents de service hospitaliers (11 %). Loin derrière, deux filières occupent une proportion équivalente d'agents : la filière technique et ouvrière et la

filière administrative (12 % et 11 % respectivement). Les non-titulaires sont un peu moins souvent que les titulaires des personnels soignants et un peu plus souvent administratifs ou techniques et ouvriers. La fonction publique hospitalière a la plus forte proportion d'agents en catégorie B, mais la requalification en A de certains emplois va modifier la structure hiérarchique. Compte tenu de l'importance du cadre d'emploi d'infirmier, la structure hiérarchique de la FPH est caractérisée par la part importante de la catégorie B: 38 % (dont les trois quarts d'infirmiers) ; la catégorie C représentant 49 % des agents. La FPH, qui était la fonction publique la moins bien lotie en cadres, a fait l'objet d'importantes mesures de promotion professionnelle dans le cadre du protocole d'accord du 14 mars 2001. Elles vont, à court et moyen terme, modifier la répartition au profit de la catégorie A.

Les décisions conduisant à la requalification en catégorie A de personnels ou de corps classés auparavant en B ont pris effet au 1^{er} janvier 2002. Les statistiques de ce rapport étant arrêtées au 31 décembre 2001 pour la FPH, la répartition hiérarchique est encore celle qui prévalait avant le protocole de mars 2001. Sur la base des agents présents fin 2001, l'application de ces nouvelles mesures fait passer la part des titulaires de catégorie A de 4 % à 10 %. Les titulaires de la catégorie B passent de 43 % à 40 %, ceux de la catégorie C de 53 % à 50 %.

Tous statuts réunis, c'est-à-dire en comptant les non-titulaires (sur emplois permanents) et le personnel médical, le niveau A passe de 14 % avant le protocole à 19 % après. Dans cette configuration, le ratio dans la FPH est tiré vers le haut par les praticiens qui constituent 10 % de l'emploi.

Pour plus d'informations

- « Fonction publique hospitalière, Chiffres clés et données sociales essentielles »,
 DHOS, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, décembre 2003.
- Protocole du 14 mars 2001 relatif aux filières professionnelles de la fonction publique hospitalière, informations sur les ressources humaines à l'hôpital, supplément au n° 20, DHOS, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, mars 2001.

Fonction publique hospitalière 2-4

Tableau 2-14 : Effectifs réels de la fonction publique hospitalière au 31 décembre 2002

	Effectifs	% de femmes	% de titulaires	% de non- titulaires sur emplois permanents	% de non- titulaires sur crédits de remplacement	% de médecins
Hôpitaux, médecins (1)	93 049	39,3				100,0
Personnel non médical	795 215	79,2	86,7	7,1	6,3	
Total hôpitaux	888 264	75,0	77,6	6,3	5,6	10,5
Établissements d'hébergement pour personnes âgées (2)	46 006	84,6	91,5	8,5		
Total fonction publique hospitalière	934 270	75,5	78,3	6,4	5,3	10,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources : DREES, enquête SAE et enquête EHPA ; DHOS, enquête SPE.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés; voir tableau 2-6.

Métropole et DOM.

Outre les effectifs du tableau ci-dessus, relèvent de l'emploi hospitalier les personnels suivants :

- 9 700 praticiens hospitalo-universitaires, recensés avec les agents de l'État ;
- 10 000 agents des établissements d'hébergement pour personnes âgées sans autonomie juridique, recensés avec les agents des collectivités territoriales ;
- 33 000 agents des établissements sociaux, également recensés avec les agents des collectivités territoriales.
- (I) Y compris internes et résidents ; hors praticiens hospitalo-universitaires, recensés avec les effectifs de la FPE.
- (2) Le dénombrement des médecins n'étant pas disponible, le personnel des EHPA a été entièrement classé en non-médical.

Tableau 2-15 : Répartition des personnels non médicaux de la fonction publique hospitalière par filière d'emploi au 31 décembre 2002 en %

	Titulaires	Non-titulaires	Total	% de non-titulaires sur emploi permanent dans la filière (1)	% de non-titulaires dans la filière
Administrative	П	14	П	10	16
Soignante	71	64	70	6	12
Socio-éducative	1	2	1	П	16
Médico-technique	5	3	5	5	9
Technique et ouvrière	12	17	12	10	19
Total	100	100	100	7	13

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Sources: Drees et DHOS.

CHAMP: hors bénéficiaires d'emplois aidés (CES, CEC, emplois-jeunes), médecins et hors établissements d'hébergement pour personnes âgées.

2-5 Séries longues

a fonction publique employait 4,9 millions de personnes au 31 décembre 2002, sans compter les emplois aidés, ce qui représentait un cinquième des emplois sur le territoire national. Entre 1980 et 2002, l'emploi public a augmenté de 26 % (1 017 000 emplois). Dans le même temps, l'emploi total augmentait de 13 %.

En équivalent temps plein (ETP), la croissance de l'emploi public entre 1980 et 2002 est plus faible qu'en effectif physique, du fait de l'augmentation du temps partiel sur l'ensemble de la période : elle est ramenée à 22 %. L'écart entre l'emploi public et l'emploi total reste cependant du même ordre, le secteur privé ayant connu sur cette période un développement similaire du temps partiel.

La croissance de l'emploi public repose sur celle de la fonction publique territoriale (FPT). Entre 1980 et 2002, la fonction publique territoriale (FPT) enregistre la plus forte progression des effectifs (+ 43 %), suivie de la fonction publique hospitalière – FPH – (+ 32 %), et enfin de la fonction publique d'État - FPE -(+ 16 %). Cette forte croissance de la FPT est une tendance longue amorcée dès les années 1960. En effet, la forte augmentation de la population urbaine et celle de l'offre de services communaux qui en a découlé ont induit un fort développement des effectifs communaux. À partir des années 1990, les communes continuent de jouer un rôle important dans l'évolution de la FPT. Cependant, la décentralisation et le transfert de certaines compétences de l'État vers les collectivités territoriales deviennent un facteur de plus en plus important de la croissance de l'emploi territorial.

Le rôle joué par l'État dans la progression globale des trois fonctions publiques n'est dû qu'à sa taille (54 % des emplois publics en 1990) : cette

fonction publique est en effet celle qui a la plus faible progression depuis 1980. Après 1990, cet effet de taille est dépassé par la dynamique de l'emploi territorial, dont la contribution à la croissance totale de l'emploi public devient prédominante. Alors que la FPT ne représente que 30 % de l'emploi public en 2002, elle a absorbé à elle seule 45 % des 978000 emplois publics créés pendant ces vingt-deux années.

Dans les collectivités territoriales, les communes, avec 64 % du total des agents au 31 décembre 2002 (934 000 emplois) restent les premiers employeurs, mais leur part dans l'emploi territorial total a baissé depuis 1983. La part occupée par les départements a elle aussi baissé. Ce mouvement s'est effectué au profit des établissements publics communaux, intercommunaux et départementaux, mais aussi des régions. Cellesci, érigées en collectivités territoriales en 1986 seulement, représentent une faible part de l'emploi total (0,8 % en 2002), mais elles connaissent une montée en puissance de leurs effectifs, multipliés par sept depuis 1983.

Sous l'effet de la progression de la coopération intercommunale, les organismes intercommunaux ont vu leurs effectifs passer de 66 500 personnes en 1983 à 125 300 en 2002. Alors que ces établissements constituent 9 % de l'emploi territorial, 16 % des nouveaux emplois territoriaux entre 1983 et 2002 leur sont imputables.

Un regroupement au niveau du département de la filière incendie (dont les communes se sont totalement retirées) a eu lieu en 2000 et 2001. Il a contribué au mouvement de progression des effectifs des établissements départementaux au cours de ces dernières années. 13 % des nouveaux emplois territoriaux leur sont imputables alors qu'ils ne représentent que 5 % des effectifs totaux en 2002.

Pour plus d'informations

 « L'emploi public est tiré par la fonction publique territoriale », Philippe Raynaud, Économie et Statistique, n° 369-370, 2003, Insee.

Séries longues 2-5

Tableau 2-16 : Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31 décembre 1980 et le 31 décembre 2002

	For	nction publique d'I	État	Fonction	publique te	rritoriale	Fonction			% emploi
	Ministères	EPA nationaux à recrutement de droit public	Fonction publique de l'État (FPE)	Collectivités territoriales	Fonction publique Collectivités EPA publique hospitaliè		publique hospitalière (FPH) (1)	FPE+FPT +FPH	Emploi total (2)	public dans l'emploi total
1980	2 061 717	111 452	2 173 169	843 666	177 334	1 021 000	670 791	3 864 960	21 686 000	18
1982	2 116 273	117 565	2 233 838	887 075	186 458	1 073 533	717 739	4 025 110	21 710 000	19
1984	2 146 456	131 506	2 277 962	913 823	189 825	1 103 648	747 500	4 129 110	21 339 000	19
1986	2 148 786	138 672	2 287 458	926 826	194 557	1 121 383	756 201	4 165 042	21 499 000	19
1988	2 157 952	139 627	2 297 579	926 590	193 066	1 119 656	768 266	4 185 500	21 908 000	19
1990	2 166 915	140 901	2 307 816	963 224	203 140	1 166 364	783 473	4 257 653	22 371 000	19
1992	2 182 464	146 768	2 329 232	982 263	219 455	1 201 718	799 448	4 330 398	22 088 000	20
1994	2 202 503	163 818	2 366 321	1 003 556	228 193	1 231 749	812 177	4 410 246	22 091 000	20
1996	2 230 172	171 619	2 401 791	I 023 049	239 312	1 262 361	825 710	4 489 862	22 301 000	20
1998	2 254 822	185 119	2 439 941	I 055 364	251 881	I 307 245	834 663	4 581 849	23 029 000	20
2000	2 276 518	195 672	2 472 840	1 091 111	280 817	1 371 928	852 393	4 697 161	24 226 000	19
2002	2 318 118	212 526	2 530 644	1 133 156	327 002	1 460 158	884 557	4 875 359	24 588 000	20
Évolution 1980-2002	12 %	91 %	16 %	34 %	84 %	43 %	32 %	26 %	13 %	
Évolution 1990-2002	7 %	51 %	10 %	18 %	61 %	25 %	13 %	15 %	10 %	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source: Insee, Drees, DHOS.

⁽¹⁾ FPH, hors non-titulaires sur crédits de remplacement.

⁽²⁾ Emploi en France métropolitaine, hors contingent.

2-5 Séries longues

Tableau 2-17 : Effectifs en équivalent temps plein de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31 décembre 1980 et le 31 décembre 2002

	Fon	ction publique d'	État	Fonction	publique te	rritoriale	Fonction	
	Ministères	EPA nationaux à recrutement de droit public	Fonction publique de l'État (FPE)	Collectivités territoriales	EPA Locaux	Fonction publique territoriale (FPT)	publique hospitalière (FPH) (1)	FPE+FPT +FPH (I)
1980	2 022 698	101 900 2	2 124 598	765 225	160 846	926 070	29 689 3	680 357
1982	2 055 481	100 901 2	2 156 382	804 597	169 122	973 719	70 078 3	B00 179
1984	2 074 095	112 407	2 186 502	841 682	170 849	1 012 531	95 196 3	894 229
1986	2 071 619	118 323	2 189 942	853 989	174 774	I 028 762	02 088 3	920 792
1988	2 074 082	118 845	2 192 927	853 087	174 538	I 027 626	111 975 3	932 527
1990	2 080 112	119 691	2 199 803	884 721	182 895	1 067 616	27 941 3	995 360
1992	2 095 479	127 483	2 222 962	902 913	197 777	1 100 690	41 374 4	065 025
1994	2 108 466	142 705	2 251 171	917 002	205 046	1 122 048	48 520 4	121 739
1996	2 129 712	144 231	2 273 943	932 264	215 851	1 148 115	56 788 4	178 847
1998	2 157 801	151 380	2 309 181	955 223	227 045	1 182 268	59 628 4	251 077
2000	2 174 023	163 756	2 337 779	984 516	251 097	1 235 612	70 920 4	344 311
2002	2 211 373	171 659	2 383 032	019 437	290 209	I 309 646	805 902 4	498 580
Évolution 1980-2002	9 %	68 %	12 %	33 %	80 %	41 %	28 %	22 %
Évolution 1990-2002	6 %	43 %	9 %	15 %	59 %	23 %	11 %	13 %

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source: Insee, Drees, DHOS.

⁽¹⁾ FPH, hors non-titulaires sur crédit de remplacement.

Tableau 2-18: Effectifs des trois fonctions publiques par statut entre le 31 décembre 1980 et le 31 décembre 2002

		1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002 (I)	Évolution 1990-
		1770	1772	1774	1770	1770	2000		2002 en %
	Titulaires	1 627 159	1 651 695	1 699 377	1 735 139	1 746 758	1 776 610	1 817 079	12
FDF	Militaires	303 591	300 379	295 700	300 779	321 956	321 338	330 938	15
FPE, y	Non-titulaires	293 822	297 468	298 583	294 969	307 582	313 315	57 853	– 31
compris EPA	Ouvriers d'État	83 244	79 690	72 660	71 569	64 331	60 927	324 774	7
LIA	Total	2 307 816	2 329 232	2 366 321	2 402 456	2 440 627	2 472 190	2 530 644	10
	% de non-titulaires	13	13	13	12	13	13	13	
	Titulaires	842 585	868 244	888 817	932 138	976 275	I 033 824	1 110 278	32
FPT, y	Non-titulaires	267 159	276 956	283 062	271 445	273 160	280 790	294 016	10
compris	Assistantes maternelles	56 620	56 518	59 870	58 778	57 810	57 314	55 864	- I
EPA	Total	1 166 364	1 201 718	1 231 749	1 262 361	I 307 245	1 371 928	1 460 158	25
	% de non-titulaires	23	23	23	22	21	20	20	
	Titulaires	663 001	674 075	686 698	696 531	700 403	713 496	731 452	10
	Non-titulaires hors NTCR	37 037	40 473	38 764	39 488	42 529	48 687	60 056	62
FPH (2)	Non-titulaires y compris NTCR	nd	nd	67 093	70 318	79 663	92 410	109 769	
	Praticiens hospitaliers	83 436	84 901	86 715	89 691	91 731	90 211	93 049	12
		783 473	799 448	812 177	825 710	834 663	852 393	884 557	13
	Total y compris NTCR	nd	nd	840 506	856 540	871 797	896 116	934 270	
	% de non-titulaires hors NTCR	5	5	5	5	5	6	6	23
	% de non-titulaires y compris NTCR	nd	nd	8	8	9	10	11	
	Titulaires	3 132 745	3 194 014	3 274 892	3 363 808	3 423 436	3 523 930	3 658 809	17
	Militaires	303 591	300 379	295 700	300 779	321 956	321 338	685 010	15
	Non-titulaires hors NTCR FPH	598 017	614 897	620 409	605 902	623 271	642 792	734 723	
	Non-titulaires, y compris NTCR FPH	nd	nd	648 739	636 732	660 405	686 515	57 853	– 31
FPE +	Ouvriers d'État	83 244	79 690	72 660	71 569	64 331	60 927	324 774	7
FPT + FPH	Assistantes maternelles	56 620	56 518	59 870	58 778	57 810	57 314	55 864	- I
rrn	Praticiens hospitaliers	83 436	84 901	86 715	89 691	91 731	90 211	93 049	12
	Total hors NTCR FPH	4 257 653	4 330 398	4 410 246	4 490 527	4 582 535	4 696 511	4 875 359	15
	Total y compris NTCR FPH	nd	nd	4 438 576	4 521 357	4 619 669	4 740 234	4 925 072	
	% de non-titulaires hors NTCR	14	14	14	13	14	14	14	1
	% de non-titulaires, y compris NTCR	nd	nd	15	14	14	14	15	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source: Insee, Drees, DHOS, DHOS.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires 2002.

⁽²⁾ L'information sur les non-titulaires sur crédits de remplacement (NTCR) de la FPH n'est pas disponible sur toute la période. C'est pourquoi les effectifs sont indiqués avec et sans NTCP.

2-5 Séries longues

Tableau 2-19 : Évolution des effectifs des ministères et de leurs EPA rattachés entre 1990 et 2002

		1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002 (I)	Évolution 1990- 2002 en %
Affaires	Ministère	26 011	21 927	19 525	19 763	19 340	18 476	19 167	- 26
étrangères	EPA	3 852	7 301	10 566	11 502	11 860	11 603	12 984	237
et coopération	Total	29 863	29 228	30 091	31 265	31 200	30 079	32 151	8
Agriculture	Ministère	34 208	33 675	35 513	36 853	37 739	39 755	39 149	14
	EPA	15 423	15 797	18 155	19 189	20 069	21 890	23 801	54
	Total	49 631	49 472	53 668	56 042	57 808	61 645	62 950	27
Culture	Ministère	13 347	12 992	12 045	12 598	14 607	14 694	14 830	
	EPA	2 806	2 927	3 891	5 665	6 974	7 343	8 342	97
	Total	16 153	15 919	15 936	18 263	21 581	22 037	23 172	43
Défense	Ministère	416 906	404 212	390 655	393 863	411 619	414 626	418 633	0
et anciens	EPA	4 487	4 089	4 193	5 183	5 218	6 158	5 122	14
combattants	Total	421 393	408 301	394 848	399 046	416 837	420 784	423 755	I
Économie,	Ministère	209 723	208 783	207 61	210 127	207 663	200 497	198 864	- 5
finances	EPA	8 869	7 924	7 401	7 431	10 227	11 035	10 974	24
et industrie	Total	218 592	216 707	214 562	217 558	217 890	211 532	209 838	- 4
Éducation nationale	Ministère EPA Total	1 098 624 72 568 1 171 192	1 125 533 75 346 1 200 879	1 157 611 79 561 1 237 172	1 172 082 80 779 1 252 861	1 181 434 86 237 1 267 671	1 207 422 88 804 1 296 226	1 233 346 95 957 1 329 303	12 32 14
Emploi et solidarité	Ministère EPA Total	27 311 23 839 51 150	24 862 24 048 48 910	26 188 26 386 52 574	26 891 26 969 53 860	26 401 28 840 55 241	27 584 31 759 59 343	28 272 38 776 67 048	4 63 31
Équipement	Ministère	122 675	123 778	120 816	121 841	117 922	115 637	115 978	- 5
	EPA	7 280	7 316	11 586	12 403	13 004	13 673	13 861	90
	Total	1 29 955	131 094	132 402	134 244	130 926	129 310	129 839	0
Intérieur	Ministère	157 361	161 666	166 392	166 947	166 760	165 772	174 231	
	EPA	6	10	10	6	6	39	114	800
	Total	157 367	161 676	166 402	166 953	166 766	165 811	174 345	
Justice	Ministère	54 787	58 316	60 695	63 225	65 198	66 839	69 134	26
	EPA	559	744	678	774	853	979	986	76
	Total	55 346	59 060	61 373	63 999	66 051	67 818	70 120	27
Outre-mer	Ministère EPA Total	2 815 0 2 815	3 022 22 3 044	2 938 0 2 938	3 144 337 3 481	3 144 377 3 521	2 231 997 3 228	3 020 3 020	7 7
Services	Ministère	3 147	3 698	2 964	2 838	2 995	2 985	3 494	11
du Premier	EPA	1 212	1 244	1 391	38	1 454	1 392	1 609	33
ministre	Total	4 359	4 942	4 355	4 219	4 449	4 377	5 103	17
Total	Ministère	2 166 915	2 182 464	2 202 503	2 230 172	2 254 822	2 276 518	2 318 118	7
	EPA	140 901	146 768	163 818	171 619	185 119	195 672	212 526	51
	Total	2 307 816	2 329 232	2 366 321	2 401 791	2 439 941	2 472 190	2 530 644	10
Total hors	Ministère	1 068 291	1 056 931	1 044 892	1 058 090	1 073 388	1 069 096	1 084 772	2
Éducation	EPA	68 333	71 422	84 257	90 840	98 882	106 868	116 569	71
nationale	Total	1 136 624	1 128 353	1 129 149	1 148 930	1 172 270	1 175 964	1 201 34 1	6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source: Insee.

⁽I) Chiffres provisoires.

Séries longues 2-5

Tableau 2-20 : Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1990 et 2002 – I^{re} partie entre 1983 et 1990

		1983	1984	1986	1988	1990	Évolution 1983- 1990 en %
	Titulaires	504 995	525 602	559 917	581 801	604 393	20
	Non-titulaires	207 869	200 375	178 880	174 226	184 914	- II
Communes	Assistantes maternelles	8 077	9 967	10 413	11 933	14 550	80
	Total	720 941	735 944	749 210	767 960	803 857	12
	Titulaires	81 772	88 329	95 110	96 785	98 907	21
D/	Non-titulaires	45 588	41 695	35 987	17 329	17 933	- 6I
Départements	Assistantes maternelles	46 622	45 450	43 157	40 211	37 395	– 20
	Total	173 982	175 474	174 254	154 325	154 235	- 11
	Titulaires	312	498	I 289	2 231	3 023	869
Régions	Non-titulaires	1 370	1 907	2 073	2 074	2 109	54
0	Total	1 682	2 405	3 362	4 305	5 132	205
	Titulaires	587 079	614 429	656 316	680 817	706 323	20
Total collectivités	Non-titulaires	254 827	243 977	216 940	193 629	204 956	– 20
territoriales	Assistantes maternelles	54 699	55 417	53 570	52 144	51 945	- 5
	Total	896 605	913 823	926 826	926 590	963 224	7
	Titulaires	30 059	30 998	32 438	35 453	38 779	29
Établissements communaux	Non-titulaires	34 205	34 389	32 255	31 928	34 083	0
	Assistantes maternelles	4 852	4 255	4 186	4 910	4 675	– 4
	Total	69 116	69 642	68 879	72 291	77 537	12
,	Titulaires	48 768	49 896	54 541	53 649	55 983	15
Établissements	Non-titulaires	17 489	17 130	16 166	14 491	16 235	– 7
intercommunaux	Assistantes maternelles	246	172	145	164	0	– 100
	Total	66 503	67 198	70 852	68 304	72 218	9
,	Titulaires	15 817	16 191	18 450	21 474	23 774	50
Établissements	Non-titulaires	2 673	2 442	2 455	2 173	2 901	9
départementaux	Assistantes maternelles	27	27	24	38	0	– 100
	Total	18 517	18 660	20 929	23 685	26 675	44
	Titulaires	17 217	17 217	19 566	18 067	17 726	3
Autres EPA locaux	Non-titulaires	17 002	17 002	14 331	10 707	8 984	– 47
Autics LIA locaux	Assistantes maternelles	106	106	0	12	0	– 100
	Total	34 325	34 325	33 897	28 786	26 710	- 22
	Titulaires	111 861	114 302	124 995	128 643	136 262	22
Total EPA	Non-titulaires	71 369	70 963	65 207	59 299	62 203	- I3
locaux	Assistantes maternelles	5 231	4 560	4 355	5 124	4 675	– II
	Total	188 461	189 825	194 557	193 066	203 140	8
	Titulaires	698 940	728 731	781 311	809 460	842 585	21
Total FPT	Non-titulaires	326 196	314 940	282 147	252 928	267 159	- I8
10.01111	Assistantes maternelles	59 930	59 977	57 925	57 268	56 620	- 6 <u> </u>
	Total	I 085 066	1 103 648	1 121 383	1 119 656	1 166 364	7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, enquête sur les collectivités territoriales.

2-5 Séries longues

Tableau 2-20 : Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1990 et 2001 – 2^e partie entre 1992 et 2002

		1992	1994	1996	1998	2000	2002 (I)	Évolution 1983-2002 en %	Évolution 1990-2002 en %
	Titulaires	616 934	629 659	655 506	680 271	705 553	735 564	46	22
Communes	Non-titulaires	189 291	191 319	181 687	182 171	185 406	184 012	-11	0
Communes	Assistantes maternelles	15 860	17 808	16 522	15 651	15 019	14 669	82	1
	Total	822 085	838 786	853 715	878 093	905 978	934 245	30	16
	Titulaires	100 022	101 094	104 236	110 679	117 935	127 820	56	29
Dánartamente	Non-titulaires	18 385	21 067	20 851	20 844	19 983	22 993	- 50	28
Départements	Assistantes maternelles	35 507	35 463	35 670	36 208	36 595	35 824	– 23	- 4
	Total	153 914	157 624	160 757	167 731	174 513	186 637	7	21
	Titulaires	3 770	4 253	5 546	6 438	7 357	8 629	2666	185
Régions	Non-titulaires	2 494	2 893	3 031	3 102	3 263	3 645	166	73
	Total	6 264	7 146	8 577	9 540	10 620	12 274	630	139
	Titulaires	720 726	735 006	765 288	797 388	830 845	872 013	49	23
Total collectivités	Non-titulaires	210 170	215 279	205 569	206 117	208 652	210 650	– 17	3
territoriales	Assistantes maternelles	51 367	53 271	52 192	51 859	51 614	50 493	- 8	– 3
	Total	982 263	I 003 556	I 023 049	I 055 364	1 091 111	1 133 156	26	18
	Titulaires	41 548	42 807	46 866	49 929	55 520	61 130	103	58
Établissements	Non-titulaires	35 300	35 190	33 704	32 966	33 339	37 448	9	10
communaux	Assistantes maternelles	5 151	5 893	5 685	5 067	4 803	4 404	- 9	-6
	Total	81 999	83 890	86 255	87 962	93 662	102 982	49	33
	Titulaires	59 739	62 335	67 767	72 905	75 103	93 799	92	68
Établissements	Non-titulaires	18 304	19 790	20 298	21 911	25 056	30 763	76	89
intercommunaux	Assistantes maternelles	0	572	649	621	617	705	187	
	Total	78 043	82 697	88 714	95 437	100 776	125 267	88	73
	Titulaires	25 476	28 445	32 269	36 027	51 839	62 965	298	165
Établissements	Non-titulaires	3 325	4 048	4 321	4 499	5 034	5 824	118	101
départementaux	Assistantes maternelles	0	134	252	263	280	259	859	
	Total	28 801	32 627	36 842	40 789	57 153	69 048	273	159
	Titulaires	20 755	20 224	19 948	20 026	20 517	20 371	18	15
A	Non-titulaires	9 857	8 755	7 553	7 667	8 709	9 331	- 45	4
Autres EPA locaux	Assistantes maternelles	0	0	0	0	0	3	- 97	
	Total	30 612	28 979	27 501	27 693	29 226	29 705	- 13	П
	Titulaires	147 518	153 811	166 850	178 887	202 979	238 265	113	75
Tatal FDA !	Non-titulaires	66 786	67 783	65 876	67 043	72 138	83 366	17	34
Total EPA locaux	Assistantes maternelles	5 151	6 599	6 586	5 951	5 700	5 371	3	15
	Total	219 455	228 193	239 312	251 881	280 817	327 002	74	61
	Titulaires	868 244	888 817	932 138	976 275	I 033 824	1 110 278	59	32
T I FDT	Non-titulaires	276 956	283 062	271 445	273 160	280 790	294 016	- 10	10
Total FPT	Assistantes maternelles	56 518	59 870	58 778	57 810	57 314	55 864	- 7	-1
	Total	1 201 718	1 231 749	1 262 361	1 307 245	1 371 928	1 460 158	35	25

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

Séries longues 2-5

Tableau 2-21 : Évolution des taux de féminisation par statut des agents et type de collectivité entre les 31 décembre 1983 et 2002

(en %)

							(611 /0)
		1983	1990	1994	1998	2000	2002 (I)
	Titulaires	46	50	52	53	54	55
	Non-titulaires	68	68	68	67	67	68
Communes	Assistantes maternelles	93	97	95	99	100	100
	Total	52	55	56	57	57	59
	Titulaires	78	75	76	77	76	76
D/	Non-titulaires	54	67	67	68	68	68
Départements	Assistantes maternelles	100	96	99	99	97	98
	Total	77	79	80	80	80	79
	Titulaires	61	67	69	71	70	69
Régions	Non-titulaires	58	54	57	54	56	58
Ü	Total	59	62	64	66	66	66
	Titulaires	50	54	55	57	57	59
Total collectivités	Non-titulaires	65	68	68	67	66	68
territoriales		99	96	98	99	98	98
	Total	57	59	60	61	61	62
	Titulaires	83	83	85	85	86	87
Établissements	Non-titulaires	91	90	88	88	87	87
communaux	Assistantes maternelles	99	97	96	100	100	100
	Total	88	87	87	87	87	87
	Titulaires	24	29	32	36	42	43
Établissements	Non-titulaires	54	63	63	63	63	62
intercommunaux	Assistantes maternelles	100	0	100	100	99	99
	Total	32	37	40	42	47	48
	Titulaires	21	33	32	32	25	23
Établissements	Non-titulaires	36	59	56	62	62	63
départementaux	Assistantes maternelles	100	0	89	92	84	91
·	Total	23	35	35	36	29	27
	Titulaires	39	41	47	49	50	51
Autres EPA	Non-titulaires	49	55	62	61	64	66
locaux	Assistantes maternelles	27	0	0	0	0	100
	Total	44	46	52	53	54	56
	Titulaires	42	47	49	50	50	50
Total EPA	Non-titulaires	70	76	75	75	74	74
locaux	Assistantes maternelles	98	97	96	99	99	99
	Total	54	57	58	58	58	57
	Titulaires	49	52	54	56	56	57
Total FPT	Non-titulaires	66	70 96	70 97	69 99	68 98	70 98
	Assistantes maternelles Total	99 57	96 59	97 60	60	98 60	98 61
	ivlai	31	37	OU	ου	OU	01

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

3-1 Données générales

A u 31 décembre 2002, on dénombrait un peu plus de 2,3 millions de personnes employées par les ministères, administrations centrales et services déconcentrés. Il s'agit des effectifs réels rémunérés sur le budget de l'État. Ces personnes physiques correspondent à un peu plus de 2,2 millions d'emplois si on convertit les effectifs à temps partiel en équivalents temps plein.

Les agents de l'État sont employés sous différents statuts. Les trois quarts sont des agents titulaires (1 738 000), 325 000 des militaires (14 %), 56 000 des ouvriers d'État (2,5 %) et 199 000 des non-titulaires (9 %). Plus de la moitié des effectifs travaillent à l'Éducation nationale, 18 % à la Défense et 9 % à l'Économie.

Les femmes représentent 57 % des agents titulaires civils de l'État et 11 % des militaires. On compte 65 % de femmes en catégorie B, 58 % en catégorie A et 52 % en catégorie C au 31 décembre 2002. Elles sont très nombreuses au ministère de l'Emploi et de la Solidarité (71 %), à l'Éducation nationale (67 %) et au

ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (60 %), alors que les taux de féminisation sont faibles à l'Intérieur et à l'Équipement (29 %).

En 2002, les agents de catégorie A sont majoritaires parmi les titulaires civils alors qu'ils ne représentaient qu'un peu plus du tiers de ces agents en 1990. **Les enseignants du ministère de l'Éducation nationale** constituent la plus grande partie des cadres A de la fonction publique de l'État (81%) et la disparition progressive du corps des instituteurs de catégorie B, remplacé par celui des professeurs des écoles, de catégorie A, contribue à l'essentiel de l'évolution de la structure hiérarchique.

Hors Éducation nationale, la part des titulaires de catégorie A connaît une croissance beaucoup plus modérée sur la période 1990-2002. Elle représente 18,5 % des agents titulaires en 2002 pour 15,5 % en 1990. Les agents de catégorie C constituent plus de la moitié des fonctionnaires.

III Définitions et méthodes

La source : l'Insee recense les agents de l'État à partir des fichiers de paie des administrations. Ce dispositif est complété par une enquête auprès des services et des établissements. Les effectifs comptabilisés sont ceux en fonction au 31 décembre. Le champ: les personnes recrutées dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi ne sont pas comprises dans le champ. En particulier les emplois-jeunes du ministère de l'Intérieur (12 600 environ en 2002) et du ministère de la Justice (un peu moins de 1 700 en 2002), seuls bénéficiaires d'emplois aidés soumis au droit public inclus.

Pour plus d'informations

- « Les agents de l'État au 31 décembre 2000 », Dominique Quarré, Insee Résultats Société n° 21, octobre 2003.
- « Les agents de l'État : évolution entre 1990 et 2000 », Aline Pauron et Dominique Quarré, Insee Premières n° 865, août 2002.
- « Les agents de l'État au 31 décembre 2002 », Annelise Robert et Dominique Quarré, Insee Premières, n° 987, septembre 2004.

Données générales 3-1

Tableau 3-1 : Effectifs réels par catégorie de 1997 à 2002

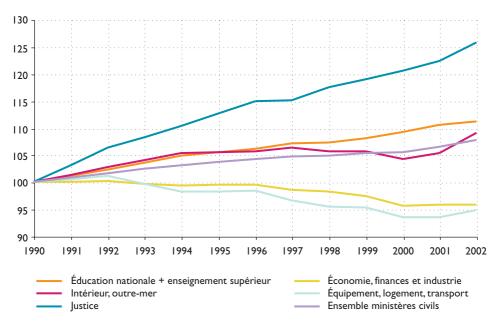
	Effectifs au 31.12.1997	Effectifs au 31.12.1998	Effectifs au 31.12.1999	Effectifs au 31.12.2000	Effectifs au 31.12.2001	Effectifs au 31.12.2002 (1)
Total titulaires civils	1 660 514	I 672 592	I 686 780	I 699 463	1 715 457	I 738 470
dont catégorie A	751 375	775 188	805 152	836 762	871 054	905 254
catégorie B	386 730	373 567	356 525	337 345	319 973	302 785
catégorie C	522 409	523 837	525 103	525 356	524 430	530 431
Non-titulaires	204 792	198 074	196 413	196 420	199 600	198 780
Ouvriers d'État	69 081	62 700	62 973	59 374	57 094	56 136
Total agents civils	I 934 387	I 933 366	I 946 I66	I 955 257	1 972 151	I 993 386
Militaires	300 088	321 456	319 607	321 261	323 090	324 732
Total	2 234 475	2 254 822	2 265 773	2 276 518	2 295 241	2 318 118

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Chiffres provisoires.

Graphique 3-1 : Évolution des effectifs réels des principaux ministères civils. Base 100 au 31 décembre 1990



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

3-1 Données générales

Tableau 3-2 : Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2002 (1)

	Total	% de femmes	Éducation nationale	% de femmes	Total hors Éducation nationale	% de femmes
Total des titulaires civils	I 738 470	57,4	1 099 439	64,3	639 031	45,6
dont catégorie A	905 254	57,9	786 973	61,1	118 281	36,9
catégorie B	302 785	64,8	153 121	78,7	149 664	50,5
catégorie C	530 431	52,2	159 345	66,0	371 086	46,3
Non-titulaires	198 780	57,0	133 907	58,6	64 873	53,6
Ouvriers d'État	56 136	14,8	0	0,0	56 136	14,8
Militaires	324 732	10,9	0	0,0	324 732	10,9
Ensemble	2 318 118	49,8	I 233 346	63,6	I 084 772	34,1

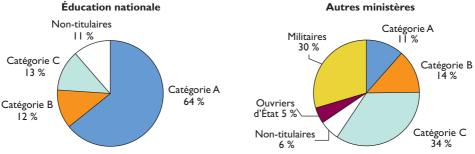
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Chiffres provisoires.

Graphique 3-2 : Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2002





DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Données générales 3-1

Tableau 3-3 : Effectifs réels des agents de l'État par ministère et par statut au 31 décembre 2002 (1)

Ministères	Titulaires	Ouvriers d'État	Non-titulaires	Militaires	Total
Affaires étrangères	9 632	_	9 178	357	19 167
Agriculture	31 638	26	7 485	_	39 149
Culture	12 829	_	2 001	_	14 830
Défense	43 801	43 785	8 023	323 024	418 633
Économie, finances et industrie	186 650	670	11 508	36	198 864
Éducation nationale	972 952	_	103 287	_	I 076 239
Emploi et solidarité	23 958	_	4 311	3	28 272
Enseignement supérieur	120 003	_	18 315	_	138 318
Équipement	97 465	9 426	8 472	615	115 978
Intérieur	165 323	1 510	7 397	1	174 231
Jeunesse et sports	6 470	_	2 056	_	8 526
Justice	64 496	_	4 638	_	69 134
Outre-mer	1 797	8	519	696	3 020
Recherche	14	_	10 249	_	10 263
Services du Premier ministre	I 442	711	1 341	_	3 494
Total	I 738 470	56 136	198 780	324 732	2 318 118

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Tableau 3-4 : Effectifs des agents de l'État convertis en équivalent temps plein au 31 décembre 2002 (1)

Effectifs en équivalents temps plein au 31.12.2001	Titulaires	Ouvriers d'État	Non-titulaires	Militaires	Total
Affaires étrangères	9 525	-	8 561	357	18 443
Agriculture	30 261	26	4 833	_	35 119
Culture	12 460	_	1 800	_	14 260
Défense	42 318	42 831	7 465	323 024	415 638
Économie, finances et industrie	176 300	643	7 291	36	184 270
Éducation nationale	932 642	_	84 779	_	1 017 421
Emploi et solidarité	22 655	_	3 541	3	26 199
Enseignement supérieur	117 346	_	16 066	_	133 412
Équipement	94 892	9 316	6 789	615	111 612
Intérieur	162 531	I 484	5 668	1	169 684
Jeunesse et sports	6 321	_	1 089	_	7 410
Justice	62 562	_	2 768	_	65 329
Outre-mer	1 778	8	466	696	2 948
Recherche	7	_	6 421	_	6 428
Services du Premier ministre	I 402	694	1 104	_	3 199
Total	I 672 998	55 002	158 640	324 732	2 211 373

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽I) Chiffres provisoires.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

3-I Données générales

Tableau 3-5: Effectifs réels des titulaires civils par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2002 (1)

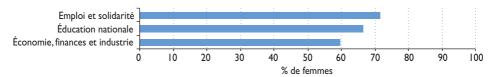
	Catégo	rie A	Catégo	rie B	Catégo	orie C	Total titula	ires civils
Ministères	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Affaires étrangères	4 565	22,0	I 233	40,I	3 834	67,I	9 632	42,3
Agriculture	14 575	42,4	7 591	46,9	9 472	69,3	31 638	51,5
Culture	4 135	47,3	2 263	59,3	6 431	53,3	12 829	52,4
Défense	5 430	24,2	12 469	39,4	25 902	70,4	43 801	55,9
Économie, finances et industrie	43 128	38,3	57 464	58,9	86 058	70,8	186 650	59,6
Éducation nationale	701 773	64,3	141 152	79,7	130 027	65,7	972 952	66,7
Emploi et solidarité	5 811	53,4	7 346	71,5	10 801	81,3	23 958	71,5
Enseignement supérieur	80 938	35,7	11 395	65,9	27 670	66,7	120 003	45,7
Équipement	15 177	24,1	24 198	28,1	58 090	31,3	97 465	29,4
Intérieur	11 867	26,4	21 373	37,3	132 083	27,2	165 323	28,5
Jeunesse et sports	4 248	25,2	574	78,7	I 648	69,6	6 470	41,2
Justice	12 825	50,2	15 175	73,I	36 496	43,8	64 496	51,9
Outre-mer	313	31,0	358	57,5	1 126	70,9	1 797	61,3
Recherche	14	7,1	_	_	_	_	14	7,1
Services du Premier ministre	455	47,7	194	68,0	793	64,4	I 442	59,6
Total	905 254	57,9	302 785	64,8	530 431	52,2	I 738 470	57,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

(1) Chiffres provisoires.

Graphique 3-3 : Les ministères à fort taux de féminisation



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

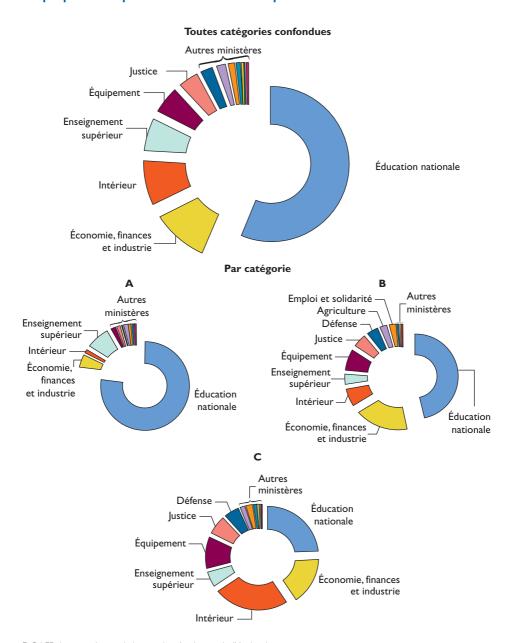
Graphique 3-4 : Les ministères à faible taux de féminisation



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Données générales 3-1

Graphique 3-5 : Répartition des titulaires civils par ministère



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

3-1 Données générales

Tableau 3-6 : Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe au 31 décembre 2002 (1)

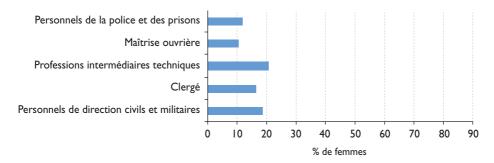
	Hommes	5	Femmes		Ensemble	!	% de
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	femmes
Cadres et professions intellectuelles supérieures	449 948	38,6	551 259	47,7	1 000 207	43,1	55,1
Personnels de direction civils et militaires	6 321	0,5	1 554	0,1	7 875	0,3	19,7
Magistrats	3 708	0,3	3 890	0,3	7 598	0,3	51,2
Cadres administratifs	49 020	4,2	37 730	3,3	86 750	3,7	43,5
Cadres techniques	26 402	2,3	8 999	0,8	35 401	1,5	25,4
Officiers toutes armes et tous services	37 522	3,2	3 322	0,3	40 844	1,8	8,1
Professeurs de l'enseignement supérieur, chercheurs	47 537	4, I	24 441	2,1	71 978	3,1	34,0
Personnels de direction, d'inspection et d'orientation du second degré	16 795	1,4	18 964	1,6	35 759	1,5	53,0
Professeurs agrégés, certifiés et assimilés	250 049	21,5	439 769	38,1	689 818	29,8	63,8
Enseignants SAI, enseignants en coopération, chercheurs SAI	8 846	0,8	6 976	0,6	15 822	0,7	44,1
Professions médicales ; pharmaciens, vétérinaires, psychologues	I 722	0,1	3 235	0,3	4 957	0,2	65,3
Professions culturelles	I 026	0,1	2 379	0,2	3 405	0,1	69,9
Professions intermédiaires	362 493	31,2	279 464	24,2	641 957	27,7	43,5
Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	13 170	1,1	16 563	1,4	29 733	1,3	55,7
Instituteurs et assimilés	25 593	2,2	91 150	7,9	116 743	5,0	78,1
Maîtres d'internats, surveillants d'externat	20 169	1,7	32 282	2,8	52 451	2,3	61,5
Professions intellectuelles diverses	536	0,0	1 654	0,1	2 190	0,1	75,5
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	3 536	0,3	15 733	1,4	19 269	0,8	81,6
Clergé	I 400	0,1	279	0,0	1 679	0,1	16,6
Professions intermédiaires administratives	38 126	3,3	82 294	7,1	120 420	5,2	68,3
Professions intermédiaires de la police et des prisons	10 128	0,9	2 162	0,2	12 290	0,5	17,6
Professions intermédiaires techniques	37 074	3,2	9 624	0,8	46 698	2,0	20,6
Agents techniques	9 011	0,8	4 667	0,4	13 678	0,6	34,1
Maîtrise ouvrière	34 723	3,0	3 970	0,3	38 693	1,7	10,3
Sous-officiers .	169 027	14,5	19 086	1,7	188 113	8,1	10,1
Employés	269 620	23,2	304 435	26,4	574 055	24,8	53,0
Employés	48 648	4,2	204 536	17,7	253 184	10,9	80,8
Personnels de service	27 675	2,4	65 933	5,7	93 608	4,0	70,4
Vacataires, personnels divers	4 940	0,4	6 852	0,6	11 792	0,5	58,1
Personnels de la police et des prisons	106 478	9,2	14 088	1,2	120 566	5,2	11,7
Militaires	81 879	7,0	13 026	1,1	94 905	4,1	13,7
Ouvriers	82 435	7,1	19 464	1,7	101 899	4,4	19,1
Ensemble	1 163 496	100,0	1 154 622	100,0	2 318 118	100,0	49,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

Données générales 3-1

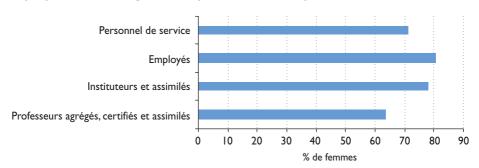
Graphique 3-6: Les catégories socioprofessionnelles les moins féminisées



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source: Insee, exploitation des fichiers de paie.

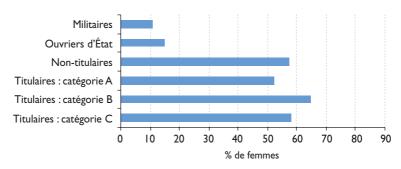
Graphique 3-7: Les catégories socioprofessionnelles les plus féminisées



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-8 : Part des femmes selon la catégorie



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

3-2 Non-titulaires

es non-titulaires dans les services de l'État fin 2002 sont 198 780. Ils sont le plus souvent de niveau A (43 %) mais le niveau B est presque aussi important (36 %). Le niveau C, enfin, représente 21 % de cette population. Cette structure est assez différente de celle observée chez les titulaires où l'écart entre les catégories A et B est beaucoup plus grand (52 % en A, 17 % en B) et où la catégorie C est plus importante (31 %).

Une grosse moitié de non-titulaires relève de catégories très spécifiques.

Le statut général pose le principe que les emplois civils permanents de l'État à temps complet sont occupés par des titulaires. Dans le respect de ce principe, l'emploi de non-titulaires est néanmoins prévu par certaines dispositions législatives.

106 000 personnes (53 % des non-titulaires de l'État) appartiennent à des catégories d'emplois qui ne peuvent être occupées que par des nontitulaires, en raison du caractère particulier des missions accomplies ou en raison de leur caractère non permanent. Ils occupent des fonctions n'ayant pas vocation à être exercées par des titulaires, car elles sont « statutairement » temporaires ou que les tâches sont spécifiques et, éventuellement, accompagnées d'un mode d'exercice à temps incomplet. La dimension particulière des fonctions occupées place ces catégories de non-titulaires hors du champ de la loi de résorption de l'emploi précaire du 3 janvier 2001. Compte tenu du fait que les fonctions sont, dans certaines de ces catégories, exercées à temps incomplet, on observe qu'en moyenne une personne physique correspond à 0,7 agent converti en équivalent temps plein (ETP).

En croisant définitions juridiques et données statistiques disponibles dans le fichier de paie de l'Insee, on peut identifier des catégories qui sont obligatoirement non-titulaires :

- les maîtres d'internat et surveillants d'externat (MISE, 52 400 personnes, 40 500 ETP) constituent à eux seuls, fin 2002, plus du quart des non-titulaires de l'État et plus des trois quarts des non-titulaires de niveau B. Leur emploi est exercé parallèlement à la poursuite d'études supérieures ;
- les enseignants ou chercheurs temporaires (27 200 personnes, 21 300 ETP) représen-

tent 14 % de l'ensemble des non-titulaires. 9 500 sont allocataires de recherche ; les autres exercent notamment des fonctions d'enseignants associés, d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), d'assistants hospitalo-universitaires. Ces contrats temporaires sont destinés à des personnes qui préparent des concours dans les corps de l'enseignement ou de la recherche, ou à des professionnels extérieurs à l'université qui viennent y enseigner à temps partiel ;

- les recrutés locaux (9 000 personnes, 8 200 ETP) sont des personnes recrutées à l'étranger ou dans les territoires d'outre-mer et dont le contrat est soumis aux dispositions juridiques locales. Ils occupent généralement des emplois de service, de surveillance et d'ouvriers ; - les personnels de service (9 900 personnes, 5 300 ETP) exercent des tâches spécifiques et sont employés à temps incomplet. En raison de ces particularités, ils étaient considérés, avant la jurisprudence Berkani (1998), comme relevant du droit privé. La loi du 12 avril 2000 a donné aux personnels alors en fonction la possibilité d'opter avant fin 2000 pour un contrat de droit public de durée indéterminée ou pour le droit privé. Les nouveaux recrutés bénéficient, pour leur part, d'un contrat de droit public. Les intéressés sont principalement employés par trois ministères ayant d'importants services déconcentrés : l'Économie, l'Intérieur, l'Équipement ;
- les cas particuliers (7 400 personnes, 3 100 en ETP) concernent des situations plus ponctuelles d'emploi temporaire ou particulier. On citera par exemple les assistants de justice (personnes à mi-temps auprès de magistrats), les académiciens ou les aumôniers des prisons. Cette catégorie comprend également des personnes occupant, au sein de l'État, une activité secondaire (membres de commissions médicales, conseillers des prud'hommes, certains emplois exercés à moins de mi-temps). La conversion des effectifs de cette catégorie en ETP (0,4 ETP pour une personne physique) montre bien le caractère accessoire de ces emplois.

En dehors de ces catégories spécifiques de non-titulaires, d'autres emplois peuvent, à titre dérogatoire, être ouverts au recrutement de nontitulaires pour assurer une certaine souplesse de gestion. Ces « autres non-titulaires » repré-

Non-titulaires 3-2

sentent 92 900 personnes (80 200 ETP), soit 4 % de l'emploi des ministères. Ces agents bénéficient dans leur grande majorité de contrats à durée déterminée : on estime à moins de 20 000 le nombre de bénéficiaires de contrat à durée indéterminée.

Selon des sources provenant des systèmes de gestion de personnel, on considère que 95 % de ces agents à durée déterminée sont recrutés sur le fondement de l'article 6 alinéa 2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 qui prévoit le recrutement d'agents non-titulaires pour exercer des tâches correspondant à un besoin occasionnel (dix mois) ou saisonnier (six mois). Les intéressés pouvant bénéficier de contrats successifs, notamment dans le cas des besoins occasionnels, on constate grâce au fichier de paie que la moitié environ de ces 92 900 autres non-titulaires ont travaillé douze mois en 2002 (et 57 % ont travaillé dix mois ou plus).

Une partie de ces « autres nontitulaires » est potentiellement éligible au plan de résorption de l'emploi précaire, sous réserve qu'ils remplissent les conditions de nature de contrat, de nature de fonctions exercées, d'ancienneté et de diplôme. Entre 2001 et 2004, les mesures de titularisation ont permis d'ouvrir 27 600 postes à la résorption de l'emploi précaire, auxquels s'ajoutent les recrutements par examen professionnel (hors ouverture de postes). Deux ans après le début du plan, entre 2001 et 2002, 13 900 personnes ont été titularisées sur des postes ouverts à ce type de recrutement et plus de 4 000 par examen professionnel. Néanmoins, ce dispositif ne constitue pas l'unique voie de recrutement possible : 12 % des personnes qui ont été recrutées par concours en 2002 dans la fonction publique de l'État étaient des non-titulaires.

III Définitions et méthodes

Le fichier de paie de l'Insee pour instrument d'analyse

La combinaison pertinente de certaines informations statistiques contenues dans le fichier de paie de l'Insee a permis d'établir une typologie statistique des non-titulaires qui s'articule avec la typologie juridique. Le fichier de paie ne comporte pas, en revanche, d'éléments concernant la gestion de la carrière des agents. La nature juridique du lien des non-titulaires avec l'État (distinction entre contrats de durée déterminée et indéterminée, fondement juridique du contrat notamment) et l'ancienneté des agents (dans l'emploi, depuis le recrutement...) font notamment défaut.

Pour plus d'informations

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, articles 3, 4, 5, 6 et 27.
- Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (dite loi Berkani), visant certains personnels d'entretien, de gardiennage, de restauration et les agents recrutés par les services de l'État à l'étranger soumis au droit local.
- Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.
- « Les non-titulaires de l'État de 1990 à 2000 », Annie Brenot-Ouldali, l'Observatoire de l'emploi public, « Rapport annuel octobre 2002 », annexe 2, La Documentation française, 2003.

3-2 Non-titulaires

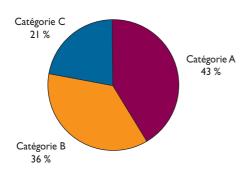
Tableau 3-7 : Effectifs réels des agents non-titulaires par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2002 (1)

Ministères	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Non renseignée	Total
Affaires étrangères	3 038	870	4 199	I 071	9 178
Agriculture	3 377	1 590	1 578	940	7 485
Culture	972	147	65	817	2 001
Défense	3 193	2 289	1 924	617	8 023
Économie, finances et industrie	1 813	772	8 221	702	11 508
Éducation nationale	34 124	57 205	10 341	1 617	103 287
Emploi et solidarité	2 125	262	I 243	681	4 311
Enseignement supérieur	14 096	633	3 461	125	18 315
Équipement	2 814	1 518	1 951	2 189	8 472
Intérieur	I 237	424	5 538	198	7 397
Jeunesse et sports	689	346	259	762	2 056
Justice	881	1 687	521	1 549	4 638
Outre-mer	94	80	259	86	519
Recherche	10 249				10 249
Services du Premier ministre	770	213	53	305	1 341
Total	79 472	68 036	39 613	11 659	198 780

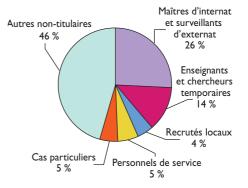
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-9 : Agents non-titulaires par catégorie hiérarchique, au 31 décembre 2002



Graphique 3-10 : Typologie des nontitulaires au 31 décembre 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

Non-titulaires 3-2

Tableau 3-8 : Typologie des non-titulaires au 31 décembre 2002 (1)

		Catég	ories spécifiq	ues de non-titul	aires				
Ministères	Maîtres d'internat et surveillants d'externat	Enseignants et chercheurs temporaires	Recrutés locaux	Personnels de service	Cas particuliers	Total	Autres non- titulaires	Total non-titulaires	
Affaires étrangères	_	П	5 008	420	770	6 209	2 969	9 178	
Agriculture	1 229	5	33	190	42	1 499	5 986	7 485	
Culture	_	_	2	10	13	25	1 976	2 001	
Défense	89	_	1 051	251	522	1 913	6 110	8 023	
Économie, finances et industrie	_	_	687	4 243	I 665	6 595	4 913	11 508	
Éducation nationale	51 025	4 701	1 367	74	335	57 502	45 785	103 287	
Emploi et solidarité	_	_	25	74	324	423	3 888	4 311	
Enseignement supérieur	15	12 203	41	I	330	12 590	5 725	18 315	
Équipement	_	21	163	1 181	545	1 910	6 562	8 472	
Intérieur	2	4	176	3 039	336	3 557	3 840	7 397	
Jeunesse et sports	15	_	31	8	978	I 032	I 024	2 056	
Justice	17	I	99	362	I 478	1 957	2 681	4 638	
Outre-mer	_	_	312	63	_	375	144	519	
Recherche	_	10 243	_	_	_	10 243	6	10 249	
Services du Premier ministre	_	-	12	-	21	33	1 308	1 341	
Total	52 392	27 189	9 007	9 916	7 359	105 863	92 917	198 780	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Tableau 3-9: Typologie des non-titulaires: effectifs convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2002 (I)

		Catégories spécifi	ques de non	-titulaires			– Autres	Total
Ministères	Maîtres d'internat et surveillants d'externat	Enseignants et chercheurs temporaires	Recrutés locaux	Personnels de service	Cas particuliers	Total	non-titulaires	non- titulaires
Affaires étrangères	_	11	4 530	389	769	5 699	2 862	8 561
Agriculture	1 006	5	29	82	7	1 128	3 705	4 833
Culture	_	_	2	5	9	15	1 785	I 800
Défense	73	_	1 048	232	259	1 612	5 853	7 465
Économie, finances et industrie	_	_	630	1 409	787	2 826	4 465	7 291
Éducation nationale	39 367	4 014	1 198	59	170	44 807	39 972	84 779
Emploi et solidarité	_	_	25	40	107	172	3 369	3 541
Enseignement supérieur	15	10 822	37	- 1	27	10 901	5 165	16 066
Équipement	_	19	162	633	147	961	5 828	6 789
Intérieur	0	I	155	2 260	181	2 596	3 072	5 668
Jeunesse et sports	10	_	6	3	151	170	918	I 089
Justice	9	I	80	177	477	744	2 023	2 768
Outre-mer	_	_	281	50	_	330	136	466
Recherche	_	6 416	_	-	_	6 416	5	6 421
Services du Premier ministre	_	_	П	-	10	21	1 083	1 104
Total	40 480	21 288	8 192	5 338	3 101	78 400	80 241	158 640

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

⁽I) Chiffres provisoires.

3-3 Âge des agents de l'État

es pyramides des âges des différents ministères sont le résultat des politiques de recrutement passées. Pour l'ensemble des ministères civils, des recrutements très importants ont eu lieu entre le début des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980. Par rapport à cette tendance globale, le rythme des embauches a été en dents-de-scie à l'Intérieur, plus régulier à l'Éducation nationale et parfois ralenti à l'Équipement et à l'Économie. Dans ces deux derniers ministères, la part des plus de 50 ans est, en conséquence, importante et l'âge moyen élevé (44,7 ans et 45 ans).

Par ailleurs, les fonctionnaires ne prennent pas leur retraite au même âge dans les différents ministères. En particulier, dans certains métiers, comme les policiers, les instituteurs ou les gardiens de prison, on peut cesser son activité à partir de 55 ans, voire 50 ans. Les âges moyens moins élevés des ministères de l'Intérieur (40,2 ans) de

l'Éducation nationale (41,6 ans) et de la Justice (41,9 ans) traduisent cet état de choses.

La part des agents de plus de 50 ans est de 31 % en 2002 chez les titulaires civils, alors qu'elle n'était que de 17 % en 1980 et 19 % en 1990. Hors Éducation nationale, 39 % des cadres ont plus de 50 ans, cette proportion atteignant même 44 % chez les hommes.

Les agents de l'État qui travaillent dans les régions du Sud et plus particulièrement du Sud-Ouest sont en général plus âgés. En Languedoc-Roussillon, par exemple, l'âge moyen est de 42,4 ans, alors que Lorraine, Picardie et Champagne-Ardenne sont les régions les plus jeunes. L'âge moyen y est de 40 ans, et même de 39 ans en Champagne-Ardenne. L'attrait climatique et le retour progressif au pays des fonctionnaires nés dans le Sud-Ouest, nombreux à entrer dans l'administration entre les années 1970 et 1980 contribuent à ce déséquilibre d'âge entre le Nord-Est et le Sud-Ouest.

Pour plus d'informations

- « Situation et perspectives démographiques de la fonction publique de l'État »,
 Sylvie Marchand, Pierre Massal, Philippe Raynaud, DGAFP, juin 2002.
- « Les sorties de fonction à l'horizon 2018 : à partir de 2009, retour au calme progressif », Pierre Massal, Point Stat n° 02-02, DGAFP, avril 2002.

Âge des agents de l'État 3-3

Tableau 3-10 : Répartition des agents de l'État au 31 décembre 2002 selon le ministère, l'âge et le sexe (1)

		Effectif total		% de moins	de 30 ans	% de 50 a	ns et plus
Ministères	Hommes	Femmes	% de femmes	Chez les hommes	Chez les femmes	Chez les hommes	Chez les femmes
Affaires étrangères	11 118	8 049	42,0	10,2	13,6	37,2	32,9
Agriculture	18 910	20 239	51,7	14,3	16,6	33,3	25,8
Culture	7 058	7 772	52,4	5,3	8,8	37,4	31,1
Défense	348 814	69 819	16,7	35,1	34,6	9,3	15,6
Économie, finances et industrie	79 429	119 435	60, I	8,8	6,8	35,6	34,9
Éducation nationale	362 492	713 747	66,3	16,6	19,5	30,6	27,5
Emploi et solidarité	8 217	20 055	70,9	7,3	7,8	40,0	28,4
Enseignement supérieur	74 756	63 562	46,0	9,7	10,8	39,6	35,0
Équipement	83 409	32 569	28,1	8,3	8,8	33,6	33,3
Intérieur	122 284	51 947	29,8	22,0	17,3	18,5	21,5
Jeunesse et sports	5 055	3 471	40,7	10,0	11,1	36,6	30,8
Justice	32 531	36 603	52,9	12,3	14,3	22,6	24,0
Outre-mer	I 648	I 372	45,4	12,9	5,1	25,1	37,2
Recherche	6 117	4 146	40,4	97,6	97,8	0,1	0,0
Services du Premier ministre	I 658	I 836	52,5	13,7	11,1	33,5	30,1
Ensemble	I 163 496	1 154 622	49,8	21,2	17,9	23,9	27,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽I) Chiffres provisoires.

3-3 Âge des agents de l'État

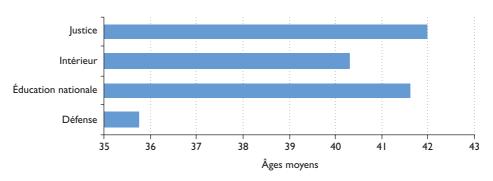
Tableau 3-II: Âge moyen des agents de l'État au 31 décembre 2002 selon le ministère et le sexe (I)

Ministères	Effectif total -	Âge moyen			
		Hommes	Femmes	Ensemble	
Affaires étrangères	19 167	45,I	43,6	44,4	
Agriculture	39 149	43,4	41,5	42,4	
Culture	14 830	45,9	44,0	44,9	
Défense	418 633	35,5	36,8	35,7	
Économie, finances et industrie	198 864	44,6	45,3	45,0	
Éducation nationale	I 076 239	42,4	41,2	41,6	
Emploi et solidarité	28 272	46,2	44,4	44,9	
Enseignement supérieur	138 318	45, I	43,8	44,5	
Équipement	115 978	44,7	44,6	44,7	
Intérieur	174 231	39,8	41,0	40,2	
Jeunesse et sports	8 526	44,8	43,6	44,3	
Justice	69 134	41,7	42,0	41,9	
Outre-mer	3 020	42,3	46,0	44, I	
Recherche	10 263	26,1	25,8	26,0	
Services du Premier ministre	3 494	44,2	43,6	43,9	
Ensemble	2 318 118	40,5	41,7	41,1	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 3-11 : Les ministères les plus jeunes



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

Âge des agents de l'État 3-3

Tableau 3-12 : Titulaires civils de l'État selon l'âge et le sexe au 31 décembre 2002 (1)

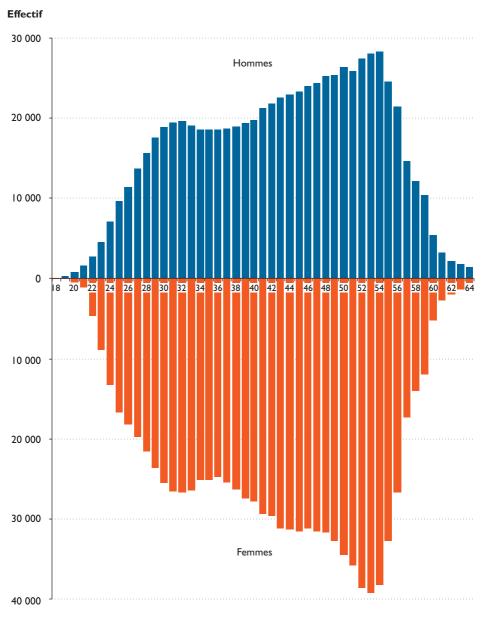
	Effectifs	% de femmes de moins de 30 ans	% d'hommes de moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans (%)	% de femmes de 50 ans et plus	% d'hommes de 50 ans et plus	Part des 50 ans et plus (%)
Catégorie A							
Ensemble	905 254	19,3	10,7	15,7	32,2	40,0	35,5
Éducation nationale	786 973	19,9	11,6	16,7	32,4	38,9	35,0
Hors Éducation nationale	118 281	12,1	7,2	9,0	29,8	44,4	39,0
Catégorie B							
Ensemble	302 785	4,4	6,5	5,1	24,5	26, I	25,0
Éducation nationale	153 121	1,7	2,2	1,8	19,3	15,0	18,4
Hors Éducation nationale	149 664	8,6	8,4	8,5	32,7	31,0	31,9
Catégorie C							
Ensemble	530 431	7,0	14,9	10,7	30,5	21,5	26,2
Éducation nationale	159 345	4,0	5,3	4,4	33,6	27,0	31,3
Hors Éducation nationale	371 086	8,8	17,4	13,5	28,6	20,0	24,0
Ensemble	I 738 470	12,9	11,5	12,3	30,2	31,7	30,8
Éducation nationale	1 099 439	14,4	10,0	12,8	30,4	35,3	32,I
Hors Éducation nationale	639 031	9,2	13,3	11,5	29,8	27,6	28,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

3-3 Âge des agents de l'État

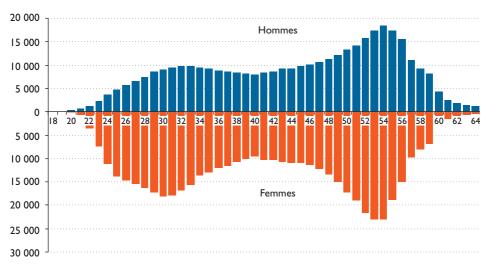
Graphique 3-12 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État Âge révolu au 31 décembre 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Âge des agents de l'État 3-3

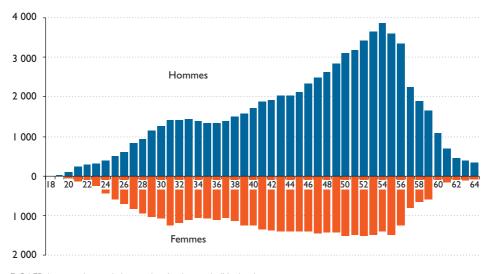
Graphique 3-13 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A Âge révolu au 31 décembre 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

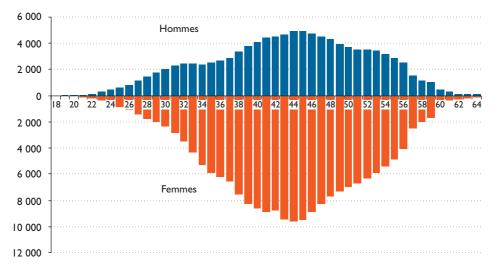
Graphique 3-14 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A hors Éducation nationale. Âge révolu au 31 décembre 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

3-3 Âge des agents de l'État

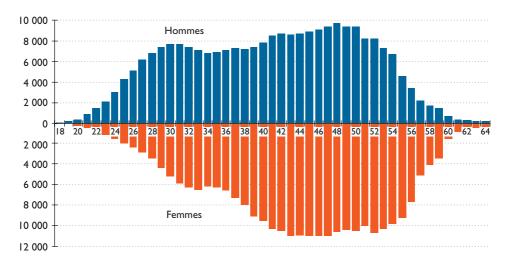
Graphique 3-15 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie B Âge révolu au 31 décembre 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

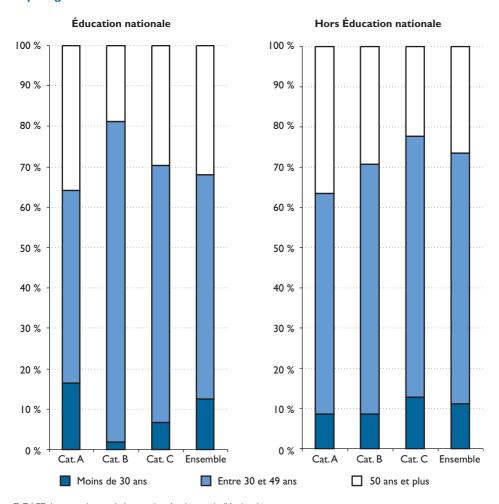
Graphique 3-16 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie C Âge révolu au 31 décembre 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Âge des agents de l'État 3-3

Graphique 3-17 : Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31 décembre 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

3-3 Âge des agents de l'État

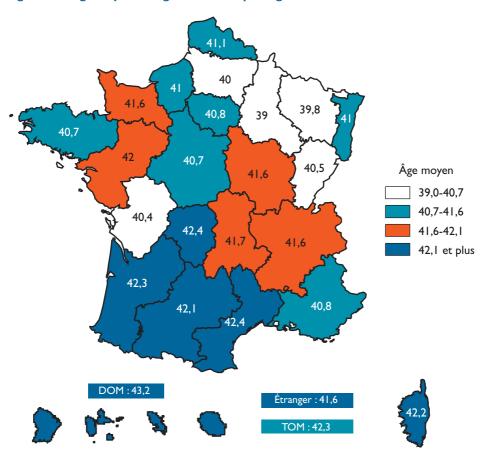
Tableau 3-13 : Répartition par âge et par région des agents de l'État au 31 décembre 2002

Págions	Part des	Part des	Âge moyen
Régions	- de 30 ans en $%$	50 ans et + en %	(en années)
Alsace	20,3	25,4	41,0
Aquitaine	15,8	29,0	42,3
Auvergne	18,4	28,5	41,7
Basse-Normandie	16,9	26,0	41,5
Bourgogne	17,8	26,8	41,6
Bretagne	19,9	23,5	40,6
Centre	19,8	24,0	40,7
Champagne-Ardenne	26,7	20,8	39,0
Corse	14,1	27,1	42,2
Franche-Comté	21,9	24,3	40,4
Haute-Normandie	18,5	24,3	40,9
Île-de-France	21,4	24,9	40,7
Languedoc-Roussillon	16,4	29,9	42,4
Limousin	16,4	29,7	42,3
Lorraine	24,0	22,6	39,8
Midi-Pyrénées	17,2	28,9	42, I
Nord-Pas-de-Calais	18,8	25,7	41,1
Pays de la Loire	16,4	27,2	41,9
Picardie	22,4	22,6	39,9
Poitou-Charentes	23,3	25,5	40,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,8	25,3	40,8
Rhône-Alpes	18,2	27,2	41,6
DOM	12,1	30,2	43,2
TOM	14,1	23,2	41,6
Étranger	21,5	26,9	41,3
Ensemble	19,6	25,8	41,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Âge des agents de l'État 3-3

Figure 3-1 : Âge moyen des agents de l'État par région au 31 décembre 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

3-4 Positions statutaires

n 2002, 2,5 % de fonctionnaires effectuent une mobilité hors de leur administration d'origine ou dans un autre service soit parce qu'ils sont mis à disposition d'une autre administration, soit parce qu'ils sont détachés dans un autre corps que leur corps d'origine.

L'importance de cette forme de mobilité varie selon les ministères: plus de 7 % des agents des ministères de la Culture, des Affaires sociales et de l'Agriculture sont mis à disposition ou détachés, 5 % à l'Équipement.

La position « hors cadres » permet aux fonctionnaires d'exercer une activité extérieure à leur administration sans rompre tout lien avec leur corps d'origine. Elle ne concerne que 800 personnes en 2002.

À la fin de l'année 2002, on dénombre 29 000 agents de l'État en disponibilité. Ce sont principalement des femmes (70 %).

La plupart des 8 500 personnes qui bénéficient du congé parental sont aussi des femmes. Cependant, depuis 1998, les hommes peuvent aussi en bénéficier. Ainsi, 293 hommes ont pris un congé parental en 2002.

III Définitions et méthodes

Cette enquête est menée auprès des directions de personnel sur les positions statutaires des agents de l'État, tous les deux ans, depuis 1992. Elle fournit ainsi des informations sur le nombre de fonctionnaires civils qui n'exercent pas leur activité dans leur corps d'origine. Ces informations sont issues des systèmes de gestion des ressources humaines des ministères.

Les positions statutaires des fonctionnaires sont définies par la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, qui constitue le titre II du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales.

L'activité, à temps complet ou à temps partiel, est la position ordinaire du fonctionnaire.

La mise à disposition correspond à la situation du fonctionnaire en activité. Il est soumis aux mêmes obligations et bénéficie des mêmes droits que les agents de son corps, mais il effectue son service dans une autre administration que la sienne.

Un fonctionnaire en détachement est placé hors de son corps d'origine. Il continue toutefois à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps.

Pour être placé en **position hors cadres**, un fonctionnaire doit remplir une condition de durée de service (quinze ans au minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps. Il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant son nouveau poste.

La disponibilité est la position du fonctionnaire placé hors de son administration ou service d'origine.

Un fonctionnaire en **congé parental** est placé hors de son administration ou service d'origine pour élever son enfant. Ce congé est accordé de droit :

- à la mère après un congé de maternité ou d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire;
- au père après la naissance de l'enfant, ou après un congé d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire.

Les mêmes droits sont ouverts aux agents non-titulaires.

Pour plus d'informations

- « Résultats Positions statutaires 2002 », Josette Wertheim, Résultats, à paraître.
- « Rapport annuel de l'Observatoire de l'emploi public 2002 ».

Positions statutaires 3-4

Tableau 3-14 : Répartition des positions statutaires par sexe au 31 décembre 2002

		2002 (I)				
	2000	Effectifs (2)	Proportion des effectifs (en %)	Hommes	Femmes	
Détachements	37 656	36 356	2,2	19 472	16 065	
Mises à disposition	4 623	5 163	0,3	2 930	2 093	
Hors cadres	I 278	861	0,1	633	212	
Disponibilités	28 996	29 279	1,7	8 673	20 602	
Congés parentaux	8 922	8 442	0,5	293	8 149	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel des ministères et des établissements publics nationaux.

Tableau 3-15 : Répartition des positions statutaires par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2002 (1)

	Effectifs (2)	Catégorie A (en %)	Catégorie B (en %)	Catégorie C (en %)	Total
Détachements	36 356	59,8	18,9	19,2	100,0
Mises à disposition	5 163	68,4	11,8	17,1	100,0
Hors cadres	861	71,7	11,7	14,8	100,0
Disponibilités	29 279	45,4	23,2	31,4	100,0
Congés parentaux	8 442	50,7	18,1	31,3	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel des ministères et établissements publics nationaux.

⁽¹⁾ Le total peut être supérieur à la somme des hommes et des femmes, le sexe et la catégorie n'étant pas toujours renseignés en 2002.

⁽²⁾ Les chiffres sont provisoires.

⁽¹⁾ Les chiffres sont provisoires.

⁽²⁾ Le total peut être supérieur à la somme des hommes et des femmes, le sexe et la catégorie n'étant pas toujours renseignés en 2002.

3-5 Répartition géographique

u 31 décembre 2002, la Corse était la région la plus administrée par la fonction publique de l'État: on y dénombrait (hors Défense) quarante agents de l'État pour mille habitants, devant l'Île-de-France dont le taux d'administration (38 ‰) est bien sûr accentué par la présence des administrations centrales. Les régions du quart nord-ouest, et en particulier les Pays de la Loire et la Bretagne, présentent les taux les plus faibles. Pour ces deux régions, la présence importante de l'enseignement privé explique une partie de l'écart observé.

La répartition des agents de l'État selon leur département de naissance, tous corps et âges confondus, est conforme à la logique : les départements les plus peuplés fournissent la majorité des fonctionnaires. Ainsi 260 000 agents des services civils de l'État en poste fin 2001 (soit 14 %) sont parisiens de naissance ; 89 000 (5 %) sont nés dans le département du Nord, 57 000 (3 %) dans le Pas-de-Calais, 41 000 dans les Bouches-du-Rhône, 38000 dans le Rhône, etc. En fin de classement, le Territoire-de-Belfort, les Hautes-Alpes, la Lozère et les Alpes-de-Haute-Provence précèdent la Guyane qui compte 3 200 fonctionnaires qui y sont nés.

Cependant, en rapportant l'effectif d'agents de l'État natifs d'un département à l'ensemble des Français d'âge correspondant nés dans ce même département, on obtient des taux dont la comparaison donne un tout autre classement. Les départements du sud – sud-ouest représentent quatorze des vingt premiers départements « producteurs », à côté des Hautes-Alpes, de la Meuse, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane. L'Ariège arrive en tête avec quatre-vingt-douze fonctionnaires de 20 ans à 55 ans pour mille natifs du même âge, devant la Lozère (86 ‰) et l'Aude (82 ‰). L'Ariège reste, au fil du temps, le département qui fournit le plus de fonctionnaires.

À l'inverse, la Vendée est le département où le taux est le plus faible (trente-neuf agents de l'État pour mille natifs de 20 ans à 55 ans). À l'exception de quelques départements isolés (Réunion, Haute-Savoie, Rhône, Haut-Rhin, Vaucluse), les vingt dernières places concernent des départements des régions de l'ouest et du nord-ouest : Pays de la Loire, Haute et Basse-Normandie forment un groupe de départements dans lesquels les originaires sont relativement peu nombreux dans la fonction publique de l'État.

III Définitions et méthodes

Le taux d'administration: il est calculé en rapportant l'effectif régional d'agents de l'État (hors Défense) à la population de la région considérée au dernier recensement. Le taux d'originaires: il est calculé en rapportant l'effectif d'agents de l'État (hors Défense) de 20 ans à 55 ans originaires du département à la population française de 20 ans à 55 ans originaire du département considéré au dernier recensement.

Pour plus d'informations

 « L'origine géographique des agents de l'État », Pierre Massal, Point Stat n° 2-2003, DGAFP, novembre 2003.

Répartition géographique 3-5

Tableau 3-16 : Effectifs réels des agents de l'État par région et par ministère au 31 décembre 2002 (1)

Régions	Éducation nationale, universités, Jeunesse et sports, Recherche	Économie, finances et industrie	Intérieur et Outre-mer	Équipement, Logement Transports	Justice	Agriculture	Autres ministères civils	Total (y compris Défense)	Part des agents des ministères pour I 000 habitants (hors Défense)
Alsace	36 170	4 967	4 633	2 590	2 179	816	769	62 270	30,1
Aquitaine	54 794	8 911	7 215	6 302	3 167	2 143	1 597	110 534	28,9
Auvergne	25 645	5 344	2 924	3 785	I 433	I 843	785	48 771	31,9
Bourgogne	31 943	4 899	3 505	4 239	2 319	I 877	902	58 312	30,9
Bretagne	47 057	8 195	5 388	6 450	2 375	2 774	I 468	112 876	25,4
Centre	46 177	6 612	4 509	4 571	2 295	1 663	1 242	87 753	27,5
Champagne-Ardennes	28 954	4 160	3 539	3 529	1 461	1 080	713	59 526	32,4
Corse	5 712	1 221	1 273	1 198	512	287	319	12 525	40,4
Franche-Comté	25 507	3 471	2 284	2 565	896	962	648	44 784	32,5
Île-de-France	244 018	51 524	59 596	16 019	17 363	4 207	23 486	482 715	38,0
Languedoc-Roussillon	44 991	7 522	6 127	4 957	2 321	1 849	1 397	82 316	30,1
Limousin	14 998	2 378	1 904	2 001	741	1 226	629	27 918	33,6
Lorraine	51 948	6 176	5 633	4 547	2 955	1 467	1 122	101 873	32,0
Midi-Pyrénées	53 318	8 516	6 049	8 694	2 434	3 251	I 476	99 727	32,8
Nord-Pas-de-Calais	83 560	10 276	11 101	5 280	4 046	884	1 595	125 521	29,2
Basse Normandie	27 695	3 977	2 479	2 976	1 381	I 203	705	47 769	28,4
Haute Normandie	37 190	5 123	4 314	2 818	1 788	720	792	56 640	29,6
Pays de la Loire	49 607	9 281	5 279	5 344	2 546	2 310	2 725	89 933	23,9
Picardie	38 331	4 591	2 509	3 168	1 698	936	913	61 902	28,1
Poitou-Charentes	31 989	5 330	2 666	3 300	1 445	I 540	845	63 360	28,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	86 706	13 446	15 325	7 609	5 982	I 606	2 260	187 084	29,5
Rhône-Alpes	112 262	15 409	12 715	9 882	4 965	3 450	2 757	183 172	28,6
DOM	45 097	4 534	4 382	3 233	2 149	900	I 236	67 576	36,9
TOM	9 182	749	1 675	829	547	143	280	17 834	
Étranger	495	2 252	227	97	136	12	15 102	25 427	
Total	I 233 346	198 864	177 251	115 978	69 134	39 149	65 763	2 318 118	31,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source: Insee, exploitation des fichiers de paie, recensement de la population de mars 1999.

⁽I) Chiffres provisoires.

3-5 Répartition géographique

29,2 28,1 29,6 28,4 32 38,0 32,4 Nombre d'agents 27,5 pour I 000 habitants 23,9 32,5 30,9 23,8-28,9 28,7-30,2 28,7 30,2-32,7 33,6 28,6 32,7-40,7 28,9 32,8

Figure 3-2: Taux d'administration pour 1000 habitants (hors Défense)

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Répartition géographique 3-5

Tableau 3-17 : Effectifs des agents de l'État par région et par département au 31 décembre 2002

Région et département	Effectifs	Région et département	Effectifs	Région et département	Effectifs
Alsace	62 270	Île-de-France	482 715	Pays de la Loire	
Bas-Rhin	33 482	Paris	156 862	Loire-Atlantique	33 930
Haut-Rhin	19 724	Seine-et-Marne	36 451	Maine-et-Loire	
Aquitaine	110 524	Yvelines	43 097	Mayenne	
		Essonne	37 936	Sarthe	
Dordogne	10 /14	Hauts-de-Seine	43 669	Vendée	9 248
Gironde	4/ 101	Seine-Saint-Denis	46 325	Picardie	/ 1 000
Landes		Val-de-Marne	43 225		
Lot-et-Garonne		Val-d'Oise		Aisne Oise	
Pyrénées-Atlantiques	16 /31			Somme	
Auvergne	48 771	Languedoc-Roussillon	82 316	30IIIIIle	10 047
Allier	9 707	Aude	8 756	Poitou-Charentes	63 360
Cantal		Gard	16 453	Charente	9 921
Haute-Loire		Hérault	30 688	Charente-Maritime	16 486
Puy-de-Dôme		Lozère	2 880	Deux-Sèvres	8 281
•		Pyrénées-Orientales	11 623	Vienne	
Bourgogne	58 312	,			
Côte-d'Or	19 547	Limousin	27 918	Provence-Alpes-Côte d'Az	
Nièvre	7 042	Corrèze	7 180	Alpes-de-Haute-Provence	
Saône-et-Loire	15 001	Creuse	4 473	Hautes-Alpes	
Yonne	9 477	Haute-Vienne	13 045	Alpes-Maritimes	
				Bouches-du-Rhône	
Bretagne		Lorraine	101 873	Var	
Côtes-d'Armor	13 003	Meurthe-et-Moselle	27 230	Vaucluse	13 58/
Finistère	26 422	Meuse	6 721	Rhône-Alpes	183 172
Ille-et-Vilaine		Moselle	32 858	Ain	
Morbihan	16 821	Vosges	11 112	Ardèche	
Centre	87 753	8		Drôme	
Cher		Midi-Pyrénées	99 727	lsère	
Eure-et-Loir		Ariège	4 310	Loire	
Indre		Aveyron	6 744	Rhône	
		Haute-Garonne		Savoie	
Indre-et-Loire		Gers	44 349	Haute-Savoie	
Loir-et-Cher	8 257	Lot	4 833		
Loiret	20 045	Hautes-Pyrénées		DOM	
Champagne-Ardenne	59 526	Tarn		Guadeloupe	
Ardennes		Tarn-et-Garonne		Martinique	
Aube				Guyane	
Marne		Nord-Pas-de-Calais	125 521	Réunion	25 006
Haute-Marne		Nord	77 645	TOM	17 024
naute-riarile	0 321	Pas-de-Calais	40 481		
Corse	12 525			Polynésie-Française Nouvelle-Calédonie	
Corse-du-Sud	5 390	Basse-Normandie			
Haute-Corse	5 396	Calvados		Wallis-et-Futuna	
		Manche		Terres australes et antarcti	
Franche-Comté		Orne	7 678	St-Pierre-et-Miquelon	
Doubs				Mayotte	1 015
Jura	7 650	Haute-Normandie		Étranger	25 427
Haute-Saône	6 641	Eure		_	
Territoire de Belfort	4 522	Seine-Maritime	39 119	Total	2 318 118

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Les militaires de la Défense figurent dans les totaux « régions », mais pas dans les lignes « départements ».

3-5 Répartition géographique

Tableau 3-18: Taux global d'agents de l'État originaires selon le département (situation au 31 décembre 2001)

Département	Agents de l'État pour l 000 natifs de 20-55 ans	Département	Agents de l'État pour I 000 natifs de 20-55 ans	Département	Agents de l'État pour I 000 natifs de 20-55 ans
Ariège	91,9	Hérault	66,3	Charente	56,7
Lozère	86,4	Côte-d'Or	65,8	Loiret	56,4
Aude	82,3	Ardennes	65,7	Marne	56,4
Corrèze	80,6	Cantal	65,7	Deux-Sèvres	55,6
Hautes-Alpes	80,2	Vosges	65,5	Bas-Rhin	55,3
Pyrénées-Orientales	79,8	Pyrénées-Atlantiques	64,6	Seine-et-Marne	55,3
Hautes-Pyrénées	77,6	Savoie	63,8	Charente-Maritime	55,2
Corse	77,1	Moselle	63,7	Ardèche	55,1
Creuse	77,0	Landes	63,7	Alpes-Maritimes	55,0
Martinique	74,6	Var	63,6	Gironde	54,9
Guyane	73,5	Saône-et-Loire	63, I	Ille-et-Vilaine	54,1
Haute-Vienne	72,8	Allier	62,9	Manche	53,3
Haute-Garonne	71,9	Vienne	62,5	Loir-et-Cher	52,5
Meuse	71,7	Pas-de-Calais	61,9	Eure-et-Loir	52,1
Lot	71,6	Nièvre	61,5	Haut-Rhin	50,7
Puy-de-Dôme	71,3	Loire	61,0	Vaucluse	50,7
Lot-et-Garonne	71,0	Côtes-d'Armor	60,9	Rhône	50,5
Gers	70,5	Aube	60,8	Orne	50,5
Guadeloupe	70,1	Gard	60,4	Seine-Maritime	49,1
Tarn	69,9	Seine-et-Oise	60,2	Morbihan	48,6
Meurthe-et-Moselle	69,4	Indre	59,2	Calvados	48,5
Jura	69,3	Finistère	59,1	Sarthe	48,4
Haute-Saône	68,9	Isère	58,7	Mayenne	48,3
Haute-Marne	68,8	Somme	58,3	Oise	48,1
Dordogne	68,8	Yonne	57,9	Indre-et-Loire	48,0
Tarn-et-Garonne	68,3	Ain	57,6	Loire-Atlantique	47,4
Alpes-de-Haute-Provence	67,2	Bouches-du-Rhône	57,6	Haute-Savoie	44,9
Territoire de Belfort	66,9	Aisne	57,5	Réunion	44,4
Doubs	66,9	Cher	57,4	Eure	42,5
Haute-Loire	66,6	Drôme	57,0	Maine-et-Loire	40,3
Aveyron	66,6	Nord	57,0	Vendée	38,9

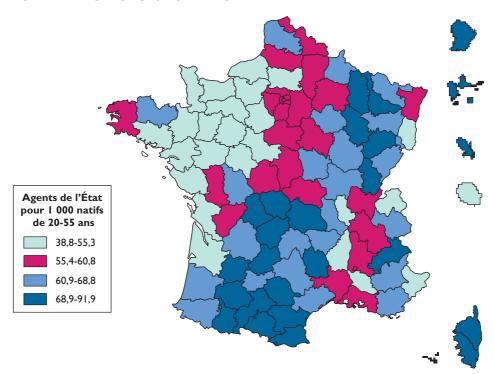
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source: Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : tous agents des ministères civils (1 879 745 personnes au 31 décembre 2001).

Répartition géographique 3-5

Figure 3-3 : Origine géographique des agents des ministères civils



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

3-6 Séries longues

es effectifs des ministères ont progressé de _ 12 % entre 1980 et 2002. Sur les 256 000 agents supplémentaires, 234 000 ont rejoint l'Éducation nationale (91 %). Les effectifs des ministères hors Éducation nationale, n'augmentent en vingt-deux ans que de 2 %. Les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Culture et de l'Outre-mer enregistrent eux aussi de fortes progressions. À l'Intérieur, c'est la partie « hors Police nationale » (les préfectures notamment) qui se développe le plus. Cette évolution a lieu aussi dans les DOM et se répercute sur le budget du ministère de l'Outre-mer qui a la charge des préfectures de ces départements. Le ministère de la Défense a vu ses effectifs diminuer de 15 % entre 1980 et 1994 (-71 000 emplois). Depuis, l'embauche consécutive à la professionnalisation des armées a ramené la baisse à 9 % entre 1980 et 2002 (-43 000 emplois). En dehors de la Défense, d'autres ministères ont connu une décroissance de leurs effectifs sur la période examinée : les Affaires étrangères et la Coopération, en raison de la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (- 15 000). À l'Équipement et aux Finances, la tendance est à la baisse des effectifs depuis le milieu des années 1980.

Plus de cadres...

La fonction publique d'État (FPE), répartie au début des années 1980 en trois parts sensiblement égales entre les catégorie A, B et C, a vu sa structure se déformer progressivement en faveur de la catégorie A. Cette évolution est largement imputable à la création, en 1990, du corps de professeur des écoles, classé en catégorie A, qui a vocation à se substituer au corps des instituteurs, classé en catégorie B. Elle s'explique aussi par l'augmentation du nombre relatif d'enseignants et par la requalification des emplois chez les non-enseignants.

Au cours des vingt-deux dernières années, la place des agents de catégorie A en dehors de l'enseignement augmente aussi, mais beaucoup plus faiblement (de 15 % à 19 %). La progression est surtout marquée chez les personnels non-enseignants des établissements scolaires, dans les services déconcentrés de l'Éducation nationale, dans la

Police nationale et dans les administrations centrales.

... qui sont de plus en plus souvent des femmes

La progression de l'Éducation nationale tire aussi la féminisation de l'État vers le haut. Si certaines fonctions demeurent plus féminisées que d'autres (au 31 décembre 2002, un salarié sur deux des ministères civils et de la Défense est une femme), la part des femmes a augmenté dans tous les cas. Les métiers de la police, de l'armée ou des prisons, qui sont traditionnellement peu féminisés (12 % pour la police et le personnel de prison, 11 % pour les militaires en 2002), enregistrent une importante progression des effectifs féminins depuis 1980.

Même dans les populations où les femmes étaient déjà largement majoritaires, leur place augmente chez les enseignants, le taux de féminisation a augmenté de 4 points depuis 1980.

C'est dans la catégorie A que la féminisation revêt toute son ampleur. Hors enseignants, policiers, militaires et personnels des prisons, la proportion de femmes dans cette catégorie s'est accrue de 17 points pour s'établir à 43 % en 2002. Parmi les titulaires des ministères civils, l'augmentation la plus spectaculaire est détenue par l'encadrement supérieur (A+). Leur taux de féminisation a plus que doublé en vingt-deux ans et s'établit à 34 % en 2002. Il est vrai qu'un retard important reste à combler dans cette catégorie qui présente encore un faible taux de féminisation.

Moins de non-titulaires dans les ministères

Au 31 décembre 2002, 199 000 agents des ministères sont non-titulaires. La loi du 13 juillet 1983 a marqué une rupture dans le recrutement des non-titulaires. En effet, elle a rendu obligatoire le recours à des fonctionnaires pour pourvoir les emplois civils permanents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. À sa suite a été pris un plan de titularisation d'ampleur, et le recrutement de non-titulaires s'est fortement ralenti. Entre 1982 et 1986, le nombre de non-

Séries longues 3-6

titulaires a diminué de 66 000 (-25 %) pour s'établir à 197 000 agents, et pour remonter progressivement jusqu'en 1992 (220 000 non-

titulaires en 1992). De nouveaux plans de titularisation ont ramené dans la demière période leur nombre à celui de 1986.

III Définitions et méthodes

La répartition par ministère vise l'homogénéité des séries sur la période. Ainsi ont été regroupés l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat au sein du ministère de l'Économie et des Finances ; la Jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur au sein du ministère de l'Éducation nationale ; le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la Mer au sein du ministère de l'Équipement ; l'Aménagement du territoire avec les services du Premier ministre ; les Anciens Combattants avec le ministère de la Défense ; la Coopération, enfin, avec les Affaires étrangères.

Sont classés comme **policiers** les personnels appartenant aux corps suivants : capitaine de police, lieutenant de police, enquêteurs de la Police nationale, gradés et gardiens de la Police nationale

Sont classés comme **personnels des prisons** les agents appartenant aux corps suivants : adjoints techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, chefs de service pénitentiaire, personnel de surveillance des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, techniciens des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

Pour plus d'informations

 « L'emploi public entre 1980 et 2001 », Philippe Raynaud, rapport de l'Observatoire de l'emploi public, décembre 2003.

3-6 Séries longues

Tableau 3-19 : Effectifs par ministère entre le 31 décembre 1980 et le 31 décembre 1990

Ministère	1980	1982	1984	1986	1988	1990	Évolution 1980-1990 en %
Affaires étrangères et coopération	33 96	33 833	31 044	29 230	27 132	26 011	– 23
Agriculture	34 62	4 36 145	34 320	34 152	36 826	34 208	- I
Culture	8 55	55 11 288	11 741	12 320	12 572	13 347	56
Défense et anciens combattants	461 45	3 456 842	457 476	450 679	443 064	416 906	- 10
Économie, finances et industrie	201 38	204 613	212 797	213 044	208 477	209 723	4
Éducation, recherche, jeunesse et sport	999 50	1 035 561	I 053 979	I 062 885	I 067 936	I 098 624	10
Emploi et solidarité	26 83	5 29 190	29 340	26 296	26 349	27 311	2
Équipement	112 09	113 552	113 993	114 312	125 027	122 675	9
Intérieur	136 97	0 143 888	148 290	150 633	154 209	157 361	15
dont Police nationale	112 67	7 119 876	122 756	123 325	123 966	124 559	Ш
dont hors Police nationale	24 29	24 012	25 534	27 308	30 243	32 802	35
Justice	42 26	8 46 774	48 113	49 211	50 712	54 787	30
Outre-mer	1 41	I I 396	I 698	2 270	2 747	2 815	100
Services du Premier ministre	2 65	9 3 191	3 665	3 754	2 901	3 147	18
Total	2 061 71	7 2 116 273	2 146 456	2 148 786	2 157 952	2 166 915	5
Total hors Éducation nationale	I 062 21	3 1 080 712	I 092 477	I 085 90I	1 090 016	I 068 29I	I

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Le ministère des Anciens Combattants est rattaché à la Défense pour toute la période et n'est donc pas inclus dans les ministères civils.

La répartition par ministère, tels qu'ils apparaissent ici et dans la suite, vise l'homogénéité des séries sur la période. Ainsi ont été regroupés :

- l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat au sein du ministère de l'Économie et des Finances ;
- la Jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur au sein du ministère de l'Éducation nationale ;
- le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la Mer au sein du ministère de l'Équipement $\,;\,$
- l'Aménagement du territoire avec les services du Premier ministre ;
- les Anciens Combattants avec le ministère de la Défense ;
- la Coopération avec les Affaires étrangères.

Séries longues 3-6

Tableau 3-20 : Effectifs par ministère entre le 31 décembre 1992 et le 31 décembre 2002 (1)

Ministère	1992	1994	1996	1998	2000	2002 (I)	évolution 2002-1980 en %	évolution 2002-1990 en %
Affaires étrangères et coopération	21 927	19 525	19 763	19 340	18 476	19 167	– 44	– 26
Agriculture	33 675	35 513	36 853	37 739	39 755	39 149	13	14
Culture	12 992	12 045	12 598	14 607	14 694	14 830	73	П
Défense et anciens combattants	404 212	390 655	393 863	411 619	414 626	418 633	- 9	0
Économie, finances et industrie	208 783	207 161	210 127	207 663	200 497	198 864	- I,2	- 5
Éducation, recherche, jeunesse et sport	1 125 533	1 157 611	I 172 082	1 181 434	I 207 422	I 233 346	23	12
Emploi et solidarité	24 862	26 188	26 891	26 401	27 584	28 272	5	4
Équipement	123 778	120 816	121 841	117 922	115 637	115 978	3	– 5
Intérieur	161 666	166 392	166 947	166 760	165 772	174 231	27	П
dont Police nationale	125 185	128 504	129 235	129 528	129 405	133 762	19	7
dont hors Police nationale	36 481	37 888	37 712	37 232	36 367	40 469	67	23
Justice	58 316	60 695	63 225	65 198	66 839	69 134	64	26
Outre-mer	3 022	2 938	3 144	3 144	2 231	3 020	114	7
Services du Premier ministre	3 698	2 964	2 838	2 995	2 985	3 494	31	Ш
Total	2 182 464	2 202 503	2 230 172	2 254 822	2 276 518	2 318 118	12	7
Total hors Éducation nationale	I 056 931	I 044 892	I 058 090	I 073 388	I 069 096	I 084 772	2	2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Le ministère des Anciens Combattants est rattaché à la Défense pour toute la période et n'est donc pas inclus dans les ministères civils.

La répartition par ministère, tels qu'ils apparaissent ici et dans la suite, vise l'homogénéité des séries sur la période. Ainsi ont été regroupés :

- l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat au sein du ministère de l'Économie et des Finances ;
- la Jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur au sein du ministère de l'Éducation nationale ;
- le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la Mer au sein du ministère de l'Équipement ;
- l'Aménagement du territoire avec les services du Premier ministre ;
- les Anciens Combattants avec le ministère de la Défense ;
- la Coopération avec les Affaires étrangères.
- (I) Chiffres provisoires.

3-6 Séries longues

Tableau 3-21 : Titulaires civils des ministères par catégorie hiérarchique (en milliers) de 1980 à 2002

		Caté	gorie A			Catégorie B		Catégorie C	Total
Années	Enseignants	A+ (I)	Autres A	Total A	Enseignants	B hors enseignants	Total B	Total	titulaires
1980	335 992	18 831	87 451	442 274	337 937	128 570	466 507	460 813	1 369 595
1982	348 682	20 281	90 003	458 966	350 135	135 062	485 197	484 528	1 428 691
1984	381 255	20 094	94 244	495 593	356 205	141 063	497 268	506 180	I 499 040
1986	404 237	20 321	97 919	522 477	348 605	147 036	495 641	519 348	I 537 466
1988	412 445	20 603	98 758	531 806	341 011	147 546	488 557	521 609	1 541 971
1990	424 455	21 291	98 172	543 918	340 508	150 814	491 322	529 199	I 564 439
1992	472 458	22 521	107 534	602 513	299 175	155 866	455 041	527 443	I 584 997
1994	527 636	23 880	113 187	664 703	267 574	167 708	435 282	526 791	I 626 776
1996	583 560	25 335	120 680	729 575	233 936	170 853	404 789	527 577	1 661 941
1998	625 104	25 726	124 358	775 188	199 864	173 703	373 567	523 837	I 672 592
2000	679 980	26 750	130 032	836 762	159 014	178 331	337 345	525 356	I 699 463
2002 (2)	740 887	28 278	136 089	905 254	116 173	186 612	302 785	530 431	I 738 470
Évolution 1980-2002	121 %	50 %	56 %	105 %	- 66 %	45 %	- 35 %	15 %	27 %
Évolution 1990-2002	75 %	33 %	39 %	66 %	- 66 %	24 %	- 38 %	0 %	11 %

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Tableau 3-22 : Ensemble des agents de l'État par type de personnel de 1980 à 2002

Années	Total titulaires	Non-titulaires	Ouvriers d'État	Militaires	Total ministères
980	1 369 595	263 207	109 510	319 405	2 061 717
1982	1 428 691	263 995	109 027	314 560	2 116 273
984	1 499 040	228 828	107 600	310 988	2 146 456
986	I 537 466	197 423	103 809	310 088	2 148 786
988	1 541 971	210 969	97 899	307 113	2 157 952
1990	I 564 439	218 002	81 052	303 422	2 166 915
992	I 584 997	219 960	77 669	299 838	2 182 464
994	I 626 776	210 019	70 712	294 996	2 202 503
996	1 661 941	198 538	69 695	299 998	2 230 172
998	I 672 592	198 074	62 700	321 456	2 254 822
2000	1 699 463	196 420	59 374	321 261	2 276 518
2002 (I)	I 738 470	198 780	56 136	324 732	2 318 118
volution 980-2002	27 %	- 24 %	- 49 %	2 %	12 %
volution 990-2002	11 %	- 9 %	− 31 %	7 %	7 %

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

⁽¹⁾ Sont classés en A+ les corps dont l'indice terminal se situe hors échelle B. Il s'agit notamment des magistrats (8 000 agents en 2002), des administrateurs et des ingénieurs des « grands corps ».

⁽²⁾ Chiffres provisoires.

⁽³⁾ Chiffres provisoires.

Séries longues 3-6

Tableau 3-23: Taux de féminisation des titulaires civils dans les ministères par catégorie hiérarchique de 1980 à 2002

(en %)

		Catégo	orie A			Catégorie B		Cational C	Total
Années	Années Enseignants A+ (I) Autres A		Total A	Enseignants	B hors enseignants	Total B	Catégorie C Total	titulaires	
1980	50	16	28	44	71	47	65	50	53
1982	50	17	30	45	71	48	65	50	53
1984	51	20	33	46	71	50	65	51	54
1986	51	21	34	47	72	51	66	52	55
1988	51	23	35	47	73	52	67	52	55
1990	51	25	36	47	74	50	67	53	55
1992	53	26	38	49	76	52	68	53	56
1994	55	28	40	51	76	53	67	53	56
1996	56	30	40	53	77	55	67	53	56
1998	58	31	41	54	77	55	67	53	57
2000	60	33	43	56	78	56	66	53	57
2002 (2)	61	34	45	58	78	56	65	52	57

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Tableau 3-24 : Taux de féminisation de l'ensemble des agents de l'État par type de personnel de 1980 à 2002

(en %)

Années	Total titulaires	Non-titulaires	Ouvriers d'État	Militaires	Total ministères
1980	53	55	16	7	44
1982	53	55	16	7	45
1984	54	52	17	8	45
986	55	51	16	7	46
988	55	52	16	7	46
990	55	55	17	7	47
992	56	56	17	7	48
994	56	56	17	7	48
996	56	56	19	8	49
998	57	56	16	8	49
2000	57	56	15	9	49
2002 (1)	57	57	15	П	50

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

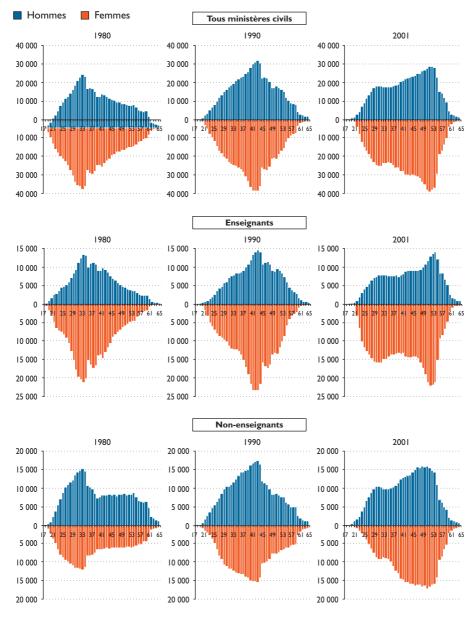
⁽¹⁾ Sont classés en A+ les corps dont l'indice terminal se situe hors échelle B. Il s'agit notamment des magistrats (8 000 agents en 2002), des administrateurs et des ingénieurs des « grands corps ».

⁽²⁾ Chiffres provisoires.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

3-6 Séries longues

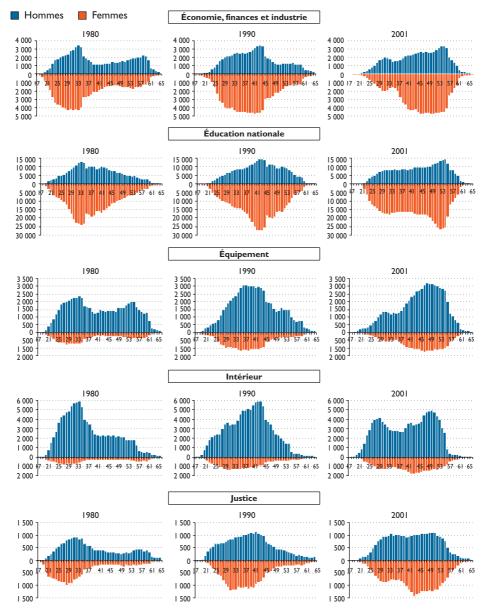
Graphique 3-18 : Pyramides des âges de tous les ministères civils, des enseignants, des non-enseignants, en 1980, 1990 et 2001



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Séries longues 3-6

Graphique 3-19 : Pyramides des âges des principaux ministères civils en 1980, 1990 et 2001



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

4-1 Encadrement supérieur de l'État

es femmes sont majoritaires parmi les cadres et professions intellectuelles de la fonction publique de l'État. Elles occupent 55 % de ces emplois fin 2002 et 43 % si l'on exclut les enseignants et les chercheurs. Hors enseignants, la proportion de femmes parmi les cadres A a sensiblement progressé depuis 1980.

La féminisation des corps d'encadrement supérieur, administrateurs, ingénieurs des grands corps et magistrats a doublé en vingt ans. Les femmes représentent 34 % de ces emplois en 2002. Cependant, l'accès des femmes aux postes de direction reste faible.

Au 31 décembre 2002, sur les 3 773 emplois de direction à la décision du gouvernement, des administrations ou des juridictions, 505 sont occupés par des femmes, soit 13 %. Elles sont plus nombreuses à des postes décisionnels dans les ministères traditionnellement féminins comme les Affaires sociales, la Justice ou la Culture, moins dans les ministères techniques comme l'Équipement ou l'Intérieur.

Les différences d'accès sont surtout marquées entre les emplois de direction en administration centrale d'une part, en directions déconcentrées d'autre part. En 2002, 219 femmes occupent un des I 023 emplois de direction centrale, soit 21 % (contre 19 % en 2000). Elles sont plus nombreuses aux postes de sous-directeurs, directeurs adjoints et chefs de service (23 %), en augmentation régulière de 2 % par an, qu'aux postes de directeurs (19 %). La féminisation des postes d'encadrement supérieur qui ouvrent l'accès à ces emplois favorise leur nomination. Sur les 215 intervenues en 2002, 57 concement des femmes (27 %).

L'accès aux emplois de directions déconcentrées reste difficile. Les femmes y occupent un emploi sur dix, sans changement notable depuis 2000.

Leur présence est toutefois un peu plus fréquente parmi les chefs de services déconcentrés. Elles représentent 10 % des 1 850 chefs de services déconcentrés (départementaux, régionaux ou d'autres divisions territoriales), pour 9 % en 2000. Pourtant, les voies d'accès à ces directions sont élargies au-delà de l'encadrement supérieur à d'autres corps de catégorie A des services déconcentrés dans certaines conditions d'ancienneté.

Cependant, les critères de promotion qui privilégient la mobilité territoriale sont des obstacles à la nomination des femmes qui favorisent encore souvent la localisation géographique de l'emploi du conjoint plutôt que leur carrière.

III Définitions et méthodes

L'enquête relative aux emplois de direction et aux corps supérieurs d'inspection est conduite par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP depuis 1991. Elle vise à connaître la part des femmes dans les emplois d'encadrement supérieur de l'État. Elle a été remaniée en 2002 pour tenir compte des demandes du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques. Les administrations fournissent la répartition des emplois dirigeants entre hommes et femmes au 31 décembre de chaque année, ainsi que les nouvelles indications sur :

-le nombre de nominations intervenues dans l'année;

 — la nature et les effectifs des viviers dans lesquels sont effectués les recrutements.

Les catégories d'emplois

Directeurs d'administration centrale et assimilés : directeurs, délégués interministériels et emplois de même niveau.

Chefs de service, directeurs adjoints, sousdirecteurs : chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs, directeurs de projet, autres emplois d'administration centrale de niveau équivalent.

Encadrement supérieur de l'État 4-1

Chefs de services déconcentrés : chefs de services déconcentrés, hors les ambassadeurs, préfets, recteurs, trésoriers payeurs généraux.

Dirigeants des juridictions nationales : encadrement de la Cour de cassation, du Conseil d'État, de la Cour des comptes.

Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales : responsables du siège et du parquet des tribunaux de grande instance et des cours d'appel.

Présidents de TA et CAA: présidents de tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

Pour plus d'informations

- « Les femmes dans l'encadrement supérieur de l'État en 2002 », Point Stat n°4-2004, à paraître.
- « Femmes et hommes, regards sur la parité », Insee, édition 2004.
- « Promouvoir la logique paritaire : deuxième rapport du comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques », Anicet Le Pors, Françoise Milewski, Documentation française, 2003.

4-1 Encadrement supérieur de l'État

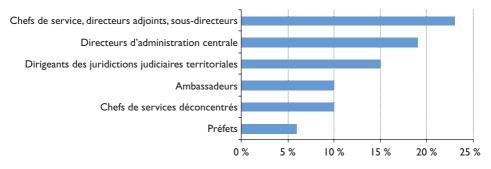
Tableau 4-1 : Les femmes dans les emplois de direction de services administratifs, d'inspections générales et de juridictions de l'État en 2001 et 2002

	Effectif	au 31.1	2.2001	Effectif :	au 31.12	.2002	Nomina	Nominations en 2002		
Emplois de direction et d'inspection générale	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femme	s Total	% femmes	
Emplois laissés à la décision du gouvernement										
Directeurs d'administration centrale et assimilés	32	184	17	35	188	19	13	67	19	
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	18	179	10	17	174	10	5	53	9	
Préfets	9	117	8	6	109	6	2	55	4	
Recteurs	7	31	23	8	31	26	3	Ш	27	
Sous-total	66	511	13	66	502	13	23	186	12	
Autres emplois des administrations										
Chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs	166	774	21	79	785	23	57	215	27	
Chefs de services d'inspection générale	2	17	12	2	17	12	0	3	0	
Trésoriers payeurs généraux	7	110	6	7	107	7	0	5	0	
Chefs de services déconcentrés	168	857	9	179 I	844	10	42	370	П	
Sous-total	343	2 758	12	367	2 753	13	99	593	17	
Emplois de direction de juridictions										
Dirigeants des juridictions nationales	2	33	6	3	33	9	2	9	22	
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales	52	421	12	64	420	15	18	105	17	
Présidents de TA et CAA	2	39	5	2	39	5	0	3	0	
Présidents de chambres régionales des comptes	3	25	12	3	26	12	0	- 1	0	
Sous-total	59	518	11	72	518	14	20	118	17	
Total des emplois centraux	202	1 008	20	219	1 023	21	72	294	24	
Total des emplois déconcentrés	266	2 779	10	286	2 750	10	70	592	12	
Total	468	3 787	12	505	3 773	13	142	897	16	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : DGAFP, enquêtes sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

Graphique 4-1: Les femmes dans les principaux emplois de direction



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Encadrement supérieur de l'État 4-1

Tableau 4-2 : Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31 décembre 2002 (1)

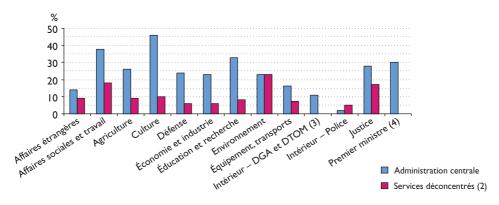
Administrations	Admini	stration	centrale	Services	déconce	ntrés (2)	Total général			
Administrations	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	
Affaires étrangères	16	116	14	9	97	9	25	213	12	
Affaires sociales et travail	36	96	38	43	237	18	79	333	24	
Agriculture	16	61	26	Ш	117	9	27	178	15	
Culture	12	26	46	13	124	10	25	150	17	
Défense	13	55	24	I	18	6	14	73	19	
Économie et industrie	32	139	23	21	380	6	53	519	10	
Éducation et recherche	28	86	33	19	227	8	47	313	15	
Environnement	8	35	23	6	26	23	14	61	23	
Équipement, transports	20	126	16	14	190	7	34	316	П	
Intérieur — DGA et DOM-TOM	7	64	П	0	9	0	7	73	10	
Intérieur-Police	2	86	2	Ш	233	5	13	319	4	
Justice	10	36	28	31	186	17	41	222	18	
Premier ministre	14	47	30	0	0	0	14	47	30	
Tous ministères	214	973	22	179	I 844	1 10	393	2 817	7 14	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

- (1) Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.
- (2) Non compris les préfets, recteurs, ambassadeurs et T.P.G.

Graphique 4-2 : Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31 décembre 2002 (1)



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

- (1) Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.
- (2) Non compris les préfets, recteurs, ambassadeurs et TPG.
- (3) Direction générale de l'administration, et départements et territoires d'outre-mer.
- (4) Pas de services déconcentrés.

4-1 Encadrement supérieur de l'État

Tableau 4-3 : Les femmes dans les emplois de direction d'administration centrale selon les ministères

Ministères		Directeur		Chef de service	, directeur adjoint et	sous-directeur
riiiisteres	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%
Affaires étrangères	2	17	12	14	99	14
Affaires sociales et travail	5	17	29	31	79	39
Agriculture	3	9	33	13	52	25
Culture	4	9	44	8	17	47
Défense (1)	3	П	27	10	44	23
Économie et finances	2	23	9	30	116	26
Éducation nationale (2)	5	14	36	23	72	32
Environnement (3)	I	5	20	7	30	23
Équipement (4)	2	15	13	14	76	18
Transports (5)	I	4	25	3	31	10
Intérieur — DGA et Outre-mer	I	19	5	6	45	13
Intérieur — Police	I	12	8	I	74	I
Justice	0	7	0	10	29	34
Premier ministre et SGDN	5	26	19	9	21	43
Total	35	188	19	179	785	23

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

- (1) Défense et anciens combattants. Les militaires ne sont pas comptés.
- (2) Éducation nationale, jeunesse et sports.
- (3) Écologie et développement durable.
- (4) Équipement, tourisme, mer.
- (5) Aviation civile.

Tableau 4-4 : Les femmes dans les emplois de chefs de services déconcentrés selon les ministères

M::	Effe	ctif au 31.12.20	02	Nominations in	ntervenues pendant	l'année 2002
Ministères	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%
Affaires étrangères	9	97	9	4	32	13
Affaires sociales et santé	36	117	31	5	20	25
Agriculture	П	117	9	3	26	12
Culture	13	124	10	3	13	23
Défense (anciens combattants)	I	18	6	0	0	0
Économie et finances, industrie	21	380	6	8	98	8
Éducation nationale	8	102	8	0	10	0
Environnement	6	26	23	I	4	25
Équipement, transports, tourisme	14	190	7	3	45	7
ntérieur-DGA et Outre-mer	0	9	0	0	6	0
ntérieur — Police	П	233	5	4	62	6
eunesse et sports	П	125	9	ı	18	6
ustice	31	186	17	7	21	33
Travail, emploi, formation	7	120	6	3	15	20
[otal	179	1844	10	42	370	Ш

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Encadrement supérieur de l'État 4-1

Tableau 4-5: Les femmes dans les juridictions nationales et les inspections générales

	Personne	el en activité au 31.	12.2002
	Femmes	Total	%
Juridictions nationales			
Conseil d'État	48	204	24
Cour des comptes	36	210	17
Cour de cassation	81	217	37
Total	165	631	26
Ministères-inspections générales			
Affaires sociales (GAS)	30	89	34
Agriculture — IG de l'agriculture	6	35	17
Agriculture — Inspection de l'EA (I)	18	68	26
Culture — IG des affaires culturelles	4	18	22
Culture — IG de la Culture et de l'EA (2)	14	49	29
Économie et industrie (IG des finances)	7	65	П
Économie, finances et industrie (IG de l'Insee)	0	5	0
Économie et industrie (Industrie et commerce)	10	26	38
Économie et industrie (Poste et télécom)	7	28	25
Éducation (IG de l'administration de l'EN et recherche)	23	98	23
Éducation (IG de l'EN)	32	159	20
Éducation (IG des bibliothèques)	4	9	44
Environnement	2	32	6
Équipement, transports, tourisme (3)	9	48	19
Intérieur (IG de l'administration)	9	45	20
Jeunesse et sports	3	16	19
Justice (IG des services judiciaires)	15	31	48
Total	193	821	24

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Inspection de l'enseignement agricole.

⁽²⁾ Inspection générale de la création et de l'enseignement artistique.

⁽³⁾ Inspection générale de la construction, Inspection générale de l'équipement, Inspection générale des transports et des travaux publics, Inspection générale de l'aviation civile, Inspection générale du tourisme.

4-2 Parité dans les jurys de concours

S ur la période 2000 à 2002, la proportion de femmes dans les jurys des concours les plus importants passe de 33 % à 38 %. La poursuite de la féminisation, ces dernières années, des corps de catégorie A et d'encadrement supérieur (A+), « viviers » dans lesquels sont choisis les membres de jury, a probablement facilité cette féminisation.

Les administrations ont souvent dépassé le seuil minimal fixé à un tiers de chacun des deux sexes par le décret d'application de la loi du 9 mai 2001.

C'est dans les jurys des concours qui décident du recrutement pour des métiers techniques, où elles étaient jusque-là peu représentées, que la progression est la

plus sensible: ingénieur (de 26 % en 2000, à 38 % en 2002), technicien (de 30 % à 34 %) B et C de police (31 % à 44 %) et ouvrier (26 % à 36 %).

Cependant, des efforts sont encore nécessaires pour suivre la règle du tiers dans les ministères techniques, comme celui des Finances, pour les jurys des concours d'inspecteurs et de contrôleurs du Trésor, ou de l'Équipement pour celui des ingénieurs des travaux publics.

La part de femmes présidentes de jury reste stable sur les trois années, autour de 20 %. Elles sont plus fréquemment à la tête des jurys de concours administratifs que des concours techniques, quel que soit leur niveau.

III Définitions et méthodes

Le concours est le mode d'accès traditionnel à la fonction publique. La composition d'un jury est définie par des dispositions à caractère réglementaire. Pour la plupart des concours, les examinateurs doivent être de niveau hiérarchique supérieur à celui du corps ouvert au recrutement. L'autorité compétente, pour la nomination des membres d'un jury, est le ministre dont dépend le corps de fonctionnaires qu'il s'agit de recruter.

La loi n° 2001-397 du 9 mai 2001, titre II, vise à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des organismes consultatifs et des jurys de concours de la fonction publique de l'État. Elle stipule que leurs membres seront choisis en respectant une proportion minimale de chacun des sexes qui a été fixé à un tiers par le CSFPE en session du 12 février 2002.

En 2002, l'enquête a porté sur l'ensemble des recrutements (services civils et établissements publics nationaux) offrant plus de 50 postes (parmi les 900 concours de la fonction publique de l'État) soit 200 concours environ. Les membres de chaque jury de concours, ayant voix délibérative, ont été répartis selon le sexe et le niveau hiérarchique. Les présidents de jury ont été isolés et étudiés selon les mêmes critères. 334 jurys ont été étudiés, dont près de 230 à l'Éducation nationale. En effet, l'organisation des concours déconcentrés a nécessité plusieurs jurys pour un même concours.

Pour plus d'informations

- « Jurys de concours et organismes consultatifs : état des lieux de la féminisation »,
 Josette Wertheim : Point Stat n° 02.01, DGAFP, mars 2002.
- « Neuvième rapport au Parlement sur les mesures prises dans la fonction publique pour assurer l'application du principe d'égalité des sexes », Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Direction générale des collectivités locales, à paraître – 2004.

Parité dans les jurys de concours 4-2

Tableau 4-6: La place des femmes dans l'ensemble des jurys par niveau de concours de 2000 à 2002

Niveau de concours	Proportion de	femmes parmi le	s jurés (en %)	Prop	oortion de fem	mes parmi les pro	ésidents (en %)
niveau de concours	2000	2001	2002		2000	2001	2002
Administrateur	41,3	44,7	45,3		0,0	10,0	35,7
Attaché	29,6	29,2	36,0		11,1	25,0	39,1
Ingénieur	25,7	28,5	37,5		15,3	17,3	20,7
Enseignant	32,9	38,9	36,6		15,0	18,6	17,6
Secrétaire administratif	56,5	43,5	49,7		37,9	25,6	33,3
Technicien	29,6	30,5	33,7		17,1	17,8	23,8
B et C police, prison	31,0	34,6	43,6		0,0	0,0	0,0
Adjoint administratif	41,4	37,0	42,0		22,6	19,7	24,3
Ouvrier	26,3	27,1	36,3		25,8	22,2	25,8
Total	33,3	36,I	38,I		20,8	19,6	22,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

4-3 Parité dans les organismes consultatifs

Tableau 4-7 : Proportion de femmes dans les jurys des principaux concours de 2000 à 2002

Catégorie	Liballá du corne	Proportion de femmes parmis les jurés (en %)				
Categorie	Libellé du corps	2000	2001	2002		
A	Conseiller d'orientation psychologue	42,7	43,5	44,9		
	Conseiller principal d'éducation	40,9	47,6	48,8		
	Élève ENA	46,7	28,6	35,		
	Ingénieur des TPE	14,7	25,0	18,2		
	Élève d'instituts régionaux d'administration		46,2	42,7		
	Ingénieur du contrôle de la navigation aérienne	32,4	38,8	34,6		
	Inspecteur du travail	34,2	30,0			
	Inspecteur du trésor	4,8	1,6	10,3		
	Inspecteur des impôts		17,6	41,7		
	Médecin de l'Éducation nationale	40,5	47,7	43,1		
	Professeur agrégé	31,4	31,2	32,		
	Professeur certifié	40,5	41,5	41,		
	Professeur de lycée professionnel	38,5	33,8	35,3		
	Professeur des écoles		50,0	49,0		
В	Assistante sociale	71,2	73,5	71,		
C	Contrôleur des Douanes	46,5	34,4	33,3		
	Contrôleur des impôts		26,2	21,		
	Contrôleur des travaux publics de l'État	34,5	19,2	21,7		
	Contrôleur du travail	36,2	42,0			
	Contrôleur du Trésor	12,8	17,8	22,7		
	Greffier des services judiciaires	81,8	81,8	66,7		
	Infirmier	79,0	76,0	73,		
	Lieutenant de police	31,3	34,6	35,		
	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire	51,0	52,6	52,4		
	Technicien supérieur des études et de fabrication	12,5	10,9	33,3		
C	Adjoint administratif	54,7	61,9	51,		
	Adjoint technique recherche et formation de l'Éducation nationale	33,8	26,2	31,4		
	Agent de constatation des Douanes	53,1	40,7	53,3		
	Agent technique de l'électronique de la Défense	10,0	14,3	30,4		
	Agent de recouvrement du trésor	26,1	20,0	26,7		
	Gardiens de la paix	16,7	43,8	50,		
	Maître ouvrier	24,3	20,2	21,		
	Surveillant de l'administration pénitentiaire	36,9	34,1	57,I		

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 4-8 : La place des femmes dans l'ensemble des jurys par ministères de 2000 à 2002

Ministères	Proportion de	femmes parmi le	s jurés (en %)	Proportion de fem	mes parmi les pré	sidents (en %)
rimisteres	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Affaires étrangères	-	55,2	-	-	0,0	_
Agriculture	_	44,0	37,6	_	10,9	13,2
Aviation civile	_	38,8	36,1	_	0,0	0,0
Culture	34,8	_	43,8	100,0	_	100,0
Défense	5,7	14,5	30,9	0,0	3,2	12,5
Économie, finances et industrie	28,4	22,7	26,3	12,1	25,0	23,7
Éducation nationale	36,2	38,1	39,7	23,8	20,7	24,1
Emploi, solidarité	35,4	42,9	43,1	0,0	14,8	21,4
Ena	46,7	28,6	35,7	100,0	100,0	100,0
Équipement	33,6	25,3	25,5	0,0	9,5	18,2
Intérieur	49,0	43,5	41,5	27,3	32,0	19,5
lustice	31,3	36,9	44,7	9,1	16,7	20,0
Premier ministre	_	46,2	42,7	_	100,0	100,0
EPST	20,7	27,8	27,2	12,7	17,6	19,5
Total	33,3	36,1	38,1	20,8	19,6	22,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

4-3 Parité dans les organismes consultatifs

e taux de représentation des femmes au sein des organismes consultatifs, sur la période 2000-2002, fait apparaître une réelle prise en compte de l'obligation faite à l'administration d'être représentée par au moins un tiers de personnes de chaque sexe. C'est, en effet, le niveau minimum, fixé par le décret n° 2002-766 du 3 mai 2002, en application de la loi du 9 mai 2001.

Cependant, l'évolution sur trois ans montre que le mouvement amorcé en 2001, produit par la dynamique créée par la loi, semble difficile à soutenir dans la durée pour certains ministères.

Cependant, aux ministères des Affaires sociales, de l'Économie ou de la Justice, la proportion de femmes représentant l'administration reste élevée par rapport au pourcentage de femmes susceptibles de siéger. En effet, seules les femmes appartenant à la catégorie A sont habilitées à représenter l'administration et elles constituent,

globalement, en 2002, 37 % de cette catégorie (hors Éducation nationale).

L'évolution par type de fonction confirme cette tendance à respecter le décret par la représentation d'au moins un tiers de personnes de chaque sexe.

Les syndicats, non astreints à respecter cette obligation, se sont cependant clairement inscrits dans cette dynamique. La représentation hommes-femmes tend à l'égalité dans de nombreuses CAP (commission administratives paritaires).

Les variations dans l'évolution de la représentation des femmes dans les commissions techniques paritaires (CTP) et dans les comités hygiène et sécurité (CHS) ne permettent pas de dégager une tendance significative.

À l'assemblée plénière du CSFPE (conseil supérieur de la fonction publique de l'État), l'administration répond strictement à l'obligation de représentation des femmes.

III Définitions et méthodes

La loi n° 2001-397 du 9 mai 2001, relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, titre II, vise notamment à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'État. Le décret n° 2002-766 du 3 mai 2002, qui concerne les modalités de désignation des représentants de l'administration au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'État, dispose que leurs membres sont choisis en respectant une proportion minimale d'un tiers de personnes de chaque sexe. Cette proportion est calculée sur l'ensemble des membres représentant l'administration, titulaires et suppléants.

Le décret n° 2000-201 du 6 mars 2000, relatif aux CAP et CTP, élargit à l'ensemble des fonctionnaires de catégorie A la possibilité de représenter l'administration, alors qu'auparavant seuls les agents ayant au moins le grade d'administrateur civil de 2^e classe étaient autorisés à siéger. Les corps de titu-

laires de catégorie A et assimilés comportent environ 36 % de femmes (hors enseignants) en 2002.

En 2002, l'enquête a porté sur les instances paritaires qui ont siégé au cours de l'année. Pour les CAP, elle s'est limitée aux corps comportant au moins cinq cent personnes et aux corps à statut commun interministériel (administrateurs civils, attachés, secrétaires administratifs, adjoints et agents administratifs).

Les chiffres retenus concernent les personnes ayant siégé au cours de la dernière réunion de l'organisme, titulaires ou suppléants, suivant la disponibilité des personnes.

Les résultats sont présentés par ministère et par type de fonction pour les représentants de l'administration et les élus syndicaux.

Pour plus d'informations

 « Neuvième rapport au Parlement sur les mesures prises dans la fonction publique pour assurer l'application du principe d'égalité des sexes », à paraître.

Parité dans les organismes consultatifs 4-3

Tableau 4-9: Proportion de femmes ayant siégé dans les organismes consultatifs (en %). Évolution sur trois ans

	Désignée	s par l'admi	nistration	Représentantes syndicales		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Commissions administratives paritaires (CAP)	29,6	38,4	37,4	41,6	45,6	45,6
Comités techniques paritaires (CTP)	22,1	26,1	30,0	31,2	40,9	37,6
Comités hygiène et sécurité (CHS)	26,9	30,6	26,7	45,5	41,0	34,5
Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) en assemblée plénière	36,7	36,7	33,3	23,3	26,7	30,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions du personnel, années 2000 à 2002.

Tableau 4-10 : Évolution de la représentation des femmes dans les CAP ayant siégé par ministère

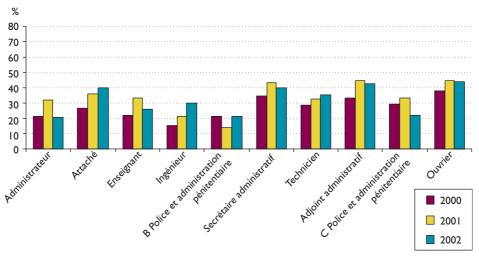
	•	e femmes repré: dministration en		1 .	de femmes rep lu personnel en	
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Affaires étrangères	22,0	43,4	41,5	53,7	33,8	48,8
Affaires sociales	36,7	40,3	56,0	55,2	50,0	46,3
Agriculture	24,6	27,3	34,4	47,5	43,8	52,0
Culture	23,2	40,0	24,3	42,0	41,8	45,2
Défense	27,9	43,6	37,5	41,0	41,0	43,I
Économie	32,1	37,4	38,9	33,0	36,4	37,1
Éducation nationale	41,3	54,0	52,9	54,7	58,6	58,7
Équipement	36,3		40,2	30,4		34,4
Intérieur	13,9	26,3	22,8	57,1	35,9	39,0
lustice	49,4	51,4	46,8	47,9	55,1	47,8
PM	28,0	40,0	27,3	68,0	40,0	40,9
Police	1,9	11,3	5,4	22,6	43,1	38,2
Sports	15,0	13,3	4,2	10,0	20,0	17,4
Total	29,6	38,4	37,4	41,6	45,I	45,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions du personnel.

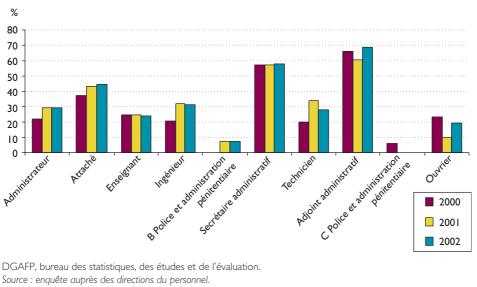
4-3 Parité dans les organismes consultatifs

Graphique 4-3: Évolution de la proportion de femmes représentant l'administration dans les CAP entre 2000 et 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : enquête auprès des directions du personnel.

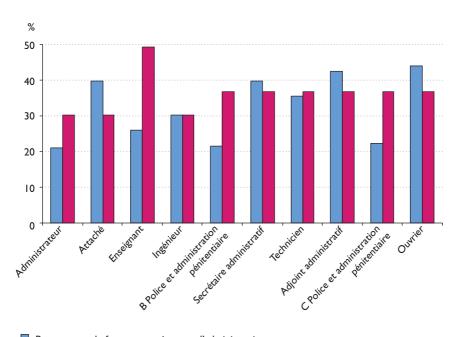
Graphique 4-4: Évolution de la proportion de femmes parmi les représentants du personnel dans les CAP entre 2000 et 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : enquête auprès des directions du personnel.

Parité dans les organismes consultatifs 4-3

Graphique 4-5 : Proportion de femmes représentant l'administration dans les CAP comparée à la proportion de femmes de catégorie A susceptibles de siéger dans ce type de fonction en 2002



Pourcentage de femmes représentant l'administration

Pourcentage de femmes de catégorie A susceptibles de représenter l'administation

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions du personnel.

5 Rémunérations

5-1 Généralités

'évolution du salaire des fonctionnaires dépend des mesures générales d'augmentation de la valeur du point, des mesures catégorielles et de l'effet de structure, dit GVT (glissement vieillesse technicité) solde. Ce dernier intègre les effets d'ancienneté et de promotion (GVT positif) et l'effet généralement négatif des flux d'entrée et de sortie des effectifs (remplacement des partants par des agents en principe moins bien rémunérés en début de carrière).

Deux types d'indicateurs permettent d'apprécier les évolutions :

- la progression de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) mesure l'évolution de la fiche de paye moyenne des effectifs présents sur deux exercices consécutifs,
- la progression du salaire moyen par tête (SMPT) mesure l'évolution du rapport de la masse salariale aux effectifs constants.

Pour l'année 2003, le bilan salarial met en évidence une progression du salaire moyen par tête de 1,9 %, due pour 0,7 point aux mesures générales (effet report des revalorisations de l'année 2002) et pour 1,2 point aux mesures catégorielles.

Compte tenu du nombre élevé de départs en retraite, l'effet négatif des entrées-sorties compense entièrement les effets de carrière, et le GVT solde est ainsi nul.

Si on prend en compte le seul GVT positif (effet des avancements et promotions), estimé à 2 % en 2003, c'est une autre notion d'appréciation en moyenne qui est retenue : la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP).

La progression de la rémunération brute moyenne des personnes en place est estimée à 3,9 % en 2003.

III Définitions et méthodes

- 1. Les trois sources de progression des rémunérations :
- les mesures générales : elles concernent la totalité des agents et n'influent que sur le traitement de base indiciaire.

Ex. : revalorisation du point fonction publique ou attribution de points d'indice majoré ;

— les mesures catégorielles : elles concernent certaines catégories d'agents.

Ex. : création ou amélioration indemnitaire, réforme statutaire (protocole Durafour du 9 février 1990 ou plan de revalorisation de la fonction enseignante adopté en 1989) ;

- les mesures individuelles : il s'agit des améliorations de rémunération dues aux évolutions de carrière. Ce phénomène est connu sous le nom de glissement vieillesse technicité (GVT) positif, ou effet de carrière. Il retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements à l'ancienneté, des avancements au choix ou promotions, et de l'acquisition d'une technicité.
- 2. Les deux indicateurs de progression des rémunérations des fonctionnaires
- la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) permet de mesurer l'évolution moyenne du pouvoir

d'achat de la rémunération des agents présents d'une année sur l'autre. Cet indicateur ne traduit pas l'évolution de la dépense budgétaire mais permet d'approcher l'impact moyen des politiques de rémunération (mesures générales et individuelles) sur le salaire des agents en place ;

— le salaire moyen par tête (SMPT) est un indicateur budgétaire qui permet d'analyser l'évolution de la dépense publique en tenant compte du fait que des agents bien rémunérés partent à la retraite et sont remplacés, en tout ou partie, par des agents en général moins bien rémunérés. L'impact sur la masse salariale de ces mouvements d'entrées et sorties à effectifs constants est appelé effet de noria ou GVT négatif;

Le calcul du SMPT prend en compte **l'effet de structure**, ou **GVT solde**, résultant de la différence entre l'effet de carrière, ou GVT positif, et l'effet de noria, ou GVT négatif.

- 3. Les deux approches de l'évolution des rémunérations : glissement et moyenne
- le calcul en glissement : l'évolution en glissement ou en niveau de la rémunération correspond à sa variation de date à date;
- le calcul en moyenne : l'évolution en moyenne ou en masse sur une année correspond à l'écart entre la rémunéra-

Généralités 5-1

tion totale (ou moyenne) perçue au cours de l'année et la rémunération totale (ou moyenne) perçue au cours de l'année précédente. Le calcul en moyenne tient compte de l'effet report, c'est-à-dire de la partie de l'augmentation de la masse salariale qui résulte des revalorisations accordées dans le courant de l'année n-1 et qui produisent une partie de leurs effets budgétaires sur l'année n.

Pour plus d'informations

- « L'évolution des salaires jusqu'en 2000», Synthèses n° 68, statistique publique, février 2003.
- « Les salaires des agents de l'État en 2002 », Marielle Dhune et Dominique Quarré, Insee-Première, à paraître.

5 Rémunérations

5-1 Généralités

Tableau 5-I : Évolution comparée des prix et des rémunérations publiques depuis 1998

	En	glissement (en %)		En moyenne (en %)								
		Macurae gánáralas		Mesures gé	nérales							
Année	Prix	Mesures générales valeur du point et points uniformes	Prix	Effet report des mesures de l'année précédente	Mesures de l'année	Mesures catégorielles	Effet de structure (GVT solde)	SMPT (a)	Effet de carrière (GVT positif)	RMPP (b)		
1998	0,3	1,3	0,6	0,5	0,7	0,9	0,5	2,5	2,0	4,0		
1999	1,2	1,7	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	2,3	2,0	3,8		
2000	1,6	0,5	1,6	1,1	0,0	0,8	0	1,9	2,0	3,9		
2001	1,3	1,2	1,6	0,5	0,5	0,7	0	1,6	2,0	3,6		
2002	2,1	1,3	1,7	0,7	0,6	0,7	0	2,0	2,0	4,0		
2003	1,6	0,0	1,9	0,7	0,0	1,2	0	1,9	2,0	3,9		

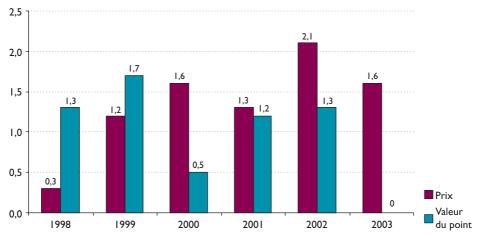
DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source: DGAFP - Budget.

(a) SMPT = salaire moyen par tête = mesures générales + mesures catégorielles + GVT solde (effet de carrière, dit GVT positif + effet de flux des effectifs, dit GVT négatif). La progression du SMPT mesure l'évolution de la masse salariale à effectif constant.

(b) RMPP = rémunération brute moyenne des personnes en place = mesures générales + mesures catégorielles + GVT positif. La progression de la RMPP mesure l'évolution de la fiche de paie moyenne des agents en place, deux années de suite.

Graphique 5-1 : Évolution comparée des prix et de la valeur du point depuis 1998 (en glissement)

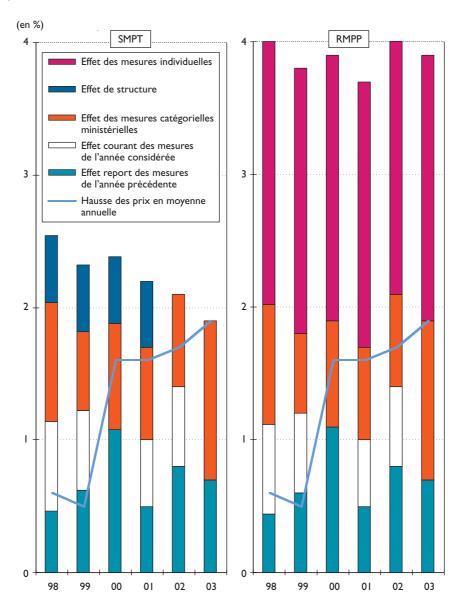


DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source: DGAFP - Budget.

Généralités 5-1

Graphique 5-2 : Facteurs d'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) et de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) de la fonction publique de l'État depuis 1998



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source: DGAFP – Budget.

5 Rémunérations

5-1 Généralités

Tableau 5-2 : Bilan des augmentations générales des fonctionnaires depuis 1990

Années	Date	Ampleur	Valeur de	l'indice 100		Points uniformes	Observations
	l ^{er} janvier (l)	0,7 %	30 926 F	4 714,64	€		Années couvertes par l'accord salarial du 9 novembre 1993
1994	l ^{er} août (I)	0,5 %	31 080 F	4 738,12	€		
et 1995	I er décembre (I)	1,1 %	31 422 F	4 790,25	€		
.,,,	I er mars	1,2 %	31 799 F	4 847,73	€		
	I er novembre	1,4 %	32 244 F	4 915,57	€		
1996		0,0 %	32 244 F	4 915,57	€		
1997	I er mars	0,5 %	32 405 F	4 940,11	€		
1771	I er octobre	0,5 %	32 567 F	4 964,81	€		
	l ^{er} avril	0,8 %	32 828 F	5 004,60	€		Années couvertes par l'accord salarial du 10 février 1998
1998	l ^{er} juillet					Ià2	Attribution de 2 points jusqu'à l'IM 316 et 1 point jusqu'à l'IM 412
et	I er novembre	0,5 %	32 990 F	5 029,29	€		
1999	l ^{er} avril	0,5 %	33 155 F	5 054,45	€	1	Attribution d'un point uniforme
	l ^{er} juillet					Ià2	Attribution de 2 points jusqu'à l'IM 294 et 1 point jusqu'à l'IM 374 (2)
	l er décembre	0,8 %	33 419 F	5 094,69	€	1	Attribution d'un point uniforme
2000	l er décembre	0,5 %	33 586 F	5 120,15	€		
	l ^{er} mai	0,5 %	33 754 F	5 145,76	€	I à 5	Attribution de 5 points jusqu'à l'IM 254, 4 points jusqu'à l'IM 263, 3 points jusqu'à l'IM 275, 2 points jusqu'à l'IM 321, 1 point jusqu'à l'IM 350.
2001	l ^{er} juillet					I à 3	Attribution de 3 points jusqu'à l'IM 259, 2 points jusqu'à l'IM 261, 1 point jusqu'à l'IM 263
	I er novembre	0,7 %	33 990 F	5 181,74	€		
2002	I er mars	0,6 %		5 212,84	€		
2002	l er décembre	0,7 %		5 249,33	€		
2003		0,0 %		5 249,33	€		
2004	I er janvier	0,5 %		5 275,58	€		

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : DGAFP — Budget. Hors La Poste et France Télécom.

⁽¹⁾ Sauf pour les indices majorés ≤ 275 : + 1 % au ler janvier 1994 (31 018 F), + 0,5 % au ler août 1994 (31 173 F), + 0,8 % au ler décembre 1994 (31 422 F).

⁽²⁾ Valeur de l'indice à la signature de l'accord.

Généralités 5-1

Tableau 5-3 : Traitements caractéristiques de la fonction publique au 1er décembre 2003

Niveaux de traitement	Indice majoré	Traitement mensuel brut en euros	Traitement mensuel net (I) en euros
Niveaux indiciaires caractéristiques			
Minimum de traitement	261	1 147,43	970,15
Sommet de grille	820	3 604,98	3 014,79
Début hors échelle (HE AI)	HE AI	3 868,75	3 235,38
Sommet hors échelle (HE G)	HE G	6 594,47	5 514,86
Niveaux de début et de fin de carrière			
pour des corps caractéristiques			
Agents administratifs, agents de service technique :			
— début de carrière (E2)	262	1 151,83	973,87
— fin de carrière (E3)	337	1 481,55	1 239,00
Adjoints administratifs :			
— début de carrière (E4)	266	1 169,42	988,74
— fin de carrière (NEI)	393	1 727,75	1 444,89
Ouvriers d'État, maîtres ouvriers :			
 début de carrière (E3) 	263	1 156,23	977,59
— fin de carrière (MOP)	415	I 824,47	1 525,78
Secrétaires administratifs, contrôleurs :			
— début de carrière	290	1 274,93	1 077,95
— fin de carrière	513	2 255,31	1 886,08
Instituteurs (2)			
— début de carrière	340	I 494,74	1 250,03
— fin de carrière	514	2 259,70	1 889,75
Attachés, inspecteurs, professeurs des écoles :			
- début de carrière	348	1 529,91	1 279,44
— fin de carrière	782	3 437,92	2 875,08
Professeurs agrégés :			
— début de carrière	378	1 661,80	1 389,74
— fin de carrière	HE A3	4 229,25	3 536,86
Administrateurs civils :		•	•
— début de carrière	451	1 982,73	1 658,13
— fin de carrière (hors classe, HE A3)	HE B3	4 646,90	3 886,13

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source: DGAFP - Insee.

⁽¹⁾ Le traitement mensuel brut est soumis à retenue pour pension (7,85 %) mais plus à cotisation maladie depuis le 1 er janvier 1998. La CSG (7,5 %) et la CRDS (0,5 %) sont déduites selon leurs taux en vigueur depuis le 1 er janvier 1998. La contribution de solidarité (1 %) n'est déduite que pour les indices dont le salaire mensuel net afférent est supérieur au seuil d'assujettissement prévu pour cette cotisation (IB 296, IM 288). En conséquence, actuellement, les indices inférieurs à l'IM 313 en zone d'IR 0 % ne sont pas assujettis à la CS.

⁽²⁾ Il n'y a plus de recrutement dans ce corps.

5 Rémunérations

5-1 Généralités

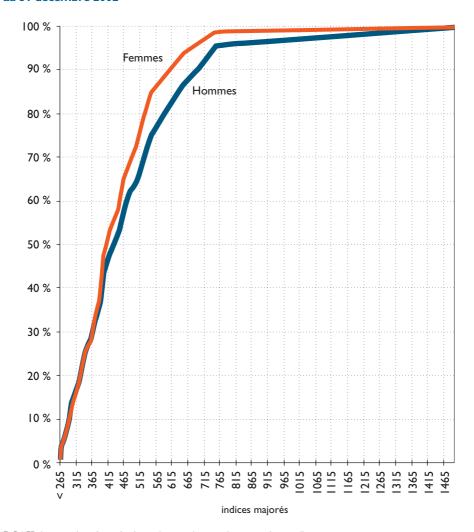
Tableau 5-4 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2002

Indices		Effectifs			% simples			% cumulés	
majorés	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
< 265	7 069	11 090	18 159	0,95	1,11	1,04	0,95	1,11	1,04
265-269	24 233	17 376	41 609	3,27	1,74	2,39	4,22	2,85	3,44
270-274	5 301	13 326	18 627	0,72	1,34	1,07	4,94	4,19	4,51
275-279	8 323	15 751	24 074	1,12	1,58	1,38	6,06	5,77	5,89
280-284	6 183	9 487	15 670	0,83	0,95	0,90	6,90	6,72	6,79
285-289	14 896	13 641	28 537	2,01	1,37	1,64	8,91	8,08	8,43
290-299	14 076	21 440	35 516	1,90	2,15	2,04	10,81	10,23	10,48
300-309	23 961	23 491	47 452	3,23	2,35	2,73	14,04	12,59	13,20
310-319	12 115	18 151	30 266	1,63	1,82	1,74	15,67	14,40	14,94
320-329	20 105	23 256	43 361	2,71	2,33	2,49	18,39	16,73	17,44
330-339	18 658	28 548	47 206	2,52	2,86	2,71	20,90	19,59	20,15
340-349	29 743	43 729	73 472	4,01	4,38	4,22	24,92	23,98	24,38
350-359	16 439	29 085	45 524	2,22	2,91	2,62	27,13	26,89	26,99
360-369	10 805	7 473	18 278	1,46	0,75	1,05	28,59	27,64	28,05
370-379	30 828	55 393	86 221	4,16	5,55	4,96	32,75	33,19	33,00
380-389	7 255	4 262	11 517	0,98	0,43	0,66	33,73	33,62	33,66
390-399	25 556	68 265	93 821	3,45	6,84	5,39	37,18	40,46	39,06
400-419	45 462	69 977	115 439	6,13	7,01	6,64	43,31	47,47	45,70
420-439	35 617	54 896	90 513	4,81	5,50	5,20	48,12	52,97	50,90
440-459	25 524	33 675	59 199	3,44	3,37	3,40	51,56	56,34	54,31
460-479	38 828	74 759	113 587	5,24	7,49	6,53	56,80	63,83	60,84
480-499	36 849	54 239	91 088	4,97	5,43	5,24	61,77	69,27	66,07
500-519	16 752	27 455	44 207	2,26	2,75	2,54	64,03	72,02	68,62
520-549	34 472	50 223	84 695	4,65	5,03	4,87	68,68	77,05	73,49
550-599	49 039	77 428	126 467	6,62	7,76	7,27	75,30	84,81	80,76
600-649	44 221	49 107	93 328	5,97	4,92	5,37	81,27	89,73	86,12
650-699	42 026	41 474	83 500	5,67	4,16	4,80	86,94	93,89	90,92
700-749	28 357	23 920	52 277	3,83	2,40	3,01	90,76	96,28	93,93
750-820	36 349	23 877	60 226	4,90	2,39	3,46	95,67	98,68	97,39
Hors échelle	30 555	11 033	41 588	4,12	1,11	2,39	99,79	99,78	99,79
Indéterminé	1 549	2 190	3 739	0,21	0,22	0,21	100,00	100,00	100,00
Total	741 146	998 017	1 739 163	100,00	100,00	100,00			

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail. Source : exploitation des fichiers de paie Insee (résultats provisoires).

Généralités 5-1

Graphique 5-3 : Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 3 l décembre 2002



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail. Source : exploitation des fichiers de paie Insee (résultats provisoires).

5 Rémunérations

5-2 Les rémunérations

ans la fonction publique de l'État, le salaire moyen net mensuel, y compris les primes, s'élève, selon les exploitations des fichiers de paye réalisées par l'Insee, à 2 026 € en 2002. Ceci correspond à un traitement indiciaire brut de 2 024 €. Les compléments de rémunérations (indemnité de résidence, supplément familial de traitement, primes et indemnités diverses) représentent un montant de 375 € par mois, soit 16 % du salaire brut total. Les prélèvements pour charges sociales (retenue pour pension, contribution de solidarité, CSG et CRDS) s'élèvent à 16 % du salaire brut.

Sur l'année 2001, pour laquelle nous disposons des sources d'information sur le public et le privé,

le salaire moyen net mensuel de la fonction publique de l'État s'élevait à 1 983 €, il était de 1 747 € dans le secteur privé. Les différences de structure (44 % de personnel de catégorie A dans la fonction publique d'État contre 15 % de cadres dans le secteur privé) expliquent en grande partie les écarts sur le salaire moyen.

Le minimum de traitement de la fonction publique a été augmenté le l'er juillet 2004 (passage de l'indice 261 à l'indice 263) afin de compenser les effets de la hausse de 5,8 % du Smic brut de référence à cette même date.

III Définitions et méthodes

Les composantes de la rémunération des fonctionnaires :

- **le traitement annuel brut** d'un fonctionnaire est régi par le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985. Il est obtenu en multipliant **l'indice majoré** correspondant à l'échelon du grade qu'il détient par le centième de la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré (5 249,33 € au 1er décembre 2002) :
- l'indemnité de résidence : 3 %, 1 % ou 0 % du traitement selon la zone ;
- —le supplément familial de traitement composé d'un élément fixe et d'un élément proportionnel au traitement. Depuis décembre 2002, son montant mensuel est de 2,29 € pour un enfant, compris entre 69,46 € et 104,63 € pour

deux enfants, $172,02 \in$ et $265,81 \in$ pour trois enfants, $122,15 \in$ et $192,49 \in$ par enfant supplémentaire ;

- la bonification indiciaire : attribution de points d'indices supplémentaires attachée à certains emplois ;
- diverses primes et indemnités.

Minimum de traitement de la fonction publique et salaire minimum interprofessionnel de croissance :

Le décret n° 91-769 du 2 août 1991 a instauré pour les agents des trois fonctions publiques une indemnité égale à la différence entre le montant du Smic brut calculé sur la base de 39 heures et celui du traitement brut lorsque celui-ci est inférieur à ce premier montant. Le décret du 3 janvier 2002 a remplacé la référence à 39 heures par la référence à 35 heures.

Pour plus d'informations

- « L'évolution des salaires jusqu'en 2000», Synthèses n° 68, Statistique publique, février 2003.
- « Les salaires des agents de l'État en 2002 », Marielle Dhune et Dominique Quarré, Insee-Première, n° 977, juillet 2004.
- « Les salaires dans les entreprises en 2001 Un pouvoir d'achat en hausse »,
 J. Pouget, A. Skalitz, Insee-Premières n° 939, décembre 2003.

Les rémunérations 5-2

5

Tableau 5-5 : Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2001 et en 2002

	Niveau moy	en en euros	2,0 0,1 1,9 0,0 0,4 - 1,5 1,0 - 0,9 2,9 1,0 10,5 8,5		
	2001	2002 (1) Euros courants 28 852 24 286 1,9 266 0,4 308 1,0 3 992 2,9 105 10,5 4 545 1,2 2 358 1,6 2 187 0,8	Euros constants		
Salaire brut (a)	28 289	28 852	2,0	0,1	
- Traitement brut	23 839	24 286	1,9	0,0	
 Indemnité de résidence (3) 	265	266	0,4	– 1,5	
— Supplément familial (3)	305	308	1,0	– 0,9	
— Primes et rémunérations annexes	3 878	3 992	2,9	1,0	
 dont nouvelle bonification indiciaire (3) (NBI) 	95	105	10,5	8,5	
Cotisations (b)	4 491	4 545	1,2	- 0,7	
 Cotisations sociales « salariées » (4) 	2 321	2 358	1,6	-0,3	
— CSG et CRDS (5)	2 170	2 187	0,8	- I,I	
Salaire net de prélèvements = (a) - (b)	23 798	24 308	2,1	0,2	

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : fichiers de paie des agents de l'État de 2001 (définitif) et 2002 (provisoire), Insee.

Champ: agents des services civils de l'État.

- (I) Chiffres provisoires.
- (2) Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en euros arrondies à l'unité.
- (3) Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.
- (4) Cotisations vieillesse, maladie, solidarité « chômage ».
- (5) Contribution sociale généralisée (CSG) et Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

5 Rémunérations

5-2 Les rémunérations

Tableau 5-6 : Distribution des salaires mensuels nets de prélèvements des titulaires civils de l'État

	Salaires nets de prélève	ments en euros courants	2002/2001
	2001	2002 (1)	(en euros constants) (en %)
5e centile	1 155	1 179	0,2
ler décile = DI	1 275	1 305	0,5
2e décile	1 461	1 496	0,5
3e décile	I 603	I 640	0,4
4e décile	I 737	I 770	0,0
5e décile ou médiane	I 879	I 923	0,4
6 ^e décile	2 043	2 088	0,3
7º décile	2 244	2 284	_ 0,I
8º décile	2 526	2 563	- 0,4
9º décile = D9	3 046	3 083	- 0,7
95° centile	3 577	3 634	– 0,3
D9-D1	2,39	2,36	

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail

Source: fichiers de paie des agents de l'Etat de 2001 (définitif) et 2002 (provisoire), traitement Insee.

Champ: agents des services civils de l'Etat.

Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en euros arrondies à l'unité.

Lecture : en 2002, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 1 305 €. Le salaire médian net de prélèvements s'est élevé à 1 923 €.

⁽I) Chiffres provisoires.

Les rémunérations 5-2

5

Tableau 5-7 : Salaires annuels moyens nets de prélèvements 2002 selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut

	Salai	res nets	Évolution 2002/2001
	(en euro	s courants)	(en %)
_	2001	2002 (1)	(en euros constants)
Ensemble	23 798	24 308	0,2
dont: total enseignants	25 333	25 703	– 0,4
Cadres	29 124	29 303	- 1,3
Personnels administratifs et techniques	39 522	40 436	0,4
Enseignants (2)	27 517	27 640	- I,4
Professions intermédiaires	20 357	20 721	- 0,I
dont: — enseignants (3)	18 648	18 560	– 2,3
- personnels de l'administration	22 968	23 415	0,0
— personnels de la police et des prisons	27 826	29 485	4,0
— techniciens	21 185	21 656	0,3
Employés et ouvriers	17 461	18 067	1,5
lont : — employés administratifs	17 612	17 927	- 0, I
— personnels de la police et des prisons	21 550	22 866	4, I
 ouvriers, agents de service 	14 899	15 233	0,3
Fitulaires Fitulaires	24 767	25 281	0,2
Catégorie A	29 878	30 071	- I,2
Catégorie B	22 156	22 715	0,6
Catégorie C	17 923	18 554	1,6

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : fichiers de paie des agents de l'Etat de 2001 (définitif) et 2002 (provisoire), traitement Insee.

Champ: agents des services civils de l'État.

Les évolutions sont calculées sur les valeurs annuelles en euros arrondies à l'unité.

⁽¹⁾ Chiffres provisoires.

⁽²⁾ Essentiellement : professeurs agrégés et certifiés et enseignants du supérieur.

⁽³⁾ Essentiellement : instituteurs, PEGC, maîtres auxiliaires et surveillants.

5 Rémunérations

5-2 Les rémunérations

Tableau 5-8 : Salaires moyens nets en euros par catégorie socioprofessionnelle en 2002 (agents titulaires des ministères civils employés à temps complet en métropole) (1)

Cationia and analogicamella	Traitement brut	Prim	Salaire net	
Catégories socioprofessionnelles	de base (2)	Montant (3)	Taux (4) 16 46 55 54 41 53 51 51 36 58 64 53 10 8 9 10 18 9	global (5)
Cadres et professions intellectuelles supérieures	29 990	4 660	16	29 866
Cadres	32 455	14 964		41 361
Personnel de direction	53 986	29 748	55	73 366
dont : directeurs hors échelle	56 339	30 424	54	75 961
Magistrats	42 072	17 413	41	52 095
Administrateurs et assimilés	38 516	20 562	53	51 928
dont : administrateurs hors classe	42 700	21 602	51	56 164
Attachés et inspecteurs principaux	35 027	17 872	51	46 080
Attachés et inspecteurs	27 425	9 887	36	32 318
Ingénieurs des grands corps techniques	37 923	21 998	58	52 664
dont : ingénieurs en chef	43 480	27 682	64	62 451
Ingénieurs des travaux	27 537	14 533	53	36 885
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	29 609	3 065	10	28 086
Professeurs d'université et assimilés	51 364	4 066	8	47 606
Maîtres de conférences et maîtres assistants	33 856	3 139	9	31 987
Assistants non agrégés	30 007	2 936	10	28 278
Professeurs agrégés	36 377	6 620	18	37 259
Professeurs certifiés et assimilés	27 295	2 532	9	25 597
Professions intermédiaires	22 058	4 257	19	22 712
Professeurs de collège titulaires	25 592	3 118	12	24 777
Instituteurs et assimilés	23 471	2 466	П	22 360
Secrétaires administratifs et contrôleurs	20 346	5 409	27	22 269
Professions intermédiaires de la police et des prisons (6)	25 396	9 293	37	29 554
Techniciens	21 833	6 267	29	24 388
Agents techniques	17 819	2 801	16	17 876
Maîtrise ouvrière	18 117	2 871	16	18 228
Employés et ouvriers	17 120	4 337	25	18 549
Personnels de la police et des prisons (7)	18 805	7 809	42	22 770
Employés à partir de l'échelle 4 de catégorie C	17 474	3 999	23	18 593
Autres employés de catégorie C	15 199	2 450	16	15 444
Personnels de service de catégorie C	14 964	1 245	8	14 194
Ouvriers qualifiés de catégorie C échelle 3-4	15 984	2 048	13	15 735
Ouvriers non qualifiés de catégorie C échelle 2	14 493	1 521	10	14 163
Ensemble	24 976	4 496	18	25 422

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie des agents de l'État.

- (1) Chiffres provisoires.
- (2) Traitement indiciaire brut de base.
- (3) Rémunérations imposables (autres que le traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement), soit les primes et indemnités diverses et les rémunérations d'activité accessoires.
- (4) Le taux de primes est égal au quotient des primes par le traitement brut.
- (5) Rémunération nette totale, soit le traitement de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités, moins le total des cotisations sociales obligatoires, la CSG et la CRDS.
- (6) Inspecteurs de police, secrétaires administratifs des prisons...
- (7) Gardiens de la paix, surveillants...

Les rémunérations 5-2

Tableau 5-9 : Comparaison du minimum de traitement de la fonction publique et du Smic depuis 1997 (en euros)

	Salaire minimu	m interprofessionnel	de croissance	Minimum de traite	ment de la fonction	publique (2)
Date	Taux horaire	Montant mensuel brut	Montant mensuel net	Indice majoré	Montant mensuel brut	Montant mensuel net
I er janvier 1997	5,78	976,71 (1)	768,43 (I)	233	954,45 (3)	798,82
1" janvier 1991				233	976,71 (4)	820,26
I ^{er} juillet 1997	6,01	I 015,87 (I)	798,83 (I)	233	959,21 (3)	802,81
1 Juliet 1771				233	1 015,87 (4)	857,37
I ^{er} janvier 1998	6,01	I 015,87 (I)	807,51 (1)	233	964,00 (3)	815,06
1" janvier 1996		mensuel brut 976,71 (1) 1 015,87 (1) 1 015,87 (1) 1 036,22 (1) 1 036,22 (1) 1 049,11 (1) 1 049,11 (1) 1 082,60 (1) 1 126,40 (1) 1 011,64 (5) 1 035,88 (5) 1 090,51 (5) 1 090,51 (5)		233	1 015,87(4)	862,99
I er juillet 1998	6,13	I 036,22 (I)	821,10 (1)	249	I 038,46	878,01
I er janvier 1999	6,13	I 036,22 (I)	818,51 (1)	249	1 038,58	882,34
I er juillet 1999	6,21	1 049,11 (1)	828,69 (1)	252	1 061,44	897,46
I er janvier 2000	6,21	1 049,11 (1)	828,69 (I)	253	1 074,13	908,18
I er juillet 2000	6,41	I 082,60 (I)	855,14 (I)	253	1 074,13	906,65
i julilet 2000				253	1 082,60 (4)	916,00
I er janvier 2001	6,41	I 082,60 (I)	836,34 (I)	253	I 079,50 (3)	912,72
i janvier 2001				253	1 082,60 (4)	915,58
ler ::II4 2001	6,67	l 126,40 (I)	890,98 (I)	261	1 119,20 (3)	946,29
l ^{er} juillet 2001					11 126,40 (4)	952,93
I er janvier 2002	6,67	1 011,64 (5)	801,22 (5)	261	1 127,03	952,90
I er juillet 2002	6,83	I 035,88 (5)	819,38 (5)	261	1 133,79	958,62
I er janvier 2003	6,83	1 035,88 (5)	816,27 (5)	261	1 141,72	965,32
I er juillet 2003	7,19	1 090,51 (5)	859,32 (5)	261	1 141,72	965,32
I er janvier 2004	7,19	1 090,51 (5)	859,32 (5)	261	1 147,43	970,15
I er juillet 2004	7,61	1 153,76 (5)	912,73 (5)	263	1 156,2 3	975,73

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail Source : DGAFP – Budget.

⁽¹⁾ Calculé sur la base hebdomadaire de travail de 39 h (169 h mensuelles).

⁽²⁾ Traitement minimum des agents titulaires, en 3e zone d'indemnité de résidence (taux à 0 %).

⁽³⁾ Hors indemnité différentielle instituée à compter du 1 er juillet 1991.

⁽⁴⁾ Compte tenu de l'indemnité différentielle.

⁽⁵⁾ Calculé sur la base de 35 h hebdomadaires (151,67 h mensuelles)

5 Rémunérations

5-2 Les rémunérations

Tableau 5-10: Les salaires mensuels nets moyens en 2001

Secteur privé		Fonction publique de l'	État	Fonction publique hos	pitalière
Moyen	I 747 €	Moyen	I 983 €	Moyen	1 805 €
Médian	I 403 €	Médian	1822€		
Cadres	3 377 €	Cadres, dont :	2 427 €		
		Cadres (hors enseignement)	3 295 €		
		Enseignants	2 293 €		
Professions intermédiaire	I 775 €	Profession intermédiaire, dont :	I 697 €		
		Techniciens	1 766 €	Infirmières	2 090 €
		Administratifs	1914 €		
		Enseignants	1 555 €		
		Police et prisons	2 319 €		
Employés	I 267 €	Employés, ouvriers, dont :	I 455 €		
		Administratifs	1 468 €	Aides soignantes	1 618 €
Ouvriers	1 278 €	Ouvriers	I 242 €		
		Police et prisons	1 796 €		

 ${\sf DGAFP}, \, {\sf bureau} \, \, {\sf des} \, \, {\sf r\'emun\'erations}, \, {\sf des} \, \, {\sf pensions} \, \, {\sf et} \, \, {\sf du} \, \, {\sf temps} \, \, {\sf de} \, \, {\sf travail}.$

Source : exploitation des fichiers de paie, DADS.

Tableau 5-II: Salaire net annuel moyen (de 1997 à 2002) des professions de la fonction publique hospitalière

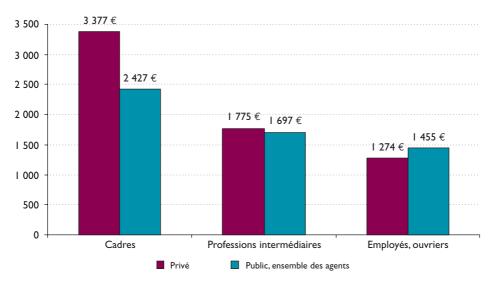
D(Traitement net ann	nuel moyen en euros	
Professions	1997	1998	1999	2002
Administratif	18 840	19 105	19 397	19 860
Infirmier	23 701	23 845	24 166	29 208
Aide soignant	18 308	18 552	18 849	19 530
ASH	14 785	15 053	15 289	15 575
Rééducation	22 13	22 519	22 650	27 198
Médico-technique	23 031	23 375	23 715	25 897
Ouvrier	16 481	16 667	16 940	17 303
Autre	24 492	24 983	25 203	26 915
Ensemble	19 964	20 218	20 557	22 686

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : DHOS, coût et carrière pour les traitements 1997 à 1999.

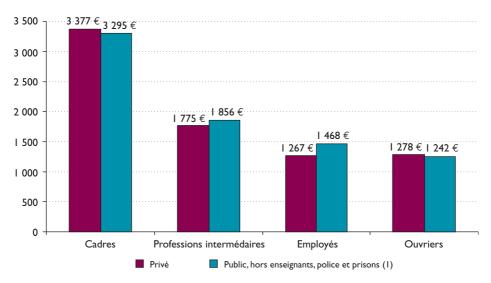
5

Graphique 5-4 : Salaires nets par grandes catégories, comparaison public-privé



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Graphique 5-5 : Salaires nets par grandes catégories, comparaison public-privé, hors enseignants, police et prisons



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

(1) Professions sans équivalent dans le secteur privé.

6 Temps de travail

in 2002, 277 000 agents civils de l'État travaillent à temps partiel. 165 000 sont des fonctionnaires qui ont demandé une réduction de leur temps de travail et 82 000 des non-titulaires employés à temps incomplet, parfois sans l'avoir choisi. Enfin, 30 000 bénéficient d'une cessation progressive d'activité (CPA).

Un fonctionnaire de l'État sur dix a choisi le temps partiel. Celui-ci concerne essentiellement les femmes (15,2 % contre 1,7 % des hommes). Au ministère de l'Économie, à celui de l'Emploi et de la Solidarité, le temps partiel est plus répandu qu'ailleurs : il concerne une femme sur trois.

Après une progression régulière depuis 1990, le recours au temps partiel connaît une légère baisse sur l'année 2002. Elle est surtout sensible chez les femmes ne faisant pas partie de l'Éducation nationale et qui travaillaient à 80 % (53 400 fin 2002 contre 56 500 fin 2001). On peut supposer qu'il s'agit là d'un effet de la

réduction du temps de travail des non-enseignants, les jours de RTT se substituant en partie aux jours de temps partiel.

Le travail à temps partiel offre aujourd'hui une large palette de possibilités d'organisation d'un temps de travail réduit. Cependant, la modalité qui connaît le plus de succès reste le 80 %, choisi par plus de la moitié des femmes et des hommes à temps partiel. Le travail à mi-temps est surtout choisi par les enseignantes qui utilisent moins les autres modalités proposées.

Le recours à la CPA progresse fortement depuis 2000. Les premières générations du baby-boom, nées en 1946, ont atteint 55 ans et utilisent la possibilité qui leur est offerte de travailler à mi-temps. La CPA constitue une transition vers la retraite, à la fois en termes de durée du travail et de revenus.

III Définitions et méthodes

Le cadre juridique de l'activité à temps partiel

- 1. La loi du 19 juin 1970 introduit dans la fonction publique de l'État la possibilité pour les fonctionnaires titulaires de travailler à mi-temps, sur leur demande pour des raisons d'ordre familial ou médical et sous réserve des nécessités du service.
- 2. La loi du 23 décembre 1980 assouplit les conditions d'accès au travail à mi-temps : des formules de travail beaucoup plus diversifiées sont prévues, et cela sans que les fonctionnaires aient à motiver leur demande.
- 3. Le dispositif de 1982 (ordonnance du 31 mars 1982, décret du 20 juillet 1982, puis loi du 11 janvier 1984) élargit le

champ d'application du travail à temps partiel aux fonctionnaires stagiaires et aux agents non-titulaires, en assouplit les modalités en introduisant une diversification des quotités de temps de travail (50 %, 60 %, 70 %, 80 % et 90 %), étend les garanties des agents qui en bénéficient, et leur assure une rémunération plus favorable, notamment en rémunérant le 80 % et le 90 % à $6/7^{\circ}$ et $32/35^{\circ}$ de la rémunération à temps plein et instaure la cessation progressive d'activité (CPA).

4. La loi du 25 juillet 1994 et les décrets du 7 février 1995 donnent la possibilité d'organiser le temps partiel dans un cadre mensuel ou annuel, créent un mi-temps de droit pour raisons familiales et assouplissent les conditions d'accès à la CPA.

Pour plus d'informations

- « Le travail à temps partiel progresse encore dans la fonction publique de l'État », Pierre Massal, Point Stat n° 01-02, DGAFP, octobre 2001.
- « Le travail à temps partiel féminin et ses déterminants », Cécile Bourreau Dubois et alii, Économique et Statistique n° 349-350, mai 2002.
- « Le temps partiel à l'épreuve des 35 heures », Cahiers Travail et Emploi, Darès, mars 2004.

Tableau 6-I : Emploi à temps partiel (I) et cessation progressive d'activité (CPA) par statut, par sexe et selon la quotité de travail au 3 I décembre 2002

	Effectif total	< 50 % ou inconnue	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	Ensemble	Taux (2)	CPA
Titulaires Éducation nationale										
Hommes	392 949	15	2 140	643	642	2 704	831	6 975	1,8	7 986
Femmes	706 490	30	32 662	5 202	6 013	28 493	7 325	79 725	11,3	14 952
Ensemble	1 099 439	45	34 802	5 845	6 655	31 197	8 156	86 700	7,9	22 938
Titulaires hors Éducation nationale										
Hommes	347 876	10	482	198	116	4 104	851	5 761	1,7	1 580
Femmes	291 155	15	4 688	2 816	2 149	53 374	9 135	72 177	24,8	5 031
Ensemble	639 031	25	5 170	3 014	2 265	57 478	9 986	77 938	12,2	6 611
Ensemble titulaires										
Hommes	740 825	25	2 622	841	758	6 808	I 682	12 736	1,7	9 566
Femmes	997 645	45	37 350	8 018	8 162	81 867	16 460	151 902	15,2	19 983
Ensemble	I 738 470	70	39 972	8 859	8 920	88 675	18 142	164 638	9,5	29 549
Non-titulaires et ouvriers d'État										
Hommes	133 393	6 802	15 892	1 793	I 63 I	2 367	2 066	30 551	22,9	284
Femmes	121 523	12 787	24 817	3 057	3 580	4 580	2 961	51 782	42,6	132
Ensemble	254 916	19 589	40 709	4 850	5 211	6 947	5 027	82 333	32,3	416

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

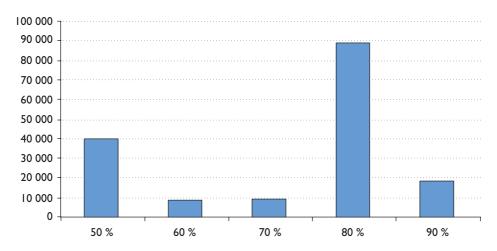
Champ: agents civils de l'État.

⁽¹⁾ Pour les non-titulaires, il peut s'agir de temps incomplet, c'est-à-dire non choisi.

⁽²⁾ Taux = (effectif à temps partiel ou incomplet/effectif total) \times 100.

6 Temps de travail

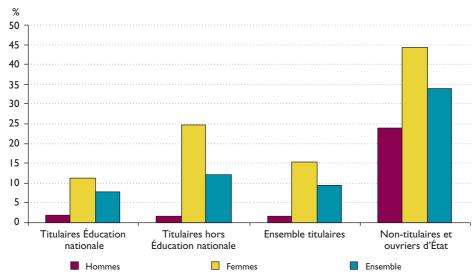
Graphique 6-1: Agents titulaires à temps partiel



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Graphique 6-2 : Proportion d'emploi à temps partiel, par statut et par sexe, au 31 décembre 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ : agents civils de l'État.

Tableau 6-2 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires par sexe et par ministère au 31 décembre 2002

					Taux de travail à temps partiel en %				
Ministère	Effectif total	TC	TP	CPA	Global TP	Chez les moins de 30 ans	Chez les 30-39 ans	Chez les 40-54 ans	Chez les 55 ans et plus (TP + CPA)
Hommes									
Éducation nationale, universités, jeunesse et sports, recherche	392 949	377 988	6 975	7 986	1,8	0,9	2,1	2,1	13,2
Économie, finances et industrie	75 390	72 144	2 625	621	3,5	1,1	5,0	3,8	6,4
Intérieur et outre-mer	118 926	118 436	383	107	0,3	0,0	0,4	0,4	4,1
Équipement, logement, transport	68 842	67 324	I 222	296	1,8	0,6	2,7	1,7	5,3
Justice	30 991	30 662	287	42	0,9	0,3	1,1	0,9	2,8
Agriculture	15 329	14 605	441	283	2,9	1,5	4,2	3,2	11,3
Emploi et solidarité	6 817	6 496	237	84	3,5		4,5	3,9	9,8
Culture	6 105	5 907	183	15	3,0	2,3	4,5	2,8	3,1
Autres ministères civils	6 143	6 096	34	13	0,6	1,3	0,6	0,6	1,1
Défense	19 333	18 865	349	119	1,8	0,3	2,4	2,2	6,3
Total	740 825	718 523	12 736	9 566	1,7	0,6	2,2	2,0	10,7
Femmes									
Éducation nationale, universités, jeunesse et sports, recherche	706 490	611 813	79 725	14 952	11,3	3,2	17,2	11,8	23,7
Économie, finances et industrie	111 260	74 053	34 355	2 852	30,9	5,2	38,5	35,2	31,0
Intérieur et outre-mer	48 194	38 843	8 905	446	18,5	1,9	23,3	23,0	20,0
Équipement, logement, transport	28 623	21 320	6 840	463	23,9	5,0	33,0	26,1	23,3
Justice	33 505	26 266	7 001	238	20,9	3,1	24,6	25,0	16,5
Agriculture	16 309	12 292	3 577	440	21,9	4,0	28,9	25,2	29,6
Emploi et solidarité	17 141	12 102	4 837	202	28,2	4,4	37,4	30,9	21,1
Culture	6 724	5 475	1 213	36	18,0	6,9	24,4	19,3	11,1
Autres ministères civils	4 931	4 410	505	16	10,2	3,0	13,9	11,6	5,6
Défense	24 468	19 186	4 944	338	20,2	4,0	28,7	22,7	18,0
Total	997 645	825 760	151 902	19 983	15,2	3,3	20,6	17,5	24,0
Total général	I 738 470	I 544 283	164 638	29 549	9,5	2,2	12,8	10,9	17,9

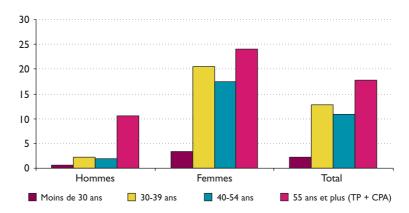
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : Insee, exploitation des fichiers de paie, résultats provisoires.

Champ: titulaires civils.
TC: temps complet.
TP: temps partiel.

CPA: cessation progressive d'activité.

6 Temps de travail

Graphique 6-3 : Emploi à temps partiel des agents titulaires, par tranche d'âge et par sexe, au 31 décembre 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Champ: titulaires civils.

Tableau 6-3 : Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires civils par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2002

	Effectif total	Agents à temps	Taux de TP (I)	Agents en CPA	Taux de CPA (2)
		partiel	en %	8	en %
Hommes					
Catégorie A	380 757	6 340	1,7	7 935	13,0
Catégorie B	106 660	2 828	2,7	784	8,6
Catégories C et D	253 408	3 568	1,4	847	6,4
Total	740 825	12 736	1,7	9 566	11,5
Femmes					
Catégorie A	524 497	50 945	9,7	12 603	21,6
Catégorie B	196 125	36 770	18,8	2 572	17,1
Catégories C et D	277 023	64 187	23,2	4 817	16,5
Total	997 645	151 902	15,2	19 992	19,5
Ensemble					
Catégorie A	905 254	57 285	6,3	20 538	17,2
Catégorie B	302 785	39 598	13,1	3 356	13,9
Catégories C et D	530 431	67 755	12,8	5 664	13,4
Total	I 738 470	164 638	9,5	29 558	15,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : Insee, exploitation des fichiers de paie, résultats provisoires.

⁽¹⁾ Taux = (effectif à temps partiel / effectif total) \times 100.

⁽²⁾ Taux = (effectif en CPA / effectif des 55-59 ans) x 100.

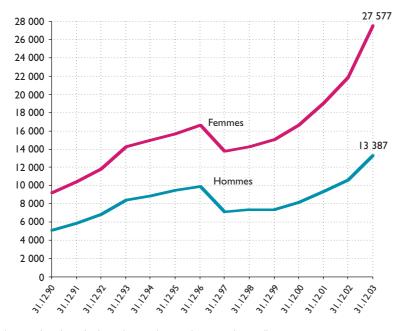
Tableau 6-4: Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires de la cessation progressive d'activité au 31 décembre 2003

Catégories statutaires	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Titulaires						
Catégorie A	9 381	70,0	14 670	53,2	24 051	58,7
Catégorie B	I 225	9,2	3 706	13,4	4 931	12,0
Catégorie C	1 180	8,8	6 096	22,1	7 276	17,7
Catégorie D	124	0,9	733	2,7	857	2,1
Ouvriers de l'État	243	1,8	73	0,3	316	0,8
Autres catégories	41	0,3	25	0,1	66	0,2
Agents non-titulaires	I 203	9,0	2 274	8,2	3 477	8,5
Total	13 397	100,0	27 577	100,0	40 974	100,0

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : système de paie de la comptabilité publique.

Graphique 6-4: Évolution du nombre de bénéficiaires du régime de la cessation progressive d'activité. Situation au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : système de paie de la comptabilité publique.

7-1 Recrutement par concours depuis 1990

n 2002, 95 000 postes ont été offerts à l'ensemble des concours de la fonction publique de l'État, en progression de 20 % par rapport à 2001, pour compenser les départs plus nombreux à la retraite. 105 100 personnes ont été effectivement recrutées, soit 15 % de plus que l'année précédente. Ainsi 5 400 personnes supplémentaires ont été reçues aux concours externes soit, 9,4 % de plus qu'en 2001, 2 100 aux concours internes, soit 10 % de plus. Enfin, les concours de titularisation ouverts dans le cadre du plan Sapin de résorption de l'emploi précaire ont été déployés en 2002 : 12 400 personnes ont été titularisées, soit deux fois plus qu'en 2001. Les concours externes représentent 61 % des recrutements, les concours internes 21 % et les titularisations 12 %.

À côté de ces voies d'accès traditionnelles à la fonction publique de l'État, deux autres modes de recrutement se sont développés en 2002 : le troisième concours permettant de recruter des candidats justifiant d'une activité professionnelle existait, jusque là, pour l'accès aux lra et à l'Ena, il est maintenant utilisé pour l'accès à d'autres concours de catégorie A. Les recrute-

ments sans concours pour les emplois de catégorie C classés en échelle 2 de rémunération ont été mis en œuvre pour la première fois en 2002.

Les concours déconcentrés sont plus fréquents. Ainsi, les postes offerts dans ce cadre représentent près de 43 % de l'ensemble des postes. 47 500 fonctionnaires ont été recrutés au niveau local, soit à l'issue des concours déconcentrés organisés à un niveau régional, départemental ou académique, soit à l'issue de concours nationaux destinés à pourvoir des postes dans une région précise : 58 % l'ont été à l'issue d'un concours externe, 23 % d'un concours interne, 14 % d'une titularisation et 5 % d'un concours unique ou examen professionnel.

Après une baisse constante du nombre de candidats se présentant aux concours d'entrée de la fonction publique de l'État depuis 1997, **l'année 2002 se caractérise par une augmentation significative des postulants** (+ 9 %), particulièrement aux concours externes où le nombre de candidats augmente de 23 %. La sélectivité des concours passe de 10,1 % à 10,4 %.

III Définitions et méthodes

Présents : candidats qui se sont présentés à la première épreuve du concours.

Recrutés : candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire. Les recrutés ne sont recensés qu'à compter de 1998

La sélectivité : le rapport du nombre de candidats présents sur le nombre d'admis.

Les concours déconcentrés : il s'agit de concours d'accès à la fonction publique d'État, destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise (région, départe-

ment, académie...). En cas de réussite, les candidats sont nommés dans cette circonscription.

Les emplois réservés : ces emplois proviennent des réserves qui sont créées sur tout recrutement par les lois ACVG et TH. Les emplois non pourvus sont ajoutés au résultat des candidats admis sur la liste principale. Il en résulte une croissance du nombre de candidats admis par rapport au nombre de postes offerts.

Les recrutements sans concours externes sont ouverts pour les emplois classés en échelle 2 de rémunération de catégorie C. Ces emplois ne nécessitent pas de qualification particulière.

Pour plus d'informations

- « Recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2001 » Marie-Christine Landry, Point Stat n° 3-2003, novembre 2003.
- « Les concours de recrutement des enseignants du second degré, session 2002 », note d'information 04-08, avril 2004 du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Recrutement par concours depuis 1990 7-1

Tableau 7-1 : ENSEMBLE DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
1990	78 712	462 555	72 645		6,4
1991	58 715	351 226	49 575		7,1
1992	61 152	459 301	53 154		8,6
1993	67 942	614 165	59 598		10,3
1994	71 791	814 061	62 956		12,9
1995	73 507	871 554	68 770		12,7
1996	70 628	884 862	63 821		13,9
1997	70 085	885 415	67 445		13,1
1998	72 933	829 268	71 084	74 415	11,7
1999	73 913	781 199	73 511	76 188	10,6
2000	77 787	734 270	76 887	87 660	9,5
2001	78 944	707 668	79 370	91 471	8,9
2002	94 886	770 620	95 802	105 086	8,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-2 : Recrutements des concours déconcentrés ou nationaux à affectation régionale en 2002

	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Externe	20 383	222 624	21 773	27 354	10,2
Interne	10 658	49 629	10 214	10 927	4,9
Unique	640	5 394	811	818	6,7
Examen professionnel	1 029	4 686	697	681	6,7
3e concours	800	4 405	768	I 032	5,7
Titularisation	7 117	8 637	6725	6 679	1,3
Total déconcentrés	40 627	295 375	40 988	47 491	7,2
Total ensemble concours	94 886	770 620	95 802	105 086	8,0
% concours déconcentrés	42,8	38,3	42,8	45,2	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

7-1 Recrutement par concours depuis 1990

Tableau 7-3 : CONCOURS EXTERNES. Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
1990	44 849	284 511	41 368		6,9
1991	30 995	255 507	30 432		8,4
1992	37 648	315 603	34 175		9,2
1993	41 508	465 601	37 266		12,5
1994	43 503	563 500	39 575		14,2
1995	43 815	618 817	43 942		14,1
1996	43 133	634 113	40 739		15,6
1997	38 864	641 928	39 326		16,3
1998	40 805	613 476	42 154	45 004	14,6
1999	40 871	554 256	43 110	45 367	12,9
2000	41 711	521 336	44 743	54 357	11,7
2001	45 322	472 336	46 840	57 742	10,1
2002	51 759	578 752	55 605	63 151	10,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-4 : CONCOURS INTERNES. Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
1990	29 426	136 427	26 165		5,2
1991	25 573	84 118	17 226		4,9
1992	18 964	81 258	14 682		5,5
1993	22 983	99 127	18 835		5,3
1994	23 666	113 118	18 869		6,0
1995	24 273	117 613	19 687		6,0
1996	22 638	121 924	18 355		6,6
1997	20 361	109 842	18 339		6,0
1998	19 459	110 798	17 313	17 626	6,4
1999	19 084	112 819	17 778	18 037	6,4
2000	21 224	120 695	19 785	20 411	6, l
2001	22 903	136 001	19 527	20 346	7,0
2002	23 116	126 871	21 212	22 434	6,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Recrutement par concours depuis 1990 7-1

Tableau 7-5 : EXAMENS PROFESSIONNELS. Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
1990	I 945	13 152	I 886		7,0
1991	I 276	6 629	1 139		5,8
1992	1 179	9 021	I 095		8,2
1993	I 450	8 335	1 361		6, l
1994	I 754	10 855	I 573		6,9
1995	1 563	11 885	I 384		8,6
1996	1 907	13 003	1 731		7,5
1997	2 664	15 930	2 211		7,2
1998	3 023	19 471	2 605	2 695	7,5
1999	2 666	16 341	2 223	2 316	7,4
2000	3 161	15 584	2 144	2 226	7,3
2001	3 905	18 873	3 205	3 297	5,9
2002	3 645	20 663	2 963	2 911	7,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-6 : CONCOURS UNIQUES. Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale aux concours uniques

Années	Postes offerts	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
1990	2 492	28 465	3 226		8,8
1991	871	4 972	778		6,4
1992	3 361	53 419	3 202		16,7
1993	2 001	41 102	2 136		19,2
1994	2 868	126 588	2 939		43,1
1995	3 368	122 161	3 352		36,4
1996	2 819	115 476	2 878		40,1
1997	2 212	97 122	2 344		41,4
1998	2 420	69 638	2 465	2 536	28,3
1999	3 318	84 833	3 618	3 740	23,4
2000	3 745	66 152	3 846	4 376	17,2
2001	3 765	62 825	4 152	4 253	15,1
2002	2 380	15 933	2 419	2 445	6,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

7-1 Recrutement par concours depuis 1990

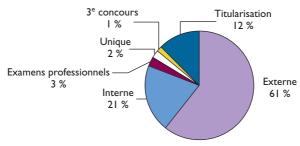
Tableau 7-7 : Ensemble des concours détaillés par type de recrutement et par catégorie, en 2002. Nombre de postes offerts et nombre de postes reversés des emplois réservés

	Total	Postes offerts	Postes reversés				
	postes	des emplois	des emplois	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
	offerts	réservés	réservés				
Externe							
A	32 912	0	0	249 584	32 573	38 005	7,7
В	5 599	961	644	111 981	5 828	6 732	19,2
C	13 248	3 585	3 288	217 187	17 204	18 414	12,6
dont recrutement sans concours	2 899	89	85	30 324	4 439	3 532	6,8
Total	51 759	4 546	3 932	578 752	55 605	63 151	10,4
Interne							
A	9 246	0	0	51 271	8 957	9 316	5,7
В	4 122	131	131	33 443	3 837	4 156	8,7
C	9 748	130	128	42 157	8 418	8 962	5,0
Total	23 116	261	259	126 871	21 212	22 434	6,0
Examens professionnels							
A	856	0	0	3 421	808	807	4,2
В	I 807	0	0	13 187	1 517	I 472	8,7
C	982	0	0	4 055	638	632	6,4
Total	3 645	0	0	20 663	2 963	2 911	7,0
Unique							
A	1 251	0	0	9 129	1 214	I 225	7,5
В	263	0	0	583	117	115	5,0
C	866	373	355	6 221	I 088	1 105	5,7
Total	2 380	373	355	15 933	2 419	2 445	6,6
3e concours							
A	I 684	0	0	6 102	1 199	I 454	5,1
Total	I 684	0	0	6 102	1 199	I 454	5,1
Titularisation							
A	3 968	0	0	11 862	4 810	4 956	2,5
В	1 128	0	0	1 791	797	808	2,2
C	7 206	0	0	8 646	6 797	6 927	1,3
Total	12 302	0	0	22 299	12 404	12 691	1,8
Total ensemble des concours	94 886	5 180	4 546	770 620	95 802	105 086	8,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

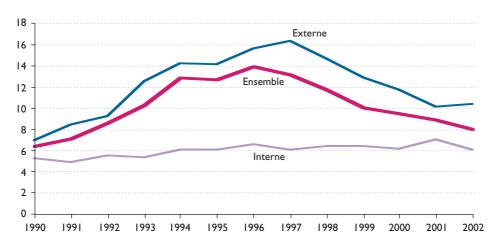
Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 7-1 : Les recrutés par type de concours



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique 7-2 : Taux de sélectivité de l'ensemble des concours et des concours externes et internes



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 7-3 : Taux de sélectivité des concours uniques et examens professionnels



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

7-2 Profil des candidats

es concours externes représentent 60 % des recrutements. Plus de la moitié des postes proposés sont de catégorie A, dont 87 % dans l'enseignement. Les postes de catégorie B et C représentent respectivement I I % et 29 % du total des recrutements aux concours externes. Dans la catégorie C, 19 % des recrutements s'effectuent maintenant sans concours.

Parmi les personnes recrutées en A, 69 % sont des femmes, essentiellement enseignantes. Elles sont moins nombreuses en catégorie B (54 %) et seulement 46 % des recrutées en catégorie C. Par rapport aux postes offerts, le nombre de candidats à se présenter aux concours de niveau B et C est plus important que pour ceux de catégorie A et la sélectivité est plus forte.

Les concours externes permettent d'accueillir 81 % de personnes extérieures à l'administration. Il faut toutefois noter que sont reçus à ces concours externes des agents qui travaillent déjà dans la fonction publique : 5 % sont titulaires de la fonction publique de l'État, 12 % sont des agents contractuels, quelques-uns appartiennent à l'une des deux autres fonctions publiques.

Le niveau de diplôme des lauréats aux concours externes reste très élevé: sept

admis sur dix possèdent au moins une licence. Pour les concours ouverts aux candidats titulaires du baccalauréat, la moitié des personnes recrutées est titulaire d'un diplôme au moins égal à la licence alors que 17 % ne disposent que du baccalauréat. 65 % des recrutés en catégorie C sont bacheliers alors que le niveau de diplôme exigé est celui du brevet.

Les dispositifs de titularisation

La loi du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire propose aux agents non-titulaires trois voies d'accès aux corps de fonctionnaires : les concours réservés, les examens professionnels et les recrutements sans concours. En 2001, les premières opérations se sont concentrées sur les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, où 5 400 agents ont été titularisés.

En 2002, tous les ministères ont mis en place les mesures de titularisation. Ils ont offert 12 300 postes répartis entre les catégories A (3 922 postes), B (1 128 postes) et C (7 200 postes). Au final, 13 000 personnes ont été titularisées, plus de la moitié en catégorie C et notamment par le biais des recrutements sans concours (6 100 personnes). La procédure de titularisation se poursuit en 2003, où environ 9 000 contractuels devraient en bénéficier.

III Définitions et méthodes

Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, certains concours de catégorie C sont ouverts sans conditions de diplôme ou de formation.

Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité, ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

Les concours uniques sont ouverts aux candidats exerçant ou non une activité au sein des services publics (par exemple, pour le recrutement de chercheurs ou d'ouvriers professionnels).

Les troisièmes concours sont ouverts aux candidats qui justifient d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

Les examens professionnels, réservés aux fonctionnaires de l'État, permettent, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.

Les concours de titularisation sont ouverts dans le cadre de plans de résorption de l'emploi précaire.

La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin » relative à la résorption de l'emploi précaire prévoit notamment l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans et des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle de rémunération.

Les concours de l'enseignement concernent les enseignants stricto sensu et autres professions de l'enseignement : inspecteur, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation, personnels d'éducation de la protection judiciaire de la jeunesse, personnels d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire.

Profil des candidats 7-2

Tableau 7-8: ENSEMBLE DES CONCOURS EN 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours d	e catégorie A	Concours d	e catégorie B	Concours d	Concours de catégorie C		Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement	Total	Dont recrutement sans concours	Total général	Dont enseigne- ment	
Postes offerts	49 917	40 527	12 919	370	32 050	9 032	94 886	40 897	
Total inscrits - hommes - femmes	448 238 192 545 255 693	271 940 98 756 173 184	239 561 87 070 152 491	5 257 1 653 3 604	425 691 162 026 263 665	84 159 23 362 60 797	1 113 490 441 641 671 849	100 409	
Total présents — hommes — femmes	331 369 144 380 186 989	199 108 71 243 127 865	1 60 985 58 922 102 063	3 403 1 100 2 303	278 266 104 148 174 118	36 465 7 770 28 695	770 620 307 450 463 170	72 343	
Total admis — hommes — femmes	49 561 17 957 31 604	40 944 13 389 27 555	1 2 096 5 038 7 058	360 133 227	34 145 12 807 21 338	10 081 1 682 8 399	95 802 35 802 60 000	13 522	
Total recrutés — hommes — femmes — non renseigné	55 763 19 192 36 571 0	46 611 14 378 32 233 0	13 283 5 486 7 797 0	401 149 252 0	36 040 13 980 21 118 942	9 274 1 415 6 917 942	105 086 38 658 65 486 942	14 527 32 485	
Sélectivité	6,7	4,9	13,3	9,5	8,1	3,6	8,0	4,9	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-9 : CONCOURS EXTERNES EN 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A		Concours d	Concours de catégorie B		Concours de catégorie C		Ensemble des concours	
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement	Total	Dont recrutement sans concours	Total général	Dont enseigne- ment	
Postes offerts	32 912	28 651	5 599	308	13 248	2 899	51 759	28 959	
Total inscrits - hommes - femmes	343 328 143 829 199 499	206 232 70 461 135 771	177 893 67 062 110 831	5 067 1 536 3 531	355 876 137 836 218 040	78 018 22 718 55 300	877 097 348 727 528 370	211 299 71 997 139 302	
Total présents — hommes — femmes	249 584 105 685 143 899	148 578 49 450 99 128	111 981 42 755 69 226	3 261 1 012 2 249	217 187 83 975 133 212	30 324 7 126 23 198	578 752 232 415 346 337	151 839 50 462 101 377	
Total admis — hommes — femmes	32 573 10 754 21 819	28 368 8 542 19 826	5 828 2 647 3 181	331 116 215	1 7 204 8 560 8 644	4 439 3 328	55 605 21 961 33 644	28 699 8 658 20 041	
Total recrutés — hommes — femmes — non renseigné	38 005 11 754 26 251 0	33 453 9 351 24 102 0	6 732 3 105 3 627 0	376 133 243 0	18 414 9 661 8 489 264	3 532 911 2 357 264	63 151 24 520 38 367 264	33 829 9 484 24 345 0	
Sélectivité	7,7	5,2	19,2	9,9	12,6	6,8	10,4	5,3	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

7-2 Profil des candidats

Tableau 7-10 : CONCOURS INTERNES EN 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours d	Concours de catégorie A		Concours de catégorie B		Ensemble des concours		
	Total	Dont enseignement	Total	Dont enseignement	- Concours de catégorie C	Total général	Dont enseignement	
Postes offerts	9 246	7 256	4 122	62	9 748	23 116	7 318	
Total inscrits	66 923	43 510	43 199	190	48 618	158 740	43 700	
hommes	31 345	19 748	13 839	117	12 870	58 054	19 865	
femmes	35 578	23 762	29 360	73	35 748	100 686	23 835	
Total présents	51 271	34 302	33 443	142	42 157	126 871	34 444	
hommes	24 361	15 562	10 888	88	10 624	45 873	15 650	
femmes	26 910	18 740	22 555	54	31 533	80 998	18 794	
Total admis	8 957	7 159	3 837	29	8 418	21 212	7 188	
hommes	3 614	2 666	I 404	17	2 181	7 199	2 683	
femmes	5 343	4 493	2 433	12	6 237	14 013	4 505	
Total recrutés	9 3 1 6	7 348	4 156	25	8 962	22 434	7 373	
hommes	3 733	2 724	1 441	16	2 295	7 469	2 740	
femmes	5 583	4 624	2 715	9	6 667	14 965	4 633	
Sélectivité	5,7	4,8	8,7	4,9	5,0	6,0	4,8	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-11: EXAMENS PROFESSIONNELS EN 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours de catégorie A	Concours de catégorie B	Concours de catégorie C	Ensemble des concours
Postes offerts	856	I 807	982	3 645
Total inscrits	4 126	15 883	4 437	24 446
hommes	2 095	5 588	4 191	11 874
femmes	2 031	10 295	246	12 572
Total présents	3 421	13 187	4 055	20 663
hommes	I 770	4 747	3 820	10 337
femmes	1 651	8 440	235	10 326
Total admis	808	1 517	638	2 963
hommes	402	763	587	I 752
femmes	406	754	51	1 211
Total recrutés	807	I 472	632	2 911
hommes	395	716	581	I 692
- femmes	412	756	51	1 219
Sélectivité	4,2	8,7	6,4	7,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Profil des candidats 7-2

Tableau 7-12 : CONCOURS UNIQUES EN 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours d	le catégorie A	- Concours de	Concours de -	Ensemble	des concours
	Total	Dont enseignement	catégorie B	catégorie C	Total général	Dont enseignement
Postes offerts	I 25I	85	263	866	2 380	85
Total inscrits - hommes - femmes	9 440	267	639	7 772	17 851	267
	5 812	189	177	6 193	12 182	189
	3 628	78	462	1 579	5 669	78
Total présents — hommes — femmes	9 129	217	583	6 22 I	15 933	217
	5 625	162	159	4 827	10 611	162
	3 504	55	424	1 394	5 322	55
Total admis - hommes - femmes	I 214	77	117	I 088	2 419	77
	755	59	50	764	1 569	59
	4 59	18	67	324	850	18
Total recrutés — hommes — femmes	I 225	76	11 5	1 105	2 445	76
	754	59	50	788	1 592	59
	471	17	65	317	853	17
Sélectivité	7,5	2,8	5,0	5,7	6,6	2,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-13: TITULARISATIONS EN 2002. Répartition du nombre de postes, d'inscrits, de candidats présents, admis et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	Concours d	e catégorie A		Concours of	le catégorie C	Ensemble	des concours
	Total	Dont enseignement	Concours de catégorie B	Total	Dont recrutement sans concours	Total général	Dont enseigne-ment
Postes offerts	3 968	2 920	1 128	7 206	6 133	12 302	2 920
Total inscrits	16 712	15 055	I 947	8 988	6 141	27 647	15 055
- hommes	7 540	6 777	404	936	644	8 880	6 777
- femmes	9 172	8 278	I 543	8 052	5 497	18 767	8 278
Total présents	11 862	10 351	l 791	8 646	6 141	22 299	10 351
- hommes	5 501	4 816	373	902	644	6 776	4 816
- femmes	6 361	5 535	1 418	7 744	5 497	15 523	5 535
Total admis	4 810	4 210	797	6 797	5 642	12 404	4 210
- hommes	2 134	I 855	174	715	571	3 023	I 855
- femmes	2 676	2 355	623	6 082	5 071	9 381	2 355
Total recrutés	4 956	4 354	808	6 927	5 742	12 691	4 354
- hommes	2 217	1 938	174	655	504	3 046	I 938
- femmes	2 739	2 416	634	5 594	4 560	8 967	2 416
- non renseigné	0	0	0	678	678	678	0
Sélectivité	2,5	2,5	2,2	1,3	1,1	1,8	2,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

7-2 Profil des candidats

Tableau 7-14: TROISIÈME CONCOURS EN 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

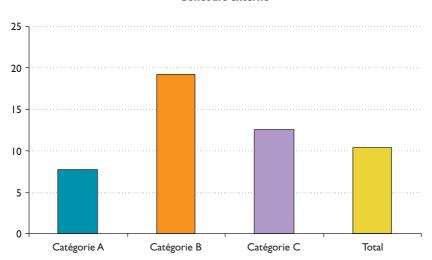
	Concours	de catégorie A	Ensemble	des concours
	Total	Dont enseignement	Total général	Dont enseignement
Postes offerts	tes offerts I 684		I 684	I 600
Total inscrits	7 709	6 857	7 709	6 857
— hommes	I 924	I 567	I 924	1 567
— femmes	5 785	5 290	5 785	5 290
Total présents	6 102	5 641	6 102	5 641
hommes	I 438	1 239	I 438	I 239
— femmes	4 664	4 402	4 664	4 402
Total admis	I 199	1 115	1 199	1 115
hommes	298	256	298	256
— femmes	901	859	901	859
Total recrutés	I 454	I 365	I 454	I 365
— hommes	339	295	339	295
— femmes	1 115	I 070	1 115	1 070
Sélectivité	5,1	5,1	5,1	5,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

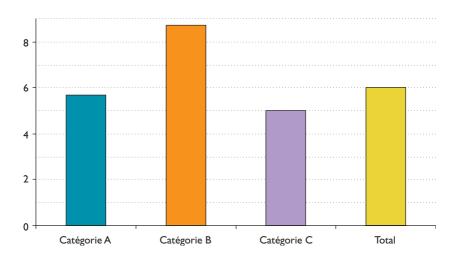
Profil des candidats 7-2

Graphique 7-4 : Sélectivité par type de concours et par catégorie hiérarchique en 2002

Concours externe



Concours interne



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

7-2 Profil des candidats

Tableau 7-15: Origine statutaire des candidats effectivement recrutés pour l'ensemble des concours en 2002

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total
Catégorie A	4 330	18	12	4 360
Catégorie B	5 341	1 523	31	6 895
Catégorie C	202	3 723	7 903	11 828
Catégorie inconnue	161	875	955	1 991
Total titulaires de l'État	10 034	6 139	8 901	25 074
Agents contractuels	9 451	I 906	12 545	23 902
Collectivités locales	152	64	96	312
Fonction hospitalière	612	212	21	845
Candidats extérieurs	30 455	4 047	12 811	47 313
Origine non renseignée	5 059	915	I 666	7 640
Total général	55 763	13 283	36 040	105 086

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-16 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours externes en 2002

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total
Catégorie A	475	12	I	488
Catégorie B	556	50	2	608
Catégorie C	96	882	800	I 778
Catégorie inconnue	0	0	55	55
Total titulaires de l'État	I 127	944	858	2 929
Agents contractuels	2 380	700	3 495	6 575
Collectivités locales	85	44	19	148
Fonction hospitalière	567	177	5	749
Candidats extérieurs	29 051	3 983	12 372	45 406
Origine non renseignée	4 795	884	I 665	7 344
Total général	38 005	6 732	18 414	63 151

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Profil des candidats 7-2

Tableau 7-17 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours internes en 2002

Origine des candidats admis	Concours niveau A	Concours niveau B	Concours niveau C	Total
Catégorie A	2 618	6	10	2 634
Catégorie B	4 644	166	26	4 836
Catégorie C	106	2 670	6 508	9 284
Catégorie inconnue	146	875	374	1 395
Total titulaires de l'État	7 514	3 717	6 918	18 149
Agents contractuels	1 712	392	I 953	4 057
Collectivités locales	64	20	74	158
Fonction hospitalière	26	27	8	61
Candidats extérieurs	0	0	9	9
Total général	9 3 1 6	4 156	8 962	22 434

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

7-2 Profil des candidats

Tableau 7-18 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie en 2002 pour l'ensemble des concours

	Bac -	+ 3	Bac + 2		Ва	С	BEPC	(I)	Sans di	plôme	Ensemble (2)	
	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total
Externe												
Catégorie A	69,4	36 380	38,0	482	41,9	43	50,0	6	72,6	1 094	69,1	38 005
Catégorie B	55,5	2 761	54,8	1 851	38,0	1 158	42,9	21	66,2	201	53,9	6 732
Catégorie C et D	52,2	1 512	50,4	1 669	41,5	4 542	38,8	2 477	61,1	I 707	46,8	18 414
Dont recrutement sans concours	100,0	3	74,3	74	73,8	130	62,4	314	63,2	76	72,1	3 532
Total	67,8	40 653	50,9	4 002	40,8	5 743	38,9	2 504	65,6	3 002	61,0	63 151
Interne												
Catégorie A	56,2	3 599	40,2	448	53,9	356	36,1	72	72,I	3 542	59,9	9 316
Catégorie B	57,0	228	62,9	337	64,8	863	71,2	590	69,3	303	65,3	4 156
Catégorie C et D	64,4	87	79,8	253	69,3	749	58,3	I 375	62,5	1 087	74,4	8 962
Total	56,4	3 914	57,2	I 038	64,5	I 968	61,2	2 037	69,8	4 932	66,7	22 434
Sélection professionnelle												
Catégorie A	51,3	372	48,3	58	54,5	77	60,0	10	73,3	15	51,1	807
Catégorie B	74,2	31	69,8	53	60,4	Ш	32,0	50	60,0	15	51,4	I 472
Catégorie C et D						- 1	25,0	8	50,0	4	8,1	632
Total	53,I	403	58,6	Ш	57,7	189	35,3	68	64,7	34	41,9	2 911
Unique												
Catégorie A	38,4	I 225									38,4	1 225
Catégorie B	50,0	2	57,1	112		I					56,5	115
Catégorie C et D		- 1	61,3	31	57,1	282	14,8	549	30,1	186	28,7	1 105
Total	38,4	I 228	58,0	143	56,9	283	14,8	549	30,I	186	34,9	2 445
Titularisation												
Catégorie A	59,1	2 723	46, I	473	10,0	10		2	50,2	267	55,3	4 956
Catégorie B	78,5	65	51,4	144	64,5	110	31,8	22	23,8	21	78,5	808
Catégorie C et D	61,5	13	77,8	18	78,0	59	66,3	104	69,8	106	89,5	6 927
Dont recrutement sans concours	100,0	1	100,0	1	33,3	3	66,7	6	81,4	43	90,0	5 742
Total	59,6	2 801	48,2	635	65,9	179	59,4	128	54,I	394	74,6	12 691
3e concours												
Catégorie A	74,9	924	76,9	247	85,7	7	100,0	I	82,2	275	76,7	I 454
Total	74,9	924	76,9	247	85,7	7	100,0	I	82,2	275	76,7	I 454
Total général	65,8	49 923	53,I	6 176	47,9	8 369	45,4	5 287	67,2	8 823	62,9	105 086

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽I) BEPC, CAP et BEP.

⁽²⁾ Le niveau de diplôme n'est pas connu pour 25 % des candidats.

Profil des candidats 7-2

Tableau 7-19: Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie hors Éducation nationale en 2002

	Bac -	+ 3	Bac -	+ 2	Ba	С	BEPC	(I)	Sans diplôme		Ensemb	le (2)
	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes	Total						
Externe												
Catégorie A	48,2	3 184	40,7	312	45,5	22	50,0	6	66,7	3	47,6	3 527
Catégorie B	55,0	2 584	43,1	1 115	36,9	881	66,7	3	66,2	195	48,9	4 952
Catégorie C	51,9	1 488	50,1	1 592	41,5	4 418	39,7	2 321	61,4	I 680	43,4	14 149
Dont recrutement sans concours	100,0	3	74,3	74	73,8	130	62,4	314	63,2	76	68,6	1 471
Total	51,4	7 256	46,5	3 019	40,7	5 321	39,7	2 330	61,9	I 878	45,3	22 628
Interne												
Catégorie A	45,4	626	46,5	155	52,5	276	38,9	54	41,8	98	43,7	1 520
Catégorie B	59,0	205	64,0	292	66,8	790	76,2	512	71,4	273	59,0	2 835
Catégorie C	65,8	76	80,5	215	70,1	669	59,6	1 209	64,I	934	71,2	4 863
Total	50,2	907	65,3	662	65,8	I 735	63,7	1 775	64,0	I 305	62,9	9 218
Sélection professionnelle												
Catégorie A	47,4	232	20,6	34	38,1	42	25,0	4	50,0	8	45,3	583
Catégorie B	84,6	13	73,3	45	60,2	88	40,9	22	88,9	9	44,3	1 160
Catégorie C						- 1	25,0	8	50,0	4	4,9	528
Total	49,4	245	50,6	79	52,7	131	35,3	34	66,7	21	35,4	2 271
Unique												
Catégorie A	41,9	494									41,9	494
Catégorie B	50,0	2	57,1	112		- 1					56,5	115
Catégorie C		- 1	61,3	31	57,1	282	14,8	549	30,1	186	28,9	1 097
Total	41,9	497	58,0	143	56,9	283	14,8	549	30,1	186	34,5	I 706
Titularisation												
Catégorie A	49,1	758	44,1	Ш	11,1	9		2	20,0	5	47,9	955
Catégorie B	87,0	23	34,2	79	47,2	36	20,0	15	27,8	18	46,2	186
Catégorie C	70,0	10	92,9	14	82,I	39	59,6	57	72,0	93	81,2	773
Dont recrutement sans concours	100,0	1	100,0	1	33,3	3	66,7	6	81,4	43	83,9	597
Total	50,4	791	43,6	204	59,5	84	50,0	74	62,9	116	61,2	I 914
3e concours												
Catégorie A	39,1	46	25,0	4	50,0	2				2	37,0	54
Total	39,I	46	25,0	4	50,0	2				2	37,0	54
Total général	50,6	9 742	49,9	4 111	47,5	7 556	45,9	4 762	61,0	3 508	49,3	37 791

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽I) BEPC, CAP et BEP.

⁽²⁾ Le niveau de diplôme n'est pas connu pour 21 % des personnes recrutées.

7-3 Les recrutements par ministère

lus de la moitié des recrutements ont **lieu à l'Éducation nationale**. À la session 2002, près de 23 000 professeurs ont été reçus aux concours de l'enseignement du second degré (3 000 pour l'agrégation et 20 000 pour le CAPES), et 20 150 professeurs des écoles aux concours du premier degré. Le ministère de l'Intérieur poursuit l'embauche des gardiens de la paix (6 200), celui de la Justice, des surveillants de l'administration pénitentiaire (800) et des greffiers des services judiciaires (800). Au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, la direction générale des impôts a recruté 700 inspecteurs, 900 contrôleurs et 850 agents de constatation ou d'assiette des impôts. La direction du Trésor a embauché 1 100 contrôleurs et I 500 agents de recouvrement du Trésor.

Le ministère de l'Éducation nationale reste le principal utilisateur des concours déconcentrés. En 2002, 15 700 professeurs des écoles ont été recrutés au niveau des académies. Les maîtres ouvriers et les ouvriers professionnels, les ouvriers d'entretien et d'accueil, les personnels paramédicaux et les secrétaires d'administration scolaire et universitaire sont recrutés par concours déconcentrés, soit environ 4 000 personnes. Mais d'autres ministères organisent également des recrutements déconcentrés: au ministère de l'Intérieur, adjoints administratifs de préfecture, gardiens de la paix et secrétaires administratifs de préfecture

ont été embauchés au niveau déconcentré. À la Culture, 300 agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage ont été recrutés ainsi. Le ministère de l'Équipement a recruté de la même manière près de I 400 personnels techniques. Aux concours déconcentrés proprement dits s'ajoutent des recrutements organisés au niveau national mais destinés à pourvoir des postes dans une région précise (le plus souvent la région Îlede-France). Le ministère de l'Économie et des Finances a réalisé 28 % de ses recrutements externes de cette façon : agents de constatation ou d'assiette, inspecteurs et contrôleurs des impôts, agents de recouvrement et contrôleurs du Trésor. En 2002, des recrutements dits communs ou interministériels pour l'accès aux corps de secrétaires administratifs, d'adjoints administratifs d'administration centrale ou des services déconcentrés ont été organisés. Certains ministères se sont regroupés pour effectuer ensemble leurs recrutements pour l'accès à un même corps (Justice, Équipement, Défense). Audelà des recrutements de la filière administrative, des concours de conducteurs d'automobile. d'ouvriers professionnels et d'infirmiers ont été ainsi organisés. De même, le ministère du Travail organise les concours d'inspecteurs et de contrôleurs du travail en interministériel avec les ministères de l'Agriculture et de l'Équipement.

III Définitions et méthodes

Pour chacune des administrations, on a recensé les concours du ministère et des établissements publics sous sa tutelle.

Affaires étrangères : y compris Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Agriculture : y compris Office national des forêts (ONF), office Interprofessionnel des céréales (Onic).

Défense : y compris Anciens combattants, Institution nationale des Invalides (Ini), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac).

Économie, finances et industrie : y compris Caisse des dépôts et consignations (CDC), Industrie.

Emploi solidarité : y compris Institut national des jeunes sourds (INJS), Institut national des jeunes aveugles (Inja).

Équipement, transports, logement : y compris Institut géographique national (IGN), Météo France, Mer. Services Premier ministre : y compris 3^e concours.

Établissements publics scientifiques et techniques: Institut national de la recherche agronomique (Inra), en Informatique et en automatique (Inria), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (Ined), Institut de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (Cemagref).

Concours communs-concours interministériels : Il s'agit de concours organisés par plusieurs ministères, les candidats passent une seule série d'épreuves.

Les recrutements par ministère 7-3

Tableau 7-20 : Répartition par administration des candidats effectivement recrutés par type de concours en 2002

Ministères	Concours externe	Concours interne	Concours unique	Sélection professionnelle	Titularisation	3 e concours	Total
Concours interministériels	2 117	394	564	Ш		54	3 140
Affaires étrangères	117	83	1	38	22		261
Agriculture	797	698	53	91	I 274		2 913
Aviation civile	360	243		37	60		700
Culture	517	254		19	35		825
Défense	1 282	620	401	57	124		2 484
Économie, finances et industrie	5 644	1 572	47	273	39		7 575
Éducation nationale	39 225	13 033	8	655	10 799	I 400	65 120
Emploi et solidarité	175	84	13	130	103		505
Équipement	3 264	751	48	I 024			5 087
Intérieur	6 079	2 557	78	174	39		8 927
lustice	2 264	I 668	123	372	133		4 560
Premier ministre	13	12	6	9	27		67
EPST	1 297	465	1 103	21	36		2 922
Total	63 151	22 434	2 445	2 911	12 691	I 454	105 086

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-21 : Répartition par administration des candidats recrutés par concours interministériels en 2002

Composition	Postes			Recrutés			
Concours communs- concours interministériels	offerts	Concours externe	Concours interne	Examen professionnel	Concours unique	3 ^e concours	Total
Ena	116	58	47	0	0	П	116
Ira	659	408	232	0	0	43	683
Affaires étrangères	7	7	3	0	0	0	10
Agriculture	183	189	1	2	0	0	192
Culture	71	69	1	3	П	0	84
Défense	336	4	2	0	530	0	536
Économie, finances et industrie	74	57	12	0	0	0	69
Éducation nationale	413	566	0	4	0	0	570
Emploi et solidarité	122	80	72	0	0	0	152
Équipement	145	127	3	0	Ш	0	141
Intérieur	391	539	18	2	0	0	559
lustice	7	4	3	0	0	0	7
Outre-mer	1	1	0	0	0	0	I
Premier ministre	16	8	0	0	12	0	20
Total	2 541	2 117	394	П	564	54	3 140

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7-3 Les recrutements par ministère

Tableau 7-22 : Les recrutements externes des concours déconcentrés ou nationaux à affectation régionale en 2002

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Concours interministériels	961	56 550	40 222	979	I 307	41,1
Agriculture	192	6 760	989	187	237	5,3
Culture	151	0	0	0	283	0,0
Défense	589	19 864	14 393	785	785	18,3
Économie, finances et industrie	1 207	25 114	17 051	1 149	1 587	14,8
Éducation nationale	15 364	153 827	88 168	16 621	19 780	5,3
dont enseignement	11 200	71 599	50 440	11 229	15 700	4,5
Emploi et solidarité	64	2 196	1 259	65	77	19,4
Équipement	991	35 858	27 411	868	I 988	31,6
Intérieur	624	25 207	17 018	932	932	18,3
Justice	240	16 113	16 113	187	378	86,2
Total concours déconcentrés	20 383	341 489	222 624	21 773	27 354	10,2
Total ensemble concours	51 759	877 097	578 752	55 605	63 151	10,4
% concours déconcentrés	39,4	38,9	38,5	39,2	43,3	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 7-23 : Les recrutements internes des concours déconcentrés ou nationaux à affectation régionale en 2002

	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
Agriculture	330	1 012	940	330	363	2,8
Culture	25	430	378	25	25	15,1
Défense	395	3 181	2 507	411	412	6, l
Économie, finances et industrie	342	2 266	1 711	342	350	5,0
Éducation nationale	8 073	39 800	33 162	7 539	8 013	4,4
dont enseignement	3 360	9 296	6 9 1 8	3 341	3 420	2,1
Emploi et solidarité	35	409	233	27	36	8,6
Équipement	216	1 657	1 361	201	267	6,8
Intérieur	I 242	10 647	9 337	1 339	1 461	7,0
Total concours déconcentrés	10 658	59 402	49 629	10 214	10 927	4,9
Total ensemble concours	23 116	158 740	126 871	21 212	22 434	6,0
% concours déconcentrés	46,1	37,4	39,1	48,2	48,7	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les recrutements par ministère 7-3

Tableau 7-24 : Concours externes 2002 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200

Libellé	Poste offert	Inscrit	s Présent	s Admis	Recrutés	Sélectivité
Catégorie A						
Professeurs certifiés et assimilés	14 330	87 683	67 674	14 039	14 634	4,8
Professeur des écoles	11 200	71 599	50 440	11 229	15 700	4,5
Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré	2 080	25 077	15 222	2 063	2 063	7,4
Conseillers principaux d'éducation	600	12 246	8 490	600	622	14,2
Élèves d'instituts régionaux d'administration	384	5 524	2 822	384	408	7,3
Inspecteur du Trésor	319	5 053	2 792	320	320	8,7
Ingénieurs d'études au ministère de l'Éducation nationale	294	17 015	16 860	281	281	60,0
Inspecteurs des impôts	271	6 069	3 296	248	430	13,3
Ingénieurs d'études au CNRS	249	9 263	8 941	245	245	36,5
Ingénieurs des travaux publics de l'État	235	7 741	7 213	223	223	32,3
Catégorie B						
Contrôleurs du Trésor	788	23 285	16 355	791	791	20,7
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	429	20 298	13 784	483	566	28,5
Techniciens de recherche et formation Éducation nationale	427	3 485	2 031	398	398	5,1
Infirmiers(ères)	371	1 661	1 273	284	284	4,5
Technicien de la recherche au CNRS	267	5 659	5 313	263	263	20,2
Greffiers des services judiciaires	250	5 103	2 945	250	350	11,8
Lieutenants de la Police nationale	247	3 495	2 989	437	444	6,8
Éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse	230	2 391	1 661	230	247	7,2
Contrôleurs des impôts	223	16 496	11 524	224	457	51,4
Techniciens supérieurs d'études et de fabrication Défense	190	1 992	729	240	240	3,0
Catégorie C						
Gardiens de la Paix	2 814	41 524	20 821	5 184	5 184	4,0
Agents de recouvrement du Trésor	1 567	21 738	14 802	1 532	I 532	9,7
Adjoints administratifs	1 562	105 504	75 850	1 803	2 314	42,I
Ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement	I 498	40 093	7 756	3 611	1 797	2,1
Duvriers professionnels	1 002	6 300	4 853	702	741	6,9
Agents d'exploitation des travaux publics de l'État	684	14 169	12 487	545	1 345	22,9
Surveillants de l'administration pénitentiaire	529	11 101	8 164	911	764	9,0
Agents administratifs	459	29 065	18 116	397	654	45,6
Maîtres ouvriers	368	2 550	1 978	262	248	7,5
Adjoints techniques recherche et formation à l'Éducation nationale	274	2 304	I 682	239	232	7,0
Agents de constatation ou d'assiette des impôts	131	17 256	12 510	274	824	45,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

7-3 Les recrutements par ministère

Tableau 7-25 (I^{re} partie) : Ensemble des concours 2002 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200

Catégorie	Libellé	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admis	Recrutés	Sélectivité
A	Professeur certifié et assimilé	18 950	114 197	87 324	19 292	19 934	4,5
	Professeur des écoles	15 360	86 188	61 763	15 338	20 152	4,0
	Professeur agrégé de l'enseignement du second degré	2 980	39 001	25 602	2 965	2 965	8,6
	Conseiller principal d'éducation		14 928	10 592	1 021	I 068	10,4
	Personnel de direction de 2e catégorie de l'Éducation nationale	840	2 373	2 331	840	785	2,8
	Ingénieur d'études au ministère de l'Éducation nationale	673	19 004	18 762	546	546	34,4
	Élève d'instituts régionaux d'administration	659	7 773	3 900	659	683	5,9
	Attaché d'administration scolaire et universitaire	479	6 240	3 054	363	403	8,4
	Inspecteur du Trésor	426	6 019	3 539	426	426	8,3
	Inspecteur des impôts	398	8 089	4 825	380	667	12,7
	Chargé de recherche au CNRS	355	3 583	3 583	350	350	10,2
	Ingénieur des travaux publics de l'État	306	8 179	7 522	301	301	25,0
	Ingénieur d'études au CNRS	303	9 802	9 428	299	298	31,5
	Professeur de lycée professionnel agricole	272	2 403	I 684	283	386	6,0
	Assistant ingénieurs au ministère de l'Éducation nationale	257	8 855	5 385	219	219	24,6
	Directeur de recherche au CNRS	257	1 571	1 571	257	257	6,1
	Conseiller d'orientation psychologue		2 464	1 563	286	284	5,5
	Ingénieur du contrôle de la navigation aérienne	243	854	854	238	238	3,6
	Attaché administratif stagiaire des services déconcentrés du ministère de l'Équipement et du Logement	235	3 698	2 276	228	305	10,0
	Attaché principal 2e classe administration scolaire et universitaire	210	905	623	210	212	3,0
	Professeur certifié de l'enseignement agricole	206	3 075	2 147	218	320	9,8
	Assistant ingénieurs au CNRS	205	5 780	5 433	205	203	26,5
В	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire	1 527	30 011	21 645	1 530	I 736	14,1
	Contrôleur du trésor	I 130	25 849	18 227	1 130	1 130	16,1
	Technicien de recherche et formation Éducation nationale	829	5 143	3 656	750	751	4,9
	Greffier des services judiciaires	783	7 301	4 642	683	783	6,8
	Infirmier(ère)	722	2 420	1 910	479	494	4,0
	Contrôleur des impôts	501	19 968	14 228	508	886	28,0
	Lieutenant de la Police nationale	370	4 099	3 497	590	601	5,9
	Assistant technique des travaux publics de l'État	365	4 488	2 645	328	517	8,1
	Contrôleur des travaux publics de l'État	318	3 827	2 359	297	306	7,9
	Technicien supérieur d'études et de fabrication Défense	308	2 689	1 307	345	345	3,8
	Contrôleur des Douanes	283	9 956	5 302	287	285	18,5
	Technicien de la recherche au CNRS	283	5 826	5 443	279	279	19,5
	Secrétaire administratif de préfecture	270	15 343	10 196	254	401	40,1
	Secrétaire administratif des services déconcentrés de l'Équipement	266	10 859	7 628	254	260	30,0
	Secrétaire de classe exceptionnelle administration scolaire et universitaire	231	I 856	I 639	239	229	6,9
	Éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse	230	2 391	1 661	230	247	7,2
	Secrétaire administratif des services déconcentrés de la Défense	196	5 061	3 210	248	248	12,9

Les recrutements par ministère 7-3

Tableau 7-25 (fin) : Ensemble des concours 2002 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200

C	Adjoint administratif	7 819	140 212	106 613	8 375	9 330	12,7
	Gardien de la paix	4 690	45 132	23 638	6 219	6 219	3,8
	Ouvrier d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement	4 297	43 312	10 975	6 744	4 166	1,6
	Agent administratif	2 854	31 635	20 686	2 743	3 090	7,5
	Ouvrier professionnel	2 235	9 910	7 897	I 334	1 388	5,9
	Agent de recouvrement du Trésor	1 579	21 823	14 862	1 543	1 543	9,6
	Agent d'exploitation des travaux publics de l'État	684	14 169	12 487	545	1 345	22,9
	Maître ouvrier	647	4 544	3 750	469	464	8,0
	Surveillant de l'administration pénitentiaire	529	11 101	8 164	911	764	9,0
	Adjoint technique recherche et formation à l'Éducation nationale	513	4 073	3 412	463	456	7,4
	Ouvrier professionnel de la Défense	423	5 444	4 448	651	651	6,8
	Adjoint administratif d'administration centrale	374	9 468	5 190	347	395	15,0
	Agent technique recherche et formation à l'Éducation nationale	367	1 989	I 604	304	304	5,3
	Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État	360	I 722	I 633	304	298	5,4
	Agent des services techniques	279	4 235	1 131	205	270	5,5
	Agent de constatation des Douanes	260	24 528	13 486	260	451	51,9
	Ouvrier entretien et accueil établissement enseignement agricole	250	1 310	643	250	347	2,6
	Premier surveillant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire	216	2 217	1 997	216	216	9,2
	Agent de constatation ou d'assiette des impôts	146	17 313	12 561	289	852	43,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

L'ensemble de ces concours porte sur 89 % des admis sur liste principale et sur 89 % des agents recrutés.

7-4 Recrutement niveau attaché

ans la fonction publique de l'État, la session 2003 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (Ira) se caractérise par une quasi-stabilité du nombre des candidats inscrits et présents aux concours de la filière « généraliste » et, pour la deuxième année consécutive, par une nette augmentation des inscrits et des présents aux concours de la filière « informatique » (respectivement + 38 % et + 74 % par rapport à la session 2002 pour la filière informatique).

Dans la fonction publique territoriale, la session 2003 des concours d'attachés territoriaux se caractérise par une croissance significative des postes ouverts et des personnes admises (+ 20 %). La sélectivité de ce concours est à un niveau comparable à celui des Ira: six personnes environ se présentent pour un admis.

Comme les années passées, le taux de réussite au concours externe d'accès aux lra est toujours supérieur pour les candidats titulaires d'un diplôme délivré par les instituts d'études politiques (IEP) ou d'un diplôme en droit. Au total, les titulaires d'un diplôme de droit, de sciences

politiques et d'administration publique représentent 75 % des candidats admis.

Bien que le troisième concours et le concours interne soient accessibles sans condition de diplôme, respectivement 88 % et 68 % des admis à ces concours sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

La part des femmes admises à la session 2003 est comparable à celle des années précédentes. Elle s'établit à 46 %, contre, respectivement, à 48 % en 2002 et 45 % en 2001. Cependant, le pourcentage de femmes admises au troisième concours est très nettement supérieur à celui des années passées (47 % contre 35 % en 2002 et 23 % en 2001).

La région Île-de-France totalise 32 % des admis aux concours. Cependant, comme les années précédentes, c'est au concours interne et au troisième concours que le pourcentage d'admis originaires de l'Île-de-France est le plus important. Alors que les admis au concours externe originaires d'Île-de-France représentent environ 25 % du total des admis à ce concours, les admis au concours interne et au troisième concours de cette région représentent respectivement 43 % et 37 %.

III Définitions et méthodes

Sélectivité : rapport du nombre de présents sur le nombre d'admis.

Troisième concours: concours administratif créé par la loi du 27 juillet 1991, réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. Il a été ouvert pour la première fois en 1999 pour les analystes.

Attachés territoriaux : les attachés territoriaux constituent un cadre d'emplois administratifs de catégorie A.

Ils exercent leurs fonctions sous l'autorité des directeurs généraux des services des départements et des régions, des directeurs généraux ou secrétaires des communes ou des directeurs d'établissements publics et, le cas échéant, des directeurs généraux adjoints des départements et des régions, des directeurs généraux adjoints des communes, des directeurs adjoints des établissements publics ou des administrateurs territoriaux en poste dans la collectivité ou l'établissement.

Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel et de l'animation.

Ils sont recrutés par concours interne, externe et troisième concours, et suivent une formation à l'une des quatre écoles nationales d'administration des cadres territoriaux (Enact).

Tableau 7-26: Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis et taux de sélectivité aux concours des instituts régionaux d'administration (Ira)

Années	Concours	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Liste complémentaire	Sélectivité
	Externe	7 064	3 295	918	361	221	9,1
	Interne	1 339	714	408	195	80	3,7
	Troisième concours (1)	224	117	72	30	10	3,9
1998	Analyste externe	98	45	19	16	1	2,8
	Analyste interne	53	37	21	13	3	2,9
	Total	8 778	4 208	I 438	615	315	6,8
	Externe	5 702	2 640	872	331	196	8,0
	Interne	1 401	804	378	176	64	4,5
	Troisième concours (I)	231	139	62	27	6	5,1
1999	Analyste externe	157	54	32	22	0	2,5
	Analyste interne	70	35	21	14	6	2,5
	Analyste 3 e concours (2)	13	8	7	2	2	4,0
	Total	7 574	3 680	I 372	572	274	6,4
	Externe	4 754	2 247	913	345	242	6,5
	Interne	I 467	747	379	184	59	4,0
	Troisième concours (1)	216	104	66	28	7	3,7
2000	Analyste externe	145	33	23	16	0	2,0
	Analyste interne	85	46	37	10	4	4,6
	Analyste 3 e concours (2)	17	5	3	I	I	5,0
	Total	6 684	3 182	I 42 I	584	313	5,4
	Externe	4 368	2 319	825	371	129	6,3
	Interne	I 574	895	300	198	12	4,5
	Troisième concours (1)	207	111	70	30	П	3,7
2001	Analyste externe	114	46	25	14	0	3,3
	Analyste interne	75	38	22	17	2	2,2
	Analyste 3 e concours (2)	13	4	2	- 1	0	4,0
	Total	6 351	3 413	I 244	631	154	5,4
	Externe	5 250	2 735	849	360	157	7,6
	Interne	I 842	887	339	215	39	4, I
	Troisième concours (1)	292	126	74	40	14	3,2
2002	Analyste externe	284	89	46	24	6	3,7
	Analyste interne	86	54	25	17	0	3,2
	Analyste 3 e concours (2)	30	П	6	3	2	3,7
	Total	7 784	3 902	I 339	659	218	5,9
	Externe	5 235	2 584	856	370	76	7,0
	Interne	I 844	850	304	205	34	4, I
	Troisième concours (I)	266	115	77	40	16	2,9
2003	Analyste externe	394	155	34	15	8	10,3
	Analyste interne	64	21	13	9	0	2,3
	Analyste 3 e concours (2)	55	17	8	2	3	8,5
	Total	7 858	3 742	I 292	641	137	5,8

⁽¹⁾ Concours administratif créé par la loi du 27 juillet 1991, réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

⁽²⁾ Concours organisé pour la première fois en 1999.

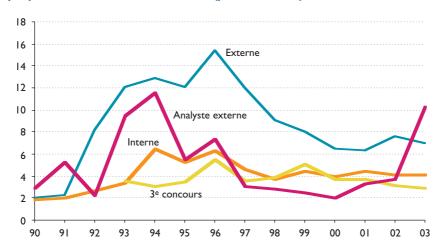
7-4 Recrutement niveau attaché

Tableau 7-27 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis aux concours d'attachés territoriaux

Années	Concours	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
	Externe	I 026	14 145	7 178	751	9,6
1997	Interne	508	4 680	3 204	450	7,1
	Total	I 534	18 825	10 382	1 201	8,6
	Externe	I 402	14 081	7 236	1 135	6,4
1999	Interne	704	4 913	3 235	598	5,4
	Total	2 106	18 994	10 471	I 733	6,0
	Externe	1 312	12 652	7 714	1 175	6,6
2000	Interne	759	5 362	3 753	726	5,2
	Total	2 071	18 014	11 467	1 901	6,0
	Externe	I 284	12 074	7 433	1 055	7,0
2001	Interne	742	5 719	3 850	668	5,8
	Total	2 026	17 793	11 283	I 723	6,5
	Externe	1 391	13 113	7 713	1 193	6,5
2002	Interne	797	6 333	4 050	772	5,2
	Total	2 188	19 446	11 763	I 965	6,0
	Externe	I 682	14 237	9 279	I 456	6,4
2003	Interne	946	6 386	4 526	981	4,6
	Total	2 628	20 623	13 805	2 437	5,7

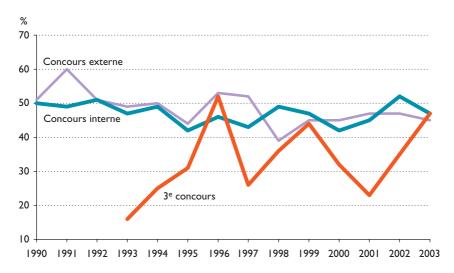
Source: Observatoire de l'emploi public territorial, CNFPT.

Graphique 7-5 : Évolution de la sélectivité (présents-admis) aux concours des Ira



Recrutement niveau attaché 7-4

Graphique 7-6: Évolution du pourcentage de femmes admises aux concours des instituts régionaux d'administration



DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

Tableau 7-28 : Concours des instituts régionaux d'administration. Part des femmes dans les candidats admis

	Concours	externe	Concours	interne	Troisième c	oncours	Total	
Années	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes	Candidats admis	% de femmes
1990	405	51	267	50			672	51
1991	298	60	273	49			571	55
1992	311	51	311	51			622	51
1993	239	49	238	47	25	16	502	47
1994	250	50	126	49	20	25	396	48
1995	311	44	166	42	26	31	503	43
1996	277	53	149	46	23	52	449	50
1997	332	52	177	43	27	26	536	51
1998	361	39	195	49	30	36	586	42
1999	331	45	176	47	27	44	534	45
2000	345	45	184	42	28	32	557	44
2001	371	47	198	45	30	23	599	45
2002	360	47	215	52	40	35	615	48
2003	370	45	205	47	40	47	615	46

7-4 Recrutement niveau attaché

Tableau 7-29 : Concours externes des instituts régionaux d'administration. Taux de réussite selon le type de diplôme des candidats admis au titre de la session 2003

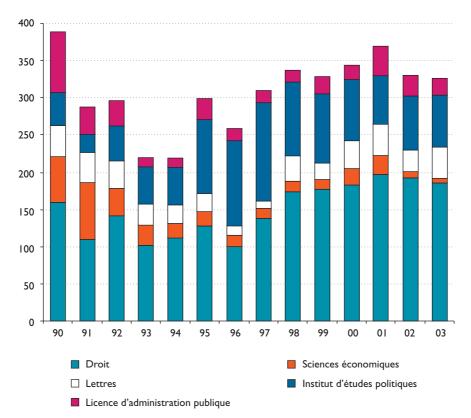
Diplômes	Inscrits	Présents	Admis	Liste complémentaire	Taux de réussite
Droit	2 632	I 337	188	43	14
dont : $DESS - DEA - Doctorat$	822	367	74	9	20
Maîtrise	I 473	789	96	28	12
Licence	337	181	18	6	10
Sciences économiques ou administration économique et sociale	514	223	12	6	5
dont : $DESS - DEA - Doctorat$	58	22	2	3	9
Maîtrise	314	128	5	2	4
Licence	142	73	5	1	7
Lettres et sciences humaines	740	357	43	7	12
dont: DESS $-$ DEA $-$ Doctorat	134	71	17	2	24
Maîtrise	324	163	18	3	П
Licence	282	123	8	2	7
Sciences et techniques	458	197	16	5	8
dont : DESS $-$ DEA $-$ Doctorat	222	98	П	3	П
Maîtrise	145	63	3	2	5
Licence	91	36	2	0	6
Institut d'études politiques	265	126	70	5	56
Administration publique	351	194	18	6	9
dont : Maîtrise	102	51	5	2	10
Licence	249	143	13	4	9
Divers (I)	275	148	23	4	16
Total	5 235	2 582	370	76	13

⁽¹⁾ Comprend également les personnes ne possédant pas l'un des diplômes requis mais qui ont été autorisées à concourir, en fonction de leur formation, par la commission statuant à cet effet.

⁽²⁾ Candidats admis / candidats présents.

Recrutement niveau attaché 7-4

Graphique 7-7 : Concours externes des instituts régionaux d'administration. Niveau de formation des candidats admis



7-4 Recrutement niveau attaché

Tableau 7-30: Concours internes des instituts régionaux d'administration. Répartition des candidats admis selon le niveau de formation

Années	Admis	Lauréats titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire	Lauréats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur
1990	267	28 %	72 %
1991	273	37 %	63 %
1992	311	34 %	66 %
1993	238	49 %	51 %
1994	126	49 %	51 %
1995	166	39 %	61 %
1996	149	37 %	63 %
1997	177	40 %	60 %
1998	195	41 %	59 %
1999	176	54 %	46 %
2000	184	41 %	59 %
2001	198	37 %	63 %
2002	215	32 %	68 %
2003	205	35 %	65 %

DGAFP, bureau du recrutement et de la formation.

Tableau 7-31: Troisième concours d'accès aux instituts régionaux d'administration. Niveau de diplôme des candidats admis

Missass da dintêma			Nombre d'admi	S	
Niveau de diplôme	En 1999	En 2000	En 2001	En 2002	En 2003
Enseignement supérieur	19	22	23	36	35
3 ^e cycle	6	13	П	20	18
2 ^e cycle	11	7	10	14	13
l ^{er} cycle	2	2	2	2	4
Baccalauréat	0	1	0	2	1
Sans diplôme déclaré	2	2	2	2	4
Divers	6	3	5	0	0
Total	27	28	30	40	40

Recrutement niveau attaché 7-4

Tableau 7-32 : Concours des instituts régionaux d'administration. Candidats admis en 2003 selon l'origine géographique

Régions	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total	En % du total des admis
Alsace	9	4	0	13	2,1
Aquitaine	21	3	0	24	3,9
Auvergne	5	2	0	7	1,1
Basse-Normandie	4	2	0	6	I
Bourgogne	10	0	2	12	2
Bretagne	21	8	3	32	5,2
Centre	11	3	2	16	2,6
Champagne-Ardenne	2	6	0	8	1,3
Corse	2	I	0	3	0,5
Franche-Comté	3	3	0	6	1
Haute-Normandie	5	3	1	9	1,5
Île-de-France	91	89	15	195	31,7
Languedoc-Roussillon	13	8	2	23	3,7
Limousin	3	I	0	4	0,7
Lorraine	17	18	0	35	5,7
Midi-Pyrénées	14	5	I	20	3,3
Nord-Pas-de-Calais	19	5	2	26	4,2
Pays de la Loire	21	П	0	32	5,2
Picardie	2	I	2	5	0,8
Poitou-Charentes	9	2	0	Ш	1,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39	9	5	53	8,6
Rhône-Alpes	49	15	4	68	11,1
DOM	0	6	I	7	İ,I
TOM	0	0	0	0	0
Étranger	0	0	0	0	0
Total	370	205	40	615	100,00
Région Île-de-France					
Paris	59	33	8	100	16,3
Seine-et-Marne	12	17	2	31	5
Yvelines	I	9	3	13	2,1
Essonne	3	6	0	9	1,5
Hauts-de-Seine	3	2	0	5	0,8
Seine-Saint-Denis	8	9	I	18	2,9
Val-de-Marne	4	9	1	14	2,3
Val-d'Oise	I	4	0	5	0,8
Total	91	89	15	195	31,7
Âge limite (I)	30 ans	53 ans	40 ans		
Âge moyen (2)	25,6 ans	37,2 ans	38,3 ans		

⁽¹⁾ Au l'er janvier de l'année du concours pour le concours externe et le troisième concours, à la date d'entrée en scolarité pour le concours interne.

⁽²⁾ A la date des résultats.

7-5 Recrutement niveau administateur

n 2003, I 162 candidats se sont présentés au concours de l'Ena où 100 postes étaient offerts, soit 150 candidats de plus qu'en 2002. **Cette progression du nombre de candidatures se vérifie pour les concours externe comme interne**. De ce fait, la sélectivité du concours est plus forte en 2003 qu'elle ne l'était les années passées avec quinze candidats pour un reçu au concours externe, huit au concours interne.

On observe le même phénomène pour le concours du CNFPT qui recrute les administrateurs des collectivités territoriales: 13 candidats se sont présentés pour un reçu, dix-sept pour le concours externe et dix pour le concours interne. 50 administrateurs territoriaux au total ont été reçus en 2003.

Au même niveau de recrutement que les administrateurs civils ou territoriaux, 90 directeurs d'hôpitaux et 50 directeurs d'établissements sanitaires et sociaux ont été recrutés en 2003 par les concours de l'École nationale de la santé (ENSP). Le taux de sélectivité y est stable et s'élève à six candidats pour un reçu pour les directeurs d'hôpitaux, huit pour ceux des établissements sanitaires et sociaux.

Le nombre de postes administratifs offerts à l'encadrement supérieur dans les trois fonctions publiques est en progression dans la fonction publique territoriale et hospitalière mais diminue dans l'administration de l'État.

III Définitions et méthodes

Les administrateurs territoriaux sont des cadres supérieurs de l'administration, appelés à occuper des postes de direction des collectivités locales et des établissements publics locaux. Ils peuvent notamment être détachés sur des fonctions de directeur général des services de grandes villes, de départements ou de régions.

Aux termes de l'article 1er de l'arrêté du 7 avril 1992, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou certificats exigés au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration.

Les directeurs d'hôpitaux publics exercent leurs fonctions dans des établissements publics de santé de plus de 150 lits de taille et de nature diverses.

Le concours externe est ouvert aux candidats âgés de 40 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, titulaires de l'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe de l'ENA.

Les directeurs d'établissements sanitaires et sociaux exercent leurs fonctions dans les établissements publics de santé et dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées comptant au plus 250 lits.

Le concours externe est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours et titulaires d'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'Ena.

Pour plus d'informations

« Moderniser l'État : l'encadrement supérieur », rapport au ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire, présenté par la commission sur la réforme de l'Ena et la formation des cadres supérieurs des fonctions publiques, présidée par Yves-Thibault de Silguy, avril 2004.

Recrutement niveau administateur 7-5

Tableau 7-33 : Évolution du nombre de présents, d'admis, et sélectivité du concours d'entrée à l'Ena depuis 1998

		Externe	Interne	3 ^e concours	Total
1998	Présents	577	237	86	900
	Reçus	55	41	9	105
	Sélectivité	10,5	5,8	9,6	8,6
1999	Présents	494	253	112	859
	Reçus	55	44	П	110
	Sélectivité	9,9	5,8	10,2	7,8
2000	Présents	549	295	112	956
	Reçus	60	48	12	120
	Sélectivité	9,2	6,2	9,3	8,0
2001	Présents	614	303	115	I 032
	Reçus	60	44	14	118
	Sélectivité	10,2	6,9	8,2	8,8
2002	Présents	608	307	93	I 008
	Reçus	58	47	П	116
	Sélectivité	10,5	6,5	8,5	8,7
2003	Présents	741	334	87	1 162
	Reçus	50	41	9	100
	Sélectivité	15	8	10	11,6

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

7-5 Recrutement niveau administateur

Tableau 7-34 : Administrateur territorial. Évolution du nombre de présents, d'admis, et taux de sélectivité au concours d'entrée à l'Inet depuis 1998

		Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
1998-1	Externe	10	967	280	10	28,0
	Interne	10	255	153	10	15,3
	Total	20	1222	433	20	21,7
1998-2	Externe	10	870	192	10	19,2
	Interne	10	198	116	10	11,6
	Total	20	1068	308	20	15,4
1999	Externe	15	856	184	14	13,1
	Interne	15	354	205	16	12,8
	Total	30	1210	389	30	13,0
2000	Externe	20	836	186	20	9,3
	Interne	20	365	220	20	11,0
	Total	40	1201	406	40	10,2
2001	Externe	25	747	180	24	7,5
	Interne	25	337	190	25	7,6
	Total	50	1084	370	49	7,6
2002	Externe	25	1108	339	25	13,6
	Interne	25	388	236	25	9,4
	Total	50	1496	575	50	11,5
2003	Externe	23	1299	389	23	16,9
	Interne	22	366	210	22	9,6
	3e concours	5	54	35	5	7,0
	Total	50	1719	634	50	12,7

Observatoire de l'emploi public territorial, CNFPT.

Recrutement niveau administateur 7-5

Tableau 7-35: Directeur d'hôpital. Évolution du nombre de présents, d'admis, et taux de sélectivité du concours de directeur d'hôpital depuis 1998

		Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
1998	Externe	38	1463	606	38	16,0
	Interne	22	236	144	22	6,6
	Total	60	1699	750	60	12,5
1999	Externe	45	1094	438	45	9,7
	Interne	25	222	129	25	5,2
	Total	70	1316	567	70	8,1
2000	Externe	52	991	404	52	7,8
	Interne	28	187	112	28	4,0
	Total	80	1178	516	80	6,5
2001	Externe	52	824	383	52	7,4
	Interne	28	188	112	28	4,0
	Total	80	1012	495	80	6,2
2002	Externe	52	706	366	52	7,0
	Interne	28	175	126	28	4,5
	Total	80	881	492	80	6,2
2003	Externe	58	774	370	60	6,2
	Interne	32	190	127	30	4,2
	Total	90	964	497	90	5,5

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Tableau 7-36: Direction d'établissement sanitaire et social. Évolution du nombre de présents, d'admis, et taux de sélectivité au concours de directeur d'établissement sanitaire et social depuis 1998

, and the second		Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
1998	Externe	15	452	301	15	20,1
	Interne	15	157	122	15	8,1
	Total	30	609	423	30	14,1
999	Externe	20	548	280	20	14,0
	Interne	20	158	122	20	6,1
	Total	40	706	402	40	10,1
2000	Externe	20	465	233	22	10,6
	Interne	20	152	118	18	6,6
	Total	40	617	351	40	8,8
2001	Externe	20	442	166	22	7,6
	Interne	20	160	110	18	6,1
	Total	40	602	276	40	6,9
2002	Externe	25	477	269	25	10,8
	Interne	25	172	133	25	5,3
	Total	50	649	402	50	8,0
2003	Externe	25	436	276	25	11,0
	Interne	25	154	112	25	4,5
	Total	50	590	388	50	7,8

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

7-5 Recrutement niveau administateur

Tableau 7-37: Les candidats admis aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration. Part des femmes, âge moyen

		Concours ext	erne	Co	ncours intern	е	Troi	sième concou	rs	Total des
	Admis	% de femmes	Âge moyen	Admis	% de femmes	Âge moyen	Admis	% de femmes	Âge moyen	admis
1991	45	16	22	45	31	30	10	10	35	100
1992	48	19	22	48	25	31	10	30	37	106
1993	49	24	22	49	24	33	8	50	35	106
1994	49	20	23	46	30	33	9	44	35	104
1995	47	25	23	47	25	34	10	10	36	104
1996	51	20	23	40	27	35	9	33	40	100
1997	51	25	24	41	34	34	9	33	36	101
1998	55	21	24	41	34	35	9	33	36	105
1999	55	24	24	44	32	35	H	9	36	110
2000	60	25	24	48	17	34	12	17	37	120
2001	60	33	24	44	39	34	14	43	38	118
2002	58	36	24	47	30	34	H	54	38	116
2003	50	26	24	41	32	34	9	22	37	100

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

Tableau 7-38 : Origine socioprofessionnelle des élèves de l'École nationale d'administration. Promotion « Senghor » 2002-2004

Catégorie socioprofessionnelle	Concours	externe	Concours	interne	roisième (concours	Tota	ıl
du père ou de la mère	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	I	I	I	2	I	8	3	2
Employés	1	- 1	3	8	2	17	6	5
Agriculteurs exploitants	1	I	0	0	0	0	- 1	I
Chefs de PME	3	4		2	1	8	5	4
Cadres moyens	8	10	6	14	2	17	16	12
– dont fonctionnaires	7	9	6	14	2	17	15	11
Cadres supérieurs et assimilés	62	76	26	62	4	33	92	67
– dont chefs de grandes entreprises	1	1	1	2	0	0	2	1,5
– dont professions libérales	8	10	0	0	1	8	9	5,5
– dont fonctionnaires	24	30	16	38	2	17	42	31
 dont cadres entreprises privées et publiques 	29	35	3	8	1	8	5	4
– non communiqué	0	0	6	14	0	0	34	25
Profession non répertoriée	6	7	5	12	2	17	13	9
Total	82	100	42	100	12	100	136	100

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

Tableau 7-39 : Origine géographique des élèves reçus aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration en 2003

	Concours	externe	Concours	interne	Troisième concours		
Régions	Région de naissance	Région de résidence	Région de naissance	Région de résidence	Région de naissance	Région de résidence	
Île-de-France	16	36	7	32	3	8	
France (hors Île-de-France)	29	14	34	9	5	1	
Étranger	5	0	0	0	I	0	
Total	50	50	41	41	9	9	

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source : Ena.

Tableau 7-40 : Diplômes des élèves reçus au concours d'entrée de l'Ena, 2003

	Externe	Interne	3 ^e concours	Total
Bac et autres (Ira, dispenses)	0	I	0	I
I er cycle (Deug, DUT, BTS)	0	1	0	1
2e cycle (licence, maîtrise)	2	12	2	16
3e cycle (DEA, DES, doctorat)	0	10	3	13
Agrégation	0	3	0	3
Grandes écoles	9	5	3	17
Institut d'études politiques	39	9	1	49
Total	50	41	9	100

DGAFP, bureau des personnels de conception et d'encadrement.

Source: Ena.

n 2002, le taux légal d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique de l'État (hors Éducation nationale) est évalué à 4,3 %.

Le taux d'emploi des personnes handicapées est stable entre 2001 et 2002, mais le flux des nouveaux bénéficiaires est en augmentation de 10 %.

En 2002, hors Éducation nationale, 3 279 nouveaux bénéficiaires ont été recensés, contre 2 982 en 2001. Parmi ces nouveaux bénéficiaires, I 134 sont des personnes handicapées reconnues par la Cotorep, dont 690 ont été recrutées sur contrat donnant vocation à titularisation. En 2001, seulement 513 agents avaient été recrutés sur ce type de contrat. Le ministère de la Défense en a recruté, à lui seul, 250, soit 110 de plus qu'en 2001. Les recrutements sur contrat avec titularisation ont augmenté pour la moitié des ministères. Ce mode de recrutement

est de plus en plus utilisé par les ministères : en 1997, 25 % des handicapés Cotorep avaient été recrutés de la sorte. En 2002, ils sont 60 %.

Parmi les 867 nouveaux bénéficiaires recensés par l'Éducation nationale en 2002, 241 handicapés Cotorep ont été recrutés, dont près de la moitié sur contrat donnant vocation à titularisation.

Par rapport à 2001, les recrutements de handicapés Cotorep par la voie des emplois réservés ont diminué de près de 30 %. Ces demiers devraient disparaître progressivement avec la nouvelle réglementation.

La prise en compte des informations sur l'âge, la gravité du handicap ou la date de recrutement permet de calculer un taux d'emploi similaire (4,6 %) à celui du secteur privé. Ce taux ne se rapporte, toutefois, qu'à 90 % des effectifs recensés, quelques ministères n'ayant pas été en mesure de foumir toutes les données nécessaires.

III Définitions et méthodes

Taux d'emploi public-privé :

La loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés impose à l'ensemble des employeurs, et notamment à l'État et à ses établissements publics administratifs, une obligation d'emploi égale à 6 % de l'effectif total de leurs agents.

Pour mesurer ce taux d'emploi dans la fonction publique d'État, la DGAFP effectue tous les ans un recensement des bénéficiaires auprès des différents ministères et établissements publics. Dans le secteur privé, chaque employeur doit faire une déclaration d'emploi de travailleurs handicapés auprès du ministère du Travail.

Les modes de calcul des taux, définis par la loi, de la DGAFP et du ministère du Travail sont relativement différents. Aussi, pour permettre une comparaison entre le secteur privé et le secteur public, la DGAFP a ajouté un nouveau volet à son enquête à partir de 2000. De nouvelles variables comme l'âge, la catégorie de handicap ou le taux d'invalidité ont été introduites dans le questionnaire. Il a été ainsi possible de calculer deux taux d'emploi : celui de la fonction publique, calculé comme les années précédentes, et un nouveau taux plus proche de celui utilisé par le secteur privé.

Dans le calcul de ce nouveau taux, le poids statistique de chaque agent bénéficiaire est pondéré par différents critères comme la gravité du handicap, l'âge ou le caractère nouveau du recrutement. Une même personne peut donc compter pour plusieurs unités bénéficiaires. Par ailleurs, le nombre d'unités bénéficiaires est calculé au prorata de la durée de travail de chaque agent. En revanche, les anciens militaires non-titulaires d'une pension d'invalidité ne sont plus comptés parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Ce taux similaire à celui du secteur privé s'en différencie encore par :

- l'assiette de calcul, qui n'exclut pas les catégories de personnels dans lesquelles on ne peut recruter de travailleurs handicapés du fait des fonctions exercées,
- le mode d'attribution des bonifications et le calcul en ETP des bénéficiaires.

L'évaluation de ce taux doit donc être abordée avec précaution, d'autant plus que certains ministères ou établissements publics n'ont pas été en mesure de renseigner en totalité la nouvelle partie de l'enquête.

Champ: l'enquête porte sur les administrations de l'État, les établissements publics scientifiques culturels et professionnels, les établissements publics scientifiques et techniques occupant au moins vingt agents à temps plein ou équivalent, La Poste, et deux établissements publics industriels et commerciaux, l'ONF et l'Onic. En 2000 comme en 2001, l'Éducation nationale n'a pas été en mesure de répondre à cette enquête. De même, l'Agriculture n'a pu fournir de résultats en 2000.

Insertion des travailleurs handicapés

Bénéficiaires: agents handicapés dont les différentes catégories (Cotorep, accidentés du travail, emplois réservés, ...) sont définies par l'article L.323-2 du Code du travail, qui fixe une obligation minimale d'emploi des travailleurs handicapés égale à 6 % de l'effectif total du ministère ou de l'établissement.

Handicapés Cotorep: agents reconnus travailleurs handicapés par les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep). Ils sont recrutés sur contrat donnant vocation à titularisation, par concours externe de droit commun, par la voie des emplois réservés ou sur contrat de droit commun.

Accidentés du travail: agents victimes d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % ou atteints d'une maladie professionnelle. Les fonctionnaires perçoivent une allocation temporaire d'invalidité (ATI) et les non-titulaires une rente du régime général. Les agents frappés d'une incapacité d'au moins deux tiers bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une allocation d'invalidité temporaire sont aussi comptabilisés dans cette rubrique bien que leur invalidité n'ait pas été causée par un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Emplois réservés : agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors Cotorep). Ce sont les anciens militaires titulaires

d'une pension militaire d'invalidité (ou assimilés — veuves de guerre, orphelins de guerre) et les anciens militaires non-titulaires d'une pension d'invalidité.

Agents inaptes et reclassés : agents devenus inaptes physiquement à l'exercice de leurs fonctions au cours de leur carrière :

- soit leur poste de travail a été adapté et ils n'ont pas fait l'objet d'un reclassement par voie de détachement,
- soit ils ont fait l'objet d'un reclassement par voie de détachement

Équivalents effectifs des marchés: la conclusion de contrats et de marchés avec les établissements de travail protégé permet de faire équivaloir des emplois de bénéficiaires sur la base du traitement annuel minimum dans la fonction publique. Le calcul des équivalents s'obtient en divisant le montant total des achats par le traitement annuel afférent à l'indice majoré 261.

Remarque: la DGAFP redresse les résultats du recensement concernant les ATI avec les données du service des pensions du ministère de l'Économie et des Finances. Le nombre d'ATI au 31 décembre 2001 a probablement été surestimé. Le mode de calcul a été revu pour les données 2002.

Pour plus d'informations

- Rapport sur l'exécution de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des travailleurs handicapés : « Politique d'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État en 2001 », ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire, DGAFP, Paris, décembre 2003.
- « L'emploi des personnes handicapées ou ayant des problèmes de santé de longue durée ». Premiers résultats de l'enquête complémentaire à l'enquête emploi de mars 2002. n° 41.3 Premières Informations et Premières Synthèses, Michel Amar, Selma Amira, Darès, octobre 2003.
- Tableau de bord sur l'emploi et le chômage des travailleurs handicapés, Mahrez Okba, Anne Ramare, Chantal Santamaria, Darès, 2003.

Insertion des travailleurs handicapés

Tableau 8-1 : Bénéficiaires de la loi « handicapés » par catégorie de bénéficiaires (hors Éducation nationale) au 31 décembre 2001

Ministère	Handicapés Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total	% de handicapés/ effectifs réels	Équivalents effectifs des marchés	Total général	Taux d'emploi en %
Affaires étrangères	58	40	120	I	219	3,0	5	224	3,0
Agriculture	371	425	91	33	920	2,7	13	933	2,8
Aviation civile	48	139	510	7	704	6,0	0	704	6,0
Culture	119	201	43	16	379	2,6	4	383	2,7
Défense	648	741	1 183	0	2 572	2,7	36	2 608	2,8
Économie	2 047	I 753	2 099	338	6 237	3,4	60	6 297	3,4
Emploi	307	98	189	2	596	5,7	20	616	5,9
Environnement	24	6	15	0	45	2,2	3	48	2,3
Équipement	889	2 165	606	691	4 351	5,6	44	4 395	5,7
Intérieur	842	277	804	20	I 943	5,9	21	I 964	6,0
Jeunesse et sports	42	76	8	3	129	1,8	10	139	2,0
Justice	198	801	322	18	1 339	2,7	7	1 346	2,8
Outre-mer (I)	10	3	0	4	17	6,1	0	17	6, l
Police	140	5 601	214	0	5 955	4,6	0	5 955	4,6
Services du Premier ministre	7	15	0	2	24	1,3	0	24	1,3
Solidarité	436	217	192	22	867	4,5	28	895	4,6
CDC (2)	36	58	22	2	118	3,5	4	122	3,6
Cemagref	16	4	0	0	20	3,0	1	21	3,1
CNRS	127	277	0	3	407	1,5	4	411	1,6
Inra	104	114	0	20	238	2,8	9	247	2,9
Inrets	4	0	0	0	4	0,9	0	4	0,9
Inria	2	1	0	0	3	0,2	0	3	0,2
Inserm (3)	101	56	0	0	157	3,1	2	159	3,1
IRD	3	4	0	I	8	0,5	I	9	0,6
La Poste	I 436	2 265	353	8 375	12 429	5,6	312	12 741	5,7
Météo France (3)	9	9	250	I	269	9,0	3	272	9,1
ONF	0	221	559	24	804	11,2	13	817	11,4
Onic	16	I	15	0	32	4,7	0	32	4,7
Total	8 040	15 568	7 595	9 583	40 786	4,3	600	41 386	4,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

8

⁽I) Les agents en fonction dans les DOM-TOM ne sont pas recensés.

⁽²⁾ Les filiales ne sont pas prises en compte.

⁽³⁾ Les données de l'Inserm et de Météo France ont été corrigées.

Tableau 8-2 : Bénéficiaires de la loi « handicapés » par catégorie de bénéficiaires (hors Éducation nationale) au 31 décembre 2002

Ministère	Handicapés Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total	% de handicapés/ effectifs réels	Équivalents effectifs des marchés	Total général	Taux d'emploi en %
Affaires étrangères	74	38	124	I	237	3,2	4	241	3,3
Agriculture	427	394	74	19	914	2,9	27	941	3,0
Aviation civile	55	111	545	7	718	6, l	0	718	6, l
Culture	113	185	30	9	337	2,3	2	339	2,3
Défense	924	684	I 264	0	2 872	3,0	74	2 946	3,1
Économie	2 214	1 576	2 042	522	6 354	3,4	75	6 429	3,4
Emploi	340	95	209	7	651	6, l	18	669	6,2
Environnement	32	6	15	0	53	2,1	3	56	2,2
Équipement	915	I 984	576	643	4 118	5,5	37	4 155	5,5
Intérieur	882	248	759	39	I 928	5,0	21	I 949	5,1
Jeunesse et sports (I)	32	87	П	2	132	2,0	9	141	2,2
Justice	243	775	323	21	1 362	2,4	9	1 371	2,4
Outre-mer (2)	12	3	0	4	19	6,9	0	19	6,9
Police	185	4 822	221	0	5 228	4,0	0	5 228	4,0
Services du PM	7	14	0	2	23	1,1	I	24	1,1
Solidarité	476	162	239	23	900	4, I	43	943	4,3
CDC (3)	36	55	22	2	115	3,4	4	119	3,5
Cemagref	18	4	0	0	22	3,3	1	23	3,4
CNRS	166	261	0	2	429	1,6	4	433	1,7
Inra	92	154	0	0	246	2,8	14	260	3,0
Inrets	6	0	0	0	6	1,4	0	6	1,4
Inria	4	0	0	0	4	0,2	0	4	0,2
Inserm	117	54	0	0	171	3,3	2	173	3,3
IRD	5	4	0	0	9	0,6	I	10	0,6
La Poste	1 462	2 095	334	8 731	12 622	5,9	297	12 919	6,0
Météo France	12	9	254	I	276	9,2	3	279	9,3
ONF	16	194	549	24	783	10,7	12	795	10,9
Onic	16	I	12	0	29	4,2	0	29	4,2
Total	8 881	14 015	7 603	10 059	40 558	4,2	660	41 218	4,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

⁽¹⁾ Les agents en fonction en administration centrale ne sont pas recensés.

⁽²⁾ Les agents en fonction dans les DOM-TOM ne sont pas recensés.

⁽³⁾ Caisse des dépôts et consignations. Les filiales ne sont pas prises en compte.

Insertion des travailleurs handicapés

Tableau 8-3 : Bénéficiaires de la loi « handicapés » (hors Éducation nationale) selon le statut, au 3 l décembre 2002

		Titulaires		Ouvriers	Non-	Statut	Total
	А	B et CII	С	d'État	titulaires	non renseigné	général
Handicapés Cotorep							
Hommes	296	I 265	3 481	24	75	_	5 141
Femmes	162	879	2 594	8	97	_	3 740
Total	458	2 144	6 075	32	172	_	8 88 1
Dont recrutés sur contrat (art. 3 loi du 10.07.87)							
Hommes	133	333	839	-	_	-	1 305
Femmes	75	254	823	-	-	-	1 152
Total	208	587	1 662	-	-	_	2 457
Dont recrutés sur emplois réservés							
Hommes	44	381	1 654	-	-	-	2 079
Femmes	21	208	1 220	-	-	-	1 449
Total	65	589	2 874	_	-	_	3 528
Accidentés du travail							
Hommes	738	874	2 705	582	106	5 954	10 959
Femmes	323	655	1 252	18	69	739	3 056
Total	1 061	1 529	3 957	600	175	6 693	14 015
Dont agents titulaires d'une							
allocation temporaire d'invalidité							
Hommes	612	732	2 438	-	-	5 954	9 736
Femmes	262	575	1 148	-	-	739	2 724
Total	874	1 307	3 586	_	-	6 693	12 460
Emplois réservés hors Cotorep							
Hommes	149	2 206	4 518	_	_	_	6 873
Femmes	21	169	540	_	_	_	730
Total	170	2 375	5 058	_	_	_	7 603
Dont anciens militaires non-							
titulaires d'une pension d'invalidité							
Hommes	97	1 975	4 076	-	-	-	6 148
Femmes	7	158	483	-	-	-	648
Total	104	2 133	4 559	-	-	-	6 796
Agents inaptes et reclassés							
Hommes	322	I 405	3 714	52	5	_	5 498
Femmes	238	I 846	2 474	- 1	2	_	4561
Total	560	3 251	6 188	53	7	-	10 059
Total							
Hommes	1 505	5 750	14 418	658	186	5 954	28 471
Femmes	744	3 549	6 860	27	168	739	12 087
Total général	2 249	9 299	21 278	685	354	6 693	40 558

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

8

Tableau 8-4 : Flux de nouveaux bénéficiaires en 2001 et 2002 par ministère

			2001					2002		
Ministère	Handicapés Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total	Handicapés Cotorep	Accidentés du travail	Emplois réservés hors Cotorep	Agents inaptes et reclassés	Total
Affaires étrangères	10	5	6	ı	22	9	3	4	0	16
Agriculture	54	П	2	I	68	75	П	7	4	97
Aviation civile	4	2	20	0	26	7	0	35	0	42
Culture	30	7	5	2	44	19	4	7	2	32
Défense	204	38	115	0	357	310	26	173	0	509
Économie	196	74	91	67	428	160	69	73	177	479
Emploi	58	3	25	0	86	50	4	6	0	60
Environnement	3	0	0	0	3	8	0	0	0	8
Équipement	116	129	32	105	382	185	125	54	98	462
Intérieur	52	29	24	3	108	70	22	33	5	130
Jeunesse et sports (1)	8	4	I	I	14	6	4	I	0	П
Justice	57	66	19	6	148	30	65	12	2	109
Outre-mer (2)	2	0	0	0	2	2	0	0	0	2
Police	31	206	0	0	237	45	257	0	0	302
Services du Premier ministre	3	0	0	I	4	I	0	0	0	I
Solidarité	56	8	18	2	84	51	8	45	7	111
CDC	0	2	0	0	2	0	3	0	0	3
Cemagref	2	0	0	0	2	2	0	0	0	2
CNRS	39	20	0	2	61	43	14	0	0	57
Inra	24	6	0	0	30	10	8	0	0	18
Inrets	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Inria	I	0	0	0	- 1	1	0	0	0	- 1
Inserm (3)	П	12	0	0	23	16	7	0	0	23
IRD	I	0	0	I	2		0	0	0	- 1
La Poste	14	15	0	793	822	29	9	0	743	781
Météo France	- 1	1	I	- 1	4	3	I	7	0	П
ONF	0	П	5	4	20		10	0	0	П
Onic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total hors Éducation nationale	979	649	364	990	2 982	I 134	650	457	I 038	3 279
Éducation nationale						241	506		120	867
Total	979	649	364	990	2 982	I 375	1 156	457	1 158	4 146

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

⁽¹⁾ Pour l'année 2002, les agents en fonction en administration centrale ne sont pas recensés.

⁽²⁾ Les agents en fonction dans les DOM-TOM ne sont pas recensés.

⁽³⁾ Les données 2001 de l'Inserm ont été corrigées.

Insertion des travailleurs handicapés

Tableau 8-5 : Flux de nouveaux bénéficiaires en 2002 selon le statut, y compris l'Éducation nationale

		Titulaires		Ouvriers	Non-	Statut non	Total
	A	B et CII	С	d'État	titulaires	renseigné	général
Handicapés Cotorep							
Hommes	58	139	379	4	16	_	596
Femmes	45	113	360	2	18	_	538
Sexe inconnu	_	_	_	_	_	241	241
Total	103	252	739	6	34	241	1 375
Dont recrutés sur contrat				_			
(art. 3 loi du 10.07.87)							
Hommes	33	87	231	_	_	_	351
Femmes	25	82	232	_	_	_	339
Sexe inconnu	_	_		_	_	111	111
Total	58	169	463	_	_	111	801
Dont recrutés sur emplois réservés							•••
Hommes	0	32	8.5	_	_	_	117
Femmes	Ī	1.5	77	_	_	_	93
Sexe inconnu	_	_	_	_	_	53	53
Total	1	47	162	-	_	53	263
Accidentés du travail							
Hommes	141	49	220	10	3	278	701
Femmes	173	68	191	0	6	17	455
Total	314	117	411	10	9	295	1 156
Dont agents titulaires d'une							
allocation temporaire d'invalidité							
Hommes	139	47	205	-	-	278	669
Femmes	171	65	186	-	-	17	439
Total	310	112	391	-	-	295	1 108
Emplois réservés hors Cotorep							
Hommes	_	157	215	_	_	_	372
Femmes	_	35	50	_	_	_	85
Total	-	192	265	-	-	-	457
Dont anciens militaires non-							
titulaires d'une pension d'invalidité							
Hommes	-	128	203	-	-	_	331
Femmes	-	32	43	-	-	_	75
Total	_	160	246	-	-	-	406
Agents inaptes et reclassés							
Hommes	52	138	379	9	_	_	578
Femmes	35	141	282	I	I	_	460
Sexe inconnu	_	_	_	_	_	120	120
Total	87	279	661	10	I	120	1 158
Total							
Hommes	251	483	1 193	23	19	278	2 247
Femmes	253	357	883	3	25	17	I 538
Sexe inconnu	-	-	-	-	-	361	361
Total général	504	840	2 076	26	44	656	4 146

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

8

Tableau 8-6 : Répartition des unités bénéficiaires par ministère et calcul des taux d'emploi en 2002 selon un système de décompte similaire à celui du secteur privé

Ministère (1)	Effectifs en fonction en ETP (2)	Bénéficiaires en ETP	Total bonifications	Total bénéficiaires directs	Equivalents bénéficiaires	Total unités bénéficiaires	Taux d'emploi en %	Rappel taux d'emploi fonction
.,	(a)	(b)	(c)	(b)+(c)	(d)	(b)+(c)+(d)	(b)+(c) +(d)/(a)	publique en %
Affaires étrangères	6 928	120	62	182	4	186	2,7	3,3
Agriculture	23 038	688	366	1 054	27	1 081	4,7	3,0
Culture	13 824	303	94	398	2	399	2,9	2,3
Défense	93 380	1 533	643	2 175	74	2 249	2,4	3,1
Économie	176 211	4 475	1 572	6 047	75	6 122	3,5	3,4
Emploi	10 086	466	431	897	18	915	9,1	6,2
Environnement	2 309	42	20	62	3	65	2,8	2,2
Équipement	71 039	3 323	I 086	4 409	37	4 446	6,3	5,5
Intérieur	29 762	1 168	807	1 975	21	1 997	6,7	5,1
Jeunesse et sports	6 393	119	45	165	9	174	2,7	2,2
Justice (hors administration pénitentiaire)	29 209	489	161	650	9	659	2,3	1,9
Outre-mer	222	19	7	26	0	26	11,5	6,9
Solidarité	20 620	644	557	1 201	43	1 244	6,0	4,3
Services du Premier ministre	2 017	22	14	37	I	37	1,9	1,1
Cemagref	649	18	14	31	I	32	5,0	3,4
CNRS	25 713	415	218	634	4	638	2,5	1,7
Inra	8 538	242	89	331	14	345	4,0	3,0
Inrets	420	6	8	14	0	14	3,3	1,4
Inria	l 666	4	5	9	0	9	0,5	0,2
Inserm	4 721	153	77	230	2	232	4,9	3,3
IRD	1 533	9	6	15	I	15	1,0	0,6
La Poste	206 785	12 017	896	12 913	297	13 210	6,4	6,0
Météo France	2 924	22	14	36	3	39	1,3	9,3
ONF	6 898	232	6	238	12	251	3,6	10,9
Onic	667	21	5	25	0	25	3,8	4,2
Total	745 553	26 551	7 202	33 753	656	34 409	4,6	4,3 (3)

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

⁽¹⁾ Ces résultats concernent les seuls ministères ou établissements qui ont fourni les informations nécessaires pour le calcul des bonifications.

⁽²⁾ Certains chiffres ont été estimés.

⁽³⁾ Ce taux a été calculé sur les ministères mentionnés dans ce tableau.

9 Retraites

9-1 Effectifs des retraités

I 938 265 pensions ont été versées en 2003, au titre du régime de retraite des fonctionnaires de l'État, dont I 470 225 à des pensionnés de droit direct et 468 040 à des pensionnés de droit indirect (veuves, veufs et orphelins).

Parmi ces pensions, 560 946 sont versées à d'anciens militaires (ou à leurs ayants droit) et I 377 319 sont des pensions civiles, dont 20 % sont destinées à d'anciens fonctionnaires de La Poste et de France Télécom.

Depuis 1995, le nombre de pensionnés a augmenté de 18 %, du seul fait des pensionnés civils, puisque la population des retraités militaires a légèrement baissé. Le nombre de pensionnés a augmenté de 2,6 % entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003.

74 728 fonctionnaires civils (dont 13 527 fonctionnaires de La Poste et France Télécom) et

II 453 militaires sont partis à la retraite en 2003. Le nombre annuel de départs en retraite a augmenté de I2 % entre 2002 et 2003 et de 55 % depuis 1995.

Les fonctionnaires civils sont partis en retraite en 2002 à 58 ans en moyenne, et 46 % avaient moins de 60 ans au moment de leur départ. Si on exclut les mises en retraite pour invalidité et les départs de fonctionnaires dont l'emploi est classé en service actif (près de 40 % des effectifs pour les fonctionnaires civils) qui ont droit à une pension à 50 ans ou 55 ans, les fonctionnaires civils ont pris leur retraite à 60 ans et 10 mois en moyenne pour les hommes, et 59 ans pour les femmes. Parmi les femmes occupant un emploi sédentaire parties à la retraite au cours de l'année 2002, une sur cinq avait moins de 60 ans.

III Définitions et méthodes

Les retraites des agents de la fonction publique :

- les fonctionnaires titulaires de l'État, les magistrats et les militaires, ainsi que leurs ayants cause (conjoints survivants, orphelins), bénéficient du régime des pensions civiles et militaires de l'État :
- les fonctionnaires titulaires des fonctions publiques territoriale et hospitalière, ainsi que leurs ayants cause sont affiliés quant à eux à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Leurs droits sont alignés sur ceux des fonctionnaires de l'État;
- les agents non-titulaires de l'État et des collectivités locales relèvent du régime général et de l'Ircantec (Institution de retraite complémentaire des agents non-titulaires de l'État et des collectivités publiques).

Les bénéficiaires

pensionnés de droit direct, ou ayants droit: la liquidation des droits à pension est possible à partir de 60 ans, sous réserve de l'accomplissement de quinze années de service effectifs.

Pour les agents dits de **catégorie active**, cet âge est abaissé à 55 ans, voire 50 ans. Il s'agit de personnes affectées à des tâches comportant une certaine pénibilité (policiers, surveillants pénitentiaires...).

 pensionnés de droit indirect, ou ayants cause: les conjoints survivants de fonctionnaires décédés en activité ou après leur départ en retraite bénéficient d'une pension de réversion.

Pour plus d'informations

- « Les retraites en 2002 », Études et résultats n° 272, Drees, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, novembre 2003.
- « Les pensions des fonctionnaires civils de l'État » ; rapport public particulier de la Cour des comptes, Journaux officiels, avril 2003.

Effectifs des retraités 9-1

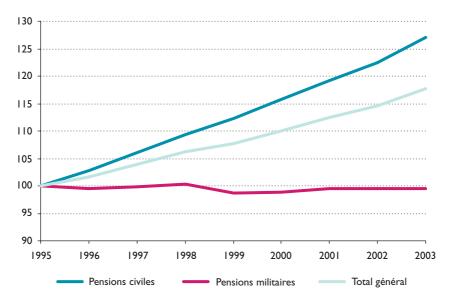
Tableau 9-1 : Nombre annuel de pensions en paiement

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Pensions militaires (1)								
droits directs	371 818	372 370	374 914	369 706	370 550	374 066	376 108	376 331
 droits dérivés 	189 686	190 542	191 127	186 753	186 701	187 235	184 881	184 615
Total	561 504	562 912	566 041	556 459	557 251	561 301	560 98	560 946
Pensions civiles (2)								
droits directs	854 083	884 833	915 791	946 415	978 611 I	011 566 I	047 145	I 093 894
 droits dérivés 	259 981	265 044	269 370	270 789	275 394	279 556	280 043	283 425
Total	1 114 064	I 149 877	1 185 161	1 217 204	I 254 005	1 291 122	1 327 18	88 1 377 319
Total général	I 675 568	1 712 789	I 751 202	I 773 663	1 811 256	I 852 443	1 888 17	7 1 938 265

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions, situation de la dette viagère au 31 décembre de chacune des années.

Graphique 9-1 : Évolution du nombre de pensions (base 100 en 1995)



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source: service des pensions.

⁽¹⁾ Non compris soldes de réserve.

⁽²⁾ Non compris allocations temporaires d'invalidité.

9 Retraites

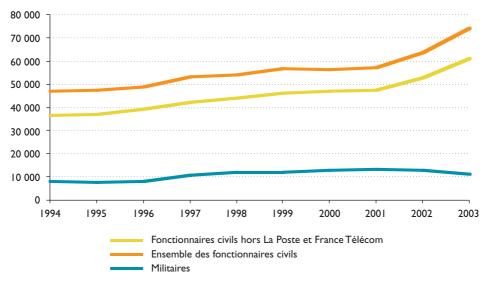
9-1 Effectifs des retraités

Tableau 9-2 : Nombre annuel de mises à la retraite - ayants droit (I)

	Fonctionnai	res civils		
Années	Hors La Poste et France Télécom	Total civils	Militaires	Total
1994	36 746	47 272	8 139	55 411
1995	36 970	47 625	8 054	55 679
1996	39 259	49 115	8 147	57 262
1997	42 209	53 263	10 978	64 241
1998	44 209	54 301	12 262	66 563
1999	46 297	56 757	12 150	68 907
2000	47 016	56 207	13 060	69 267
2001	47 674	57 393	13 378	70 771
2002	53 015	63 801	13 288	77 089
2003	61 201	74 728	11 453	86 181

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail. Source : service des pensions, situation de la dette viagère au 31 décembre.

Graphique 9-2 : Flux annuels de mises à la retraite



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail. Source : service des pensions.

⁽¹⁾ Pensions à jouissance immédiate de l'année et pensions à jouissance différée arrivant à échéance dans l'année.

Effectifs des retraités 9-1

Tableau 9-3 : Pensions civiles de retraite Répartition par administration au 31 décembre 2002

Administrations	Fonction	naires	Ayants	cause
Administrations	Nombre	%	Nombre	%
Affaires étrangères (1)	2 546	0,24	1 216	0,43
Agriculture (2)	14 801	1,41	6 779	2,42
Anciens combattants	3 879	0,37	I 372	0,49
Culture	2 685	0,26	1 100	0,39
Défense	21 711	2,07	6 847	2,44
DOM-TOM	328	0,03	159	0,06
Économie, finances et industrie (3)	85 860	8,20	31 954	11,41
Éducation nationale	526 915	50,32	83 257	29,73
Emploi et solidarité	12 220	1,17	3 593	1,28
Équipement et logement	42 635	4,07	23 896	8,53
Intérieur	92 956	8,88	45 393	16,21
Justice	17 951	1,71	7 917	2,83
Premier ministre	879	0,08	823	0,29
Recherche (2)	10 374	0,99	I 435	0,51
Transports — Aviation civile (6)	4 342	0,41	2 191	0,78
Transports — Mer	897	0,09	548	0,20
Total hors P et T, La Poste et France Télécom	840 979	80,31	218 480	78,02
Postes et télécommunications (4)	100 100	9,56	51 606	18,43
La Poste (5)	69 733	6,66	6 533	2,33
France Télécom (5)	36 333	3,47	3 424	1,22
Total général	I 047 145	100,00	280 043	100,00

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions. Ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses.

- (1) Les pensions du ministère délégué à la Coopération sont rattachées au ministère des Affaires étrangères.
- (2) Les pensions de l'Institut national de la recherche agronomique sont rattachées à la Recherche.
- (3) Les pensions de l'ex-ministère de l'Industrie sont rattachées au ministère de l'Économie et des Finances.
- (4) Pensions concédées avant le 31.12.1991.
- (5) Pensions concédées à compter du 01.01.1992.
- (6) Sont incluses les pensions de la Météorologie.

9 Retraites

9-1 Effectifs des retraités

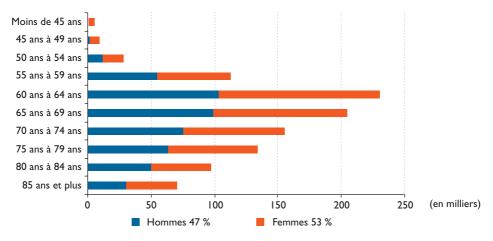
Tableau 9-4: Pensions civiles de retraite. Ventilation par tranche d'âge des fonctionnaires retraités et de leurs ayants cause au 31 décembre 2002

Trancha d'âga		Fonctio	onnaires			Ayants	cause (I)	
Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
Moins de 45 ans	946	4 283	5 229	0,50	8	2 953	2 961	1,10
45 ans à 49 ans	I 748	7 975	9 723	0,93	6	4 830	4 836	1,80
50 ans à 54 ans	11 381	16 814	28 195	2,69	32	8 990	9 022	3,36
55 ans à 59 ans	54 819	58 091	112 910	10,78	97	12 336	12 433	4,63
60 ans à 64 ans	103 548	126 678	230 226	21,99	2 856	14 352	17 208	6,42
65 ans à 69 ans	98 532	105 842	204 374	19,52	3 722	20 426	24 148	9,00
70 ans à 74 ans	74 891	80 021	154 912	14,79	4 174	30 704	34 878	13,00
75 ans à 79 ans	63 101	70 590	133 691	12,77	4 695	45 569	50 264	18,74
80 ans à 84 ans	50 050	47 335	97 385	9,30	4 343	48 951	53 294	19,87
85 ans et plus	30 446	40 054	70 500	6,73	4 904	54 297	59 201	22,07
Total	489 462	557 683	1 047 145	100,00	24 837	243 408	268 245	100,00
Âge moyen	69a 3m	68a 9m	69a		76a 2m	75a 7m	75a 7m	

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

Graphique 9-3 : Ayants droit titulaires de pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2002. Ventilation par tranche d'âge et par sexe



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source: service des pensions.

⁽I) Ne sont pas compris I2 098 orphelins titulaires d'une pension principale.

Effectifs des retraités 9-1

Tableau 9-5 : Pensions civiles de retraite. Ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2002 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)

Âge de départ		Pensi	ons d'ancie	nneté			Pensions	s civiles d'i	nvalidité		Tota	ions	
àla	Ac	tifs	Séden	itaires	- Total	Ac	Actifs		itaires	- Total	Hommes	F	Total
retraite	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	iotai	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	- Iotai	nommes	Femmes	TOTAL
< 50 ans	44	304	41	1 124	1 513	182	83	255	427	947	522	I 938	2 460
50 ans à 54 ans	3 075	I 940	39	I 243	6 297	494	150	261	501	I 406	3 869	3 834	7 703
55 ans	7 247	4 880	40	519	12 686	139	73	89	146	447	7 515	5 618	13 133
56 ans	1 339	1 147	17	388	2 891	59	28	82	137	306	I 497	1700	3 197
57 ans	700	525	16	383	1 624	46	17	100	138	301	862	1 063	1 925
58 ans	476	404	23	394	1 297	30	20	83	141	274	612	959	1 571
59 ans	307	265	40	355	967	24	10	114	172	320	485	802	1 287
60 ans	398	230	10 731	13 563	24 922	20	9	118	170	317	11 267	13 972	25 239
61 ans	91	73	867	905	1 936	4	6	34	64	108	996	I 048	2 044
62 ans	46	55	622	561	1 284	4		24	43	71	696	659	1 355
63 ans	23	34	380	384	821	ı		9	34	44	413	452	865
64 ans	32	24	344	344	744	2		9	30	41	387	398	785
65 ans	34	32	958	770	1 794	2	1	5	18	26	999	821	I 820
> 65 ans	3	2	325	86	416				- 1	1	328	89	417
Total	13 815	9 915	14 443	21 019	59 192	I 007	397	1 183	2 022	4 609	30 448	33 353	63 801
Âge moyen	55a 3m	55a 6m (I)	60a 10m (2)	59a (1) (2)	58a	53a 2m	53a 3m	54a 3m	54a 4m	53a llm	57a 10m	57a 7m	57a 8m

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions (ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses).

⁽¹⁾ Sont prises en compte les femmes fonctionnaires mères de trois enfants radiées des cadres au titre de l'article L 24-1-3° du code des PCMR

⁽²⁾ Jusqu'en 1998, la distinction entre actifs et sédentaires était fonction du classement de l'emploi occupé en fin de carrière. Désormais sont classés en catégorie active les fonctionnaires comptant plus de quinze ans de service actifs.

9 Retraites

9-1 Effectifs des retraités

Tableau 9-6: Pensions civiles de retraite. Ventilation des pensions attribuées aux fonctionnaires admis à la retraite en 2002 par administration, par catégorie statutaire et par sexe

				Catégorie	s statutair	es				Total géné	ral
Administrations		A		В		С	Hors	atégories		iotai gene	Iai
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes H	lommes	Femmes	Total
Affaires étrangères	17	9	9	14	37	82			63	105	168
Agriculture	210	134	176	92	107	210			493	436	929
Anciens combattants	3		I	4	5	19)		!	9 23	32
Culture	41	28	П	25	41	42			93	95	188
Défense	81	23	80	76	71	423			232	522	754
DOM-TOM	- 1		- 1	3		8			2	! 11	13
Économie, finances. et industrie	646	243	503	I 098	465	I 440	I	I	1 615	2 782	4 397
Éducation nationale	10 958	17 688	431	2 036	1 255	3 139			2 644	22 863	35 507
Emploi et solidarité	53	53	46	110	57	170			156	333	489
Équipement logement	173	20	371	90	1 293	354			I 837	464	2 301
Intérieur	69	40	39	96	131	463	4 632	133	4 871	732	5 603
Justice	160	61	22	103	48	185	590	44	820	393	1 213
Premier ministre	6	6	- 1		5	10			12	16	28
Recherche	516	337	92	163	29	46	1		638	546	1 184
Transports — Aviation civile (I)	104	7	34	9	I	18	12	I	151	35	186
${\it Transports}-{\it Mer}$	4		3		7	9			14	9	23
Sous total	13 042	18 649	I 820	3 919	3 552	6 61	8 5 23	5 179	23 65	0 29 365	53 015
La Poste	5						4 964	2 472	4 969	2 472	7 441
France Télécom	23	- 1					1 799	1 512	1 822	1 513	3 335
Postes et télé- communication (2)	2						!	3		7 3	10
Total général	13 072	18 650	I 820	3 919	3 552	6 61	8 12 004	4 166	30 44	8 33 353	63 801

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions. Ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus les pensions à jouissance différée et les allocations diverses.

⁽¹⁾ Sont incluses les pensions de la Météorologie.

⁽²⁾ Dossiers de pensions en cours de régularisation.

Effectifs des retraités 9-1

Tableau 9-7 : Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec (I)

(en milliers)

								(611 1111111613)
		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Actifs	Agents de l'État	742,3	720,0	712,0	747,3	804,9	866, I	924,3
	Agents des collectivités territoriales	1 107,4	1 118,0	1 139,0	1 065,2	1 292,9	1 330,5	1419,9
	 dont médecins hospitaliers 	126,9	125,0	122,0	117,3	115,7	121,2	125,0
	Élus et autres (2)	240,5	183,0	176,0	171,1	176,2	181,7	185,0
Total		2 090,2	2 021,0	2 027,0	2 031,8	2 194,3	2 295,	3 2 450,0
Retraités	Payés au 31/12 de l'exercice	1 270,5	1 325,2	I 357,I	I 387,4	1 413,2	I 434,5	I 474,6
	droits directs	1 053,3	1 095,7	1 117,9	1 139,7	1 158,2	1 171,0	1 203,7
	droits indirects	217,2	229,5	239,2	247,7	255,0	263,5	270,9
	Entrés au cours de l'exercice	79,5	83,9	73,2	71,3	71,1	66,7	83,I
	droits directs	75,6	80, I	69,7	68,0	67,8	63,6	80,0
	droits indirects	3,9	3,8	3,5	3,4	3,3	3,1	3,1

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source: Ircantec.

NB: Certains agents actifs ont des employeurs multiples appartenant à deux types de collectivités différentes (par exemple, État et collectivités territoriales). Ils sont alors comptabilisés deux fois. Ainsi en éliminant ces doubles comptes, les effectifs totaux 1996 sont de 1 960 000.

Tableau 9-8 : Évolution des effectifs gérés par la CNRACL (1)

(en milliers)

									,	
		1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Cotisants (2)	Hospitaliers	703	706	710	712	713	714	720	730	739
	Territoriaux	823	842	855	872	892	916	940	969	996
	Total	I 526	I 548	I 565	I 584	I 605	I 630	I 660	I 699	I 735
Retraités (2)										
Stock	 Droits directs 	398,2	418,1	438	458,2	478,4	498,4	519,7	540,3	563
	 Droits dérivés 	100,4	102,4	104,5	106,5	108,9	111,1	113,4	115,5	118
Flux annuels	 Droits directs 	30	29,5	30,6	31	31,1	32,4	32,3	33,3	38
	 Droits dérivés 	6,2	6, I	6,4	6,6	6,7	7,0	6,9	7,1	7

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source: CNRACL.

Agents non-titulaires de l'État et des collectivités locales, médecins hospitaliers, élus des collectivités territoriales, agents employés par des associations financées majoritairement par des fonds publics.

⁽²⁾ Certains comptes d'élus sont doublés en ce qui concerne les années d'élection municipales.

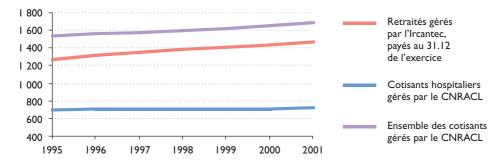
⁽¹⁾ Agents titulaires et stagiaires des collectivités locales et de leurs établissements publics.

⁽²⁾ En moyenne annuelle.

9 Retraites

9-1 Effectifs des retraités

Graphique 9-4 : Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec et la CNRACL



DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source: service des pensions.

Tableau 9-9 : Pensions versées par la CNRACL. Ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2002 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)

Âge de départ à la retraite	Pensions d'ancienneté					Pensions civiles d'invalidité					Total des pensions de retraite		
	Effectf hospitalier		Effectif territorial			Effectf hospitalier		Effectif territorial					T . 1
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	- Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Homme	Femme	Total
< 50 ans		2 321		859	3 180	114	475	301	333	I 223	I 274	3 988	5 262
50 ans à 54 ans		1 031	74	641	1 746	140	529	326	343	I 338	540	2 544	3 084
55 ans	1 084	4 936	805	260	7 085	48	154	Ш	107	420	2 048	5 457	7 505
56 ans	191	976	163	225	1 555	44	100	103	92	339	501	1 393	1 894
57 ans	119	616	91	206	1 032	21	65	92	83	261	323	970	1 293
58 ans	80	506	84	188	858	26	74	71	99	270	261	867	1 128
59 ans	55	376	42	146	619	22	42	80	113	257	199	677	876
60 ans	1 471	2 542	5 080	4 447	13 540	25	95	87	116	323	6 663	7 200	13 863
61 ans	71	218	237	450	976	5	8	24	62	99	337	738	1 075
62 ans	41	175	185	300	701		7	23	48	78	249	530	779
63 ans	30	51	107	213	401	ı	4	5	31	41	143	299	442
64 ans	17	33	95	182	327		2	6	12	20	118	229	347
65 ans	40	68	214	484	806		2	8	29	39	262	583	845
> 65 ans	4	2	39	46	91					0	43	48	91
Total	3 203	13 851	7 216	8 647	32 917	446	1 557	I 237	I 468	4 708	12 102	25 523	37 625
Âge moyen	58,8	55,2	60,3	58,8	57,6	53,3	52,6	53,9	54,8	53,7	59,0	56,2	57,1

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : service des pensions.

Effectifs des retraités 9-1

Tableau 9-10 : Le congé de fin d'activité (CFA) depuis 1999. Nombre de départs en CFA par ministère

Ministères	1999	2000	2001	2002
Affaires étrangères	18	23	14	15
Agriculture	160	185	205	257
Culture	24	23	25	16
Défense	266	447	268	403
Divers (Premier ministre, Conseil d'État, Outre-mer)	12	16	12	17
Économie et finances et Industrie	I 434	1 329	1 395	1 553
Éducation nationale	6 741	6 389	6 834	7 697
Emploi et solidarité	46	55	84	121
Équipement, logement, mer, transport, tourisme	675	523	612	860
Intérieur	214	151	199	197
Jeunesse et sports	43	54	38	54
Justice	88	88	110	132
La Poste	962	703	I 096	939
Total	10 683	9 986	10 892	12 261

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 9-11: Le congé de fin d'activité en 2002. Ventilation par catégorie et par sexe des agents partis en CFA en 2002

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
A	3 380	3 021	6 401
В	551	1 511	2 062
Ouvrier d'État	414	43	457
C	998	2 170	3 168
Non-titulaires	119	54	173
Total	5 462	6 799	12 261

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

9 Retraites

9-2 Montant des pensions

n 2003, le taux de liquidation est de 67,6 % pour l'ensemble des retraités civils et de 68,4 % pour les nouveaux retraités, ce qui correspond à une durée moyenne de services pris en compte de trente-quatre ans environ, bonifications incluses, soit trente deux ans de service, effectifs. En moyenne un agent bénéficie de deux ans de bonifications.

La retraite brute de droit direct des anciens fonctionnaires civils de l'état s'élève en 2003 à 1 715 € par mois en moyenne. Les nouveaux retraités de l'année bénéficient d'une pension légèrement plus élevée (1 838 €). Cette différence entre les anciens et les nouveaux retraités s'explique par l'augmentation des niveaux de qualification (notamment la proportion de plus en plus forte de catégories A) dans la fonction publique de l'État. L'indice moyen des pensions nouvellement liquidées est ainsi passé de 471, en 1991, à 579, en 2003.

Ces modifications structurelles entraînent une augmentation de la pension des nouveaux liqui-

dants et donc de la pension moyenne de l'ensemble des retraités. Ainsi, entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003, la pension moyenne a augmenté de 0,7 %.

La pension des femmes est de 20 % inférieure à celle des hommes. Cet écart entre les hommes et les femmes est de 6 % pour les anciens fonctionnaires de catégorie B et de 10 % pour ceux de la catégorie C. Des carrières plus courtes pour les femmes peuvent expliquer cette différence. Pour la catégorie A, l'écart atteint 20 %, les interruptions de carrière et la proportion plus faible de femmes dans les emplois d'encadrement supérieur se conjuguant pour expliquer cette différence.

La pension moyenne des anciens fonctionnaires des fonctions publiques territoriale et hospitalière est de 1 116 € en 2002, soit 45 % de moins que celle des fonctionnaires civils de l'État (1 702 € en 2002). Cette différence est due à une plus forte proportion de catégorie C et à des carrières plus courtes (vingt-cinq ans en moyenne).

III Définitions et méthodes

Calcul de la pension (1)

Le montant de la pension est déterminé en appliquant au dernier traitement indiciaire brut détenu depuis six mois au moins (hors primes) un **taux de liquidation**, qui est actuellement de 2 % par année de service (dans la limite de 75 %).

Les bonifications sont des annuités supplémentaires qui s'ajoutent aux années de service pour le calcul de la pension. Il s'agit principalement de la bonification d'un an pour les femmes fonctionnaires pour chacun de leurs enfants, de la bonification de dépaysement pour les services civils accomplis hors d'Europe, de la bonification du 1/5º pour certains corps classés en catégorie active et des bénéfices de campagne pour les militaires.

À la pension ainsi définie s'ajoute une **majoration** de 10 % pour les trois premiers enfants, augmentée de 5 % par enfant supplémentaire.

Le montant de la pension ainsi calculée ne peut être inférieur pour les fonctionnaires ayant accompli vingt-cinq années de service au **minimum de pension**, qui est égal au traitement brut correspondant à l'indice majoré 216, soit 944,87 i depuis décembre 2002.

(1) Ces modes de calculs sont valables jusqu'au 31 décembre 2003. La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie le calcul de la pension et de la pension minimum à compter du 1er janvier 2004.

Pour plus d'informations

- « Les retraites en 2002», Études et résultats n° 272, Drees, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, novembre 2003.
- Projet de loi de finances pour 2003. Rapport sur les rémunérations et les pensions de retraite de la fonction publique.
- « Les pensions des fonctionnaires civils de l'État » ; rapport public particulier de la Cour des comptes, Journaux officiels, avril 2003.

Montant des pensions 9-2

Tableau 9-12: Montant des pensions de retraite en paiement en 2002 et 2003 (I)

	Situation au	31.12.2002	Situation au	31.12.2003
	Nombre de	Montants	Nombre de	Montants
	bénéficiaires	(en millions d'euros)	bénéficiaires	(en millions d'euros)
Pensions militaires				
Droits directs				
Avantage principal		5 874		5 898
Accessoires (2)		258		258
Total	376 108	6 132	376 331	6 156
Droits dérivés				
Avantage principal		1 271		I 276
Accessoires (2)		76		77
Total	184 881	I 347	184 615	1 353
Pensions civiles				
Droits directs				
Avantage principal		20 513		21 605
Accessoires (I)		889		906
Total	I 047 145	21 402	I 093 894	22 51
Droits dérivés				
Avantage principal		2 419		2 466
Accessoires (1)		182		184
Total	280 043	2 601	283 425	2 650

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

⁽¹⁾ Coût au 31 décembre, exprimé en année pleine.

⁽²⁾ Comprend les majorations pour enfants, pour tierce personne et les rentes d'invalidité.

9 Retraites

9-2 Montant des pensions

Tableau 9-13 : Évolution du montant des pensions civiles (droits directs) brutes mensuelles moyennes en euros courants

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Pension moyenne au 31.12	I 508	1 518	1 544	1 575	1 613	I 634	I 668	I 703	1 715
Évolution en %	3,5 %	0,7 %	1,7 %	2,0 %	2,4 %	1,3 %	2,1 %	2,1 %	0,7 %
dont évolution due aux mesures générales (1)	2,6 %	0,0 %	1,0 %	1,3 %	1,3 %	0,5 %	1,2 %	1,3 %	0,0 %
Hausse des prix (I)	2,0 %	1,5 %	1,1 %	0,3 %	1,2 %	1,6 %	1,3 %	2,1 %	1,6 %

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

⁽I) En glissement.

Montant des pensions 9-2

Tableau 9-14 : Évolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des pensionnés

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Fonctionnaires civils									
Stock droit direct									
Indice de liquidation	490	496	499	503	507	514	518	522	527
Taux de liquidation (en %)	67,7	67,6	67,6	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5	67,5
Stock droit dérivé									
Indice de liquidation	473	477	480	481	484	489	492	495	497
Taux de liquidation (en %)	32,2	32,2	32,4	32,3	32,3	32,3	32,3	32,3	32,2
Flux droit direct									
Indice de liquidation	517	531	541	548	558	561	568	571	577
Taux de liquidation (en %)	66,8	67,3	67,5	67,9	68, I	68, I	68	68,3	68,5
Flux droit dérivé									
Indice de liquidation	493	494	500	500	504	512	515	516	521
Taux de liquidation (en %)	32,8	32,6	32,6	32,6	33,0	33,0	33,0	33,2	33,2
Militaires									
Stock droit direct									
Indice de liquidation	456	460	464	467	469	473	474	475	477
Taux de liquidation (en %)	65,I	65,I	65, I	65, I	65, I	65,I	65, I	65,I	65,I
Stock droit dérivé									
Indice de liquidation	435	439	443	446	448	451	452	454	456
Taux de liquidation (en %)	32,0	32,0	32,I	32,I	32,2	32,2	32,2	32,3	32,3
Flux droit direct									
Indice de liquidation	481	482	480	479	483	485	480	479	483
Taux de liquidation (en %)	65,2	65,I	64,9	67,2	67,2	67,0	66,9	66,5	66,4
Flux droit dérivé									
Indice de liquidation	446	453	460	468	465	468	470	474	475
Taux de liquidation (en %)	32,8	32,9	33,I	33,I	33,I	33,I	33,4	33,5	33,5
Valeur annuelle moyenne en euros du point d'indice (I)	47,29	48,49	49,16	49,42	49,99	50,51	50,96	51,43	52,1

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

⁽¹⁾ Le montant de la pension (avantage principal) se calcule en multipliant la valeur du point par l'indice de liquidation et par le taux de liquidation. La pension moyenne résultant de ce calcul est plus faible que la moyenne des pensions réellement versées du fait des pensions relevées au minimum garanti.

9 Retraites

9-2 Montant des pensions

Tableau 9-15 : Montant moyen mensuel des pensions civiles et militaires de droit direct selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2002

		Pen	sions civiles	5	Pensior	ns militaires	(I)	E	nsemble	
	Catégorie	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €
Hommes	A	167 179	2 378	2 491	59 270	1998	2 155	226 449	2 278	2 403
	В	55 563	1 570	I 648	253 746	1284	I 337	309 309	I 336	I 393
	C	68 246	993	1 065	30 704	633	656	98 950	881	938
	Indéterminé	198 474	1 596	I 676	20 807	88	89	219 281	I 453	1 525
	Sous-total	489 462	1 776	I 866	364 527	1351	1 415	853 989	1 595	I 673
Femmes	A	186 159	2 020	2 078	809	1921	I 939	186 968	2 020	2 077
	В	145 357	1 500	1 559	13 743	1068	1 079	159 100	1 462	1 517
	C	134 649	933	976	I 039	769	770	135 688	932	974
	Indéterminé	91 518	1 315	1 356	I 835	1134	1 148	93 353	1 311	1 352
	Sous-total	557 683	I 506	1 558	17 426	1096	1 107	575 109	I 494	I 544
Total	A	353 338	2 189	2 273	60 079	1997	2 152	413 417	2 6	2 256
	В	200 920	1 519	1 583	267 489	1273	I 323	468 409	1 379	I 435
	C	202 895	953	I 006	31 743	638	660	234 638	911	959
	Indéterminé	289 992	1 507	1 575	22 642	172	175	312 634	1 411	I 473
	Total général	I 047 145	I 632	I 702	381 953	1339	I 40I	I 429 098	I 554	1 621

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

⁽¹⁾ Y compris soldes de réserve.

Montant des pensions 9-2

Tableau 9-16: Montant moyen mensuel des pensions vieillesse (I) de droit direct versées par la CNRACL, selon la catégorie hiérarchique et le sexe, en 2002

		Fonction	publique ho	spitalière	Fonction p	oublique ter	ritoriale		Ensemble	
	Catégorie	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €	Nombre	Avantage principal en €	Pension totale en €
Hommes	A	3 918	2 027	2 130	9 864	2 101	2 197	13 782	2 080	2 178
	В	12 252	I 429	I 498	14 564	1 380	1 441	26 816	I 402	1 467
	C	28 559	1 012	1 071	85 109	992	I 060	113 668	997	I 063
	Indéterminé	390	1 266	I 326	3 296	1 358	1 416	3 686	1 349	I 406
	Sous-total	45 119	1 215	1 281	112 833	1 150	1 219	157 952	1 169	I 237
Femmes	A	12 105	I 730	I 762	11 207	I 608	1 651	23 312	l 671	I 709
	В	54 249	1 221	I 260	14 008	1 246	1 281	68 257	I 226	1 264
	C	134 440	900	949	101 388	862	914	235 828	884	934
	Indéterminé	938	975	1 009	3 910	I 072	1 115	4 848	1 053	I 094
	Sous-total	201 732	I 037	1 081	130 513	974	I 023	332 245	1 012	I 058
Total	A	16 023	I 802	I 852	21 071	I 838	I 906	37 094	I 823	I 883
	В	66 501	1 259	I 304	28 572	1 314	1 363	95 073	I 276	I 322
	C	162 999	920	970	186 508	922	981	349 507	921	976
	Indéterminé	I 328	1 060	1 102	7 206	I 203	I 253	8 534	1 181	1 229
	Total général	246 851	1 069	1 118	243 357	I 055	1 114	490 208	I 062	1 116

DGAFP, bureau des rémunérations, des pensions et du temps de travail.

⁽¹⁾ Les pensions accordées pour invalidité sont exclues.

10-1 Élections aux commissions administratives paritaires

u cours de l'année 2003, un quart de l'ensemble des CAP (26 %) a été renouvelé. Trois fonctionnaires sur quatre ont participé aux élections; le taux de participation de 73 % est équivalent à celui de la période précédente. Cependant, depuis les années 1950, il recule faiblement mais de manière constante.

Les résultats des élections aux CAP de 2003 apportent des variations mineures à la représentativité syndicale telle qu'elle avait été mesurée pour la période triennale antérieure, de 2000 à 2002.

La répartition des voix par grandes fédérations a légèrement varié du fait des élections des personnels de police du ministère de l'Intérieur, où un syndicat catégoriel fort s'est désaffilié de sa fédération. L'ordre de classement des organisations, en terme de nombre de voix, est modifié de ce fait, dans la mesure où de faibles écarts les séparaient à la période triennale précédente.

Cependant, la comparaison des résultats sur les trois dernières périodes, de 1999 à 2003, montre une relative stabilité de la répartition des voix, d'un triennat sur l'autre. Il est probable que le scrutin à deux tours, mise en pratique du régime électoral modifié par l'article 94 de la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996, ait assuré jusqu'à présent une base assez stable de l'électorat aux fédérations ou unions.

III Définitions et méthodes

Une synthèse des résultats des élections aux commissions administratives paritaires centrales des fonctionnaires est établie chaque année. Les tableaux présentés portent sur la période triennale du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2003. Ces résultats servent de base à la représentation des fédérations participant au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État et à l'élaboration du calcul de la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel.

Une commission administrative paritaire (CAP) est instituée pour chaque corps de fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation aux mêmes grades. Elle comprend autant de membres représentant l'administration que de représentants du personnel. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle. La durée du mandat est de trois ans. Chaque CAP doit se réunir au moins deux fois dans l'année. Ces commissions sont saisies de questions d'ordre individuel concernant le personnel.

Pour plus d'informations

- « Élections aux CAP centrales, période du 01.01.2001 au 31.12.2003, résultats définitifs », Josette Wertheim, RésulStats n° 6-2004, DGAFP, mars 2004
- « Les élections aux CAP: le vote des fonctionnaires par catégorie socioprofessionnelle », Josette Wertheim, Point Stat n° 97-01, DGAFP, mai 1997.

Élections aux commissions administratives paritaires 10-1

Tableau 10-1 : Ensemble des trois fonctions publiques. Résultats des élections professionnelles

	Fonction de l'É			Fonction publique Territoriale		oublique alière		les trois publiques
	2001-2002- 2003	%	21.12.2001	%	09.12.2003	%		%
Inscrits	2 047 115		940 929		722 764	3	710 808	
Votants	I 497 832	73,17	622 435	66,2	439 744	60,8 2	560 011	69,0
Suffrages exprimés	I 428 454		587 802		421 010	2	437 266	
Par fédération syndicale								
FSU	264 766	18,5					264 766	10,9
CGT	225 505	15,8	185 671	31,6	138 797	33,0	549 973	22,6
Unsa	217 060	15,2	56 402	9,6	21 793	5,2	295 255	12,1
CFDT	197 232	13,8	154 386	26,3	101 273	24, I	452 891	18,6
FO	196 051	13,7	124 874	21,2	94 089	22,3	415 014	17,0
CGC	46 368	3,2	6 960	1,2	I 697	0,4	55 025	2,3
CFTC	30 463	2,1	35 690	6, l	14 330	3,4	80 483	3,3
Divers	251009	17,6	23 819	4,1	48 499	11,5	323 327	13,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source: DGAFP, DGCL, DHOS.

Tableau 10-2 : Résultats d'ensemble du $1^{\rm er}$ janvier 2001 au 31 décembre 2003 dans la fonction publique de l'État

			Parti	cipation éle	ctorale						
Inscrits Votants Pourcentage Suffrages exprimé									rimés		
2 047 115	2 047 115 1 497 832				73,17			I 428 454			
	FSU	CGT	Unsa	CFDT	F0	CGC	CFTC	Divers	Total		
Nombre d'électeurs	264 766	225 505	217 060	197 232	196 051	46 368	30 463	251 009 I	428 454		
Pourcentage	18,5	15,8	15,2	13,8	13,7	3,2	2,1	17,6	100,0		

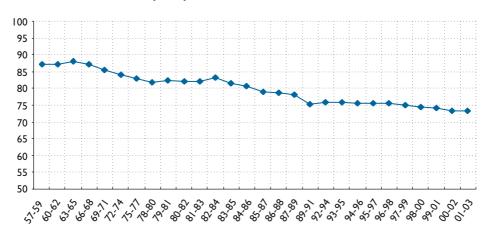
10-1 Élections aux commissions administratives paritaires

Tableau 10-3: CAP de la ville de Paris 2000-2001

Fédération syndicale	Nombre de voix	%
CFDT	4 011,5	19,17
CFTC	I 827	8,73
CGC	I 970	9,41
CGT	7 684,5	36,72
FO	I 630	7,79
FSU		
Unsa	2 850	13,62
Divers	952	4,55
Total	20 925	100,00

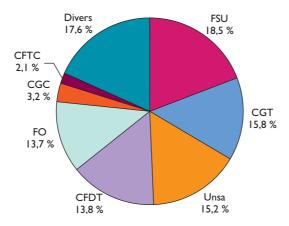
Élections aux commissions administratives paritaires 10-1

Graphique 10-1: Rétrospective de la participation électorale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique d'État



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique 10-2 : Pourcentage d'électeurs par fédération syndicale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique d'État



10-1 Élections aux commissions administratives paritaires

Tableau 10-4: Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales. Période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003. Participation électorale par catégorie hiérarchique et ensemble

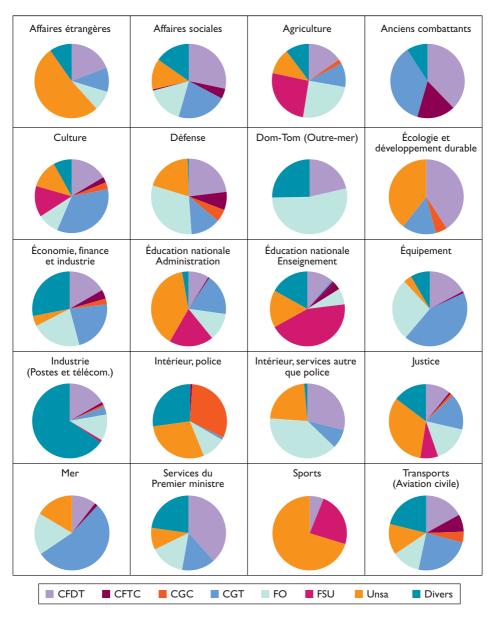
		ipation élec			ation électoral	e
	er	pourcenta	ge		ensemble	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Inscrits	Votants	%
Affaires étrangères	58,4	67,6	53,8	6 173	3 540	57,3
Affaires sociales	67,7	66,2	64, l	25 255	16 561	65,6
Agriculture	66,8	70,5	68,5	30 005	20 481	68,3
Anciens combattants	0,0	58,4	55,5	283	161	56,9
Culture	61,1	65,2	53,7	11 447	6 636	58,0
Défense	67,7	74,4	73,I	38 636	28 175	72,9
Dom-Tom (Outre-mer)	82,3	71,8	79,6	866	656	75,7
Écologie et développement durable	0,0	83,3	74,0	2 007	I 529	76,2
Économie, finances et industrie	83,3	88,5	86,3	183 381	158 283	86,3
Éducation nationale, administration	66,6	69,5	77,I	219 342	163 722	74,6
Éducation nationale, enseignement	66,4	74,9	0,0	794 906	528 319	66,5
Équipement	70,1	75,9	81,7	86 935	68 617	78,9
Industrie (Postes et télécommunications)	64,7	79,9	56,0	3 811	2 619	68,7
Intérieur, police	77,9	79,1	76,6	120 148	92 490	77,0
Intérieur, services autres que police	74,6	78,7	75,0	36 056	27 305	75,7
Justice	83,0	76,5	75,6	52 660	40 279	76,5
Mer	72,3	78,8	75,1	I 836	I 397	76,1
Services du Premier ministre	55,3	54,3	55,8	1 451	805	55,5
Sports	63,0	0,0	0,0	3 455	2 175	63,0
Transports (Aviation civile)	83,1	85,4	87,5	9 269	7 801	84,2
Total ministères	67,5	78,I	77,7	I 627 922	1 171 551	72,0
CDC	58,5	67,7	63,0	5 057	3 246	64,2
Cemagref	79,2	79,0	64,4	648	489	75,5
CNCA	63,3	61,7	50,0	406	234	57,6
CNMSS	0,0	80, I	73,5	I 208	903	74,8
CNRS	50,6	51,8	42,7	24 837	12 532	50,5
France Télécom	78,8	78,5	72,0	131 215	102 416	78, I
lfremer	70,8	84,3	0,0	116	89	76,7
IGN	72,0	67,9	76,4	676	480	71,0
Ined	51,1	61,8	66,7	148	83	56, I
INJSJA	53,0	54,8	0,0	303	163	53,8
Inra	60,2	62,9	60, l	8 505	5 185	61,0
Inrets	53,6	51,7	58,6	381	204	53,5
Inria	60,4	75,4	75,0	849	539	63,5
Inserm	56,8	57,4	48,8	4 592	2 577	56, I
La Poste	86,4	83,7	80, I	227 608	187 795	82,5
Météo France	81,0	77,8	0,0	2 613	2 058	78,8
Ofpra	72, I	84,2	78,2	329	249	75,7
Onac	80,6	91,1	83,1	1 351	1 130	83,6
ONF	79,2	74,0	71,7	6 271	4 545	72,5
Onic Onic	79,5	83,8	84,5	604	500	82,8
IRD Orstom	59,0	58,6	52,6	I 476	864	58,5
Total général	67,9	79,I	77,7	2 047 115	I 497 832	73,2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Attention : les cadres d'emplois des exploitants publics ne recoupent pas strictement les catégories statutaires A, B, C. Ils ont dû être reclassés par approximation.

Élections aux commissions administratives paritaires 10-1

Graphique 10-3 : Résultats des élections des représentants du personnel. aux CAP nationales. Période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003. Nombre d'électeurs. Toutes catégories



10-1 Élections aux commissions administratives paritaires

Tableau 10-5 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales. Période du ler janvier 2001 au 31 décembre 2003. Nombre d'électeurs. Toutes catégories

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	F0	FSU	Unsa	Divers	Total
Affaires étrangères	660	0	0	355	298	0	I 776	331	3 420
Affaires sociales	4 592	717	0	3 474	2 649	85	2 144	2 475	16 135
Agriculture	3 065	0	371	2 159	4 933	5 169	2 317	2 039	20 052
Anciens combattants	58	26	0	56	0	0	0	14	154
Culture	I 040	174	182	2 199	611	869	793	519	6 386
Défense	6 294	2 176	1 407	3 514	8 484	0	5 378	168	27 421
Dom-Tom (Outre-mer)	135	0	0	0	334	0	0	159	628
Écologie et développement durable	608	0	73	220	0	0	587	0	I 488
Économie, finance et industrie	25 211	5 902	4 130	34 406	33 379	0	6 441	42 872	152 339
Éducation nationale, administration	13 790	494	407	27 232	18 015	29 664	59 592	4 149	153 344
Éducation nationale, enseignement	56 528	4 229	4 271	16 817	34 355	222 525	81 523	86 045	506 292
Équipement	11 258	663	0	28 385	17 602	0	2 509	5 430	65 847
Industrie (Postes et Télécommunications)	423	28	27	87	292	20	7	1 669	2 552
Intérieur, police	353	551	27 969	907	9 320	0	25 822	24 321	89 243
Intérieur, services autres que police	7 615	0	0	2 196	10 257	0	5 859	394	26 321
ustice	4 142	386	453	6 146	6 222	2 940	12 745	5 694	38 728
Mer	141	19	0	711	241	0	216	0	1 328
Services du Premier ministre	296	0	0	111	116	0	73	176	772
Sports	127	0	0	0	0	498	1 472	0	2 097
Transports (Aviation civile)	1 288	555	360	I 830	916	0	998	I 604	7 551
Total	137 623	15 920	39 650	130 804	148 023	261 769	210 251	178 057	1 122 098
CDC	759	72	48	908	335	0	882	177	3 180
Cemagref	340	0	0	68	70	0	0	0	478
CNCA	38	38	38	38	38	0	0	38	230
CNMSS	541	0	0	0	122	0	0	223	886
CNRS	3 891	0	1 675	2 694	873	2 275	909	20	12 337
France Télécom	18 283	5 364	1 589	28 150	13 264	0	1 819	28 253	96 722
lfremer	51	0	0	0	31	0	0	0	82
IGN	323	Ш	0	142	0	0	0	0	475
ned	35	0	0	35	0	0	0	0	70
NJSJA	0	0	0	0	0	0	151	0	151
nra	2 127	1 005	0	1 765	0	0	0	88	4 985
Inrets	96	0	0	96	0	0	0	0	191
Inria	232	0	0	157	0	132	0	0	521
Inserm	690	150	405	810	0	474	0	0	2 529
La Poste	28 917	7 818	2 913	58 168	31 538	0	1 841	43 429	174 624
Météo France	945	0	0	379	529	0	110	0	I 963
Ofpra	0	0	0	121	. 0	0	0	114	235
Onac	335	0	0	243	461	0	0	47	1 086
ONF	I 466	0	50	637	488	0	1 097	562	4 300
Onic	151	84	0	151	84	. 0	0	0	470
IRD Orstom	390	0	0	140	195	116	0	0	841
Total général	197 232	30 463	46 368	225 505	196 051	264 766	217 060	251 009	I 428 454
Total général en %	13,8	2,1	3,2	15,8	13,7	18,5	15,2	17,6	100,0

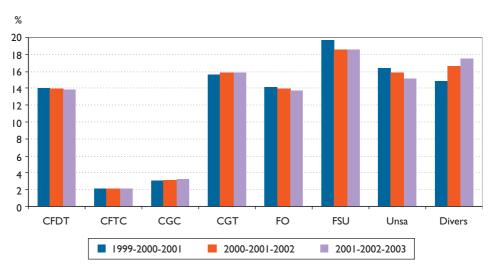
Élections aux commissions administratives paritaires 10-1

Tableau 10-6: Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales. Période du ler janvier 2001 au 31 décembre 2003. Nombre de sièges – Toutes catégories

	CFDT	CFTC	CGC	CGT	F0	FSU	Unsa	Divers	Tirage au sort	Total
Affaires étrangères	14	0	0	9	6	0	39	7	2	77
Affaires sociales	41	ı	0	38	13	2	29	36	2	161
Agriculture	40	0	4	31	41	54	25	20	5	219
Anciens combattants	7	2	0	5	0	0	0	2	0	16
Culture	31	- 1	3	47	10	26	21	14	I	153
Défense	27	14	8	10	38	0	18	10	3	128
Dom-Tom (Outre-mer)	16	0	0	0	34	0	0	12	2	64
Écologie et développement durable	6	0	1	/n	0	0	5	0	0	13
Economie, finance. et industrie Éducation nationale, administration	85 38	0	36 0	68 32	107 22	0 44	20 106	68 14	1 4	384 260
Éducation nationale, enseignement	10	0	0	32	2	46	21	23	2	106
Équipement	38	0	0	35	39	0	6	24	0	142
Industrie (Postes et Télécommunications)	17	0	0	I.	5	Ĭ	0	31	0	53
Intérieur Police	0	0	13	i	2		31	29	0	76
Intérieur services autres que police	31	0	0	11	50	0	24	9	0	125
lustice	34	0	3	17	37	51	58	29	3	232
Mer	2	0	0	18	4	0	4	0	0	28
Services du Premier ministre	22	0	0	6	7	0	6	П	0	52
Sports	I	0	0	0	0	6	18	0	0	25
Transports (Aviation civile)	14	3	5	9	7	0	5	8	7	58
Total	473	21	73	341	423	229	436	345	32	2 372
CDC	Ш	0		10	- 1	0	15	0	0	38
Cemagref	23	0	0	4	2	0	0	0	0	29
CNCA	3	3	3	3	3	0	0	3	0	20
CNMSS	8	0	0	0	2	. 0	0	4	0	14
CNRS	20	0	6	12	9	17	3	0	8	75 24
France Télécom	6	I	0	8	3	0	0	6	0	24
lfremer IGN	7 11	0	0 0	0 7	3 0	0 0	0	0 0	I 0	11 17
Ined	7	0	0	7	0	0	0	0	0	17
INJSJA	0	0	0	0	0	0	14	0	0	13
Inra	19	8	0	15	0	0	0	0	5	47
Inrets	12	0	0	12	0	0	0	0	0	24
Inria	10	0	0	9	0	6	0	0	3	28
Inserm	12	2	5	19	Õ	6	Õ	Õ	7	51
La Poste	5	0	Ì	6	6	0	0	4	0	22
Météo France	8	0	0	- 1	3	0	- 1	0	0	13
Ofpra	0	0	0	8	0	0	0	6	0	14
Onac	17	0	0	13	21	0	0	2	0	53
ONF	8	0	3	3	8	0	6	4	0	32
Onic	7	4	0	7	4	0	0	0	0	21
IRD Orstom	20	0	0	4	12	3	0	0	2	41
Total général	686	39	92	488	500	261	475	374	58	2 973
Total général en %	23,I	1,3	3, I	16,4	16,8	8,8	16,0	12,6	2,0	100,0

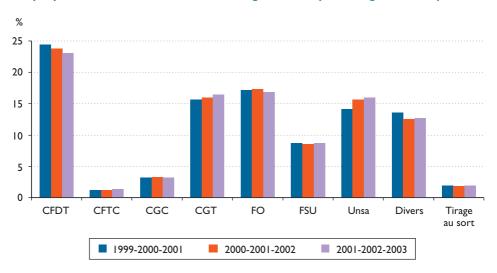
10-1 Élections aux commissions administratives paritaires

Graphique 10-4 : Évolution du nombre de voix obtenues par les organisations syndicales



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Graphique 10-5 : Évolution du nombre de sièges obtenus par les organisations syndicales



Élections aux commissions administratives paritaires 10-1

Tableau 10-7 : Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales. Période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003. Résultats en voix et sièges par catégorie

En nombre d'électeurs	CFDT	CFTC	CGC	CGT	F0	ſ	-SU	Unsa	Divers	Total
Catégorie A	93 140	9 881	15 554	35 582	57 980	231 9	933 9	77 211	112 904	654 185
%	14,2	1,5	2,4	5,4	8,9		35,5	14,9	17,3	100,0
Catégorie B	50 865	10 955	7 000	73 574	52 651	9 !	531	32 657	67 364	304 596
%	16,7	3,6	2,3	24,2	17,3		3,1	10,7	22,1	100,0
Catégorie C	53 228	9 627	23 815	116 349	85 420	23	302 8	37 192	70 740	469 673
%	11,3	2,0	5,1	24,8	18,2		5,0	18,6	15,1	100,0
Total des électeurs	197 232	30 463	46 368	225 505	196 05	I 26	4 766	217 060	251 009	I 428 454
% global	13,8	2,1	3,2	15,8	13,	7	18,5	15,2	17,6	100,0
En nombre de sièges	CFDT	CFTC	CGC	CGT	F0	FSU	Unsa	Divers	Tirage au sort	Iotai
Catégorie A	317	10	69	103	136	129	148	223	30	I 164
%	27,2	0,8	5,9	8,9	11,7	11,1	12,7	19,1	2,6	100,0
Catégorie B	176	П	14	139	157	61	116	74	4	752
%	23,3	1,4	1,8	18,5	20,9	8, I	15,4	9,9	0,5	100,0
Catégorie C	193	19	9	245	207	71	211	77	24	1 057
%	18,3	1,8	0,9	23,2	19,6	6,7	20,0	7,3	3 2,3	100,0
Total des sièges	686	39	92	488	500	261	475	37	74 58	2 973
% global	23,1	1,3	3,1	16,4	16,8	8,8	16,0) 12	,6 2,0	100,0

10-2 Commission de recours du CSFPE

n 2003, le nombre global de sanctions disciplinaires prononcées par les ministères et les organismes employant des fonctionnaires de l'État a été de 5 147, c'est-à-dire plus élevé qu'en 2002. Ces sanctions ont touché davantage les hommes (85 % des sanctions) que les femmes. Avertissements et blâmes représentent trois quarts des sanctions prononcées. Peu nombreuses, les sanctions des troisième et quatrième groupes, qui vont

de la rétrogradation à la révocation, sont naturellement celles que les agents concernés souhaitent le plus contester.

Le nombre de recours auprès de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) est en diminution. 78 requêtes ont été déposées en 2003, contre 94 en 2002.

III Définitions et méthodes

La commission de recours

Créée par le décret n° 82-480 du 28 mai 1980 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, la commission de recours constitue l'une des formations spéciales de ce conseil.

Aux termes de l'article 2 du décret n° 82-480 précité, elle est compétente pour connaître des contestations relatives aux décisions de retenues ou de déchéance de droit à pension, aux mesures de licenciement pour insuffisance professionnelle, à certaines décisions de refus d'inscription au tableau d'avancement, de licenciement prononcées à l'expiration de la période de mise en disponibilité, ou de sanctions des trois premiers groupes prononcées à la suite d'un manquement aux obligations statutaires, dans les conditions prévues à l'article 10 du décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux agents de l'État.

Requêtes recevables devant la commission de recours :

- les contestations de sanctions de quatrième groupe (la mise à la retraite d'office et la révocation), lorsqu'elles n'ont pas été proposées par le Conseil de discipline à la majorité des deux tiers des membres présents;
- les contestations des sanctions de troisième groupe lorsqu'elles portent sur l'abaissement d'échelon, le déplacement d'office, la rétrogradation, l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée supérieure à huit jours, même assortie d'un sursis, lorsque le conseil de discipline a proposé une sanction moins sévère ou qu'aucune proposition soumise

- au Conseil n'a recueilli la majorité des membres présents, y compris celle consistant à ne pas proposer de sanction ;
- les contestations des mesures de licenciement pour insuffisance professionnelle;
- les contestations des décisions de retenues sur pension et de déchéance du droit à pension prises après avis du Conseil de discipline, en cas de violation par le fonctionnaire ayant définitivement cessé ses fonctions ou mis en disponibilité, de l'interdiction d'exercer une des activités privées qualifiées d'incompatibles avec la fonction publique par un décret en Conseil d'État :
- les contestations des décisions de licenciement prises après avis de la commission administrative paritaire lorsque le fonctionnaire mis en disponibilité a refusé successivement trois postes qui lui étaient proposés en vue de sa réintégration;
- les contestations relatives aux décisions de refus, pendant deux ans successifs, d'inscrire au tableau d'avancement un fonctionnaire ayant fait l'objet lors de l'établissement de chaque tableau annuel d'une proposition de la commission d'avancement.

Sanction disciplinaire: punition prononcée par l'autorité investie du pouvoir disciplinaire (en principe l'autorité investie du pouvoir de nomination) à l'encontre d'un fonctionnaire auteur d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations statutaires.

Licenciement pour insuffisance professionnelle: acte par lequel l'administration rompt le lien d'emploi avec le fonctionnaire en raison de l'inaptitude au service de l'agent, et non pour des motifs disciplinaires.

Pour plus d'informations

 « Le regard des salariés sur la représentativité syndicale », Patrick Souary, Darès, Premières Synthèses n° 22.1, mai 2002.

Commission de recours du CSFPE 10-2

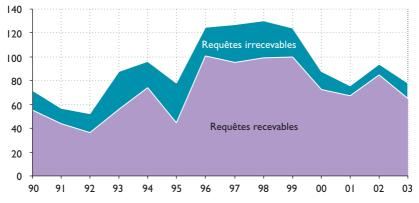
Tableau 10-8: Évolution de l'activité de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État

Années	Requêtes déposées (a)=(b)+(c)	Requêtes recevables (b)	Requêtes irrecevables (c)	Réunions de la commission	Affaires traitées (1) (d)=(e)+(f)	Avis de rejet (e)	Recommandations (f)	Recommandations suivies
1990	72	55	17	8	29	14	15	5
1991	57	44	13	9	21	9	12	6
1992	52	36	16	8	80	35	45	5
1993	88	56	32	7	58	34	24	3
1994	96	74	22	9	68	36	32	2
1995	78	45	33	5	37	19	18	1
1996	125	101	24	Ш	74	36	38	3
1997	127	95	32	18	107	53	54	25
1998	130	99	31	16	83	51	32	10
1999	124	100	24	18	87 (2)	52	34	4
2000	88	73	15	18	88 (3)	49	37	14
2001	76	67	9	14	72 (2)	40	32	4
2002	94	85	9	13	65 `´	34 (4)	28	6 (5)
2003	78	65	13	13	65 (I; 6)	33 ` ′	26 (7)	5 ` ′

DGAFP, bureau du statut général.

- (1) Les affaires traitées comprennent une partie des requêtes recevables de l'année en cours et une partie des requêtes recevables non encore traitées de la ou les années précédentes. Pour 1997 : 26 recommandations n'ont pas été suivies. 3 décisions finales ne sont pas connues. Pour 1998 : 22 recommandations n'ont pas été suivies.
- (2) I dossier du MEFI a fait l'objet d'un désistement en cours de séance.
- (3) Sur 2 dossiers PTT, la commission n'a pu se prononcer sur le premier dossier, sur le second, la commission a émis un avis d'incompétence.
- (4) Pour 2002 : 2 sursis à statuer et une absence d'avis.
- (5) 6 recommandations suivies connues à la date du 01.04.03 (8 non connues).
- (6) Dans 6 affaires, la Commission ne s'est pas prononcée (non-ieu à statuer, enquête complémentaire ou absence d'avis).
- (7) Pour 2003, à la date du 10.02.2004 : 5 recommandations suivies connues ; 8 non suivies ; 13 restées sans réponse de l'administration.

Graphique 10-6 : Évolution du nombre de recours déposés auprès de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État



DGAFP, bureau du statut général.

10-2 Commission de recours du CSFPE

Tableau 10-9 : Sanctions disciplinaires en 2003

Fautes e Avertissement Blâme du tableau d'avan-Abais-pour une d'office Rétro- (1) (2) (1) (2) (3) (4) marieum (5) (6) (3)				
Fautes F	oe 4e	4	4 ^e groupe	
Détournement, conservations F	xclusion mporaire fonctions our une lurée de mois à Mise à la retraite d'office	à la retrai	la Révocation	Total général
tion de fonds, malversations F 2 5 2 1 2 0 1 6 3 1 3 Absences irrégulières, abandon de fonction F 26 15 42 2 0 0 1 2 0 0 0 Mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles F 157 5 108 6 0 0 1 14 1 6 1 Vol de matériel H 10 1 2 2 0 0 0 0 9 0 2 1 de l'administration F 0 0 1 0 0 0 0 0 4 0 0 0 Détournement, ouverture d'objets de correspondance F 3 0 2 0 0 0 0 0 0 4 0 1 0 0 0 Comportement privé affectantal renom du service F 8 0 13 0 0 0 0 0 4 1 0 0 0 0 Meeurs H 64 11 131 5 0 0 5 74 5 4 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	2 ans 4		4 51	165
Absences irrégulières, abandon de fonction F 26 15 42 2 0 0 1 2 0 0 0 Mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles F 157 5 108 6 0 0 1 14 14 1 6 1 Vol de matériel H 10 1 2 2 0 0 0 0 9 0 2 1 de l'administration F 0 0 1 0 0 0 0 0 4 0 0 0 Détournement, ouverture d'objets de correspondance F 3 0 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 Comportement privé affectant le renom du service F 8 0 13 0 0 0 0 0 0 4 1 0 0 0 Wresse H 64 11 131 5 0 0 5 74 5 4 0 Wesse F 8 0 13 0 0 0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	31 3			90
abandon de fonction	16 0			331
indiscipline, fautes professionnelles F 157 5 108 6 0 0 1 1 14 1 6 1 Vol de matériel de l'administration F 0 0 1 0 0 0 0 0 4 0 0 0 Détournement, ouverture d'objets de correspondance F 3 0 2 0 0 0 0 0 0 4 0 1 0 0 0 0 Comportement privé affecturant le renom du service F 8 0 13 0 0 0 0 0 4 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	1 0	0		93
Vol de matériel	85 4	4	4 8	2 052
Détournement, ouverture d'objets de l'administration F 0 0 1 0 0 0 0 0 4 0 0 0 0	10 2	2	2 I	312
Détournement, ouverture d'objets F 3 0 20 0 0 0 0 0 4 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	7 I	Ι	1 18	53
ouverture d'objets de correspondance F 3 0 2 0	2 0	0	0 I	8
Comportement privé affectant le renom du service	23 0	0	0 24	76
trant le renom du service	6 0	0	0 4	15
Note H	26 6	6	6 30	200
New Second	5 0	0	0 0	31
H 2 2 6 3 2 0 1 2 0 2 0	69 8	8	8 2	378
Moeurs	0 0	0	0 0	22
F 0 1 1 0 0 0 0 0 0 0	23 10	10	0 31	84
Condamnations pénales	0 0	0	0 0	2
Dettes et chèques sans H 3 0 6 0 0 0 0 1 0 3 0 provision F 0 0 0 0 0 0 1 0 3 0 provision F 0 0 0 0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	16 7			97
Provision F 0 0 0 0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 I	ı	1 1	10
Incorrections, violences, H 97 16 152 10 0 0 1 39 14 8 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0			13
insultes F II 3 2I 4 0 0 0 2 2 0 0 Activité privée rémunérée F 0 I I 7 0 0 0 0 5 2 0 0 Divers F 85 2 43 I 0 0 0 1 1 3 0 0 H 1519 98 1550 87 3 0 19 335 34 53 10	0 0			I
Activité privée rémunérée	51 4	-		402
Activité privée rémunérée F 0 I I 7 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	6 0			49
Divers H 219 6 237 1 0 0 0 11 3 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	4 2 2 0			20
Divers F 85 2 43 1 0 0 0 4 0 1 0 Total H 1519 98 1550 87 3 0 19 335 34 53 10				
Total	13 I 2 0			493 139
F 301 32 249 22 2 0 5 37 9 9 4	392 47			4 364
Total général 1 820 130 799 109 5 0 24 372 43 62 14	65 6 457 53			783 5 147

DGAFP, bureau du statut général.

Sanction prise sans consultation de l'organisme paritaire.
 Sanction prise après consultation de l'organisme paritaire.
 Sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2e et 3e groupes.

⁽⁴⁾ Sanction à titre principal.
(5) Déplacement d'office dans la résidence.
(6) Déplacement d'office hors la résidence.

Commission de recours du CSFPE 10-2

Tableau 10-10: Mesures prises pour insuffisance professionnelle en 2002

	Hommes	Femmes	Total
Reclassement	3	0	3
Mise à la retraite	0	0	0
Licenciement pour insuffisance professionnelle	28	24	52
Total	31	24	55

DGAFP, bureau du statut général.

10-3 Grèves

n 2003, la DGAFP a comptabilisé 4 059 755 journées de grève réparties par ministère comme le présente le tableau ci-contre.

La forte progression du nombre de cessations collectives et concertées du travail des agents de l'État que retrace le graphique est liée à la réforme des retraites et à la loi de décentralisation.

Pour plus d'informations

 « Les conflits en 2002 », Premières informations et Premières Synthèses, Darès, à paraître.

Grèves IO-3

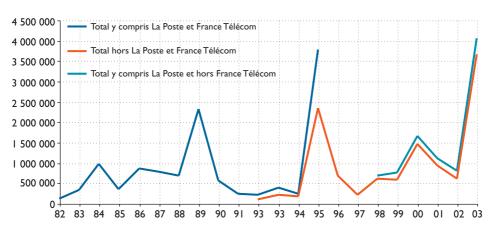
Tableau 10-11 : Cessations collectives et concertées du travail des agents de l'État en 2003

Nombre	de journées de grèv
Affaires étrangères, coopération et francophonie	4 962
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	48 245
Affaires sociales, travail, solidarité, santé, famille et personnes handicapées	25 662
Aviation civile	6 818
Caisse des dépôts et consignations	4 124
Culture et communication	11 123
Défense et anciens combattants	72 211
cologie et développement durable	3 494
conomie, finances et industrie	417 538
quipement, transports, logement, tourisme et mer	168 233
ntérieur, sécurité intérieure et libertés locales	28 383
eunesse, éducation nationale et recherche	2 838 353
ustice	25 471
Outre-mer	27
Premier ministre (services généraux)	388
ports	4 575
a Poste	400 148
rance Télécom	N.C.
Total (hors La Poste)	3 659 607
Total (y compris La Poste)	4 059 755

DGAFP, bureau du statut général.

(1) Les chiffres concernant La Poste ne distinguent pas les agents publics des salariés de droit privé.

Graphique 10-7 : Évolution du nombre de journées perdues pour fait de grève (1)



DGAFP, bureau du statut général.

(I) En équivalent jours.

II Politique sociale et conditions de travail

II-I Crédits sociaux

e ministère chargé de la Fonction publique répartit, chaque année, des crédits aux ministères en fonction des dépenses effectives concernant les prestations revalorisables à titre interministériel. L'objectif est de maintenir des conditions d'attribution harmonisées pour ces prestations entre les agents de l'État des différentes administrations.

Au ler janvier 2004, les prestations d'action sociale à réglementation commune ont été revalorisées de 1,8 % par rapport à 2003. Cette augmentation concerne les prestations d'aide à la famille, les subventions pour séjours d'enfants ainsi que les allocations pour enfants handicapés.

Les taux des prestations repas et pour la garde des jeunes enfants ont progressé de 2 %. En 2003, les moyens d'action sociale consentis par les ministères ont progressé de 0,6 %.

Les crédits répartis par la DGAFP complètent les dotations budgétaires ministérielles attribuées, à leur demande, par le ministère chargé du Budget. Ces dotations sont notamment appelées à financer les actions sociales propres à chacun des ministères.

Par ailleurs, la DGAFP dispose de moyens budgétaires pour développer des actions sociales spécifiquement interministérielles, ainsi que des actions en faveur des travailleurs handicapés (137,13 millions d'euros en 2003).

III Définitions et méthodes

Les crédits budgétaires ministériels d'action sociale sont inscrits sur le chapitre 33-92 des différents ministères. S'agissant de l'action sociale interministérielle, une grande majorité des crédits sont inscrits sur les chapitres 33-94 et 34-94 de la DGAFP. S'agissant des crédits d'investissement pour des opérations interministérielles, ils sont inscrits sur le chapitre 57-06 de la DGAFP.

Pour plus d'informations

- Lois de finances 2003 et 2004.
- « L'action sociale de l'État en faveur de ses agents », rapport présenté par Marie-Caroline Bonnet-Galzy, septembre 2002. Présent sur le site www.fonctionpublique.gouv.fr.

Politique sociale et conditions de travail II

Crédits sociaux I I-I

Tableau II-I: Taux des prestations d'action sociale à réglementation commune

Prestations	Taux en euros au 01.01.03	Taux en euros au 01.01.04
Restauration		
— prestation repas	1,00	1,02
Aide à la famille		
- prestation pour la garde des jeunes enfants	2,55	2,60
- allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	18,96	19,30
Subventions pour séjours d'enfants		
— en colonies de vacances		
• enfants de moins de 13 ans	6,08	6,19
• enfants de 13 ans à 18 ans	9,22	9,39
— en centres de loisirs sans hébergement		
• journée complète	4,41	4,49
• demi-journée		2,24
— en maisons familiales de vacances et gîtes		
• séjours en pension complète	6,40	6,52
autre formule	6,08	6,19
— séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif		
• forfait de 21 jours ou plus	63,11	64,25
• pour les séjours d'une durée inférieure (par jour)	3,01	3,06
 séjours linguistiques 		
• enfants de moins de 13 ans	6,08	6,19
• enfants de 13 ans à 18 ans	9,22	9,39
Enfants handicapés		
— allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	132,72	135,11
— allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt-sept ans (1)	104,30	106,18
- séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	17,37	17,68

⁽¹⁾ Le taux indiqué est égal à 30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales arrêtée au 1 er janvier de l'année en cours.

II Politique sociale et conditions de travail

II-I Crédits sociaux

Tableau II-2: Répartition des crédits sociaux gérés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (1) par type d'action en 2003 et 2004 (en millions d'euros)

Prestations interministérielles	2003	2004
Aides au logement	3,8	2,85
Aide ménagère à domicile en faveur des retraités	20,51	18,73
Chèques-vacances	33,50	35,65
Prestations de service « crèches »	55,62	55,09
CIAS déconcentrés	1,5	1,82
Équipements logements (2)	14,5	12,00
Insertion des travailleurs handicapés (3)	5,1	7,64
Revalorisation des prestations interministérielles (4)	2,6	-
Fonds pour le financement de l'aide personnalisée à l'autonomie (5)		1,83
Total	137,13	135,61

⁽¹⁾ Chapitres 33-94, 34-94 et 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.

⁽²⁾ Les crédits appelés à financer les équipements et les logements interministériels sont inscrits au chapitre 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.

⁽³⁾ Les crédits appelés à financer cette action en faveur de l'insertion des personnes handicapées sont inscrits au chapitre 34-94 et 57-06 du budget des services généraux du Premier ministre.

⁽⁴⁾ À compter de l'année 2003, les crédits correspondant à la revalorisation des taux des prestations individuelles d'action sociale interministérielle ne sont plus inscrits sur les crédits des services généraux du Premier ministre puis répartis entre les différents départements ministériels. Ils sont, en effet, directement intégrés dans les crédits ministériels, après négociation du montant de la revalorisation entre les ministres chargés de la Fonction publique et du Budget.

⁽⁵⁾ La cotisation au fonds pour le financement de l'Aide personnalisée à l'autonomie a été créée en 2003, à la suite de la mise en place de l'Aide personnalisée à l'autonomie.

Politique sociale et conditions de travail II

Crédits sociaux I I-I

Tableau II-3 : Évolution par ministère des crédits budgétaires consacrés à l'action sociale

(en millions d'euros)

							١	,
Ministères	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Affaires étrangères	3,666	3,787	5,102	5,241	5,238	5,669	5,659	5,663
Travail, santé et solidarité	5,558	5,920	5,793	6,796	7,711	8,690	15,690	16,142
Emploi	4,996	5,412	6,069	6,098	6,250	6,527	_	_
Agriculture et pêche	7,799	8,182	8,839	9,420	9,755	9,979	9,980	10
Aménagement du territoire	0,044	0,044	0,056	0,056	0,048	0,048	_	_
Anciens combattants	0,726	0,715	1,096	_	_	_	_	_
Coopération	0,604	0,584	_	_	_	_	_	_
Culture	3,073	3,531	3,531	3,663	3,740	3,815	3,843	3,94
Défense	102,865	101,927	96,592	94,058	94,470	94,448	99,883	102,129
Outre-mer	0,297	0,297	0,297	0,335	0,351	0,361	0,361	0,362
Économie, finances et industrie	94,441	94,346	114,027	116,656	119,511	119,842	121,479	121,946
Jeunesse, éducation nationale et recherche	57,763	57,763	58,034	58,797	63,370	63,330	64,991	61,332
Écologie et développement durable	0,453	0,470	0,534	0,573	0,651	0,714	0,731	0,729
Équipement, logement, transport, tourisme et mer	21,517	22,078	22,094	22,517	22,532	22,733	22,431	23,121
Industrie	3,023	2,979	_	_	_	_	_	_
Intérieur	24,788	30,124	32,411	32,432	32,737	31,067	32,567	32,34
Sports	0,532	0,532	0,532	0,532	0,532	0,577	0,577	0,578
lustice	12,213	13,280	14,417	15,829	17,141	18,284	19,496	20,412
Mer	0,178	0,188	0,189	0,183	0,177	_	_	_
Premier ministre								_
 services généraux 	0,527	0,527	0,527	0,802	0,802	0,817	0,817	0,879
- SGDN	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	_	_
— plan	0,084	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076
 Aménagement du territoire 	_	_	_	_	_	_	0,048	0,048
Enseignement supérieur, recherche	0,247	0,271	_	_	_	_	_	_
Tourisme	0,137	0,137	0,137	0,140	0,140	0,140	_	_
Action sociale interministérielle (1)	97,008	137,204	137,966	118,148	130,496	129,828	118,979	124,941
 fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (2) 	_	_	_	2,287	2,287	4,573	6,860	7,64
Total	442,547	490,382	508,327	494,647	518,023	521,526	524,468	532,278

⁽¹⁾ Dont 230 MF (35,063 millions d'euros) en 1998 et en 1999 (crédits exceptionnels issus de l'accord salarial) .

⁽²⁾ Non compris le crédit inscrit en LFR 2001, d'un montant de 1,981 millions d'euros (13 MF).

II Politique sociale et conditions de travail

II-I Crédits sociaux

Tableau II-4: Financement des opérations d'action sociale interministérielle (I)

Nature des opérations	Montant en euros
RESTAURANTS – études préalables	
Mulhouse Cohern	5 000,00
Paris Tour-Maubourg 8	
Tulle 19	20 000,00
Sous total	95 000,00
RESTAURANTS – rénovation et extension (ingénierie)	
Avignon — Hautpoul	
Bar-le-Duc — Buffet de la gare	76 225,00
Bastia	
Bobigny	I 000 000,0
Châteauroux 13	
Colmar - Rue des Laboureurs	12 746,00
Grenoble — DODE	6 000,00
Grenoble — DODE	575 000,00
Lyon — RIL 4	
Marseille — Périer	
Orléans — Coligny	
St-Lô 5	
Toulouse — Cité	
Sous-total	2 494 451,00
RESTAURANTS – travaux urgents et actualisation	
Bastia	,.
Charleville-Mézières 9	
Chartres 21	96 270,00
Châteauroux — Bertrand	
Châteauroux — Bertrand	
La-Rochelle — Fétilly	11 000,00
La Roche-sur-Yon	
Le-Puy-en-Velay	
Mâcon	25 000,0
Marseille — Cogera I	77 533,00
Nanterre — Cité	
Nantes — Carcouet 22 bis	
Nevers 15	
Orléans — Coligny	
Paris — Rue de la Mouzaïa	
Paris — Barbet-de-jouy	
Saint-Etienne II	
Yzeure 22	
Sous-total	2 253 100,00
Total restaurants	4 842 551,00

Politique sociale et conditions de travail II

Crédits sociaux I I-I

Tableau II-4: Financement des opérations d'action sociale interministérielle (I) (suite et fin)

Nature des opérations Mor				
LOGEMENTS - réservations				
Alsace Multisites	350 000,00			
Corse Lucciana	86 906,0			
Guyane Multisites	460 000,00			
Île-de-France Multisites	2 010 484,00			
Île-de-France Multisites				
Lorraine — Jury	225 000,00			
Nord-Pas-de-Calais — Logements relais				
Rhône-Alpes Annecy — Cluses	. 180 000,00			
Total logements	3 482 173,69			
CRECHES - réservations de berceaux				
Poitou-Charentes — Poitiers	40 000,00			
Provence-Alpes-Côte d'Azur — Marseille « Balou »	247 729,00			
Total crèches	287 729,00			
Total général	8 612 453,69			

⁽¹⁾ Participation financière sur crédits interministériels (budget 2003).

II Politique sociale et conditions de travail

I I-2 Accidents de travail

ne stabilité des accidents de 2001 à 2002.

52 700 accidents de travail et 9 000 accidents de trajet sont survenus en 2002. Rapportés au nombre des agents, les taux d'accidents sont, pour l'ensemble de la fonction publique de l'État, au même niveau qu'en 2001. Pour cent agents, on compte 2,7 accidents de travail et 0,5 accident de trajet.

Certains ministères sont, de par leurs fonctions, plus soumis que d'autres aux risques d'accidents du travail. Ainsi l'administration de la Police recense 4 300 accidents de travail, soit 6,1 % sur les services ayant répondu à l'enquête, La Poste 19 300, soit 6 %. Le taux est de 4,6 % au ministère de l'Équipement et au ministère de la Justice. Au ministère de la

Défense, pour cent agents, on compte 3,4 accidents du travail.

L'Enseignement scolaire du ministère de l'Éducation concentre 45 % des accidents des ministères. Si on rapporte le nombre d'accidents aux effectifs, le taux est de 1,6 %, moins important que dans les administrations citées. Ce taux est particulièrement bas au ministère de l'Économie (0,5 %).

Les accidents de trajet sont plus également répartis entre les administrations. La proportion d'accidents de trajet varie de manière moins contrastée entre les grandes administrations. À l'Enseignement scolaire, l'Économie et l'Équipement, le taux d'accidents de trajet est de 0,4 %. La Police est à un niveau un peu moindre : 0,3 %. Le ministère de la Défense est à 0,6 %, La Poste à 0,7 %, le ministère de la Justice à 0,8 %.

III Définitions et méthodes

Accidents du travail : accidents de service des fonctionnaires et accidents du travail des agents non-titulaires. Ils surviennent lorsque l'agent est sous l'autorité de l'employeur, pendant le temps et sur le lieu de travail. Parmi les accidents du travail, on inclut les accidents de mission qui surviennent lors d'un déplacement dans le cadre des obligations professionnelles.

Accidents de trajet : surviennent lors du parcours entre le lieu du travail et le domicile, ou le lieu de restauration, à l'heure normale.

Le champ: les administrations ont progressivement mis en place cette enquête. Certains ministères ne sont pas encore parvenus à recenser tous leurs services. Ainsi le ministère de l'Intérieur ne couvre pas tous ses services, tant dans la composante Direction générale de l'administration, que dans la composante Police nationale. Pour 2002, le ministère de la Justice a pu intégrer l'Administration pénitentiaire et la Protection judiciaire de la jeunesse.

Au total, tous les ministères répondent totalement ou partiellement, sauf celui de l'Enseignement supérieur. Aux ministères s'ajoutent un certain nombre d'établissements publics, parmi lesquels La Poste et la Caisse des dépôts et consignations. Ce champ recouvre 1 919 000 agents en 2002.

Pour plus d'informations

- « Les accidents du travail en 2000 et 2001 », Roger Martinez, RésulStats n° 4-2003 DGAFP.
- « Les accidents du travail en 2002 », Roger Martinez, RésulStats, DGAFP, à paraître.
- « Les conditions de travail dans la fonction publique », n° 40.1, octobre 2003, Darès, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.
- « Le travail est rendu responsable d'un problème de santé sur cinq », n° 19.1, mai 2004, Darès, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

Politique sociale et conditions de travail 11

Accidents de travail I I-2

Tableau II-5: L'ensemble des accidents en 2002

Accidents	Nombre	Nombre-effectif en %	Jours d'arrêt	Nombre moyen de jours d'arrêt
De travail	52 684	2,7	I 008 450	0,53
De trajet	8 990	0,5	247 833	0,13
Total	61 674	3,2	I 256 283	0,65

Effectif couvert par l'enquête (1): 1 919 210.

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Certains ministères n'ont répondu que sur un ensemble partiel de leurs services, l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

II Politique sociale et conditions de travail

I I-2 Accidents de travail

Tableau II-6 : Évolution de l'ensemble des accidents de travail et de trajet en 2001 et 2002

Ministère, direction	Effectifs en	fonction (I)		bre total ccidents	Nombre de jours d'arrêt de travail			Accidents / effectif en %	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	200	2002	
Ministère, direction									
Affaires étrangères	13 413	13 702	87	77	3 084	1 969	0,6	0,6	
Affaires sociales et travail	25 588	26 728	648	543	13 516	11 801	2,5	2,0	
Agriculture	28 461	29 093	868	812	11 614	13 617	3,0	2,8	
Culture (personnels titulaires)	13 714	13 912	521	458	7 932	6 059	3 8	3,3	
Défense (personnels civils)	91 207	91 683	3 799	3 664	72 163	73 042	4,2	4,0	
Écologie et développement durable	2 185	2 486	31	37	654	541	1,4	1,5	
Économie, finances et industrie	190 370	190 064	I 577	I 707	27 758	30 834	0,8	0,9	
Éducation (administration centrale)	3 444	3 484	89	70	I 508	I 043	2,6	2,0	
Éducation (enseignement scolaire)	918 631	866 469	0 997	17 290	373 975	336 300	2,3	2,0	
Équipement et tourisme	89 591	91 536	5 019	4 653	78 848	82 120	5 6	5,1	
Équipement (aviation civile)	11 038	11 688	164	178	2 772	1 977	,5	1,5	
Intérieur (hors Police nationale)	36 449	38 132	831	863	9 117	14 065	2,3	2,3	
Intérieur (Police nationale)	43 000	70 041	3 139	4 505	31 865	38 475	7,3	6,4	
Jeunesse et sports	7 448	7 267	187	169	5 258	4 542	2,5	2,3	
Justice (hors juridictions administratives)	15 802	60 737	562	3 313	8 055	51 428	3,6	5,5	
Justice (juridictions administratives)	1 098	1 100	27	17	264	59	2,5	1,5	
Outre-mer (administration centrale)	250	273	7	7	474	523	2,8	2,6	
Services du Premier ministre	1 897	2 216	60	66	619	953	3,2	3,0	
Ira	720	683	7	3	73	239	1,0	0,4	
Total des ministères	I 494 306	1 521 294	38 620	38 432	649 549	669 587	2,	6 2,5	
Établissements publics									
Tutelle affaires sociales et travail	10 047	10 167	82	211	1 921	3 797	0,8	2,1	
Tutelle éducation nationale	23 878	23 007	I 308	1 124	23 988	34 134	5,5	4,9	
Tutelle enseignement supérieur et recherche	36 153	36 448	375	369	4 229	4 251	1,0	1,1	
Caisse des dépôts et consignations	4 982	4 919	86	100	I 708	1 937	1,7	2,0	
La Poste	323 115	323 375	9 215	21 438	446 880	542 577	5,9	6,6	
Total des établissements publics	398 175	397 916	21 066	23 242	478 726	586 696	5,	3 5,8	
Total général	1 892 481	1 919 210	59 686	61 674	1 128 275	I 256 283	3,	2 3,2	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu. Aussi, l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

Politique sociale et conditions de travail 11

Accidents de travail I I-2

Tableau II-7: Évolution des accidents de travail en 2001 et 2002

Ministère, direction	Effectifs en fonction (1)			bre total ccidents	Nomb d'arrê	1	Accidents / effectif en %	
,	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Ministère, direction								
Affaires étrangères	13 413	13 702	58	47	I 366	1 262	0,4	0,3
Affaires sociales et travail	25 588	26 728	382	294	7 392	6 065	1,5	1,1
Agriculture	28 461	29 093	729	678	9 454	10 283	2,6	2,3
Culture (personnels titulaires)	13 714	13 912	362	304	5 084	3 635	2,6	2,2
Défense (personnels civils)	91 207	91 683	3 236	3 101	54 530	55 827	3,5	3,4
Écologie et développement durable	2 185	2 486	18	20	317	126	0,8	0,8
Économie, finances et industrie	190 370	190 064	991	1 026	3 709	16 198	0,5	0,5
Éducation (administration centrale)	3 444	3 484	47	34	594	427	,4	1,0
Éducation (enseignement scolaire)	918 631	866 469	7 421	14 227 2	97 109	263 384	1,9	1,6
Équipement et tourisme	89 591	91 536	4 640	4 252	10 144	71 693	5 2	4,6
Équipement (aviation civile)	11 038	11 688	112	122	I 827	1 101	1,0	1,0
Intérieur (hors Police nationale)	36 449	38 132	515	500	4 613	7 660	1,4	1,3
Intérieur (Police nationale)	43 000	70 041	2 949	4 274	28 609	35 070	6,9	6, l
Jeunesse et sports	7 448	7 267	150	137	3 574	3 646	2,0	1,9
Justice (hors juridictions administratives)	15 802	60 737	285	2 813	4 136	37 961	1,8	4,6
Justice (juridictions administratives)	1 098	1 100	9	7	81	18	0,8	0,6
Outre-mer (administration centrale)	250	273	6	6	470	496	2,4	2,2
Services du Premier ministre	I 897	2 216	34	40	332	593	1,8	1,8
Ira	720	683	5	2	70	70 94		0,3
Total des ministères	I 494 306	I 521 294	31 949	31 884	503 411	515 539	2,	l 2,1
Établissements publics								
Tutelle affaires sociales et travail	10 047	10 167	64	164	1 752	2 243	0,6	1,6
Tutelle éducation nationale	23 878	23 007	1 099	1 016	20 792	30 303	4,6	4,4
Tutelle enseignement supérieur et recherche	36 153	36 448	275	276	2 304	2 389	0,8	0,8
Caisse des dépôts et consignations	4 982	4 919	54	51	521	I 280	I,I	1,0
La Poste	323 115	323 375	17 211	19 293	365 859	456 696	5,3	6,0
Total des établissements publics	398 175	397 916	18 703	20 800	391 228	492 911	4,	7 5,2
Total général	1 892 481	1 919 210	50 652	52 684	894 639	I 008 450	2,	7 2,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu. L'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

II Politique sociale et conditions de travail

I I-2 Accidents de travail

Tableau II-8: Évolution des accidents de trajet de 2001 à 2002

Ministración discretion	Effectifs en fonction (I)			bre total ccidents	Nombre de jours d'arrêt de travail			Accidents /	
Ministère, direction						+ -	ctif en %		
Add to C	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	
Ministère, direction	12 412	13 703	20	20	1 710	707		0.3	
Affaires étrangères	13 413	13 702	29	30	1 718	707	0,2	0,2	
Affaires sociales et travail	25 588	26 728	266	249	6 124	5 736	1,0	0,9	
Agriculture	28 461	29 093	139	134	2 160	3 334	0,5	0,5	
Culture (personnels titulaires)	13 714	13 912	159	154	2 848	2 424	1 2	I,I	
Défense (personnels civils)	91 207	91 683	563	563	17 633	17 215	0.6	0,6	
Écologie et développement durable	2 185	2 486	13	17	337	415	0,6	0,7	
Économie, finances et industrie	190 370	190 064	586	681	14 049	14 636	0.3	0,4	
Éducation (administration centrale)	3 444	3 484	42	36	914	616	,2	1,0	
Éducation (enseignement scolaire)	918 631	866 469	3 576	3 063	76 866	72 916	0,4	0,4	
Équipement et tourisme	89 591	91 536	379	401	8 704	10 427	0,4	0,4	
Équipement (aviation civile)	11 038	11 688	52	56	945	876	0,5	0,5	
Intérieur (hors Police nationale)	36 449	38 132	316	363	4 504	6 405	0,9	1,0	
Intérieur (Police nationale)	43 000	70 041	190	231	3 256	3 405	0,4	0,3	
Jeunesse et sports	7 448	7 267	37	32	I 684	896	,5	0,4	
Justice (hors juridictions administratives)	15 802	60 737	277	500	3 919	13 467	1,8	0,8	
Justice (juridictions administratives)	1 098	1 100	18	10	183	41	,6	0,9	
Outre-mer (administration centrale)	250	273	- 1	- 1	4	27	0,4	0,4	
Services du Premier ministre	1 897	2 216	26	26	287	360	1,4	1,2	
Ira	720	683	2	1	3	145	0,3	0,1	
Total des ministères	I 494 306	I 521 294	6 671	6 548	146 138	154 048	0,4	4 0,4	
Établissements publics									
Tutelle affaires sociales et travail	10 047	10 167	18	47	169	1 554	0,2	0,5	
Tutelle éducation nationale	23 878	23 007	209	108	3 196	3 831	0,9	0,5	
Tutelle enseignement supérieur et recherche	36 153	36 448	100	93	I 925	I 862	0,3	0,3	
Caisse des dépôts et consignations	4 982	4 919	32	49	1 187	657	0,6	1,0	
La Poste	323 115	323 375	2 004	2 145	81 021	85 881	0,6	0,7	
Total des établissements publics	398 175	397 916	2 363	2 442	87 498	93 785	0,	6 0,6	
Total général	1 892 481	1 919 210	9 034	8 990	233 636	247 833	0,	5 0,5	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

Politique sociale et conditions de travail 11

Accidents de travail I 1-2

Tableau II-9: Ensemble des accidents de travail et de trajet en 2002. Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Effectifs en		Nombre d'	accident	ts	Nombre de jours d'arrêt			
	fonction (I)	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2002	Accidents avant 2002	Tous les accidents	
Ministère, direction									
Affaires étrangères	13 702	36	40	I	77	I 063	906	1 969	
Affaires sociales et travail	26 728	201	342	0	543	8 797	3 004	11 801	
Agriculture	29 093	345	466	I	812	11 047	2 570	13 617	
Culture (personnels titulaires)	13 912	165	292	I	458	5 581	478	6 059	
Défense (personnels civils)	91 683	1 334	2 322	8	3 664	51 597	21 445	73 042	
Écologie et développement durable	2 486	15	22	0	37	533	8	541	
Économie, finances et industrie	190 064	668	1 036	3	I 707	24 354	6 480	30 834	
Éducation (administration centrale)	3 484	23	46	- 1	70	I 043	0	1 043	
Éducation (enseignement scolaire)	866 469	6 625	10 645	20	17 290 2	49 080	87 220	336 300	
Équipement et tourisme	91 536	1 755	2 884	14	4 653	75 425	6 695	82 120	
Équipement (aviation civile)	11 688	86	92	0	178	I 922	55	I 977	
Intérieur (hors Police nationale)	38 132	352	510	-1	863	10 982	3 083	14 065	
Intérieur (Police nationale)	70 041	I 984	2 520	1	4 505	35 487	2 988	38 475	
Jeunesse et sports	7 267	48	121	0	169	3 528	1 014	4 542	
Justice (hors juridictions administratives)	60 737	I 326	I 986	I	3 313	46 004	5 424	51 428	
Justice (juridictions administratives)	1 100	Ш	6	0	17	36	23	59	
Outre-mer (administration centrale)	273	3	4	0	7	300	223	523	
Services du Premier ministre	2 216	18	48	0	66	913	40	953	
Ira	683	0	3	0	3	239	0	239	
Total des ministères	I 521 294	14 995	23 385	52	38 432	527 931	141 656	669 587	
Établissements publics									
Tutelle affaires sociales et travail	10 167	109	102	0	211	2 911	886	3 797	
Tutelle éducation nationale	23 007	380	744	0	1 124	18 788	15 346	34 134	
Tutelle enseignement supérieur et recherche	36 448	220	147	2	369	3 535	716	4 251	
Caisse des dépôts et consignations	4 919	33	67	0	100	I 705	232	I 937	
La Poste	323 375	7 074	14 357	7	21 438	354 274	188 303	542 577	
Total des établissements publics	397 916	7 816	15 417	9	23 242	381 213	205 483	586 696	
Total général	1 919 210	22 811	38 802	61	61 674	909 144	347 139	I 256 283	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2002. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

II Politique sociale et conditions de travail

I I-2 Accidents de travail

Tableau II-10 : Ensemble des accidents de travail en 2002. Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Effectifs en		Nombre d'	accident	ts	Nombre de jours d'arrêt		
	fonction (1)	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2002	Accidents avant 2002	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	13 702	23	24	0	47	702	560	I 262
Affaires sociales et travail	26 728	120	174	0	294	4 378	I 687	6 065
Agriculture	29 093	303	374	I	678	8 346	I 937	10 283
Culture (personnels titulaires)	13 912	110	193	I	304	3 206	429	3 635
Défense (personnels civils)	91 683	I 168	1 926	7	3 101	39 412	16 415	55 827
Écologie et développement durable	2 486	7	13	0	20	126	0	126
Économie, finances et industrie	190 064	444	580	2	1 026	13 310	2 888	16 198
Éducation (administration centrale)	3 484	17	16	I	34	427	0	427
Éducation (enseignement scolaire)	866 469	5 766	8 454	7	14 227	I <mark>95 549</mark>	67 835	263 384
Équipement et tourisme	91 536	I 627	2 612	13	4 252	65 515	6 178	71 693
Équipement (aviation civile)	11 688	63	59	0	122	I 089	12	1 101
Intérieur (hors Police nationale)	38 132	224	276	0	500	5 372	2 288	7 660
Intérieur (Police nationale)	70 041	I 934	2 340	0	4 274	32 477	2 593	35 070
Jeunesse et sports	7 267	37	100	0	137	2 780	866	3 646
Justice (hors juridictions administratives)	60 737	I 204	I 609	0	2 813	35 452	2 509	37 961
Justice (juridictions administratives)	1 100	5	2	0	7	7	П	18
Outre-mer (administration centrale)	273	3	3	0	6	273	223	496
Services du Premier ministre	2 216	Ш	29	0	40	553	40	593
Ira	683	0	2	0	2	94	0	94
Total des ministères	I 521 294	13 066	18 786	32	31 884	409 068	106 471	515 539
Établissements publics								
Tutelle affaires sociales et travail	10 167	90	74	0	164	I 498	745	2 243
Tutelle éducation nationale	23 007	350	666	0	1 016	16 329	13 974	30 303
Tutelle enseignement supérieur et recherche	36 448	176	98	2	276	I 957	432	2 389
Caisse des dépôts et consignations	4 919	17	34	0	51	1 132	148	I 280
La Poste	323 375	6 550	12 742	- 1	19 293	304 35I	152 345	456 696
Total des établissements publics	397 916	7 183	13 614	3	20 800	325 267	167 644	492 911
Total général	1 919 210	20 249	32 400	35	52 684	734 335	274 115	I 008 450

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2002. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

Politique sociale et conditions de travail | | |

Accidents de travail I I-2

Tableau II-II: Ensemble des accidents de trajet en 2002. Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Effectifs en		Nombre d	'acciden	ts	Nomb	re de jours d	l'arrêt
	fonction (I)	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2002	Accidents avant 2002	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	13 702	13	16	I	30	361	346	707
Affaires sociales et travail	26 728	81	168	0	249	4 419	1 317	5 736
Agriculture	29 093	42	92	0	134	2 701	633	3 334
Culture (personnels titulaires)	13 912	55	99	0	154	2 375	49	2 424
Défense (personnels civils)	91 683	166	396	1	563	12 185	5 030	17 215
Écologie et développement durable	2 486	8	9	0	17	407	8	415
Économie, finances et industrie	190 064	224	456	1	681	11 044	3 592	14 636
Éducation (administration centrale)	3 484	6	30	0	36	616	0	616
Éducation (enseignement scolaire)	866 469	859	2 191	13	3 063	53 531	19 385	72 916
Équipement et tourisme	91 536	128	272	I	401	9 910	517	10 427
Équipement (aviation civile)	11 688	23	33	0	56	833	43	876
Intérieur (hors Police nationale)	38 132	128	234	I	363	5 610	795	6 405
Intérieur (Police nationale)	70 041	50	180	I	231	3 010	395	3 405
Jeunesse et sports	7 267	Ш	21	0	32	748	148	896
Justice (hors juridictions administratives)	60 737	122	377	I	500	10 552	2 915	13 467
Justice (juridictions administratives)	1 100	6	4	0	10	29	12	41
Outre-mer (administration centrale)	273	0	1	0	1	27	0	27
Services du Premier ministre	2 216	7	19	0	26	360	0	360
Ira	683	0	I	0	I	145	0	145
Total des ministères	I 521 294	I 929	4 599	20	6 548	118 863	35 185	185 048
Établissements publics								
Tutelle affaires sociales et travail	10 167	19	28	0	47	1 413	141	1 554
Tutelle éducation nationale	23 007	30	78	0	108	2 459	1 372	3 831
Tutelle enseignement supérieur recherche	36 448	44	49	0	93	1 578	284	I 862
Caisse des dépôts et consignations	4 919	16	33	0	49	573	84	657
La Poste	323 375	524	1 615	6	2 145	49 923	35 958	85 881
Total des établissements publics	397 916	633	I 803	6	2 442	55 946	37 839	93 785
Total général	1 919 210	2 562	6 402	26	8 990	174 809	73 024	247 833

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2002. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensés les accidents.

12-1 Formation initiale et continue

lobalement, les agents de l'État se sont davantage formés en 2002, mais le bilan est contrasté entre la formation initiale et la formation continue et entre l'Éducation nationale et les autres ministères.

Hors Éducation nationale, l'ensemble des dépenses de formation a progressé de 1,3 %. Celles de formation initiale ont progressé de 8 %, tandis que celles de formation continue ont baissé de près de 5 % par rapport à 2001. De même, si le nombre de jours de formation initiale augmente de 4 %, le nombre de jours de formation continue baisse de 13 %.

La formation initiale poursuit son développement alors que la formation continue diminue pour la première fois depuis plusieurs années, hors Éducation nationale.

En 2002, hors Éducation nationale, un agent en fonction a suivi en moyenne 3,6 jours de formation continue, alors qu'il en suivait 4,1 jours en 2001 et 3,9 jours les années antérieures. En revanche, ce même agent a suivi 5,9 jours de formation initiale en 2002, en progression depuis 1998.

L'effort de formation initiale a bénéficié à toutes les catégories hiérarchiques à la suite de l'augmentation des recrutements et la mise en place de formations spécifiques.

De 1998 à 2001, hors Éducation nationale, le nombre de jours de formation continue par agent est resté relativement stable, avec une légère progression de 5,2 jours à 5,3 jours pour la catégorie A et de 3,2 jours à 3,4 jours pour la catégorie C et les ouvriers d'État. La durée de formation des agents de catégorie B a oscillé autour de 5 jours. En 2002, en revanche, quelle que soit sa catégorie hiérarchique, chaque agent en fonction a suivi en moyenne moins de jours de formation qu'en 2001.

En moyenne, les hommes partent plus en formation continue que les femmes si l'on ne prend pas en compte l'Éducation nationale. Les femmes suivent 3,3 jours de formation, alors que les hommes suivent 3,8 jours. Mais selon la catégorie, les proportions peuvent être très différentes : dans les catégories A et B, ce sont les femmes qui bénéficient le plus de formation continue.

Les actions de perfectionnement et d'adaptation aux fonctions représentent toujours la part la plus importante de la formation continue. Elles sont cependant moins nombreuses qu'en 2001. La baisse du nombre de jours de formation n'a pas affecté les préparations aux concours qui représentent en 2002 17 % de la formation continue. Le nombre de congés de formation et de bilans professionnels reste relativement stable.

III Définitions et méthodes

Champ: l'enquête porte sur les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires. Les personnels militaires sont donc exclus. En revanche, les magistrats sont inclus. Les agents titulaires ou non-titulaires sont ventilés par catégorie A, B, C et ouvriers d'État. Seules les actions de formation suivies pendant le temps de travail sont prises en compte.

Formation initiale: formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes.

Formation continue. On distingue en formation continue:
— les actions de perfectionnement et/ou d'adaptation aux (nouvelles) fonctions,

les préparations aux examens et concours,

— les congés de formation et les bilans professionnels.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre de jours de formation par agent en fonction : cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction.

Dépenses de formation : elles comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires.

Dépenses de formation par rapport à la masse salariale : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale. La masse salariale est calculée en multipliant les effectifs en fonction par le coût forfaitaire annuel.

Formation initiale et continue I2-I

Tableau 12-1 : Dépenses de formation

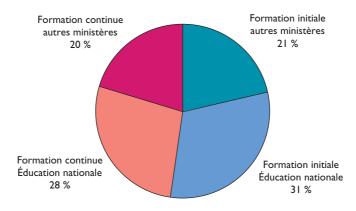
(en euros)

	20	001	20	002
	Dépenses	% de la masse salariale	Dépenses	% de la masse salariale
Tous ministères, hors Éducation nationale				
Formation initiale	791 326 706	4, I	854 544 691	4,3
Formation continue	864 964 628	4,4	824 045 323	4,2
Formation totale	1 656 291 334	8,5	l 678 590 014	8,5
Éducation nationale				
Formation initiale	I 132 633 332	3,3	I 300 621 299	3,7
Formation continue	I 042 464 266	3,1	131 055 821	3,2
Formation totale	2 175 097 598	6,4	2 431 677 120	6,9
Tous ministères				
Formation initiale	I 923 960 038	3,6	2 155 165 990	3,9
Formation continue	I 907 428 894	3,6	955 101 144	3,5
Formation totale	3 831 388 932	7,1	4 110 267 134	7,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 12-1 : Dépenses de formation en 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

12-1 Formation initiale et continue

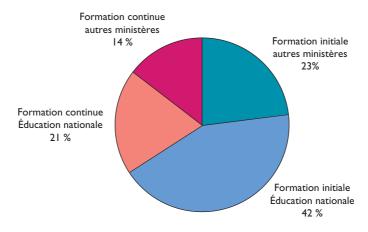
Tableau 12-2: Nombre de jours de formation

	2001	2002
Tous ministères, hors Éducation nationale		
Formation initiale (FI)	4 398 100	4 568 638
Formation continue (FC)	3 174 625	2 771 282
Formation totale	7 572 725	7 339 920
Éducation nationale		
Formation initiale (FI)	7 185 570	8 233 632
Formation continue (FC)	3 628 096	4 017 218
Formation totale	10 813 666	12 250 850
Tous ministères		
Formation initiale (FI)	11 583 670	12 802 270
Formation continue (FC)	6 802 721	6 788 500
Formation totale	18 386 391	19 590 770

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 12-2: Nombre de jours de formation en 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Formation initiale et continue 12-1

Tableau 12-3 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2002

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Formation initiale							
Tous ministères, hors Éducation	3,6	3,5	4,2	4,6	5,3	5,6	5,9
Éducation nationale	6, l	5,8	5,3	5,8	5,9	6,6	7,4
Tous ministères	5,1	4,9	4,9	5,3	5,7	6,2	6,8
Formation continue							
Tous ministères, hors Éducation	3,9	3,8	3,9	3,9	3,9	4, I	3,6
Éducation nationale	3,3	3,3	3,0	3,1	3,2	3,3	3,6
Tous ministères	3,6	3,5	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6
Ensemble de la formation							
Tous ministères, hors Éducation	7,6	7,3	8,I	8,5	9,3	9,7	9,5
Éducation nationale	9,4	9,0	8,3	8,9	9,1	9,9	11,1
Tous ministères	8,7	8,4	8,2	8,7	9,2	9,8	10,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Tableau 12-4 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie de 1996 à 2002

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Tous ministères							
Formation initiale							
Catégorie A	10,4	9,4	8,7	9,1	9,2	9,9	10,9
Catégorie B	1,5	1,3	2,0	2,2	2,8	3,3	3,4
Catégorie C et ouvriers d'État	1,7	1,9	2,1	2,5	3,0	2,9	3,0
Formation continue							
Catégorie A	3,4	3,3	3,2	3,7	3,9	4, I	3,9
Catégorie B	5,0	4,8	4,5	3,8	3,7	3,7	4,2
Catégorie C et ouvriers d'État	2,7	2,8	2,9	2,8	2,8	3,0	2,9
Tous ministères,							
hors Éducation nationale							
Formation initiale							
Catégorie A	7,1	6,9	7,6	7,8	8,3	9,3	10,5
Catégorie B	4,9	3,9	5,8	5,8	6,8	7,6	7,3
Catégorie C et ouvriers d'État	2,3	2,5	2,8	3,4	4, I	3,9	4, I
Formation continue							
Catégorie A	5,6	5,1	5,2	5,2	5,3	5,3	4,7
Catégorie B	5,3	5,1	5,1	4,8	4,8	5,0	4,0
Catégorie C et ouvriers d'État	3,1	3,1	3,2	3,2	3,3	3,4	3,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

12-1 Formation initiale et continue

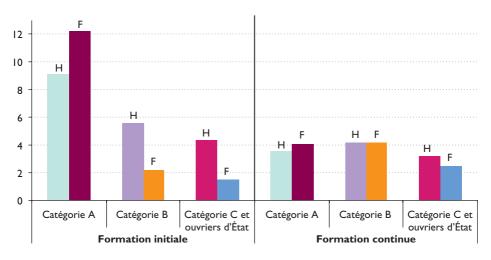
Tableau 12-5 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie et par sexe en 2002

	Form	nation in	itiale	Forma	tion con	tinue	To	tal géné	ral
		(a)		(b)			(a) + (b)		
	Н	F	Ţ	Н	F	T	Н	F	T
Tous ministères, hors Éducation nationale									
Catégorie A	9,8	11,5	10,5	4,4	5,3	4,7	14,2	16,8	15,2
Catégorie B	8,4	6,2	7,3	3,9	4, I	4,0	12,3	10,3	11,3
Catégorie C et ouvriers d'État	5,4	2,4	4, I	3,5	2,6	3,1	8,9	5,0	7,2
Total	6,9	4,7	5,9	3,8	3,3	3,6	10,6	8,0	9,5
Éducation nationale									
Catégorie A	8,8	12,2	10,9	3,4	4,0	3,8	12,2	16,2	14,7
Catégorie B	0,0	0,0	0,0	4,9	4,3	4,4	4,9	4,3	4,5
Catégorie C et ouvriers d'État	0,0	0,0	0,0	1,8	2,5	2,3	1,8	2,5	2,3
Total	6,6	7,9	7,4	3,3	3,8	3,6	9,9	11,7	11,1
Tous ministères									
Catégorie A	9,1	12,2	10,9	3,6	4, I	3,9	12,7	16,3	14,8
Catégorie B	5,6	2,2	3,4	4,2	4,2	4,2	9,8	6,5	7,6
Catégorie C et ouvriers d'État	4,4	1,5	3,0	3,2	2,5	2,9	7,7	4, I	5,9
Total	6,7	6,9	6,8	3,5	3,7	3,6	10,3	10,5	10,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 12-3 : Nombre de jours de formation par agent, par catégorie et par sexe en 2002. Tous ministères



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Formation initiale et continue 12-1

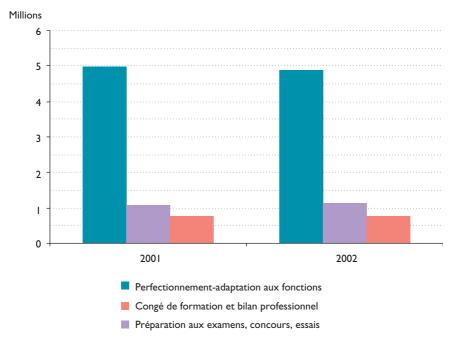
Tableau 12-6 : Nombre de jours de formation continue par type de formation pour l'ensemble des ministères

		2001	2002			
	Nombre de jours	Part des formations (en %)	Nombre de jours	Part des formations (en %)		
Perfectionnement-adaptation aux fonctions	4 968 329	73	4 908 102	72		
Préparation aux examens, concours, essais	1 071 269	16	1 129 801	17		
Congé de formation et bilan professionnel	763 122	П	750 600	П		
Total	6 802 720	100	6 788 503	100		

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 12-4 : Nombre de jours de formation par type de formation pour l'ensemble des ministères



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

12-2 Formation par ministère

PÉducation nationale, la formation continue comme la formation initiale progressent. Le nombre de stagiaires en formation initiale est passé de 66 000 en 2001, à 75 000 en 2002, soit une augmentation de 14 %. Les nombreux recrutements de professeurs du primaire et du secondaire en 2001 et 2002 expliquent cette augmentation. Le nombre de jours de formation initiale ainsi que les dépenses qui y sont liées ont progressé dans la même proportion de 15 %.

Le nombre de jours de formation continue est aussi plus élevé qu'en 2001. Ainsi, en 2002, un agent en fonction à l'Éducation nationale a suivi en moyenne 3,6 jours de formation continue contre 3,3 jours en 2001. Les dépenses de la formation continue ont progressé de 8 %, elles représentent maintenant 3,2 % de la masse salariale.

Dans la majorité des autres ministères, les dépenses de formation initiale augmentent, sauf à la Défense et aux Sports, mais les dépenses de formation continue diminuent, notamment à l'Économie où elles baissent de 12 %. Ce ministère représente à lui seul plus de 25 % des dépenses de formation continue de l'État, hors Éducation nationale. La baisse est aussi très sensible au Travail, à la Santé, à l'Équipement et à un degré moindre à l'Agriculture, l'Aviation civile, la Justice. Toutefois, les dépenses de formation continue ont augmenté à l'Intérieur, où elles passent de 198 millions d'euros à 207 millions, mais aussi à la Défense, la Culture, aux Affaires étrangères et à l'Écologie.

La baisse du nombre des stagiaires en formation continue est quasiment générale sauf à l'Écologie, aux Affaires étrangères et au Tourisme. Elle se répercute naturellement sur le nombre de jours de formation. L'arrivée de l'euro avait entraîné un effort spécifique de formation en 2001 qui n'a plus lieu d'être en 2002. Cette baisse est particulièrement importante à l'Économie, qui a joué un rôle moteur pour accompagner le passage à l'euro.

III Définitions et méthodes

Effectifs en formation : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre de jours de formation par agent en fonction : cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction.

Dépenses de formation : comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires.

Dépenses de formation par rapport à la masse salariale : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale. La masse salariale est calculée en multipliant les effectifs en fonction par le coût forfaitaire annuel.

Formation interministérielle : en formation initiale, il s'agit des formations dispensées à des agents publics dans les écoles de la Fonction publique, l'Ena et les Ira.

La formation interministérielle continue est plus spécifiquement organisée par trois administrations : les ministères de la Fonction publique, de l'Intérieur et de l'Économie et des Finances.

Les données des ministères de la Fonction publique et de l'Intérieur sont regroupées avec celles des services du Premier ministre.

Pour plus d'informations

- « La formation des agents de l'État en 2002 », Hélène Désert, DGAFP, mars 2004.
- « La dépense pour la formation professionnelle en 2001 », Valérie Flachaire, Darès, Premières Synthèses n° 16.1, avril 2004.
- « La politique de formation continue des agents de l'État et des hôpitaux », Jean-François Cuby, Conseil national d'évaluation, Commissariat général du Plan, septembre 2003.

Formation par ministère 12-2

Tableau 12-7: Formation initiale et continue par administration

	Effectif	s en formatio	on		bre de jours formation		' '	ses total formation	
	2001	2002	Évo- lution 01-02 en %	2001	2002	Évo- lution 01-02 en %	'	2002 nillions uros)	Évo- lution 01-02 en %
Affaires étrangères	7 278	9 821	+ 35	69 508	82 746	+ 19	17	21	+ 25
Agriculture et pêche	47 810	47 506	- I	268 071	294 711	+ 10	86	95	+ 10
Aviation civile	24 947	21 585	- I3	268 496	273 434	+ 2	90	92	+ 2
Culture et communication (2)	34 108	30 563	- 10	107 955	101 184	– 6	30	31	+ 2
Défense	124 250	78 798	– 37	423 625	350 529	- 17	96	89	– 6
Économie, finances et industrie (I)	568 832	452 659	– 20	2 032 857	I 855 324	- 9	438	418	– 5
Écologie et développement durable	3 678	3 959	+ 8	7 913	8 594	+ 9	3	4	+ 22
Équipement (2)	262 437	173 569	- 34	661 527	601 029	- 9	164	152	- 7
Intérieur	545 362	469 314	– 14	2 464 935	2 467 285	0	475	503	+ 6
Sports	11 056	9 429	– 15	32 606	31 644	– 3	9	9	– I
Justice	91 462	77 693	– 15	778 062	794 646	+ 2	147	152	+ 3
Outre-mer (3)	545	317	- 42	I 393	1 339	_ 4	0	0	+ 15
Santé (4)	25 658	22 803	- 11	117 791	117 867	0	30	34	+ 15
Services du Premier ministre (1)	4 717	4 398	– 7	207 299	226 365	+ 9	44	50	+ 14
Tourisme	358	616	+ 72	996	1 241	+ 25	0	0	+ 28
Travail	12 567	7 293	- 42	78 091	75 261	_ 4	20	19	– 3
Formation interministérielle	48 174	29 942	- 38	348 057	379 274	+ 9	68	78	+ 15
dont part imputable à l'Économie et aux services du Premier ministre (5)	40 568	24 313	- 40	296 456	322 551	+ 9	60	69	+ 15
Total hors Jeunesse, éducation et recherche	I 772 67 I	I 415 952	- 20	7 572 725	7 339 921	- 3	I 656	I 679	+ 1
Jeunesse, éducation et recherche	903 727	1 155 125	+ 28	10 813 666	12 250 850	+ 13	2 175	2 432	+ 12
Total y compris Jeunesse, éducation et recherche	2 676 398	2 571 077	- 4	18 386 391	19 590 771	+ 7	3 831	4 110	+ 7
La Poste	I 032 035	604 822	- 4I	858 109	662 272	– 23	245	217	- I2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

⁽²⁾ Certaines données 2001 ont été corrigées.

⁽³⁾ Les agents en fonction dans les Dom-Tom ne sont pas pris en compte.

⁽⁴⁾ Les dépenses hors rémunération des stagiaires en formation à l'École nationale de la santé publique n'ont pas été recensées en 2001.

⁽⁵⁾ Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'Économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris Éducation.

12-2 Formation par ministère

Tableau 12-8: Formation initiale par administration

	Effecti	fs en forma	tion		nbre de jours formation		Dépenses :	totales de forn	nation
	2001	2002	Évo- lution 01-02 en %	2001	2002	Évo- lution 01-02 en %	2001 (en millie	2002 rs d'euros)	Évo- lution 01-02 en %
Affaires étrangères	181	833	+ 360	1 150	7 950	+ 591	228	1 121	+ 392
Agriculture et pêche	1 284	2 469	+ 92	154 840	182 995	+ 18	42 142	52 590	+ 25
Aviation civile	1 180	1 095	– 7	191 877	209 019	+ 9	48 709	53 265	+ 9
Culture et communication (2)	3 719	4 734	+ 27	17 263	15 826	– 8	3 307	3 352	+
Défense	4 830	4 872	+	137 234	91 570	– 33	22 860	15 396	– 33
Économie, finances et industrie (I)	11 785	11 700	- 1	1 032 103	1 062 110	+ 3	180 181	190 721	+ 6
Écologie et développement durable	170	78	– 54	I 387	1 118	- 19	264	257	– 3
Équipement (2)	4 069	5 429	+ 33	257 190	309 375	+ 20	71 739	79 870	+ 11
Intérieur	18 890	18 527	– 2	I 724 638	1 734 947	+	277 388	295 719	+ 7
Sports	345	300	– 13	2 936	2 165	– 26	863	781	- 10
Justice	5 312	6 118	+ 15	579 189	612 409	+ 6	88 526	93 812	+ 6
Outre-mer (3)	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Santé (4)	916	806	– 12	52 606	65 908	+ 25	7 089	13 801	+ 95
Services du Premier ministre (1)	1 616	I 686	+ 4	199 115	218 052	+ 10	36 923	41 434	+ 12
Tourisme	5	7	+ 40	43	72	+ 67	5	9	+ 100
Travail	1 140	888	– 22	46 529	55 123	+ 18	11 103	12 417	+ 12
Formation interministérielle	1 615	1 685	+ 4	199 106	218 051	+ 10	36 921	41 434	+ 12
dont part imputable à l'Économie et aux services du Premier ministre (5)	1 615	1 685	+ 4	199 106	218 051	+ 10	36 921	41 434	+ 12
Total hors Jeunesse, éducation et recherche	55 442	59 542	+ 7	4 398 100	4 568 639	+ 4	791 327	854 545	+ 8
Jeunesse, éducation et recherche	66 113	75 256	+ 14	7 185 570	8 233 632	+ 15	I 132 633	1 300 621	+ 15
Total y compris Jeunesse, éducation et recherche	121 555	134 798	+ 11	11 583 670	12 802 271	+ 11	I 923 960	2 155 166	+ 12
La Poste	42 614	35 544	- 17	164 236	133 799	- 19	49 027	43 732	– II

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

⁽²⁾ Certaines données 2001 ont été corrigées.

⁽³⁾ Les agents en fonction dans les DOM-TOM ne sont pas pris en compte.

⁽⁴⁾ Les dépenses hors rémunération des stagiaires en formation à l'École nationale de la santé publique n'ont pas été recensées en 2001.

⁽⁵⁾ Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'Économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris Éducation.

Formation par ministère 12-2

Tableau 12-9: Formation continue par administration

	Effect	ifs en formatio	on	ı	mbre de jours de formation		Dépenses	totales de fori	nation
	2001	2002	Évo- lution 01-02 en %	2001	2002	Évo- lution 01-02 en %	`	2002 milliers uros)	Évo- lution 01-02 en %
Affaires étrangères	7 097	8 988	+ 27	68 358	74 796	+ 9	16 835	20 138	+ 20
Agriculture et pêche	46 526	45 037	_ 3	113 231	111 716	– I	43 935	42 068	– 4
Aviation civile	23 767	20 490	- 14	76 619	64 415	- 16	41 554	38 483	– 7
Culture et communication (2)	30 389	25 829	- 15	90 692	85 358	– 6	26 958	27 497	+ 2
Défense	119 420	73 926	- 38	286 391	258 959	- 10	72 676	73963	+ 2
Économie, finances et industrie (1)	557 047	440 959	– 21	1 000 754	793 214	– 21	257 813	227 533	– 12
Écologie et développement durable	3 508	3 881	+ 11	6 526	7 476	+ 15	2 895	3 595	+ 24
Équipement (2)	258 368	168 140	– 35	404 337	291 654	– 28	91 996	72 595	– 21
Intérieur	526 472	450 787	- 14	740 297	732 338	- 1	197 685	207 130	+ 5
Sports	10 711	9 129	- 15	29 670	29 479	– I	8 308	8 335	0
Justice	86 150	71 575	- 17	198 873	182 237	– 8	58 352	58 052	- I
Outre-mer (3)	545	317	– 42	I 393	1 339	_ 4	368	421	+ 15
Santé (4)	24 742	21 997	- 11	65 185	51 959	– 20	22 429	20 085	- 10
Services du Premier ministre (I)	3 101	2 712	– 13	8 183	8 313	+ 2	6 815	8 423	+ 24
Tourisme	353	609	+ 73	953	1 169	+ 23	225	285	+ 27
Travail	11 427	6 405	- 44	31 562	20 138	- 36	8 799	6 875	– 22
Formation interministérielle	46 559	28 257	- 39	148 951	161 222	+ 8	30 760	36 254	+ 18
dont part imputable à l'Économie et aux services du Premier ministre (5)	38 953	22 628	- 42	97 350	104 500	+ 7	23 438	27 686	+ 18
Total hors Jeunesse, éducation et recherche	1 717 229	1 356 410	- 21	3 174 625	2 771 282	- 13	864 965	824 045	- 5
Jeunesse, éducation et recherche	837 614	1 079 869	+ 29	3 628 096	4 017 218	+ 11	I 042 464	1 131 056	+ 8
Total y compris Jeunesse, éducation et recherche	2 554 843	2 436 279	- 5	6 802 720	6 788 500	0	I 907 429	1 955 101	+ 2
La Poste	989 421	569 278	– 42	693 874	528 473	– 24	196 175	127 897	– 35

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

⁽¹⁾ Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

⁽²⁾ Certaines données 2001 ont été corrigées.

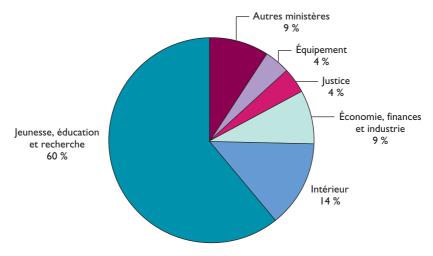
⁽³⁾ Les agents en fonction dans les DOM-TOM ne sont pas pris en compte.

⁽⁴⁾ Les dépenses hors rémunération des stagiaires en formation à l'École nationale de la santé publique n'ont pas été recensées en

⁽⁵⁾ Ces résultats sont déjà inclus dans les bilans de l'Économie et des services du Premier ministre. Ils ne sont donc pas comptés dans les totaux hors et y compris Éducation.

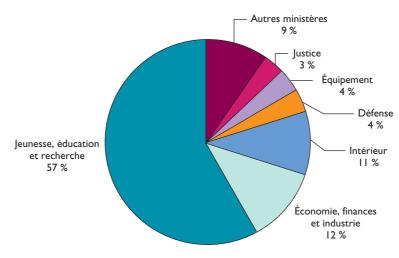
12-2 Formation par ministère

Graphique 12-5 : Dépenses de formation initiale par administration en 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 12-6 : Dépenses de formation continue par administration en 2002



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Formation par ministère 12-2

Tableau 12-10 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction

	Formatio	on initiale	Formatio	n continue	Total	général
	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Affaires étrangères	0,1	0,4	3,9	4,2	4,0	4,6
Agriculture et pêche	4, I	4,6	3,0	2,8	7,2	7,4
Aviation civile	16,4	17,4	6,5	5,4	22,9	22,8
Culture et communication	1,2	1,1	6,2	5,8	7,3	6,9
Défense	1,5	1,0	3,0	2,7	4,5	3,7
Économie, finances et industrie	5,1	5,3	4,9	4,0	10,0	9,3
Écologie et développement durable	0,6	0,4	2,7	2,8	3,3	3,3
Équipement	2,5	3,1	3,9	2,9	6,4	6,0
Intérieur	9,4	9,5	4,0	4,0	13,4	13,4
Sports	0,3	0,2	2,9	3,3	3,2	3,5
Justice	8,5	8,8	2,9	2,6	11,4	11,5
Outre-mer	_	_	5,7	5,5	5,7	5,5
Santé	2,8	4,0	3,4	3,2	6,2	7,2
Services du Premier ministre, hors formation interministérielle	_	-	2,8	2,6	2,8	2,6
Tourisme	0,4	0,6	8,2	9,9	8,6	10,5
Travail	4,0	4,9	2,7	1,8	6,8	6,7
Total hors Jeunesse, éducation et recherche	5,6	5,9	4,I	3,6	9,7	9,5
Jeunesse, éducation et recherche	6,6	7,4	3,3	3,6	9,9	11,1
Total y compris Jeunesse, éducation et recherche	6,2	6,8	3,7	3,6	9,8	10,4
La Poste	0,5	0,4	2,2	1,6	2,7	2,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

12-2 Formation par ministère

Tableau 12-11 : Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par sexe en 2002

	Foi	mation init	iale	For	mation con	tinue	Total général			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Affaires étrangères	0,5	0,4	0,4	3,6	4,9	4,2	4, I	5,3	4,6	
Agriculture et pêche	4,7	4,6	4,6	2,5	3,1	2,8	7,2	7,6	7,4	
Aviation civile	24,0	1,5	17,4	5,9	4,0	5,4	30,0	5,5	22,8	
Culture et communication	0,8	1,3	1,1	5,0	6,5	5,8	5,9	7,8	6,9	
Défense	1,1	0,8	1,0	2,9	2,5	2,7	4,0	3,3	3,7	
Économie, finances et industrie	7,7	3,8	5,3	4,5	3,6	4,0	12,2	7,4	9,3	
Écologie et développement durable	0,2	0,9	0,4	2,1	4,2	2,8	2,2	5,1	3,3	
Équipement	3,4	2,3	3,1	3,0	2,5	2,9	6,4	4,8	6,0	
Intérieur	10,4	7,2	9,5	4,3	3,2	4,0	14,8	10,3	13,4	
Sports	0,3	0,2	0,2	2,9	3,9	3,3	3,2	4, I	3,5	
Justice	7,4	10,1	8,8	2,3	2,9	2,6	9,7	13,1	11,5	
Outre-mer	0,0	0,0	0,0	5,3	5,6	5,5	5,3	5,6	5,5	
Santé	4,8	3,7	4,0	3,3	3,2	3,2	8,1	6,9	7,2	
Services Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	0,0	0,0	2,1	3,1	2,6	2,1	3,1	2,6	
Tourisme	0,6	0,6	0,6	8,0	11,5	9,9	8,5	12,2	10,5	
Travail	7,1	4,0	4,9	2,1	1,7	1,8	9,2	5,7	6,7	
Total hors Jeunesse, éducation et recherche	6,9	4,7	5,9	3,8	3,3	3,6	10,6	8,0	9,5	
Jeunesse, éducation et recherche	6,6	7,9	7,4	3,3	3,8	3,6	9,9	11,7	11,1	
Total y compris Jeunesse, éducation et recherche	6,7	6,9	6,8	3,5	3,7	3,6	10,3	10,5	10,4	
La Poste	0,4	0,4	0,4	1,6	1,7	1,6	2,0	2,1	2,0	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Formation par ministère 12-2

Tableau 12-12 : Dépenses totales de formation par rapport à la masse salariale

(en pourcentage)

	Formatio	on initiale	Formatio	n continue	Total	général
	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Affaires étrangères	0,0	0,2	3,6	4, l	3,7	4,3
Agriculture et pêche	3,9	4,6	4,1	3,7	8,0	8,3
Aviation civile	13,6	14,3	11,6	10,3	25,2	24,7
Culture et communication	0,8	0,8	6,8	6,8	7,7	7,7
Défense	1,0	0,6	3,1	3,0	4,0	3,7
Économie, finances et industrie	3,5	3,6	5,0	4,3	8,4	8,0
Écologie et développement durable	0,4	0,3	4,3	4,7	4,7	5,1
Équipement	2,9	3,2	3,7	2,9	6,6	6, l
Intérieur	6,6	6,9	4,7	4,9	11,3	11,8
Sports	0,3	0,3	2,8	3,1	3,1	3,4
Justice	5,2	5,3	3,4	3,3	8,6	8,6
Outre-mer	_	_	5,7	6,4	5,7	6,4
Santé	1,5	3,2	4,6	4,6	6, l	7,7
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	-	_	3,6	3,6	3,6	3,6
Tourisme	0,1	0,3	6,3	7,9	6,4	8,1
Travail	3,7	4, I	2,9	2,3	6,6	6,4
Total hors Jeunesse, éducation et recherche	4,1	4,3	4,4	4,2	8,5	8,5
Jeunesse, éducation et recherche	3,3	3,7	3,1	3,2	6,4	6,9
Total y compris Jeunesse, éducation et recherche	3,6	3,9	3,6	3,5	7,1	7,4
La Poste	0,6	0,5	2,5	2,1	3,1	2,6

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

A	Avant-propos				
So	Sommaire				
П	Budget de l'État				
Та	bleaux				
١.	Les dépenses induites de 1999 à 2003 en milliards d'euros				
2.	Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'État de 1999 à 2003, en milliards d'euros				
3.	Principales composantes des dépenses induites par la fonction publique de l'État pour 2003				
4.	Décomposition des rémunérations d'activité en 2003				
5.	Répartition des rémunérations d'activité par ministère en 2003				
6.	Répartition par nature des primes et indemnités en 2003				
7.	Emplois budgétaires (hors appelés) par statut depuis 1991				
8.	Emplois budgétaires (hors appelés) par section budgétaire depuis 1999				
9.	Évolution 2004-2003 des emplois budgétaires				
	Répartition des emplois budgétaires par section budgétaire et par catégorie statutaire en 2003				
	Emplois budgétaires d'administration centrale, y compris les emplois d'inspection générale, en 2003				
	Répartition des emplois budgétaires de titulaires civils par section budgétaire et par catégorie hiérarchique en 2003				
13.	Emplois budgétaires de titulaires civils dans les principaux corps en 2003				
Gr	raphiques				
1.	Part des dépenses de la fonction publique dans le budget de l'Étaten 2003				
2.	Évolution des dépenses induites par la fonction publique en pourcentage du PIB				
3.	Évolution des emplois budgétaires par statut (indice base 100 en 1991)				
٥.	2. Toloton des emplois bodgetaines par statet (maiec base 100 en 1777)				
2	Les trois fonctions publiques2				
Та	bleaux				
1.	Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière au 31 décembre 2002				
2.	Effectifs en équivalents temps plein de la fonction publique de l'État,				
۷.	territoriale et hospitalière au 31 décembre 2002				
3.	Répartition par catégorie hiérarchique des effectifs des trois fonctions publiques au 31 décembre 2002 2				
4.	Pourcentage de femmes dans la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière				
5.	Répartition par région des effectifs au 31 décembre 2002				
6.	Bénéficiaires d'emplois aidés au 31 décembre 2002 et 2003				
7.	Effectifs de la fonction publique de l'État aux 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002				
8.	Répartition des effectifs de la fonction publique de l'État entre ministères et EPA				
9.	Effectifs des établissements publics nationaux				
	et autres organismes publics au 31 décembre 2000 par catégorie				
10.	Établissements publics nationaux à caractère administratif au 31 décembre 2000				
П.	Établissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial au 31 décembre 2000				
12.	Effectifs de la fonction publique territoriale aux 31 décembre 2001 et 20024				
13.	Répartition des effectifs de la fonction publique territoriale par filière d'emploi au 31 décembre 2001 4				
14.	Répartition des personnels non médicaux de la fonction publique hospitalière par filière d'emploi au 31 décembre 2001				

15.	Effectifs réels de la fonction publique hospitalière au 31 décembre 2001
16.	Effectifs de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31 décembre 1980 et le 31 décembre 2002
17.	Effectifs en équivalent temps plein de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière entre le 31 décembre 1980 et le 31 décembre 2002
18.	Effectifs des trois fonctions publiques par statut entre le 31 décembre 1980 et le 31 décembre 2002
19.	Évolution des effectifs des ministères et de leurs EPA rattachés entre 1990 et 2002
20.	Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1990 et 2002 – I ^{re} partie entre 1983 et 1990
	Évolution des effectifs territoriaux par statut des agents et type de collectivité entre 1990 et 2002 – 2 ^e partie entre 1992 et 2002
21.	Évolution des taux de féminisation par statut des agents et type de collectivité entre les 31 décembre 1983 et 2002
Gr	raphiques
١.	Répartition des effectifs entre les trois fonctions publiques
2.	Répartition par catégorie hiérarchique dans chacune des trois fonctions publiques
3.	Part des femmes, titulaires ou non-titulaires, dans les trois fonctions publiques
4.	Pyramides des âges de la fonction publique et du secteur privé
3	Effectifs des ministères
Ta	bleaux
١	Effectifs réels par catégorie de 1997 à 2002
2.	Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2002
3.	Effectifs réels des agents de l'État par ministère et par statut au 31 décembre 2002
4.	Effectifs des agents de l'État convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2002
5.	Effectifs réels des titulaires civils par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2002
6.	Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe au 31 décembre 2002.
7.	Effectifs réels des agents non-titulaires par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2002
8.	Typologie des non-titulaires au 31 décembre 2002
9.	Typologie des non-titulaires : effectifs convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2002
	Répartition des agents de l'État au 31 décembre 2002 selon le ministère, l'âge et le sexe
	Âge moyen des agents de l'État au 31 décembre 2002 selon le ministère et le sexe
	Titulaires civils de l'État selon l'âge et le sexe au 31 décembre 2002
	Répartition par âge et par région des agents de l'État au 31 décembre 2002
	Répartition des positions statutaires par sexe au 31 décembre 2002
	Répartition des positions statutaires par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2002
	Effectifs réels des agents de l'État par région et par ministère au 31 décembre 2002
	Effectifs des agents de l'État par région et par département au 31 décembre 2002
	Taux global d'agents de l'État originaires selon le département (situation au 31 décembre 2001)
	Effectifs par ministère entre le 31 décembre 1980 et le 31 décembre 1990
	Effectifs par ministère entre le 31 décembre 1992 et le 31 décembre 2002
	Titulaires civils des ministères par catégorie hiérarchique (en milliers) de 1980 à 2002
	Ensemble des agents de l'État par type de personnel de 1980 à 2002
	Taux de féminisation des titulaires civils dans les ministères par catégorie hiérarchique de 1980 à 2002
۷4.	Taux de féminisation de l'ensemble des agents de l'État par type de personnel de 1980 à 2002

Gr	aphiques
I.	Évolution des effectifs réels des principaux ministères civils. Base 100 au 31 décembre 1990
2.	Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 20025
3.	Les ministères à fort taux de féminisation
4.	Les ministères à faible taux de féminisation
5.	Répartition des titulaires civils par ministère
6.	Les catégories socioprofessionnelles les moins féminisées
7.	Les catégories socioprofessionnelles les plus féminisées
8.	Part des femmes selon la catégorie
9.	Agents non-titulaires par catégorie hiérarchique, au 31 décembre 2002
	Typologie des non-titulaires au 31 décembre 2002
	Les ministères les plus jeunes
	Pyramide des âges des titulaires civils de l'État. Âge révolu au 31 décembre 2002
	Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A. Âge révolu au 31 décembre 2002
14.	Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A hors Éducation nationale. Âge révolu au 31 décembre 2002
15.	Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie B. Âge révolu au 31 décembre 2002
16.	Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie C. Âge révolu au 31 décembre 2002
	Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31 décembre 2002
18.	Pyramides des âges de tous les ministères civils, des enseignants, des non-enseignants, en 1980, 1990 et 2001
19.	Pyramides des âges des principaux ministères civils en 1980, 1990 et 20019
Eio	ures
	Âge moyen des agents de l'État par région au 3 l décembre 2002
2. 3.	Taux d'administration pour 1000 habitants (hors Défense)
٥.	Origine geographique des agents des ministeres civils
	<u> </u>
4	Égalité professionnelle9
Та	bleaux
I.	Les femmes dans les emplois de direction de services administratifs, d'inspections générales et de juridictions de l'État en 2001 et 2002
2.	Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31 décembre 20029
3.	Les femmes dans les emplois de direction d'administration centrale selon les ministères
4.	Les femmes dans les emplois de chefs de services déconcentrés selon les ministères
5.	Les femmes dans les juridictions nationales et les inspections générales
6.	La place des femmes dans l'ensemble des jurys par niveau de concours de 2000 à 2002
7.	Proportion de femmes dans les jurys des principaux concours de 2000 à 2002
8.	La place des femmes dans l'ensemble des jurys par ministères de 2000 à 2002
9.	Proportion de femmes ayant siégé dans les organismes consultatifs (en %). Évolution sur trois ans
10.	Évolution de la représentation des femmes dans les CAP ayant siégé par ministère
Gr	aphiques
١.	Les femmes dans les principaux emplois de direction
2.	Les femmes dans les emplois de direction par ministère au 31 décembre 2002

3.	Évolution de la proportion de femmes représentant l'administration dans les CAP entre 2000 et 2002
4.	Évolution de la proportion de femmes parmi les représentants du personnel dans les CAP entre 2000 et 2002
5.	Proportion de femmes représentant l'administration dans les CAP comparée à la proportion de femmes de catégorie A susceptibles de siéger dans ce type de fonction en 2002
5	Rémunérations
Та	bleaux
1.	Évolution comparée des prix et des rémunérations publiques depuis 1998
2.	Bilan des augmentations générales des fonctionnaires depuis 1990
3.	Traitements caractéristiques de la fonction publique au 1 er décembre 2003
4.	Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2002
5.	Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2001 et en 2002
6.	Distribution des salaires mensuels nets de prélèvements des titulaires civils de l'État
7.	Salaires annuels moyens nets de prélèvements 2002 selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut
8.	Salaires moyens nets en euros par catégorie socioprofessionnelle en 2002 (agents titulaires des ministères civils employés à temps complet en métropole)
9.	Comparaison du minimum de traitement de la fonction publique et du SMIC depuis 1997 (en euros)
	Les salaires mensuels nets moyens en 2001
11.	Salaire net annuel moyen (de 1997 à 2002) des professions de la fonction publique hospitalière
Gr	raphiques
1.	Évolution comparée des prix et de la valeur du point depuis 1998 (en glissement)
2.	Facteurs d'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) et de la rémunération moyenne
	des personnes en place (RMPP) de la fonction publique de l'État depuis 1998
3.	Répartition indiciaire des titulaires civils selon le sexe au 31 décembre 2002
4.	Salaires nets par grandes catégories, comparaison public-privé
5.	Salaires nets par grandes catégories, comparaison public-privé, hors enseignants, police et prisons
6	Temps de travail
Та	bleaux
١.	Emploi à temps partiel et cessation progressive d'activité (CPA) par statut, par sexe et selon la quotité de travail au 31 décembre 2002
2.	Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires par sexe et par ministère au 31 décembre 2002
3.	Temps partiel et cessation progressive d'activité des agents titulaires civils par sexe et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2002
4.	Répartition par catégorie statutaire et par sexe des bénéficiaires de la cessation progressive d'activité au 31 décembre 2003
Gr	raphiques
1.	Agents titulaires à temps partiel
2.	Proportion d'emploi à temps partiel, par statut et par sexe, au 31 décembre 2002
3.	Emploi à temps partiel des agents titulaires, par tranche d'âge et par sexe, au 31 décembre 2002
4.	Évolution du nombre de bénéficiaires du régime de la cessation progressive d'activité. Situation au 31 décembre 2003

7	Recrutement
Та	bleaux
1.	Ensemble des concours de la fonction publique de l'État.
	Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale
2.	Recrutements des concours déconcentrés ou nationaux à affectation régionale en 2002
3.	Concours externes. Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale
4.	Concours internes. Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale
5.	Examens professionnels. Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale
6.	Concours uniques. Évolution du nombre de postes, de candidats présents et admis sur liste principale aux concours uniques
7.	Ensemble des concours détaillés par type de recrutement et par catégorie, en 2002. Nombre de postes offerts et nombre de postes reversés des emplois réservés
8.	Ensemble des concours en 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents,
0	admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)
9.	Concours externes en 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)
ΙO	Concours internes en 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents,
10.	admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)
11.	Examens professionnels en 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents,
	admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)
12.	Concours uniques en 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents,
	admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)
13.	Titularisations en 2002. Répartition du nombre de postes, d'inscrits, de candidats présents, admis et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)
14.	Troisième concours en 2002. Nombre d'inscrits, de candidats présents,
	admis sur liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)
	Origine statutaire des candidats effectivement recrutés pour l'ensemble des concours en 2002
	Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours externes en 2002
17.	Origine statutaire des candidats effectivement recrutés aux concours internes en 2002
18.	Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie en 2002 pour l'ensemble des concours
19.	Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés par type de concours et par catégorie hors Éducation nationale en 2002
20.	Répartition par administration des candidats effectivement recrutés par type de concours en 2002
21.	Répartition par administration des candidats recrutés par concours interministériels en 2002
22.	Les recrutements externes des concours déconcentrés ou nationaux à affectation régionale en 2002
23.	Les recrutements internes des concours déconcentrés ou nationaux à affectation régionale en 2002
24.	Concours externes 2002 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200
25.	(I ^{re} partie) : Ensemble des concours 2002 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200
25.	(fin) : Ensemble des concours 2002 dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200
26.	Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis et taux de sélectivité aux concours des instituts régionaux d'administration (IRA)
27.	Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis aux concours d'attachés territoriaux
	Concours des instituts régionaux d'administration. Part des femmes dans les candidats admis
	Concours externes des instituts régionaux d'administration.
	Taux de réussite selon le type de diplôme des candidats admis au titre de la session 2003

30.	Concours internes des instituts régionaux d'administration. Répartition des candidats admis selon le niveau de formation
31.	Troisième concours d'accès aux instituts régionaux d'administration.
51.	Niveau de diplôme des candidats admis
32.	Concours des instituts régionaux d'administration.
	Candidats admis en 2003 selon l'origine géographique
	Évolution du nombre de présents, d'admis, et sélectivité du concours d'entrée à l'ENA depuis 1998
34.	Administrateur territorial. Évolution du nombre de présents, d'admis, et taux de sélectivité au concours d'entrée à l'INET depuis 1998
35.	Directeur d'hôpital. Évolution du nombre de présents, d'admis, et taux de sélectivité du concours de directeur d'hôpital depuis 1998
36.	Direction d'établissement sanitaire et social. Évolution du nombre de présents, d'admis, et taux de sélectivité au concours de directeur d'établissement sanitaire et social depuis 1998
37.	Les candidats admis aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration. Part des femmes, âge moyen
38.	Origine socioprofessionnelle des élèves de l'École nationale d'adminis-tration. Promotion « Senghor » 2002-2004
39.	Origine géographique des élèves reçus aux concours d'entrée à l'École nationale d'administration en 2003
40.	Diplômes des élèves reçus au concours d'entrée de l'ENA, 2003
Gr	raphiques
١.	Les recrutés par type de concours
2.	Taux de sélectivité de l'ensemble des concours, et des concours externes et internes
3.	Taux de sélectivité des concours uniques et examens professionnels
4.	Sélectivité par type de concours et par catégorie hiérarchique en 2002
5.	Évolution de la sélectivité (présents-admis) aux concours des IRA
6.	Évolution du pourcentage de femmes admises aux concours des instituts régionaux d'administration
7.	Concours externes des instituts régionaux d'administration. Niveau de formation des candidats admis
8	Insertion des travailleurs handicapés
	bleaux
١.	Bénéficiaires de la loi « handicapés » par catégorie de bénéficiaires (hors Éducation nationale) au 31 décembre 2001
2.	Bénéficiaires de la loi « handicapés » par catégorie de bénéficiaires (hors Éducation nationale) au 31 décembre 2002
3.	Bénéficiaires de la loi « handicapés » (hors Éducation nationale) selon le statut, au 31 décembre 2002
4.	Flux de nouveaux bénéficiaires en 2001 et 2002 par ministère
5.	Flux de nouveaux bénéficiaires en 2002 selon le statut, y compris l'Éducation nationale
6.	Répartition des unités bénéficiaires par ministère et calcul des taux d'emploi en 2002 selon un système de décompte similaire à celui du secteur privé
9	Retraites
Та	ıbleaux
١.	Nombre annuel de pensions en paiement
2.	Nombre annuel de mises à la retraite – ayants droit

3.	Pensions civiles de retraite. Répartition par administration au 31 décembre 2002
4.	Pensions civiles de retraite. Ventilation par tranche d'âge des fonctionnaires retraités et de leurs ayants cause au 31 décembre 2002
5.	Pensions civiles de retraite. Ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2002 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)
6.	Pensions civiles de retraite. Ventilation des pensions attribuées aux fonctionnaires admis à la retraite en 2002 par administration, par catégorie statutaire et par sexe
7.	Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec
8.	Évolution des effectifs gérés par la CNRACL
9.	Pensions versées par la CNRACL. Ventilation par âge, par sexe et par catégorie de services des fonctionnaires admis à la retraite en 2002 (en distinguant les pensions d'ancienneté et les pensions attribuées pour invalidité)
10.	Le congé de fin d'activité depuis 1999. Nombre de départs en CFA par ministère
11.	Le congé de fin d'activité en 2002. Ventilation par catégorie et par sexe des agents partis en CFA en 2002.
12.	Montant des pensions de retraite en paiement en 2002 et 2003
13.	Évolution du montant des pensions civiles (droits directs) brutes mensuelles moyennes en euros courants
14.	Évolution de l'indice et du taux de liquidation moyens des pensionnés
15.	Montant moyen mensuel des pensions civiles et militaires de droit direct selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2002
16.	Montant moyen mensuel des pensions vieillesse (1) de droit direct versées par la CNRACL, selon la catégorie hiérarchique et le sexe, en 2002
Gr	aphiques
1.	Évolution du nombre de pensions (base 100 en 1995)
2.	Flux annuels de mises à la retraite
3.	Ayants droit titulaires de pensions civiles de retraite en paiement au 31 décembre 2002. Ventilation par tranche d'âge et par sexe
4.	Évolution des effectifs gérés par l'Ircantec et la CNRACL
10	Relations professionnelles18
Та	bleaux
١.	Ensemble des trois fonctions publiques. Résultats des élections professionnelles
2.	Résultats d'ensemble du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003 dans la fonction publique de l'État 18
3.	CAP de la ville de Paris 2000-2001
4.	Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales. Période du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003. Participation électorale par catégorie hiérarchique et ensemble
5.	Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales. Période du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003. Nombre d'électeurs. Toutes catégories
6.	Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales. Période du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003. Nombre de sièges. Toutes catégories
7.	Résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales. Période du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003. Résultats en voix et sièges par catégorie

8.	Évolution de l'activité de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État
9.	Sanctions disciplinaires en 2003
	Mesures prises pour insuffisance professionnelle en 2002
	Cessations collectives et concertées du travail des agents de l'État en 2003
Gr	aphiques
١.	Rétrospective de la participation électorale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique d'État
2.	Pourcentage d'électeurs par fédération syndicale aux élections aux CAP nationales dans la fonction publique d'État
3.	Résultats des élections des représentants du personnel. aux CAP nationales. Période du l'er janvier 2001 au 31 décembre 2003. Nombre d'électeurs. Toutes catégories
4.	Évolution du nombre de voix obtenues par les organisations syndicales
5.	Évolution du nombre de sièges obtenus par les organisations syndicales
6.	Évolution du nombre de recours déposés auprès de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État
7.	Évolution du nombre de journées perdues pour fait de grève
	Politique sociale et conditions de travail
1.	Taux des prestations d'action sociale à réglementation commune
2.	Répartition des crédits sociaux gérés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (1) par type d'action en 2003 et 2004 (en millions d'euros)
3.	Évolution par ministère des crédits budgétaires consacrés à l'action sociale
4.	(Ire partie): Financement des opérations d'action sociale interministérielle
4.	(Fin) : Financement des opérations d'action sociale interministérielle
5.	L'ensemble des accidents en 2002
6.	Évolution de l'ensemble des accidents de travail et de trajet en 2001 et 2002
7.	Évolution des accidents de travail en 2001 et 2002
8.	Évolution des accidents de trajet de 2001 à 2002
9.	Ensemble des accidents de travail et de trajet en 2002. Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail
10	Ensemble des accidents de travail en 2002. Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail
	Ensemble des accidents de trayail en 2002. Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de trayail
12	Prormation 2
Ta	bleaux
١.	Dépenses de formation
2.	Nombre de jours de formation
3.	Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction de 1996 à 2002
4.	Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie de 1996 à 2002
5.	Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par catégorie et par sexe en 2002
6.	Nombre de jours de formation continue par type de formation pour l'ensemble des ministères
7.	Formation initiale et continue par administration
8	Formation initiale par administration

9.	Formation continue par administration	227
10.	Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction	229
П.	Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction par sexe en 2002	230
12.	Dépenses totales de formation par rapport à la masse salariale	231
Gr	aphiques	
١.	Dépenses de formation en 2002	219
2.	Nombre de jours de formation en 2002	220
3.	Nombre de jours de formation par agent, par catégorie et par sexe en 2002. Tous ministères	222
4.	Nombre de jours de formation par type de formation pour l'ensemble des ministères	223
5.	Dépenses de formation initiale par administration en 2002	228
6.	Dépenses de formation continue par administration en 2002	228